8
7-C
105
BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
6
16 B
56
Bibliotheca
i Coll. Rom.
Societ. Jesu
8. 7. C. 105.
80 5. K
80 C 14
80-C-5

M

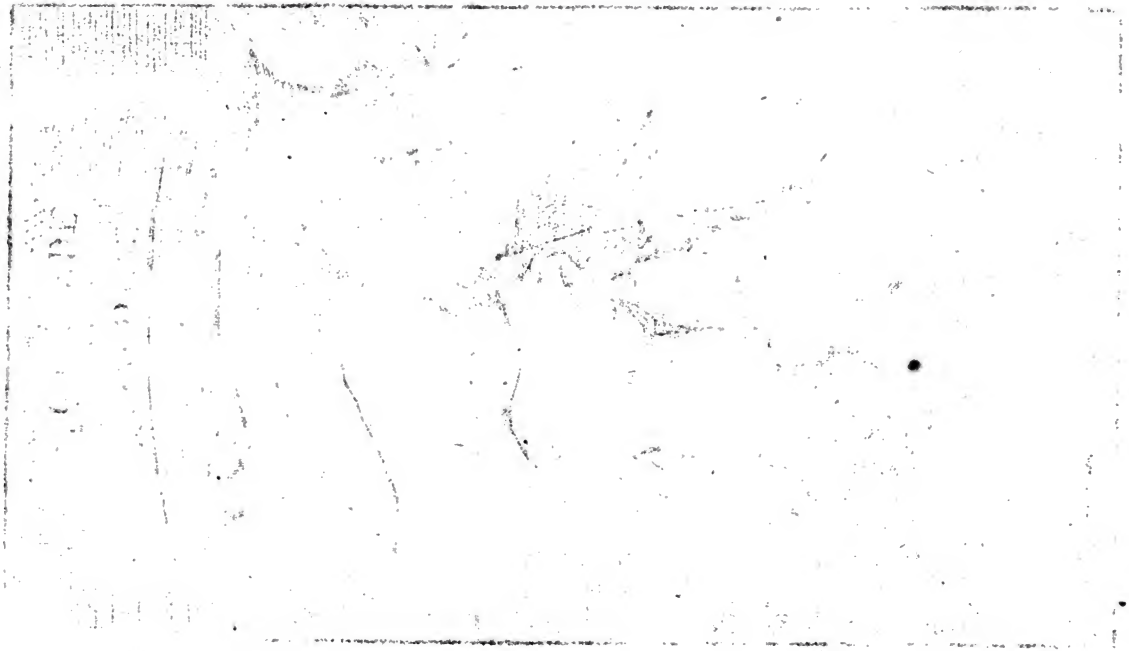

HISTOIRE
de
HOLLANDE

HISTOIRE
DE
HOLLANDE.

DEPUIS LA TREVE DE 1609, OU FINIT

GROTIUS

JUSQU'A NOTRE TEMS.

Par M. DE LA NEUVILLE.

TOME I.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

A PARIS,

Par la Compagnie des Libraires Aſſociez. 1703.

Et ſe vend

A BRUSSELLES,

Chez JOSSE DE GRIECK, Marchand-Libraire, proche la Stein-porte.

PREFACE.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE.

IL y a peu d'Etats ſur la terre dont l'Hiſtoire mérite mieux d'être connuë que celle de la Hollande: & il y en a peu qui aient rencontré un plus grand nombre d'Ecrivains diſpoſez à la faire connoître.

Parmi la multitude de ceux qui ſe ſont chargez de cette commiſſion, quelques-uns ont fini à la décadence de l'Empire Romain; d'autres ont continué ſous le regne des François juſqu'aux premiers Comtes de Hollande.

Pluſieurs eſtimant que l'Hiſtoire de la vraie Hollande ne devoit pas monter plus haut que ce point capital que l'on a fixé vers le milieu du neuviéme ſiecle, ont donné la ſuite de ces Comtes, les uns juſqu'à la Maiſon de Bourgogne, les autres juſqu'à la révolution arrivée ſous Philippes II. Roi d'Eſpagne.

Mais ſoit que l'on conſidere le nombre, ſoit que l'on ait égard au mérite & à la capacité, ces Ecrivains ont peu d'éclat auprès de ceux qui

ont entrepris d'écrire l'Hiſtoire des guerres & des troubles cauſez par cette révolution. La grandeur du ſujet a excité non ſeulement dans les Païs-bas, mais dans les Nations étrangeres, ce qu'il y a eu de grands Hommes qui ont crû avoir quelque talent pour le traiter avec dignité : & il n'y a preſque point de langue dans l'Europe, outre la Latine, qui n'y ait été emploiée.

Ces Auteurs ont fini pour la plûpart dés le commencement de nôtre ſiécle, & nous n'en connoiſſons pas qui aient paſſé le tems de la Tréve concluë en 1609. Les uns n'aiant entrepris que la deſcription des guerres & des troubles, ont jugé qu'il leur ſuffiſoit d'entrevoir les apparences d'une paix ou d'un accommodement ſolide dans la tréve pour ceſſer d'écrire, ſe croiant parvenus ſans doute au but qu'ils s'étoient propoſé de voir terminer cette fameuſe revolte des Païs-bas-unis, ou par un retour ſous la domination d'Eſpagne, ou par l'acquiſition d'une liberté qui devoit produire l'independance & la Souveraineté. Les autres ſans ſe preſcrire de ſemblables bornes auroient peut-être pouſſé leurs deſſeins juſqu'au tems auquel ils écrivoient, s'ils n'avoient manqué de loiſir, ou de moiens pour les exécuter.

Il eſt aſſez ſurprenant que depuis tant d'années perſonne n'ait encore entrepris la continuation d'une Hiſtoire ſi importante : & que ceux qui auroient pû s'en acquitter avec le plus de ſuffiſance, ſe

ſoient

ſoient toûjours contentez d'en repreſenter la neceſſité ou les difficultez, ſans loüer autre choſe que les efforts de ceux qui auroient plus de reſolution qu'eux: Ces raiſons d'éloignement n'ont pû excuſer que ceux que la Nature ou la Fortune n'avoit pas mis dans les interêts de la Hollande : & ſi le Public pouvoit exiger cet ouvrage de quelque Hiſtorien, il n'auroit ce droit que ſur les Naturels du Païs.

Mais s'il a ſçû gré à des Etrangers, tels que Campana, Strada, Querenghi, Bentivoglio, Coneſtaggio, Pomp. Giuſtiniani & les autres, d'avoir entrepris l'Hiſtoire des troubles & de la revolution de ce Pais, lors même que pluſieurs Ecrivains du lieu ſe ſont preſentez pour rendre ces devoirs à leur Patrie, pourra-t-il rebuter un François, lors qu'après plus de quatre-vingts ans de patience, il ne voit perſonne dans le Païs ni dehors, qui s'offre à luy donner la ſuite d'une Hiſtoire tant attenduë?

Je ne m'arrêterai point à prouver qu'un François ne doit pas être regardé comme un Etranger par rapport à la Hollande. La protection que les Rois Très-Chrétiens ont donnée à cette Republique naiſſante pendant plus de cent ans, les ſecours continuels d'hommes & d'argent, les traitez reciproques des deux Nations qui ont exclu le droit d'aubaine entre elles en font aſſez foi. On ne peut pas nier même que l'Hiſtoire de tout ce qui eſt arrivé à la Hollande depuis qu'elle s'eſt détachée en 1672 de la ſocieté & de l'union qu'elle avoit toûjours entretenuë avec la France ne faſſe partie de l'Hiſtoire

de France, & qu'elle ne touche un François d'auſſi près qu'un Hollandois.

Je conſens néanmoins de paſſer en Hollande pour un Ecrivain étranger: & j'avouë qu'on pourra m'y reconnoître à de certains caracteres comme un homme élevé dans l'Egliſe Catholique & dans un Etat Monarchique, malgré toute la moderation avec laquelle j'ai tâché de traiter les affaires de la Religion Reformée & celles de la Republique. Ce n'eſt point la diverſité de Religion ou des Coûtumes qui doit nous detourner de faire connoître ceux qui ne ſuivent pas nos mœurs. Ce n'eſt que la partialité ou le defaut des lumieres neceſſaires pour ne loüer ou ne blâmer que ce qui eſt veritablement loüable ou blamable.

M'étant donc propoſé d'écrire l'Hiſtoire d'un Peuple qui ſe gouverne par d'autres maximes de Religion ou de Politique que nous, & voulant en faire une ſuite à ce que les plus celebres Auteurs en ont écrit avant moi, je m'étois aiſement flaté de trouver un modéle de deſintereſſement parmi ceux d'entre eux qui ont eſté Catholiques. Mais j'ai remarqué que ceux qui ont acquis le plus de reputation ſe ſont rendus les plus ſuſpects de partialité, & que d'ailleurs la nature de leur ouvrage ne demandoit point de continuation. Je n'avois pas lieu d'eſperer que le modéle que je cherchois duſt ſe recontrer parmi les Ecrivains Proteſtans qui ont traité le même ſujet, puiſque la plûpart ont fait paroître encore plus de

paſſion

paſſion que les Catholiques, & que la route qu'ils ont priſe dans leur maniere d'écrire ne fait gueres envie de marcher après eux.

J'en excepte néanmoins Grotius qui ſemble avoir ramaſſé preſque toutes les excellentes qualitez des autres, ſans être tombé dans leurs defauts. Ce grand homme a fait paroître toute la capacité, l'exactitude, le jugement, la ſolidité, l'induſtrie, la netteté d'eſprit, la bonne foi & l'integrité d'un veritable Hiſtorien dans ſon ouvrage. L'égalité qu'il y a obſervée le feroit preſque paſſer pour un Etranger qui n'auroit eu nul intereſt dans tout ce qu'il rapporte. Il ne parloit Hollandois que pour montrer qu'il connoît à fonds les cauſes, les motifs les fins, & toutes les autres circonſtances du ſujet qu'il a entrepris de traiter. On n'y trouve point d'autre diſtinction d'Amis, d'Ennemis, d'Alliez, non pas même aſſez ſouvent de Catholiques, & de Proteſtans, que par la qualité moralement bonne ou mauvaiſe des faits qu'il expoſe. Enfin rien n'empêcheroit qu'on ne le pût regarder comme un modéle achevé pour ceux qui le ſuivront, s'il s'étoit moins aſſujetti aux manieres de Tacite, & s'il avoit rendu ſon ſtile un peu plus naturel. Il avoit pour s'en corriger une docilité qui étoit d'autant plus eſtimable en lui, qu'elle eſt plus rare dans les Ecrivains qui n'ont point d'ailleurs ſon merite. Car à la premiere reflexion que M. l'Avocat Géneral Bignon ſon ami lui fit faire ſur ce defaut, il avoit commencé à refaire ſon ouvrage tout de nouveau: il en avoit

montré divers eſſais à ſes amis de Paris qui les avoient extrémement goûtez. Mais ſoit que ſes autres occupations l'euſſent détourné, ſoit que ſa pente naturelle ou la force de ſes habitudes l'euſſent fait retourner à ſon premier genie, il mourut avant que de l'avoir acheve. De ſorte que ſes enfans le firent imprimer douze ans après ſa mort, tel qu'il l'avoit fait la premiere fois en Hollande avant ſon exil.

On jugera ſans doute, au ſtile près, qu'il m'auroit été fort glorieux de pouvoir imiter un ſi grand modéle, & j'en ſuis perſuadé le premier. Mais il y a des eſprits ſi libres & ſi peu accoûtumez a tout ce qui les peut gêner, qu'il eſt inutile de vouloir les reduire à ſuivre d'autre guide que leur propre genie dans les choſes qu'ils entreprennent volontairement. Je n'oſe pas trop examiner ſi je ſuis de ce nombre: mais il eſt certain que j'ay regardé un aſſujettiſſement de cette nature comme une torture d'eſprit continuelle qui ne m'auroit produit que la ſatisfaction de m'être rendu l'eſclave ou l'imitateur d'un autre.

Toute la vûë que j'ai euë dans la relation que mon deſſein pourroit avoir avec le ſien, n'a été que de marcher ſimplement après lui, & de faire dire pour tout éloge à la poſterité que j'ay commencé preciſément où il a fini. Pour me mettre en état de remplir cette carriére au gré du Public, je me ſuis procuré tous les ſecours que j'ai pû retirer de ce qui a été écrit juſques ici par rapport à mon ſujet. Je ne

me

me ſuis point arrêté à ce qui en eſt devenu public par l'impreſſion : j'ai encore recherché ce qui pouvoit être demeuré manuſcrit dans les Bibliotheques & le Cabinets des Perſonnes de conſideration. En quoi il ſeroit aiſé à un Lecteur un peu pénetrant de juger ſi j'ai été entiérement malheureux.

Je n'ai donc negligé aucun de ces monumens qui portent le nom des Memoires, de Negociations, d'Ambaſſades, de Titres, de Lettres, de Recueils, d'Actes, de Traitez, d'Hiſtoires, de Deſcriptions, de Voiages, de Relations, de Mercures, tant pour les affaires de la Religion, & du Gouvernement politique, que pour celles de la Guerre, du Commerce & de la Navigation. La liſte de toutes ces piéce, à n'y comprendre même que celles qui ont été imprimées, ſeroit d'une lecture trop ennuieuſe au Lecteur pour ſa longueur : il en peut aiſément juger par le prodigieux nombre des ouvrages publiez ſur ce ſujet depuis les Negociations de Jeannin qui a travaillé à la tréve de l'an 1609, *où je commence, juſqu'aux Memoires de Mr. le Chevalier Temple qui s'eſt trouvé à la concluſion de la paix de Nimegue où je finis.*

Je ne pretens pas mettre moi-même le prix à tous les Memoires dont je me ſuis ſervi, pour prevenir le Public en leur faveur : & les loix de la ſincerité ne me permettent pas de donner au Lecteur une idée de leur exactitude & de leur fidelité qui ſoit plus grande que celle qu'on en doit avoir. La neceſſité où je me ſuis trouvé ſouvent de corriger les

uns par les autres m'a fait un peu rabatre de l'opinion avantageuſe qu'on a coûtume de nous faire concevoir pour tout ce qui porte le ſpecieux nom de Manuſcrit. Je comprens maintenant le tort qu'ont les Auteurs curieux de reputation, de laiſſer imprimer des Ecrits dont ils ont ſçû faire un myſtere au Public pendant quelque tems ; & je plains ceux qui aiant aſſez d'adreſſe pour faire eſtimer & deſirer leurs Ouvrages manuſcrits, ont manqué de prudence lors qu'ils les ont tirez de leurs heureuſes tenebres pour leur faire voir le jour.

Ce que l'on a dit en Hollande contre les Memoires de M. du Maurier, & ce que l'on dit en France contre ceux de M. Temple depuis qu'on les a donnez au Public, doit faire croire qu'on ne traiteroit pas avec plus d'indulgence les autres Manuſcrits qui concernent la Hollande, dés que leur publication les expoſeroit au jugement de tout le monde. Quoi que je n'ignore pas quelle protection ces noms tutelaires de Miniſtres, d'Ambaſſadeurs, de Généraux ont coûtume de donner aux Ecrits qui les portent, je ſuis perſuadé néanmoins qu'il n'eſt pas toûjours ſeur de ſe repoſer ſur le préjugé que l'on s'en forme. La Politique la plus ſçavante à ſes defauts & ſes excés. Les grands Hommes ont leurs paſſions à combattre comme les petits : pour peu que l'attention leur manque ils decouvrent leur foibleſſe, & font voir qu'ils ſont hommes comme les autres, quelque grands qu'ils puiſſent être.

C'eſt

C'eſt faire honneur à M. le Chevalier Temple de le mettre de ce nombre, au moins dans la penſée de ceux qui trouvent plus de gloire à ſe rendre grand homme avec des defauts, qu'à demeurer petit ſans defaut. Il a eté Miniſtre, Ambaſſadeur, Plenipotentiaire, Mediateur: & ſans lui faire grace on peut dire qu'il s'eſt acquitté de tous ces emplois avec beaucoup de capacité. On peut donc l'alleguer pour exemple de ce que je viens d'avancer, puiſque les Memoires qu'il a publiez découvrent malgré qu'il en ait ſes inclinations pour Monſieur le Prince d'Orange, ſa paſſion contre la France, & ſa negligence dans le recit des faits dont il n'a pas eſté le témoin. M. du Maurier qui n'avoit aucun des caracteres de M. Temple, & qui n'étoit que fils d'un Ambaſſadeur en Hollande, n'a donné ſans doute que des Memoires très-imparfaits, chargez de beaucoup d'inutilitez: mais pour plus d'une raiſon il doit être moins ſuſpect en ce qu'il rapporte des Princes d'Orange ſur la foi de ſon Pere.

On peut reduire à ces deux exemples le jugement que l'on doit faire de tous les autres Memoires ou Ecrits dont je me ſuis ſervi: & il ſera aiſé de comprendre comment tout n'eſt pas à ſuivre dans les uns, comment tout n'eſt pas à rejetter dans les autres, ſans m'obliger au détail. Il ſuffit maintenant de marquer au Lecteur ce que je me ſuis propoſé dans l'uſage que j'ai fait des uns & des autres.

J'ai tâché de ne contrevenir nulle part à la

premiere Loi de l'Hiſtoire, que l'Orateur Romain en appelle le fondement (a): *de ſorte que, ſi j'ai toûjours été trop timide pour oſer debiter une fauſſeté que j'aurois reconnuë telle, je ne l'ai pas été aſſez pour craindre d'avancer une verité qui étoit en danger de n'être pas agréablement reçuë de ceux à qui elle n'étoit point favorable. J'ai cru devoir retrancher toute harangue, & lorſqu'il s'en eſt rencontré dans mes Originaux renfermant des circonſtances qui ne ſe trouvoient point ailleurs, j'ai reduit en peu de mots & par des expreſſions obliques, pour parler en termes de l'art, ce qui étoit neceſſaire à mon ſujet.*

J'ai évité principalement les digreſſions, & racourci autant qu'il m'a eté poſſible les deſcriptions, lorſqu'il m'a paru que je ne pouvois me diſpenſer entiérement de les faire. Mais l'exactitude que j'ai apportée à marquer la ſituation des lieux, le diſcernement des tems, & la diſpoſition actuelle des affaires étrangeres qu'il faloit lier avec celles des Hollandois, ne laiſſera pas de faire voir malgré toute ma brieveté, que mon intention a été de faire en ſorte que le Lecteur n'euſt pas beſoin de recourir aux Cartes Géographiques, aux Tables Chronologiques, ni aux Hiſtoires des autres Païs.

Je ne m'expliquerai pas ſur le reſte de la conduite

(a) Quis neſcit primam eſſe Hiſtoriæ legem, ne quid falſi dicere audeat? deinde ne quid veri non audeat? *Cic. l. 2. de Orat.*

duite que j'ai gardée dans cette Hiſtoire, pour ne pas donner lieu de croire que je vouluſſe prevenir ou éviter le jugement des Lecteurs éclairez. Je veux ſeulement en faveur de ceux qui ne connoîtroient point l'état de la Republique de Hollande, mettre ici l'explication des principales Charges & de quelques termes qui renferment des pratiques ou des uſages qu'on ne pouvoit expliquer dans le cours de l'ouvrage ſans en interrompre la ſuite.

Les Provinces-Unies *ſont les ſept Provinces qui ſe liérent enſemble l'an* 1579, *après s'être entierement détachées de la domination de l'Eſpagne par le traité d'alliance qui s'appelle l'*Union d'Utrecht. *Le rang qu'elles gardent entre elles dans les Etats-Généraux eſt, Gueldres, Hollande, Zelande, Utrecht, Friſe, Ower-Iſſel, Groningue. Elles ſont independantes les unes des autres comme autant de Republiques differentes: & elles ne tiennent enſemble que par cette union qui n'en fait qu'un corps. Elles envoient chacune leurs Députez à la Haye, où il s'en forme trois Colleges qui ont l'adminiſtration des affaires, ſçavoir l'Aſſemblée des Etats-Generaux, le Conſeil d'Etat & la Chambre des Comptes.*

Les Etats-Generaux *ſont compoſez des Députez de chaque Province, & ſont ainſi appellez, parce qu'ils ne traitent que des affaires de l'Union générale des Provinces concernant la Paix, la Guerre, les Ambaſſades. Ils ne ſubſiſtent qu'autant qu'ils ſont Aſſemblez. Les Provinces n'y ont pas*

plus

plus d'une voix chacune, quoi qu'elles puiſſent y deputer pluſieurs perſonnes. La preſéance & l'ordre des ſuffrages s'y obſervent ſelon le rang des Provinces que nous venons de marquer.

Le Conſeil d'Etat *eſt perpetuel. Il eſt chargé de l'execution de ce qui a eté arrêté dans les Etats-Généraux. Il repreſente toute la Republique en leur abſence. Il eſt auſſi compoſé des Députez de toutes les Provinces, mais reduits au nombre de douze, trois de Hollande, deux de Gueldre, deux de Zelande, deux d'Utrecht, un de Friſe, un d'Ower-Iſſel, un de Groningue. Les voix s'y comptent par tête & non par Provinces, au contraire de ce qui ſe pratique dans les Etats Généraux. Il a la ſurintendance de la guerre, des Fortifications, des contributions en païs ennemi, des paſſeports, & ſur tout des Places de conquête. C'eſt pour cela que ſur la fin de chaque année il dreſſe un Memoire de toute la dépenſe que l'Etat eſt obligé de faire l'année ſuivante, ſelon lequel les Etats-Generaux ordonnent un fonds pour être levé ſur les Provinces, à proportion de ce qu'elles ont coûtume de contribuer pour les depenſes générales.*

La Chambre des Comptes *établie pour ſoulager le Conſeil d'Etat, qui a toute la diſpoſition des Finances, & pour empêcher le divertiſſement des deniers publics, eſt compoſée de deux Députez de chaque Province que l'on change de trois en trois ans.*

Le Grand Conſeil *eſt une Cour de Juſtice qui eſt ſu-*

ſuperieure à une autre Cour dont elle reçoit les appellations ; & toute la Juriſdiction du Païs ſemble être compoſée de ces deux Cours.

Les Etats *particuliers des Provinces ſont proprement les Souverains du Païs dans l'étenduë de leur Province. Ils peuvent faire toutes ſortes d'actes d'Indépendance & de Roïauté, hors ceux qui n'appartiennent qu'aux Etats-Généraux en vertu de l'Union. Les affaires de la Religion étoient même de leur reſſort : mais le Prince Maurice fit diminuer leur puiſſance pour augmenter celle des Etats-Généraux par le changement qu'il introduiſit l'an* 1618 *dans la Généralité. Ces Etats particuliers ſont compoſez des Députez de la Nobleſſe & de ceux des Villes. Il y a auſſi un Conſeil d'Etat particulier & une Chambre des Comptes pour chaque Province.*

Les Etats de Gueldres *repreſentent les anciens Ducs de Gueldres & les Comtes de Zutphen. Ils traitent toutes les affaires de la Souveraineté de leur Province : & lorſqu'ils ne ſont point aſſemblez, le Gouvernement Politique eſt entre les mains de la Cour de Juſtice, qui a droit de convoquer leur Aſſemblée. Il en eſt preſque de même des Etats des autres Provinces.*

Mais les Etats de Hollande *&* de Weſt-Friſe *repreſentant la Souveraineté des Comtes de Hollande, ſe ſont rendus les plus conſiderables, parce que leur Province a toûjours eſté plus puiſſante & plus riche que les ſix autres ; & qu'elle contribuë*

ſeule

ſeule plus que toutes les autres enſemble aux neceſſitez publiques. Il s'aſſemblent toûjours quatre fois l'an; ſçavoir aux mois de Fevrier, Juin, Septembre & Novembre. Mais lorſqu'ils s'aſſemblent pour des occaſions extraordinaires, on appelle cette Aſſemblée le Conſeil des Commiſſaires. *Tous les Nobles qui y ſont convoquez n'y ont enſemble qu'une ſeule voix, de même que les Deputez de la plus petite Ville. Leur autorité ne laiſſe pas d'y être fort grande, parce qu'ils ont la direction de tous les biens Eccleſiaſtiques, & qu'ils poſſedent les plus belles charges de la Province.*

Par le terme de Weſt-Friſe *que l'on joint ordinairement à la Hollande lorſqu'on en qualifie les Etats, on ne doit pas entendre la Friſe Occidentale qui comprend deux des ſept Provinces-Unies ſous le nom de vraie Friſe & de Seigneurie de Groningue, & qui ne laiſſe pas de s'appeller Weſt-Friſe, par relation à l'Ooſt-Friſe, ou Friſe Orientale. On entend ſeulement la partie Septentrionale de la Province de Hollande qui s'appelle communément Nord-Hollande, & dont ſept Villes deputent aux Etats de la Province contre onze de Sud-Hollande.*

Les Deputez de toutes ces Villes ont eſté pour l'ordinaire ou ſont actuellement Bourguemaîtres. On leur donne pour Ajoint quelque Conſeiller ou Echevin, ou Syndic, ou même Aſſeſſeur Licentié en Droit que l'on nomme Penſionnaire. *Mais celui de la Province de Hollande qui eſt l'Avocat General & le Miniſtre des Etats, s'appelle ſouvent* Grand-Penſionnaire, *Conſeiller-Penſionnaire, ou ſimplement Pen-*

Penſionnaire de Hollande. J'ai expliqué ſuffiſam-ment les fonctions, & le credit de cette importante charge au Chapitre XVII. du troiſiéme Livre de cette Hiſtoire, & les écueils qui l'environnent au Chapitre IX. du quatorziéme Livre.

Ce que l'on appelle en Hollande le Magiſtrat des Villes *n'eſt pas une perſonne ſeule. C'eſt un Conſeil compoſé de Bourguemaîtres & d'Echevins dont les fonctions ſont annuelles, & de Conſeillers qui ſont perpetuels, mais qui ne ſont appellez que dans les affaires extraordinaires & importantes.*

Le Stathouder *ou* Statholdre *n'eſt autre que le Gouverneur. Chaque Province a le ſien, & a proprement parler il n'y en a jamais eu de Géneral pour toute la Republique, depuis le Prince d'Orange Guillaume I. qui après l'union avoit eſté reconnu de toutes les Provinces pour leur Gouverneur Général & particulier. Après ſa mort, le Gouvernement de Friſe aiant eſté detaché, puis rendu hereditaire dans les Deſcendans de ſon Frere, les autres Provinces reconnurent ſes enfans pour leurs Gouverneurs juſques à la mort de Guillaume II. Le Prince Guillaume III. aujourd'hui vivant, après en avoir eſté depoüillé par les Etats, y fut reſtabli en 1672, & deux ans après le Gouvernement particulier de Hollande fut rendu hereditaire à ſes Deſcendans mâles qui ſeroient legitimes. Gueldres & Utrecht ont ſuivi cet exemple: hors cet engagement, chaque Province eſt en droit de ſe nommer un Stathouder & de le changer. On compte parmi les Privileges du Stathouder celui de*

faire

faire grace pour toutes sortes de crimes, ce qui est un droit de Souveraineté: celui de presider dans toutes les Cours de Justice; celui d'établir ou d'ôter les Magistrats des Villes; celui d'envoier ou de recevoir des Ambassadeurs pour ses affaires particulières; celui de faire executer les Ordonnances des Etats de la Province dont il est Gouverneur.

Le Capitaine Général *est celui qui a le commandement général de toutes les troupes par terre. Cette charge qui a toûjours esté donnée aux Princes d'Orange jusqu'ici n'est pas inseparable de celle de Stathouder. Elle avoit été supprimée après la mort de Guillaume II; elle fut renduë à Guillaume III. en 1672, avant même qu'il fust question de deliberer s'il seroit jamais declaré Stathouder. Le Capitaine Général dispose de toutes les charges militaires: mais les Gouvernemens des Villes frontieres & les commandemens des Places d'armes sont à la nomination des Etats-Generaux.*

*L'*Amiral-Général *ou* Grand-Amiral, *est le Chef de toute la navigation Hollandoise tant pour le commerce que pour les armées navales. Cette charge n'a esté conferée qu'aux Princes d'Orange; & elle avoit esté réünie aux Etats après la mort de Guillaume II. jusqu'au retablissement de Guillaume III. Jamais le Grand-Amiral ne s'est trouvé aux expeditions maritimes: tout s'est fait jusqu'ici par son* Lieutenant-Amiral, *ou par les quatre Vice-Amiraux de la Meuse, d'Amsterdam, de Nord-Hollande & de Zelande. L'an 1665 on rehaussa ces charges subalternes.*

ternes. Le Lieutenant-Amiral fut fait Lieutenant-Amiral-Général ; *les quatre Vice-Amiraux furent faits Lieutenans-Amiraux dans chaque Amirauté ; les Contr'-Amiraux furent faits Vice-Amiraux ſous eux, & l'on donna à ceux-ci quatre nouveaux Contr'-Amiraux. Ainſi celui qui s'appelle depuis ce tems-là Amiral de la Meuſe, Amiral d'Amſterdam, Amiral de Hollande, Amiral de Zelande n'eſt autre choſe qu'un des 4. Lieutenans du Lieutenant-Amiral-Général, qui ont ſous eux d'autres Lieutenans ſous le nom de Vice-Amiraux : de même qu'avant ce tems-là celui qu'on appelloit ſimplement* Amiral de Hollande *n'étoit proprement que le Lieutenant Général du Grand Amiral ; c'eſt a dire du Prince d'Orange ou de la Republique dans l'intervalle de la deſtitution du jeune Prince Guillaume III.*

Le Conſeil de l'Amirauté *diſpoſe abſolument de tout l'équipage des vaiſſeaux, du fonds deſtiné pour les dépenſes de la Mer, & de toutes les autres affaires de la Marine, après que les Etats-Généraux ont reſolu l'armement des flotes, & arrêté le nombre de vaiſſeaux. Il ſe diviſe en cinq Colleges ou Aſſemblées, ſçavoir trois en Hollande, celui qui a ſon ſiege à Rotterdam s'appelle Amirauté de la Meuſe, celui d'Amſterdam retient ſon nom, celui qui ſe tient à Hoorn ou à Enchuyſe s'appelle Amirauté de Nord-Hollande. Celui de Zélande ſe tient à Middelbourg, & celui de Friſe à Harlingue. L'Amiral du Nord n'eſt autre que le Lieutenant Amiral de Nord-Hol-*

lande, l'Amiral du Zud eſt le Lieutenant Amiral de la Meuſe.

L'obligation où j'ai été de circonſtancier les combats ſur Mer les plus fameux, ſur tout dans les dernieres guerres d'entre les Anglois & les Hollandois me porte à dire un mot pour en faciliter l'intelligence à ceux qui n'ont point l'uſage de la Marine. Ces combats ne ſe font jamais que ſur une ligne. L'ordre de bataille eſt compoſé de trois eſcadres, & chaque eſcadre de trois diviſions. Chaque eſcadre a ſon Amiral qui gouverne la principale des trois diviſions: ainſi une armée navale qui eſt accomplie en toutes ſes parties & rangée en bataille, a toûjours trois Amiraux qui ont chacun leur Vice-Amiral & leur Contre-Amiral à leurs côtez pour commander les diviſions des eſcadres. Chaque diviſion a ſon Pavillon ſur le vaiſſeau Amiral, Vice-Amiral & Contre-Amiral, d'une même couleur. Mais les Pavillons d'une eſcadre different de couleur d'avec ceux d'un autre pour ſe diſtinguer, & l'un ſe prend pour l'autre: de ſorte que le Pavillon bleu *par exemple,* l'Eſcadre bleuë, *ou même* l'Amiral bleu *ne ſignifient qu'une même choſe. Quelquefois même pour marquer les combatans des eſcadres on ſe contente de dire les* blancs, *les* rouges, *les* bleus. *Comme on ne doit pas confondre les eſcadres de bataille avec les eſcadres ordinaires, on ne doit pas croire auſſi que les Amiraux de ces eſcadres ſoient toûjours Amiraux hors des combats. Ce ſont des commiſſions que l'on donne ſouvent à des Lieutenans Généraux & à des Chefs d'eſcadres.*

Il

Il en eſt de même de ceux qui font la fonction de Vice-Amiraux & Contr'-Amiraux. L'avantgarde d'une Armée navale eſt toûjours le côté des proüës, & l'arriére-garde celui des poupes, & jamais on ne ſe bat que par les flancs des vaiſſeaux. On prend ordinairement l'avant-garde pour l'aile droite, & l'arriere-garde pour l'aile gauche; mais l'aile gauche ne laiſſe pas de devenir quelquefois avant-garde, & l'aile droite arriere-garde ſelon la neceſſité où l'on ſe trouve de courir de differens bords.

Pour ce qui eſt de la Navigation de long cours, je crois en avoir fait un detail ſuffiſant lorſque j'ai rapporté les expéditions des Hollandois en Aſie, en Afrique & en Amerique. On y trouvera ce que l'on y pourroit ſouhaiter concernant les deux célebres Compagnies des Indes Orientales, ou des Grandes-Indes, *& Occidentales ou* Weſt-Inde, *& les découvertes des Particuliers depuis l'an* 1609. *On y verra auſſi tout ce qui regarde l'Etat floriſſant de la Hollande Indienne ou Orientale, dont le centre eſt à Batavia où le* Gouverneur Général *tient une Cour de Roi. J'ajoûterai ſeulement à ce que j'ai dit de la puiſſance de ce Général qu'il ne rend compte à perſonne; qu'il eſt revocable au gré de la Compagnie des Indes Orientales; & qu'il peut ſe démettre au bout de trois ans. Il eſt le Chef du Conſeil d'Etat des Indes Orientales, & ce Conſeil eſt compoſé ſous lui d'un Directeur Général, de ſix Conſeillers ordinaires, & d'autant d'extraordinaires qu'il plaît aux LVI. Perſonnes dont la Compagnie eſt compoſée.*

Il eſt auſſi le Généraliſſime de toute la guerre qui ſe fait au delà du Cap de bonne Eſperance. Il a ſous lui le Major Général, les Amiraux particuliers & les Généraux de chaque armement.

L'on compte ordinairement ſix Gouverneurs généraux ſous le Général des Indes Orientales, dont les Gouverneurs ſont abſolus ſans pouvoir être revoquez par le Conſeil d'Etat de Batavia. Ce ſont ceux 1. *de la Côte de Coromandel,* 2. *de l'Iſle d'Amboina,* 3. *de Banda,* 4. *de Ternate,* 5. *de Ceylan, &* 6. *de Malacca. Les Gouverneurs particuliers de toutes les places depuis le Cap de Bonne-Eſperance s'appellent aſſez ſouvent* Commandeurs: *mais je me ſuis ſervi plus ordinairement de celui de Commandant comme étant moins équivoque.*

Pour ce qui eſt des expéditions militaires des Indes tant en Aſie qu'en Amerique, je me ſuis attaché ſcrupuleuſement à les rapporter dans le tems qu'elles ſont arrivées. Mais lors qu'elles n'avoient point de liaiſon avec les affaires de l'Europe dont il étoit queſtion de ſuivre l'Hiſtoire, je me ſuis contenté ſouvent de les placer au tems que la nouvelle en étoit venuë en Hollande par le retour annuel des Flotes marchandes.

HIS-

HISTOIRE DE HOLLANDE

Depuis la Tréve de l'An 1609. où finit GROTIUS juſqu'à nôtre tems.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE I.

Souveraineté des Provinces-Unies reconnuë par tout.

LA Tréve de douze ans concluë à Anvers le 9 jour d'Avril 1609 entre l'Eſpagne & la Hollande, par la médiation des Rois de France & de la Grand' Bretagne, eſt regardée de toute la terre comme le point fixe de la Souveraineté des Etats des Provinces-Unies. C'eſt ainſi que s'appelle la Republique compoſée des ſept d'entre les Provinces des Païs-Bas, qui ſecoüérent le joug des Eſpagnols au ſiecle paſſé, & que nous comprenons commu-

nément ſous le nom de Hollande ; parce que cette Province eſt la plus conſiderable de toute l'union, & qu'elle contribuë ſeule plus que les ſix autres enſemble aux neceſſitez publiques.

Le Roi d'Eſpagne *Philippes III.* & les Archiducs *Albert & Iſabelle*, Gouverneurs des Païs-Bas Catholiques, aiant paru renoncer aux pretentions qu'il avoit euës ſur cette Republique ; & l'aiant reconnuë pour un Etat libre & indépendant par le premier article de la Tréve ; l'on vit en peu de tems les Puiſſances de la terre recevoir avec plaiſir les Envoiez de cet Etat, comme les Miniſtres des Souverains.

Henri le Grand Roi de France, à qui les Hollandois témoignoient avoir la principale obligation de leur fortune, voulut en donner l'exemple à tous les autres. *François Aerſſens*, qui n'avoit été juſques-là que Reſident des Etats à Paris, fut auſſi-tôt reconnu pour Ambaſſadeur par ce bon Prince, qui ſans s'arrêter au peu de ſatisfaction qu'il recevoit de cet eſprit fourbe & intriguant, le combla encore de bienfaits & d'honneurs perſonels en conſideration de ſes Maîtres ; l'annoblit, le fit Chevalier & Baron ; ce qui porta les Etats à le recevoir enſuite entre les Nobles de la Province.

Les Hollandois en eurent toute la reconnoiſſance dont ils étoient capables, & le témoignage qu'ils en firent paroître pour lors, fut le renouvellement de leur alliance avec le Roi, eſperant que la Tréve leur donneroit lieu de le ſervir dans l'exécution des deſſeins qu'on croioit qu'il avoit ſur la Maiſon d'Autriche. Il n'y eut qu'un point ſur lequel ils voulurent s'excuſer de donner au Roi la ſatisfaction qu'il ſouhaitoit d'eux. (*a*) Ce point regardoit la Religion Catholique, dont ce Prince leur avoit fait demander le libre exercice pour leurs ſujets Catholiques Romains par ſon Ambaſſadeur. C'étoit alors *Pierre Jeannin*, Preſident au Parlement de Bourgogne, que le Roi y avoit envoyé depuis deux ans avec *Paul Choart de Buzanval* (*b*) auparavant Ambaſſadeur ordinai

1

(a) *Exercice de la Religion Catholique demandé par Henri IV.* (b) *Mort dés* 1607.

re en ces Provinces, & *Etienne de la Place Sieur de Roiſſy* deſtiné pour être ſon ſucceſſeur, afin de negocier à l'avantage des Etats le traité que ceux-ci vouloient paſſer avec l'Eſpagne.

Le Preſident Jeannin, voiant que ni le Roi d'Eſpagne, ni les Archiducs n'avoient pas réüſſi à propoſer parmi les conditions de la Tréve, la liberté de la Religion Catholique, n'avoit oſé lui-même remuer la queſtion durant le traité, par la crainte de multiplier les difficultez. Il avoit jugé à propos de remettre la choſe après la concluſion du traité. Il en fit l'ouverture incontinent après ſon retour à la Haye, par un beau diſcours qu'il prononça dans l'Aſſemblée des Etats Generaux, par maniére de récommandation faite de la part du Roi en faveur des Catholiques de ces Provinces. Il obtint, premie-« rement pour les Archiducs que rien ne ſeroit innové « touchant la Religion dans les villages du reſſort des « Villes de la Republique ſituées dans le Brabant: & que « comme le ſeul exercice de la Religion Catholique & « Romaine y avoit été fait juſques-là, il y ſeroit con-« tinué de la même maniere ſans aucun changement. « Mais quant à l'exercice public que l'on demandoit pour « les Catholiques des ſept Provinces qui compoſoient les « Etats, les Deputez aſſemblez à la Haye s'aviſerent d'un « expedient pour empêcher qu'on ne priſt leur reſolution pour un refus. Ils prierent l'Ambaſſadeur de faire trouver bon au Roi, que l'on differât la deciſion de cette affaire à un autre tems, parce que la plupart d'entre eux eſtimoient que cet exercice ne pouvoit être introduit « & autoriſé par la loi publique, ſans mettre en danger « leur Etat naiſſant. Que cependant on uſeroit de tole-« rance & de diſſimulation pour le reſpect & la conſide-« ration qui étoit dûë à un ſi grand Roi, pourvû que cet « exercice fût *comme ſecret*, ſans tenir de grandes aſſem-« blées, en y ajoûtant les cautions & les ſuretez conte-« nuës dans la demande qui leur en étoit faite. «

CHAPITRE II.

Desseins du Prince Maurice sur la Souveraineté des Provinces traversé par Barneveld.

QUarante-deux ans d'une guerre opiniâtre n'avoient pas été capables d'éteindre l'amour de la paix dans l'esprit des Peuples. C'est ce qu'ils firent connoître par les rejouissances extraordinaires, dont la publication de la Tréve fut suivie dans toutes les villes des Provinces de l'une & l'autre obéissance. La joie qu'en eurent les Etats ne fut pas moins sincere que celle des Archiducs. Il n'y eut peut-être que celle du Prince *Maurice* de Nassau, qui ne fut que superficielle & dissimulée. Ce Prince qui avoit succedé à son Pere Guillaume I. Prince d'Orange, dans les trois prémiéres charges de la République (*a*), & qui en étoit l'appui par sa valeur & son habileté, regardoit la Tréve comme l'obstacle le plus terrible qu'on pût opoſer aux desseins secrets qu'il avoit formez sur la Souveraineté des sept Provinces. Il ne s'étoit point rébuté du refus que les Etats assemblez à Dort avoient fait autrefois à son Pere de l'élever à la qualité de Comte souverain de Hollande & de Zelande, s'imaginant que pour l'obtenir il n'avoit manqué que de resolution ou de vie. Dans la persuasion où il étoit, que la continuation de la guerre lui étoit absolument necessaire pour parvenir à ses fins, il s'étoit toûjours opoſé par ses créatures, premierement au traité de paix qu'on avoit minuté dés l'an 1607. puis à celui de la Tréve que l'on venoit de conclure. Il voulut néanmoins avoir la principale part au festin que les Etats donnerent aux Ambassadeurs de France & d'Angleterre, avant que de les laisser retourner près de leurs Maîtres. Ce fut avec plaisir qu'il y entendit faire les éloges du Président Jeannin, dont le rare merite s'étoit fait connoître dans ces provinces depuis deux ans. Mais il ne put di-

(a) 1 *Gouverneur ou Stathouder.* 2 *Capitaine General.* 3 *Admiral General.*

digerer les aplaudiſſemens que toute la compagnie y donna pareillement au celebre Jean de *Barneveld* (*a*), Avocat Géneral & Garde des Sceaux de Hollande, qui avoit repreſenté les Provinces-Unies parmi les Députez pour la Tréve.

Barneveld étoit le premier homme de la République, & il en étoit regardé comme le Protecteur. Il étoit entierement dévoüé aux interêts de ſa Patrie; & il ne reſpiroit que la liberté & le repos des Peuples. Il joignoit à une probité & une ſageſſe incomparable, une capacité toute extraordinaire, qu'il avoit acquiſe par une longue experience dans pluſieurs emplois importans. Il avoit un abord majeſtueux, qui lui aſſujettiſſoit les eſprits; & ſa coûtume étoit de dire beaucoup en peu de paroles. C'eſt ce qui lui avoit acquis dans les Etats une autorité capable de borner celle du Prince Maurice. Il avoit été l'un des principaux Conſidens & Miniſtres du Prince d'Orange ſon pere, après la mort duquel il l'avoit fait ſortir du College (*b*), pour lui faire donner, nonobſtant ſa grande jeuneſſe, le commandement géneral par mer & par terre, en ſe rendant ſa caution ſur les nobles inclinations qu'il avoit remarquées en lui. Depuis ce tems il n'avoit ceſſé de l'aſſiſter de ſes conſeils & de ſon credit: & ce Prince l'avoit toûjours ſuivi & honoré comme ſon directeur & ſon pere, juſqu'à ce qu'enfin l'ambition étouffa en lui les ſentimens de la reconnoiſſance, & des égards qu'il devoit à ſon Bienfaicteur. L'un & l'autre uſerent de diſſimulation pendant quelques années, Barneveld dans l'eſperance de corriger doucement l'eſprit de Maurice, & Maurice dans l'eſperance de vaincre l'integrité de Barneveld. Ils ſe ſuportérent juſqu'au tems de la Tréve, où Barneveld s'étoit crû obligé de preferer les interêts de ſa Republique, à la complaiſance qu'il avoit euë pour l'humeur guerriére de Maurice. Ce Prince indigné de voir que Barneveld eût ſçû perſuader le Roi Henri le Grand, de la neceſſité d'une Tréve pour ſauver la Republique épuiſée par les guer-

 res;

(a) *Ou Olden Barneveld.*

(b) *Il étudioit à Leyde & n'avoit que* 17 *ans.*

res ; & qu'il entrainoit ſeul les Etats par ſon autorité, ne put s'empêcher alors de faire éclater ſon reſſentiment, de lui dire des duretez dans les Conferences publiques, & de lever même une fois la main ſur lui.

La moderation de Barneveld ne ſervit qu'à l'irriter. Le chagrin que lui donna la concluſion du Traité, lui fit chercher depuis ce tems-là l'occaſion de ſe vanger de Barneveld. Il forma même deſlors le deſſein de le perdre prévoiant que tant que cet homme intrépide ſeroit dans le monde, il auroit toûjours une barriere inſurmontable contre le deſſein qu'il avoit d'envahir la Souveraineté du Pays.

Mais avant que de ſe reſoudre aux extrémitez, il voulut hazarder une derniere tentative. Il s'adreſſa dans cette vûë à la Princeſſe doüairiere d'Orange, ſa belle-mere. C'étoit *Louiſe de Colligny* fille de l'Amiral de France, biſayeule du Prince d'Orange d'aujourd'hui, qui étant veuve de Teligny maſſacré avec ſon beau-pere à la journée de ſaint Barthelemi, avoit épouſé le Prince d'Orange Guillaume I. après la mort de ſa troiſiéme femme.

Maurice qui avoit toûjours bien vécu avec cette bonne Princeſſe, lui découvrit ſon cœur, perſuadé de ſa diſcrétion & de ſa bienveillance. Il la pria de ſonder à fonds celui de Barneveld, & de s'aſſurer de ſon conſentement & de ſon aſſiſtance. Pour engager la Princeſſe à favoriſer ſon entrepriſe, il lui repreſenta qu'elle avoit elle-même le principal interêt dans cette affaire, parce qu'aiant abſolument renoncé au mariage, *Frederic Henri* ſon jeune frere, fils unique qu'elle avoit eu de ſon pere, heriteroit ſeul de tous ſes biens ; lui ſuccederoit à la ſouveraineté dont il étoit queſtion, & qu'il rendroit hereditaire à ſa poſterité. La Princeſſe ſe laiſſa ébloüir à ces belles apparences, & s'imaginant travailler pour l'avancement de ſon propre fils par les ſervices qu'il s'agiſſoit de rendre à Maurice, elle alla voir Barneveld, quoiqu'elle ne le viſitât jamais. Elle lui fit en confidence l'ouverture des projets du Prince, & lui marqua l'interêt qu'elle y avoit pour ſon fils. Après lui avoir confié ce ſecret important, elle lui demanda ſa faveur & ſon ſecours

cours pour l'execution d'un ſi grand deſſein, l'aſſurant de la part du Prince & de la ſienne d'une éternelle reconnoiſſance, dont les effets ſeroient ſenſibles à ſa famille.

Barneveld qui étoit également ſincere & prudent, ne fit point difficulté de découvrir ſon cœur à la Princeſſe. Il lui proteſta qu'il ne ſouhaitoit rien au monde avec « plus d'ardeur & de paſſion, que la gloire & l'agran- « diſſement de la maiſon d'Orange; qu'il donneroit « même de ſon ſang avec plaiſir, pour pouvoir lui pro- « curer non ſeulement la ſouveraineté de ces Provinces, « mais l'empire de toute la Terre, par la ſeule mémoire « des vertus & des bienfaits du feu Prince Guillaume « ſon mari, pere de Maurice. Enſuite il lui répreſenta « que la plûpart des hommes ſe ruïnoient par des de- « ſirs contraires à leur propre bien, & par l'ignorance de « leurs vrais interêts: & il lui prouva par des raiſons « ſans réplique, que le Prince Maurice ſouhaitant cette « Souveraineté, ſouhaitoit ſa ruïne manifeſte.

Les principales de ces raiſons étoient: Que les Hol- « landois & les autres Peuples confédérez aiant toûjours « le cœur républicain, étoient d'humeur à vouloir être « menez, & non pas traînez: à vouloir être perſuadez, « & non pas forcez dans les choſes qu'on deſiroit d'eux. Que s'étant ſouſtraits de l'obeïſſance d'un Roi trés- « puiſſant, & joüiſſant d'une liberté qu'ils n'avoient ac- « quiſe que par la force des armes, ils ſe reſoudroient « difficilement à ſouffrir le joug d'un Prince particulier. « Que la crainte de retomber ſous celui des Eſpagnols « leur avoit fait chercher autrefois des Maîtres étrangers « pour les garantir de leurs cruautez. Que le Roi de « France Henri III. & la Reine Elizabeth d'Angleter- « re les avoient refuſez. Qu'à la verité le Duc d'Anjou « & d'Alençon avoit enfin accepté la Souveraineté du « Pays qu'on lui avoit offerte; mais qu'il en avoit ſi mal « uſé, que ſon exemple les avoit mis dans de continuel- « les précautions, pour ne jamais retomber dans un pa- « reil inconvenient. Que le ſouvenir de la mort des Com- « tes d'Egmond & de Horn, de l'entrepriſe d'Anvers, «

„de la barbarie du Duc d'Albe & de ſes Succeſſeurs, „leur faiſoit haïr juſqu'à la moindre ombre du pouvoir „deſpotique. Que pendant les funeſtes conjonctures „de ces tems malheureux, la neceſſité qui n'a point de „loi, les avoit fait recourir à de nouveaux Seigneurs; „mais que ces remedes avoient été plus dangereux que „les maux dont on vouloit ſe garantir. Que depuis la „publication de la Tréve, que l'on commençoit tout de „bon à goûter les douceurs de la paix & de la liberté, il „n'y avoit pas le moindre pretexte pour appuier une „propoſition ſi dangereuſe, qui ne manqueroit point „d'allarmer les eſprits; & que c'étoit s'expoſer au dan„ger d'être mis en pieces que d'en faire l'ouverture. Que „le Prince Maurice en l'état où il ſe voioit pour lors, „étoit plus heureux cent fois que s'il parvenoit à la Sou„veraineté telle qu'il l'enviſageoit, & où il ſe trouveroit „toûjours environné de precipices. Qu'aiant en qualité „de Gouverneur la puiſſance des Souverains, & les effets „mêmes de la Souveraineté, il ſe mettroit toûjours à cou„vert de la haine ou de l'envie, tant qu'il n'en porteroit „pas le nom. Qu'étant Capitaine General des Provin„ces, & Amiral General, il commandoit abſolument „ſur terre & ſur mer ſans trouver d'obſtacle à ſa volonté. „Qu'il diſpoſoit de tous les Gouvernemens, & de tou„tes les charges militaires. Que lorſqu'on faiſoit des „Magiſtrats dans les Villes, on lui en préſentoit trois, „dont il choiſiſſoit celui qu'il vouloit. Qu'en un mot il „avoit les mêmes avantages & la même autorité qu'a„voient les anciens Comtes de Hollande, les Ducs de „Bourgogne, & l'Empereur Charles-Quint même. „Que donnant des remiſſions & des graces pour les cri„mes, il n'étoit point expoſé à la haine que produit la „mort des Particuliers: & que ceux qu'il ſauvoit lui a„voient obligation de la vie. Qu'il devoit ſe faire un „plaiſir d'entendre dire à toute heure, qu'*il falloit au„gmenter les penſions & les appointemens d'un Prince qui „expoſoit continuellement ſa perſonne pour le ſalut pu„blic.* Mais que, ſi une fois il prenoit cet odieux nom de „Maître, on lui envieroit juſqu'aux livrées de ſes Va-

„lets

lets de pied ; & qu'on lui reprocheroit continuellement « les impoſitions qu'il mettroit ſur les Peuples, dont « ceux-ci en l'état preſent des choſes n'avoient aucun ſu- « jet de ſe plaindre, puiſqu'elles étoient miſes par leur « propre conſentement. «

Barneveld voiant que la Princeſſe prenoit goût à ſes remontrances, voulut lui ouvrir les Annales de Hollande pour la perſuader encore par l'hiſtoire des choſes paſſées. Il lui fit voir avec ſurpriſe, qu'il n'y avoit preſque point eu de Comte, contre lequel ſes ſujets ne ſe fuſſent revoltez : & que ſouvent ils étoient allez en armes juſqu'au Château de la Haye pour s'en défaire.

La Princeſſe ſe trouva ſi ſatisfaite de ſa viſite, & ſi convaincuë de la ſolidité & de l'importance des raiſons de Barneveld, qu'elle changea d'avis abſolument. Elle entreprit même de faire entrer le Prince Maurice dans ces ſentimens. Elle le conjura par l'amour qu'il devoit avoir pour lui-même, pour ſon propre bien, ſon repos & ſa gloire, de ne point penſer à une choſe qui lui ſeroit toûjours prejudiciable, quand même le ſuccés en ſeroit heureux. Mais elle s'apperçût bien par la froide réponſe du Prince, qu'elle ne l'avoit nullement perſuadé : & que l'ambition dont il avoit l'eſprit aveuglé le dégoûtoit de tout ce qu'il ne trouvoit point propre à la ſatisfaire.

Maurice voiant qu'il n'avoit rien à eſperer de la part de Barneveld, dont il connoiſſoit la conſtance & l'intégrité, prit d'autres meſures pour lever les obſtacles qui pourroient ſe rencontrer au devant de ſes fins. Le chagrin le fit reſoudre à rechercher l'amitié & le ſervice de tous ceux qu'il ſçavoit ou qu'il croioit être ennemis ou envieux de la vertu & de l'autorité de Barneveld. Il ſe contenta d'abord de preparer leurs eſprits, & de s'aſſurer d'eux, ſans leur découvrir ſi tôt le fond de ſes deſſeins. C'étoient tous eſprits inquiets, intereſſez aux troubles, amateurs de nouveautez ; & comme il ne leur parloit dans ces commencemens que de la perte de Barneveld, il les rendit tous devoüez à ſa paſſion par la promeſſe qu'il leur fit de les revêtir de ſes dépouilles.

(a) Voilà quelle fut la véritable cauſe de la ruïne de cet illuſtre Magiſtrat & de ceux de ſon parti, qui ſoûtenoient la liberté du Païs. Elle avoit été ignorée du Public pendant plus de ſoixante ans par la diſcretion de *Benjamin Aubery du Maurier*, Ambaſſadeur de France en Hollande, à qui ſeul la Princeſſe Doüairiere d'Orange avoit confié le ſecret de Maurice & de Barneveld. Le Prince (b) pour ôter à ceux qu'il vouloit perdre, tout ſujet de ſe défier de lui, & de prendre des ſuretez pour leur défenſe, affecta depuis ce tems-là de ne leur refuſer aucune des graces ni des emplois qui pouvoient être à leur bienſéance, ou à celle de leurs proches. Il donna quelque tems après à *Groeneveld* (c) Fils aîné de Barneveld la charge de grand Maître des Eaux & Foreſts de Hollande, & à *Stautembourg* (d) ſon Cadet, le gouvernement de Berg-op-zoom, qui étoit l'une des principales clefs du Païs. Il fit auſſi du bien à *Vander Myle* (e) ſon Gendre, homme de probité & de ſçavoir, qui fut Ambaſſadeur à Veniſe, puis en France, & Curateur de l'Univerſité de Leyde. Groeneveld étoit un homme fort ſage, fort moderé; & la conſideration de ſon Pere porta le Roi à l'honorer du Collier de l'ordre de Saint Michel. Pour Stautembourg, c'étoit un jeune étourdi qui avoit toûjours été la croix de ſon Pere, tant à cauſe de ſes débauches, que pour ſon humeur violente & inquiéte. Maurice n'ignoroit pas ſa vie; mais feignant de reconnoître les ſervices de ſon Pere pour la Republique en cette occaſion, il eſperoit que dans un poſte auſſi dangereux qu'étoit une Place frontiére & de nouvelle conquête, il ne manqueroit pas de faire quelque faute, qui fourniroit un pretexte de ſe vanger du Pere ſur toute ſa famille.

CHA-

(a) *Cauſe véritable & unique de la ruïne de Barneveld.*
(b) *Maurice donne des Charges à ſes enfans.*
(c) *René de Barneveld.*
(d) *Guillaume de Barneveld.*
(e) *Corneille.*

CHAPITRE III.

Ratification de la Trêve.

CEpendant les Archiducs aiant reçû du Roi d'Eſpagne la ratification de la Tréve du 7 de Juillet, dépecherent à la Haye Louïs *Verreiken* Audiencier & leur Secretaire d'Etat, qui avoit travaillé à la negociation en qualité de leur Deputé avec le P. J. de *Neyen* Commiſſaire Général des Cordeliers. Les Etats recûrent cette ratification comme le dernier ſceau de leur liberté. Et le jour même que Verreiken la leur avoit preſentée de la part de ſes Maîtres, on eut avis que quatre Navires Hollandois chargez de richeſſes étoient arrivez des Indes Orientales à Amſterdam, & avoient rapporté la nouvelle de la diſſipation de la groſſe Armée que les Portugais avoient ramaſſée prés de Goa pour reparer les pertes que les Hollandois leur avoient fait ſouffrir depuis quelques années dans les Indes.

(*a*) Les Portugais avoient regardé le départ de l'Amiral Corneille *Mathelief* qui avoit été leur fleau, comme une conjoncture favorable au deſſein qu'ils avoient de ſe vanger. Mais les vents les avoient prevenus en faveur des Hollandois, avant même qu'ils ſe fuſſent mis en état de rien entreprendre, & la tempête avoit ſeparé leurs vaiſſeaux & ruiné leur Flote.

Mathelief tout glorieux de ſes heureuſes expeditions, étoit revenu depuis peu avec une partie de ſes vaiſſeaux. L'autre qui avoit éte écartée par les vents, étoit inceſſamment attenduë avec les Ambaſſadeurs que le Roi (*b*) de Siam envoioit au Prince Maurice & aux Etats. Etant arrivez en Zelande quelque tems après, ils furent conduits à la Haye par Mathelief, qui avoit déja prevenu le Prince & les Etats à leur ſujet, & ſur les diverſes alliances qu'il avoit contractées pour les Hollandois avec pluſieurs

(a) *Perte de l'Armée des Portugais aux Indes, préparée contre les Hollandois.*

(b) *Ambaſſadeurs du Roi de Siam en Hollande.*

ſieurs Rois & Peuples des Indes. Le lendemain ils furent introduits devant les Etats ; & ſans diſtinguer le Prince Maurice d'un vrai Souverain ou d'une Tête couronnée, ils ne s'approcherent de lui qu'à genoux, les mains jointes & la tête contre terre : cérémonie qu'ils recommencerent par trois fois. Ils preſenterent enſuite la lettre de leur Maître, & celles des autres Rois leurs alliez, pour leſquels ils étoient venus pareillement demander l'amitié & la confederation des Hollandois. Après ils firent leurs preſens, qui étoient preſque tous pour Maurice, à qui la lettre de leur Roi & celles des autres Rois ſes voiſins & ſes alliez étoient perſonnellement adreſſées. Cette Ambaſſade parut fort glorieuſe à ce Prince, qui crut y trouver dequoi flater ſon ambition, & ſe conſoler un peu de la Tréve, ſur tout après s'être imaginé, à la perſuaſion de Mathelief qui lui étoit tout dévoüé, que le Roi de Siam étoit l'un des plus grands Rois des Indes ; qu'il avoit cinq Rois ſous lui ou ſujets ou tributaires ; & qu'il pouvoit mettre en tout tems trois cens mille hommes, & deux mille Elephans en campagne. Les Ambaſſadeurs furent traitez magnifiquement, & chargez d'autres preſens pour leur Roi : après quoi le Prince Maurice les fit conduire à Amſterdam, où ils s'embarquerent pour retourner aux Indes.

(*a*) C'étoit un grand ſurcroît de proſperitez aux premieres douceurs de la Tréve, de voir l'etat floriſſant du commerce & de la puiſſance des Hollandois, qui augmentoient de jour en jour dans les Indes Orientales. Outre ce que nous avons dit des expeditions de Mathelief, quiétant parti avec une flotte de douze vaiſſeaux ſur la fin de l'an 1605 avoit battu les Eſpagnols, & pris ou brûlé aux Portugais ſept Galions devant la Ville de Malaca ; *Etienne Vander Haghe* avoit emporté la Forteresſe de l'Iſle d'Amboina ſur ces derniers, & pris diverſes places dans les Molucques, d'où l'on tiroit quantité d'epiceries & d'autres marchandiſes fort riches. Le Zamorin de Calicut le plus puiſſant Prince des côtes de Malabar, avoit récherché auſſi depuis peu l'alliance des Etats. Les Amiraux

(a) *Commerce & conquêtes aux Indes Orientales.*

miraux *Paul de Caerden* avec huit grands vaiſſeaux, & *Pierre Verhoeven* ou *Verhouf*, qui avoit ſuccedé à Hemskercke, & gagné la bataille de Gibraltar, & qui étoit depuis allé aux Indes avec treize vaiſſeaux Marchands de 800 à 1000 tonneaux de charge, fourni de bonnes troupes, revenoient chargez de gloire & de richeſſes. Caerden étant heureuſement arrivé après le départ des Ambaſſadeurs de Siam avec quatre vaiſſeaux, on reſolut d'y envoier encore au mois de Decembre ſuivant huit grands vaiſſeaux outre une pinaſſe avec paſſeport du Roi d'Eſpagne & des Archiducs, & quelques-uns de leurs Commiſſaires, pour répandre la nouvelle de la Tréve dans toutes les Indes, avertir les deux partis de faire ceſſer tout acte d'hoſtilité, & ſe regler de part & d'autre ſuivant les articles du Traité. Tels étoient les ſuccés du commerce Hollandois dans les Indes Orientales, dont le Roi d'Eſpagne avoit ſi opiniâtrement demandé durant les negociations de la Tréve, la caſſation & le renoncement, comme le prix de la Souveraineté qu'il leur abandonnoit pour les ſept Provinces.

(a) Tout ce grand commerce du trafic, & toutes ces expeditions militaires ſe faiſoient aux dépens de la *Compagnie des Indes Orientales*; dont l'établiſſement s'étoit fait en 1602 dans le deſſein de reſiſter à toutes les forces des Eſpagnols & des Portugais. Le progrés en fut ſi grand d'abord, pour le commerce, qu'en moins de ſix ans elle avoit vû ſa ſomme capitale de ſix millions accrûë de plus de trente millions, outre le gain provenu, qui avoit été diſtribué aux *Participans*; & pour les expeditions militaires, non ſeulement elle reſſerra les Caſtillans & les Portugais dans des bornes incommodes, mais elle y conquit encore des Roiaumes entiers, fit pluſieurs Rois tributaires, & ſe mit enſuite en état d'envoier des Ambaſſadeurs en ſon nom aux Empereurs de la Chine & du Japon. Sur la fin de l'an 1609 la Compagnie des Indes Orientales avoit pour le ſeul commerce près de cinquante vaiſſeaux tous bien montez, fournis de bonnes trou-

(a) *Compagnie des Indes Orientales.*

troupes de ſoldats choiſis, portant toûjours le double de ce qui étoit neceſſaire pour les équiper: & le moindre lui coûtoit 25000 écus.

La Republique ne laiſſoit pas d'entretenir encore dans le même tems vingt vaiſſeaux pour la Guinée, quatre-vingt pour le trafic de l'Amerique, & vingt pour celui des Iſles de Cuba & de S. Domingue. Mais quoi qu'on eût parlé dès l'an 1607 d'établir une Compagnie des Indes Occidentales ou de l'Amerique ſur le modele de celle des Indes Orientales, dont l'état floriſſant donnoit de l'émulation aux nouveaux Confederez, l'execution en fut empêchée ou differée à cauſe de la Tréve avec l'Eſpagne & les Archiducs: de ſorte que les Etats n'en purent faire l'établiſſement que l'an 1623.

CHAPITRE IV.

Viſite des Frontieres & reparations des Places.

LEs Etats attendant que les Archiducs envoiaſſent des Commiſſaires à la Haye pour regler le reſte des difficultez, qui par les articles de la Tréve avoient été reſervées pour un accommodement particulier, jugerent à propos de faire viſiter leurs frontieres, & reparer inceſſamment les fortifications de leurs places. Le Prince Maurice partit au mois d'Août pour cet effet, & il ſe fit accompagner du Comte *Guillaume de Naſſau* Gouverneur de Friſe ſon couſin germain, du Prince Frederic-Henry ſon frére de pere, de Dom *Emmanuel de Portugal* ſon beau-frere, & de trois Commiſſaires des Etats.

Ils commencerent par Lillo ſur l'Eſcaut aux extremitez du Brabant. Ils y firent aggrandir la forteresſe, & bâtir un Temple de bois pour les Reformez du quartier, qui s'étendoit juſqu'à Anvers. La dépenſe monta juſqu'à près de cent mille florins. De là ils paſſerent à Fleſſingue en Zelande; ils ordonnerent l'agrandiſſement de cette ville, & ils en marquerent l'enceinte après lui avoir adjugé un large terrain du côté de l'Orient. Ils y firent faire

faire auſſi un havre fort vaſte & magnifique, après en avoir obtenu la permiſſion du Roi d'Angleterre, qui y tenoit encore une garniſon avec un Gouverneur (*a*); cette ville aiant été donnée en dépôt avec la Brille & Ramekens à l'Angleterre pour l'aſſurance des ſommes que la Reine Elizabeth avoit prêtées aux Etats.

De Zelande les Commiſſaires paſſerent dans l'Iſle de Cadſant pour voir les conquêtes que les Etats avoient faites dans la Flandre. Ils y viſiterent l'Ecluſe, Iſendick, & Ardenbourg, où ils firent les reparations neceſſaires, & mirent ces places en état de défenſe.

(*b*) Ce fut à la faveur de la Tréve que divers Princes & Seigneurs qui n'avoient point eu auparavant de réſidence aſſurée s'établirent & fixerent leur demeure dans les Provinces-Unies. Le Prince d'Orange qui étoit Catholique ſe voiant rétabli dans ſes biens paternels, choiſit la ville de Breda comme l'ancien heritage de ſes Peres qui étoit devolu dans la maiſon de Naſſau de leur branche, par le mariage d'Engelbert triſayeul de ſon grand-pere avec l'héritiere de Breda. Il étoit frere aîné du Prince Maurice, & s'appelloit *Philippes Guillaume*, parce qu'il étoit filleul de Philippes II. Roi d'Eſpagne, & fils de Guillaume I. Prince d'Orange en premieres nôces. Il avoit été long-tems connu ſous le nom de Comte de Bure, titre qui lui étoit venu de ſa mere Anne d'Egmont, (*c*) Comteſſe de Bure. Il étudioit au College dans l'Univerſité de Louvain, lorſqu'en 1567 âgé de quinze ans il y fut enlevé par les ordres du Duc d'Albe, & mené priſonnier en Eſpagne, où il fut renfermé pendant vingt-huit ans dans un château de la campagne, ſous le beau pretexte de garantir de l'hereſie un jeune homme qui avoit l'honneur d'être le filleul du Roi Catholique. Là il n'eut point d'autre exercice que le jeu des Echets, que le Châtelain

(a) *Philippe de Sidney.*

(b) *Retabliſſement des Princes, Seigneurs & Gentishommes dans leurs biens. Le Prince d'Orange Catholique demeure à Breda.*

(c) *Fille & heritiere de Maximilien d'Egmont, Comte de Bure.*

lain lui apprit; & il n'y fit rien de mémorable que de jetter un jour par la fenêtre de ſa chambre le Capitaine qui le gardoit, pour avoir mal parlé du Prince d'Orange ſon pere. Sur la fin de l'an 1595 Philippes II. touché d'une ſi longue & ſi injuſte priſon, le mit en liberté à la priere du Cardinal *Albert*, Archiduc d'Autriche, qui l'amena dans les Païs-Bas dont il étoit nouvellement nommé Gouverneur, & qui le renvoia peu de tems après en Eſpagne, pour conduire à Bruxelles l'Infante *Iſabelle* ſa future épouſe, à qui le Roi donnoit en mariage la Souveraineté des dix-ſept Provinces.

L'an 1606 il épouſa Leonore de Bourbon, Sœur de Henri Prince de Condé. Ce mariage avec la premiere Princeſſe du Sang de France, lui procura la jouiſſance entiere de la Principauté d'Orange avec plus de droit & de Souveraineté que tous ſes Predeceſſeurs n'avoient eu, & une remiſe que lui fit le Roi Henri IV. des pretentions de la Couronne ſur cette Principauté. Philippes ſe retira d'abord à Orange avec ſa Femme. Il retourna enſuite à Bruxelles durant les negociations de la Tréve: & il fut en 1608 pour la premiere fois de ſa vie en Hollande, où il ne fit autre choſe que de reconcilier ſa Sœur Emilie avec le Prince Maurice ſon Frere, qui ne l'avoit pas voulu voir depuis ſon mariage avec le Prince fugitif de Portugal, Dom Emmanuel. Après la Tréve il s'établit à Breda du conſentement des Etats & du Prince Maurice ſon Frere, qui lui laiſſa la jouiſſance paiſible de cette Baronnie & de quelques autres Seigneuries que leur Pere avoit poſſedées. Il ſe logea dans le Château avec ſa Femme, qui l'étoit venu trouver après avoir aſſiſté aux nôces du Prince de Condé ſon Frere & de la Fille du Connêtable de Montmorenci. Mais il n'y avoit aucun commandement, & les Hollandois y entretenoient une Garniſon avec un Gouverneur, qui étoit *Juſtin de Naſſau* Fils naturel de leur Pere. De ſorte que ſa Baronnie s'étendant principalement ſur les villages du territoire de Breda, il n'avoit à lui dans la Ville que ſon domeſtique avec quelques petits droits, & le libre exercice de la Religion Catholique pour lui & les ſiens. Sur la fin de

No-

Novembre il apprit que ſon beau-Frere le Prince de Condé étoit arrivé à Bruxelles, (*a*) ſorti du Roiaume ſans congé du Roi; & que les Archiducs après l'avoir reçû fort civilement l'avoient logé dans l'Hôtel de Naſſau qui lui appartenoit. Auſſi-tôt il partit de Breda avec la Princeſſe ſa Femme pour l'aller viſiter, & il s'y vit bien-tôt accompagné de la fleur de la Nobleſſe Flamande & Hollandoiſe, qui prit cette occaſion pour paſſer l'Hiver à la Cour des Archiducs dans les divertiſſemens. Ceux qui firent le plus d'éclat & qui ſcandaliſerent davantage les Peuples voiſins, furent le bal & le ſomptueux feſtin que le grand Capitaine *Spinola* (*b*) General des troupes Eſpagnoles & Flamandes, donna le jour des Rois de l'an 1610 aux Princes & Princeſſes de Condé & d'Orange, où ſe trouverent le Nonce du Pape, l'Archevêque de Cambrai avec la premiere Nobleſſe du Païs; & où les Dames furent ſervies par des Ducs & des Comtes du premier ordre.

CHAPITRE V.

Tentative d'un paſſage à la Chine par l'Amerique Septentrionale.

LEs Etats & le Prince Maurice avoient des occupations plus ſerieuſes en ce commencement d'année. Ils ne ſongeoient qu'à reparer les pertes cauſées par les guerres, & à chercher des fonds pour acquitter les dettes de la République. Tandis que les Deputez des Etats s'appliquoient à la pacification des troubles excitez dans Alcmaer, Utrecht, Lieward, où quelques mécontens tâchoient de former des partis; & que le Prince travailloit aux fortifications des places frontiéres: la Compagnie des Indes Orientales ſongeoit à étendre le commerce, & faciliter de plus en plus la navigation. Mais au mois de Jan-

(a) *Il voit le Prince de Condé ſon beau-Frere à Bruxelles.*

(b) *Ambr. Spinola, Duc de S. Severin, Prince de Saravalle; Marquis de Benafro, Chevalier de la Toiſon d'or, Conſeiller d'Etat, &c.*

vier elle reçût de la part des Anglois une petite mortification, au lieu de ſa reconnoiſſance qu'elle meritoit pour le ſervice qu'elle avoit voulu rendre à l'Europe. Neuf mois auparavant les Adminiſtrateurs de cette Compagnie avoient envoïé un Pilote Anglois nommé *Henry Hudſon* aux fraiz des Hollandois, pour aller chercher quelque paſſage à la Chine par le Septentrion. Hudſon étoit parti du Texel avec environ vingt hommes le 6 d'Avril 1609. Il avoit doublé le Cap de Norwége le 5 de Mai, & pris ſon cours vers la nouvelle Zemble. Mais n'aiant pû paſſer à cauſe des glaces, au lieu de revenir en Hollande, il perſuada à ſes gens de tourner à l'Occident du Nord, & de chercher le paſſage par le détroit de Davis qui eſt a 70 dégrez vers le Pole. Ils paſſerent l'Eté le long des côtes de la nouvelle France, tantôt à prendre terre, tantôt à tenir la mer, juſqu'à ce qu'étant arrivez à la hauteur de quarante degrez & trois quarts, ils découvrirent une large & profonde riviere entre la Virginie & le païs des Iroquois, & y trouverent un excellent fonds pour ancrer de côté & d'autre. Etant avancez ſur la latitude de 42 dégrez & 40 minutes avec leur grand vaiſſeau, & étant montez enſuite avec leur chaloupe fort avant dans la riviere, ils trouverent que les habitans des deux rivages étoient fort traitables & fort civils; que ceux qui étoient plus près de la mer étoient fort aguerris, & ſubſiſtant ordinairement du port des armes; mais que plus on montoit avant dans le païs, plus on trouvoit le monde exercé dans les arts & dans le commerce.

Hudſon voiant que l'année étoit trop avancée, n'oſa pas pouſſer plus loin pour ce coup: & remettant l'expédition de ſon paſſage par le détroit de Davis au Printems prochain, il ſe mit en mer vers le milieu d'Octobre pour aller rendre compte de ſes découvertes à ſes Maîtres en Hollande, y reprendre de nouvelles proviſions, & y changer cinq ou ſix mutins, qui par leurs contradictions continuelles avoient preſque toûjours traverſé ſes deſſeins. Etant arrivé le ſeptiéme de Novembre à Darmouth en Angleterre, il fut arrêté au mois de Janvier ſuivant, & il reçût ordre de ſervir ſa Patrie, ſans qu'il lui

fût

fût permis d'aller retrouver en Hollande, ceux qui l'avoient équippé. Les Anglois envoierent incontinent en Virginie pour pousser plus loin la découverte de la nouvelle riviére, premiérement *Thomas Gates* qui avoit servi en Hollande, puis le Baron de *la Ware*. L'on reserva Hudson pour la découverte du passage en Asie par le détroit de Davis, ou par celui qui porte maintenant son nom entre Estotiland & les terres Arctiques.

La Compagnie des Indes Orientales en Hollande se voiant ainsi frustrée par les Anglois des avantages qu'elle esperoit d'un chemin abregé pour la Chine & le Japon par l'Amerique Septentrionale, tourna ses vûës vers la route ordinaire. Aiant équippé une flote de neuf navires bien montez & chargez de soldats, de femmes & d'enfans, elle la mit sous la conduite de l'Amiral *Pierre Bot* d'Amersfort, qui devoit être Gouverneur Général. Ces navires firent voiles le 30 de Janvier 1610, les uns de Hollande, les autres de Zelande, accompagnez de quelques pinasses.

CHAPITRE VI.

Guerre de Juliers.

LEs Etats n'étoient pas tellement occupez de leurs propres affaires qu'ils ne songeassent encore à celles de leurs Alliez. C'est ce qui parut par l'engagement qui les obligea de s'interesser dans les differends survenus depuis peu, touchant la succession des Duchez de Juliers & de Cléves. Le Duc *Jean Guillaume* étoit mort sans enfans dés le 25 de Mars l'année précedente; mais il avoit eu quatre sœurs, dont les heritiers pretendoient à sa succession. Elle comprenoit, outre les Duchez de Juliers & de Cleves, celui de Berghe ou Mons, les Comtez de la Marck, de Ravensberg & de Ravenstein, & d'autres Seigneuries adjacentes, qui par les anciennes conventions du mariage d'un Duc de Cléves, Comte de la Marck & Seigneur de Ravenstein, avec l'heritiére de Ju-

liers, de Berghe, & de Ravensbergh, devoient toûjours demeurer annexées enſemble ſans partage, pour ſe maintenir contre les Princes voiſins, ſur tout ceux de la Maiſon de Bourgogne & de Brabant qui étoient puiſſans. Les Pretendans de ce côté-là, étoient l'Electeur de Brandebourg (*a*); le fils du Comte Palatin de Neubourg (*b*); le Duc de deux Ponts (*c*); & le Marquis de Burgaw (*d*). Les autres étoient l'Electeur de Saxe, (*e*) qui ſoûtenoit que c'étoient tous Fiefs maſculins de l'Empire; le Duc de Nevers, comme le ſeul qui portât le nom & les armes de Cleves; & le Comte de Maulevrier, comme l'unique heritier de la Maiſon de la Mark, dont il portoit les armes & le nom. L'Empereur Rodolphe de ſon côté pretendant que le jugement du different lui appertenoit, & que cependant il devoit avoir le ſequeſtre, avoit envoié pour Commiſſaire de l'Empire *Leopold* d'Autriche, Evêque de Strasbourg, qui ſe ſaiſit de la Ville & du Chateau de Juliers, & y laiſſa garniſon avec *Jean de Rauſchemberg* pour Gouverneur.

Cette entrepriſe porta l'Electeur de Brandebourg, & le Palatin de Neubourg à ſe lier enſemble. Etant convenus de s'accommoder enſuite à l'amiable ils prirent d'abord poſſeſſion des Etats du defunt: & au lieu de vouloir ſe ſoûmettre au jugement de l'Empereur, qui cherchoit à inveſtir quelqu'un de la Maiſon d'Autriche de cette riche ſucceſſion, ils demanderent du ſecours au Roy Henri le Grand, & aux Etats de Hollande. Le Roy faiſoit alors un grand armement, qui tenoit toute l'Europe attentive à ſes deſſeins ſans le connoître, & qui inquietoit ſur tout la Maiſon d'Autriche. Il promit le ſecours que lui demandoient les deux Princes *Poſſedans* (c'eſt le nom qu'on leur donna à cauſe de la poſſeſſion où ils s'étoient mis) & fut fort aiſe de pouvoir couvrir les autres deſſeins de ſon armement, ſous le pretexte de ce ſecours. Il donna ordre aux troupes qu'il avoit dans les Provinces-Unies de ſe tenir prêtes

(a) *Jean Sigiſmond.* (b) *Woffgang Guillaume.*
(c) *Jean, Comte Palatin.* (d) *Charles d'Autriche.*
(e) *Chrétien II.*

tes pour le joindre : & pria les Etats d'envoier le Prince Maurice avec celles de la Republique, l'attendre sur la frontiere de Cleves. Cette nouvelle fit trembler l'Allemagne & les Païs-Bas. On tint diverses assemblées à Hall pour les Protestans, & à Würtzbourg pour les Catholiques, qui interesserent le Pape & le Roy d'Espagne dans leur ligue offensive. Cependant l'Evêque de Strasbourg faisoit entrer de fortes garnisons dans Juliers, & dans les autres places contestées qu'il faisoit fortifier avec diligence. Il recevoit aussi de bonnes troupes, que les Archiducs Gouverneurs des Païs-Bas lui envoioient avec des Ingenieurs habiles, & des Chefs experimentez, parmi lesquels étoit le Comte de *Bucquoy*. (a) Mais rien ne contribua tant à diminuer ses aprehensions, & celles des Alliez de la Maison d'Autriche, que la funeste nouvelle du parricide qui ôta du monde le Roi Henri le Grand le 14 de May.

Cette mort jetta d'un autre côté les Princes Possedans dans la consternation, quoi qu'on eût soin de les assurer sur le champ de la continuation de bienveillance & de protection de la part du jeune Roi *Louis* XIII. qui avoit succedé au feu Roi dans la qualité de Pere dans la Republique de Hollande, que les Etats lui avoient donnée par leurs Ambassadeurs. Henri fut regreté & pleuré en cette qualité à la Haye, & par toutes les Provinces-Unies, où il avoit été toûjours aimé, comme celui qui avoit veillé le plus efficacement à leur conservation. Il n'y avoit que cinq ou six semaines, que les Etats lui avoient depêché une Ambassade extraordinaire composée de *Bredérode*, de *Vander-Myle* qui revenoit de Venise, & de *Maldere*, trois personnes des plus considerées de la Republique. Leurs commissions étoient premierement de remercier le Roi de sa protection, dont les Etats lui demandoient la continuation ; ensuite de se plaindre de ce que les Archiducs observoient fort mal les conditions de la Tréve, même aprés le reglement fait à la Haye le 29 de Janvier dernier, entre les Commissaires députez de part & d'autre, pour la li-

 qui-

(a) *Charles de Longueval.*

BIBLIOTECA MA... ROMA ... FONDO GRANELLI

quidation & l'accommodement des difficultez qui étoient reſtées après la concluſion du traité; & enfin de prendre avec lui les meſures neceſſaires concernant la guerre de Juliers, & le ſecours des Princes Poſſedans. Aprés avoir reçû toute la ſatisfaction poſſible, & tous les honneurs imaginables du Roi & de toute la Cour; ils étoient partis de Paris le 8 de May. Mais la nouvelle de la mort de ce Prince étant arrivée un jour après eux à la Haye, la joie publique qu'ils y avoient répanduë ſe tourna tout d'un coup en un deüil univerſel.

Cependant les Princes Poſſedans preſſerent le ſecours qui leur avoit été promis: & ſur l'aſſurance que le Roi Loüis XIII. ne revoquoit pas celui que ſon Predeceſſeur leur avoit deſtiné, les Etats reſolurent, que le Prince Maurice continueroit ſa marche vers Juliers. Ce Prince aiant appaiſé les troubles ſurvenus dans la Ville d'Utrecht pour l'élection des Magiſtrats, donna le rendez-vous à toutes ſes troupes au Fort de Schenck. Là il fut averti de redoubler ſes Gardes ſur quelques ſoupçons concernant la ſureté de ſa vie. On lui fit entendre à demi, que l'amitié dont le Roi Henri le Grand l'avoit honoré ſi particuliérement devoit lui être fatale, & qu'il étoit menacé du même ſort. Avec cette précaution l'on prit deux Etrangers, qui s'étoient gliſſez dans le Fort vêtus en pelerins, & qui avoient l'air aſſez ſuſpect. On les trouva ſaiſis chacun d'une baïonnette bien affilée: & & ſur ce qu'ils refuſerent de dire leur nom & leur pais, ils furent faits priſonniers, & conduits à la Haye.

Maurice voiant ſon artillerie arrivée ſous la conduite de *Keſſel*, Gouverneur de Geertruydenberg, ou ſainte Gertrude, fit la reviie des troupes qui ſe trouverent de 130 compagnies d'infanterie, & de trois mille chevaux, en y comprenant les François conduits par les Sieurs de *Châtillon* & de *Bethune*, & les Anglois qu'avoit amenez le Général *Cecill*. Il fit partir ſon armée de Schenk le 16 de Juillet. Craignant que le Gouverneur de Rhimberg (*a*) qui étoit pour les Archiducs ne s'oppoſât à ſon paſſage

(a) *Fuentes*

ſage, il s'arrêta pour faire monter ſon artillerie : & dans cet intervalle il fut joint par le Prince *d'Anhalt* (*a*) Général des troupes des Princes Poſſedans, qui avoit déja défait un parti conſiderable de l'Evêque de Strasbourg ſur la Meuſe, le 1 jour de May, avec l'aſſiſtance des Hollandois. Ils furent ſurpris de voir le Gouverneur de Rhimberg accompagné de pluſieurs Gentilshommes Allemans, Eſpagnols & Flamans, venir les ſaluër dans leur Camp, leur offrir le paſſage libre le long du Rhin, leur apprendre que les Archiducs ſes Maîtres s'étoient rendus neutres, & qu'ils avoient retiré une partie de leurs troupes de Juliers, aiant envoié le Comte de Bucquoy à la Cour de France pour y faire de leur part les complimens de condoleance ſur la mort du Roi. Etant arrivez le 25 de Juillet à Nuys qui n'eſt qu'à une lieuë de Duſſeldorp, les Princes Poſſedans y allerent ſaluër le Prince Maurice & voir ſon armée. Deux jours après il ſe rendit lui-même à Duſſeldorp avec eux, & alla voir auſſi-tôt le Sieur de *Boiſſiſe* (*b*) Ambaſſadeur de France. Après avoir été regalé par les Princes Poſſedans, & avoir aſſiſté aux deliberations de l'aſſemblée, où étoient les Ambaſſadeurs d'Angleterre, (*c*) & des Etats Généraux (*d*) avec celui de France, il voulut retourner en ſon camp ſur le ſoir : il y courut fortune de la vie durant la nuit, le feu aiant pris à deux chariots de poudre fort proche de lui. Cet accident, que quelques-uns attribuerent à de ſecretes pratiques & d'autres ſeulement à la négligence des ſoldats, fit perir ſoixante & dix hommes, & en laiſſa un grand nombre de bleſſez.

Le Prince d'Anhalt lui aiant amené ſes troupes, (*e*) qui étoient compoſées de Reitres & de Lansquenets, ils allerent enſemble dés le lendemain 28 du mois, inveſtir la ville de Juliers. Dés que Maurice eut formé le ſiége, il renvoia le Comte de Naſſau avec un détache-

(a) *Chrétien.* (b) *Jean Thumerie de Boiſſiſe.*
(c) *Rodolph Winwood.* (d) *Henri de Brienen, & Jean de Berc.* (e) *Siege & priſe de Juliers par le Prince Maurice.*

ment de ſes troupes au fort de Schenck, craignant quelque ſurpriſe ſur les frontieres des Etats de la part des Eſpagnols & des Flamans. Mais il ne le fit qu'après avoir appris que le Maréchal de la *Chatre* (*a*) étoit à Treves venant au ſecours des Princes Poſſedans avec une armée de 12000 fantaſſins, 2000 chevaux, & quelques pieces de canon. Il dépêcha en même tems le Comte de *Sulms* avec ſix Cornettes de Cavalerie, & quelques Capitaines François, de ceux qu'il avoit amenez de Hollande pour aller au devant du Maréchal. Il ne laiſſa point de pouſſer cependant les travaux, & d'avancer le ſiége de tout ſon poſſible, ſous pretexte de gagner du tems: mais dans le fonds c'étoit pour avoir la principale gloire de l'entrepriſe, & pour reduire la ville au point de ne pouvoir être miſe en ſequeſtre entre les mains du Maréchal, comme le bruit en couroit déja. La garniſon de la ville étoit d'environ 2500 hommes qui firent tous leur devoir, & ſe defendirent fort bien. Le chateau qui étoit très-fort & fait en quarré avec quatre baſtions ou boulevarts, d'un côté ſur un roc, & de l'autre ſur le brod des marais, ôtoit au Prince Maurice les moiens de le ſaper, ou de le miner juſqu'à ce qu'il eût été renforcé de l'armée Françoiſe. Cependant il attaqua les retranchemens que les aſſiegez avoient au dehors du château. Il s'en étoit déja rendu le maître auſſi-bien que de 3 demi-lunes, où il avoit dreſſé ſes batteries, & de deux baſtions, qui découvroient entierement le chateau aux aſſiegeans, lorſqu'on vid le 28 d'Août arriver le Maréchal de la Chatre avec ſon armée, qui n'étoit que de troupes fort choiſies. Alors Maurice à qui le Maréchal défera le commandement, comme avoient fait les Princes Poſſedans & celui d'Anhalt attacha le mineur au pied des remparts, fit tirer jour & nuit cinq chambrées de 40 canons, juſqu'à ce qu'enfin Rauſchemberg qui s'étoit vaillamment défendu, ſe vit obligé de lui remettre la place par une capitulation du 1 de Septembre, après un ſiége de près de cinq ſemaines. Le premier article de la reddition, portoit que „ Puiſque les Princes Poſſedans avoient

(*a*) *Claude.*

roient promis au feu Roi *de haute memoire l'invincible* « *Henri le Grand*, qu'il ne seroit introduit aucun chan- « gement touchant l'exercice de la Religion Catholique « dans les Païs de Juliers, Cleves, Berg, & autres ap- « partenans à ces Princes (*a*), ils vouloient executer leur « promesse, faire entretenir & observer le même exercice, « maintenir les personnes Ecclesiastiques & autres, dans « leurs privileges & immunitez, dans la jouissance de « leurs biens & de leurs revenus. «

Rauschemberg sortit le lendemain avec *Schomberg*, & 1500 hommes qui étoient restez de la garnison. Le Prince Maurice apres avoir fait devant les Princes, les Seigneurs & Gouverneurs des villes qui s'étoient rendus en son camp pour voir le siége, diverses preuves de sa science militaire en particulier & en public, embarqua son artillerie, ses bagages & ses malades sur le Rhin, & partit le 18 de Septembre avec le reste de son armée pour retourner en Hollande. Etant arrivé au fort de Schenk, il renvoia ses Troupes dans les garnisons d'où il les avoit tirées. Il s'arrêta quelques jours dans le Comté de Meurs pour y regler les affaires de sa famille, & retourna ensuite à la Haye avec son frere Frederic Henri & son cousin le Gouverneur de Frise. Les Etats envoierent au devant de lui des Deputez qui vinrent le saluër avec les Ambassadeurs de Suede & de Maroc.

CHAPITRE VII.

Alliance des Hollandois avec le Roi de Maroc.

L'Ambassadeur du Roi de Maroc étoit arrivé à la Haye quelques jours apres le depart de celui de Venise, (*b*) qui étoit venu donner des gages de la nouvelle & perpetuelle alliance que la République de sa Seigneurie avoit nouvellement contractée avec celle des Etats, sous la caution du bon Roi Henri le Grand. Il s'appelloit *Alcayde-Hamet Ben-Abdala*, & avoit été envoié par

(*a*) *Qui estoient Protestans.* (*b*) *Thomas Contarini.*

Muley Saydan (a) Roi de Maroc & de Fez, pour faire avec les Etats un traité de confederation & de commerce. Deux ans auparavant les Hollandois aiant appris par leur Agent en Barbarie (b) que ce Prince étoit en guerre avec deux de ſes Freres naturels qui lui diſputoient la Couronne, lui avoient envoié du ſecours dans deux vaiſſeaux très-bien équippez ſous la conduite de *Wolfart-Hermans*, ci-devant Amiral aux Indes Orientales pour la Republique. Ce ſecours quoi qu'arrivé trop tard, fit connoître à Saydan que l'amitié des Hollandois ne lui ſeroit pas inutile, parce qu'il regardoit l'Eſpagnol comme un ennemi commun, dont la ſeule conſideration ſuffiſoit pour les unir. Dans cette vûë il avoit envoié un Ambaſſadeur (c) en Hollande durant l'Eté de 1609. tant pour offrir aux Etats la liberté entiere du trafic ſur les côtes de ſes Roiaumes, que pour demander une Flote de 8 à 10 vaiſſeaux montez de deux ou trois mille hommes pour ſon ſervice. Il lui avoit donné auſſi des inſtructions particulieres, qui tendoient à choquer l'Eſpagne. Mais il n'étoit plus tems de traiter ainſi avec les Etats à qui la Tréve venoit de lier les mains. Ils éluderent auſſi la demande que Saydan faiſoit des vaiſſeaux & des hommes de ſervice, parce qu'ils ne jugeoient pas qu'il eût ſuffiſamment récompenſé l'Amiral Hermans & les deux vaiſſeaux de guerre qui avoient coûté plus de 50000 florins. De ſorte qu'ils ſe contenterent de lui promettre des navires, du monde & des munitions pour ſon argent, comme ils faiſoient aux Princes Chrétiens qui étoient leurs alliez : & ils renvoierent ſon Ambaſſadeur avec des preſens du Païs.

Saydan qui durant tout cet intervalle avoit une ſeconde fois perdu, puis recouvré le Roiaume de Fez, voiant que ſes ennemis avoient vendu & livré la ville de Larache au Roi d'Eſpagne pour la ſomme de 800000 ducats avant qu'il eût eu le loiſir de la reconquerir, envoia l'année ſuivante une ſeconde Ambaſſade à la Haye, pour s'unir encore plus étroitement avec les Etats. L'Ambaſſadeur

(a) *Ou Sidan.* (b) *Pierre Martin Coye.* (c) *Hamon Ben-Bechier.*

ambaſſadeur qui étoit Hamet Ben-Abdala dont nous avons parlé, avoit ordre de ne point retourner à Maroc ſans conclure un ample & avantageux traité pour affermir la correſpondance que ce Roi vouloit entretenir avec eux. Ce traité fut arrêté le 24 de Decembre de l'an 1610 & compris en dix-huit articles. Dans le premier il étoit dit qu'on entretiendroit pour toûjours entre les ſujets du Roi (c'eſt-à-dire les habitans des Roiaumes de Maroc, de Fez, de Sus, de Tafilette, d'une partie de la Guinée, de Gago, de Tombut, de Jenez, &c.) & ceux des Etats Généraux dans les Païs des uns & des autres, une ferme & inviolable amitié & correſpondance, tant par terre, que par mer & ſur les rivieres. De ſorte que les ſujets & habitans de part & d'autre, pourroient naviger, paſſer & repaſſer librement & ſans dommage, ſans même qu'il fût beſoin de ſauve garde ou de paſſeport pour les perſonnes, les marchandiſes & les bagages.

CHAPITRE VIII.

Alliance avec l'Empereur du Japon.

OUtre pluſieurs vaiſſeaux très-richement chargez qui aborderent cette année des Indes Orientales au port du Texel, il en arriva un du Japon le 21 de Juillet nommé le Lion rouge qui amenoit les Députez de l'Empereur de ce païs aux Etats. La lettre de créance dont ils étoient chargez de la part de leur Maître, étoit une réponſe aux lettres de recommandation ou d'adreſſe, que le Prince Maurice lui avoit fait tenir avec quelques preſens. Elle portoit confirmation de l'alliance que le Prince avoit ſollicitée; liberté aux Hollandois de trafiquer dans tous les lieux de ſon obéïſſance; permiſſion d'y bâtir des magaſins pour leurs marchandiſes dans tous les ports ou havres, & dans toutes les villes qu'ils jugeroient à propos; & promeſſe de proteger & maintenir les Hollandois comme ſes propres ſujets.

On

On apprit auſſi par le même vaiſſeau que le General Pierre Bot qu'on avoit envoié aux Indes ſept mois auparavant, étoit heureuſement arrivé avec ſa Flote; mais que la guerre y étoit declarée aux Hollandois. On ſçavoit déja que les Eſpagnols tâchoient de ſe rendre maîtres des Molucques, tant pour ne point perdre le commerce des cloux de girofle qui y croiſſent, que pour entretenir la navigation & le trafic entre les Indes Occidentales & Orientales par le moien des Iſles Philippines qui font un grand commerce avec les Chinois. De ſorte que les Molucques étoient conſiderées comme la clef du paſſage de l'Orient en Occident, & ſembloient joindre la nouvelle Eſpagne aux Indes Orientales en faveur des Eſpagnols.

(*a*) Ceux-ci aiant reçû avis de la Tréve des Païs-Bas plutôt que les Hollandois, commençoient à traiter les Indiens des Molucques avec plus de fierté & de rigueur qu'auparavant. Ils s'étoient aſſemblez des Philippines: ils avoient pris l'Iſle de Tidore parmi les Molucques ſur les Hollandois; & ils étoient venus enſuite devant celle de Ternate pour les en chaſſer encore. Les Peuples de l'Iſle de Banda mal ſatisfaits depuis quelque tems des Hollandois, parce que ceux-ci avoient bâti ſans leur conſentement, une Citadelle qui bridoit les Inſulaires, & ſembloit commander à toute l'Iſle, aiant apris ces remuemens, s'étoient pareillement ſoûlévez contre leurs hôtes. De ſorte que le General Pierre Guillaume Verhouf, dont il a été parlé ci-deſſus, aiant été appellé au ſecours par le Gouverneur de l'Iſle, fut tué par des Indiens qui l'avoient ſurpris à quelque diſtance de la Citadelle.

D'un autre côté l'Amiral Paul de Caerden qui étoit rétourné dans les Indes incontinent aprés ſon arrivée en Hollande, étant allé aux Molucques dans une pinaſſe avec 24 ou 25 hommes ſeulement, rencontra ſur ſa route quelques galeres d'Eſpagne qui le forcerent, parce que ſon monde s'étant mutiné contre lui n'avoit pas voulu combatre. Il fut mené priſonnier à Ternate le

(*a*) *Guerre aux Indes.*

le 25 de Juillet 1610 avec vingt de ſes gens. Lorſqu'il voulut traiter de ſa rançon, les Ennemis demanderent premierement l'Iſle de Maquian, avec ſon artillerie & tout ſon équipage : outre cela, ils ſtipulerent encore quinze mille doubles ducats, & une demi-année de gages pour les matelots. Ces conditions parurent exorbitantes à l'Amiral Hollandois, & il aima mieux ſe laiſſer tranſporter avec ſes gens dans les priſons de Manilles aux Philippines, que d'y acquieſcer.

Ces ſuccès n'étoient pas les premiers que les Eſpagnols euſſent eus ſur les Hollandois dans les Indes, depuis les avantages que l'Amiral Mathelief, & quelques autres Généraux Hollandois avoient remportez. Ils en avoyent eu le courage tellement enflé, que, lorſqu'on leur apporta la nouvelle de la Tréve, ils pretendirent qu'elle n'étoit que pour l'Europe, & qu'ils n'étoient point obligez à l'obſerver dans les Indes. Quatre vaiſſeaux de la Compagnie Hollandoiſe, s'étoient mis en mer avec un brigantin vers le commencement de l'année pour ſurprendre un galion d'Eſpagne très-richement chargé de marchandiſes de la Chine. Le galion étant malheureuſement peri contre un banc ſur la route de Macao aux Philippines avec environ ſix vingts hommes, tant Eſpagnols que Portugais, les Hollandois chagrins de voir que cette riche proie leur eût échappé, apprirent qu'il devoit revenir de la Chine & du Japon aux Philippines quelques autres bâtimens chargez pour les Eſpagnols. Cette nouvelle les fit reſoudre à les attendre prés de l'Iſle Manille, pour tâcher de ſe rendre maître de leurs marchandiſes. (a) Dans cet intervalle, quelques-uns de leurs matelots étant allez à terre furent pris par les Eſpagnols, qui ſceurent d'eux quel étoit le deſſein des Hollandois, & en donnerent avis au Gouverneur ou Viceroi des Phillppines Dom *Jean de Silva*. Le Gouverneur fit promptement équipper ce qu'il pouvoit avoir de vaiſſeaux, de galéres & de galiotes prêtes, & fit monter ſes troupes pour aller donner la chaſſe aux Hollandois. Il attaqua trois vaiſſeaux qui ſe trouvérent près des Iſles, mais

(a) *Défaite des Hollandois.*

mais à une demi-lieuë l'un écarté de l'autre. Il s'en rendit le maître aprés un combat fort opiniâtré, donné le 25 jour d'Avril 1610 dans lequel l'Amiral Wittert eut la tête emportée d'un boulet de canon, & 125 hommes furent tuez, ou faits priſonniers. Silva n'y perdit de ſon côté qu'environ 53 hommes, mais il y en eut plus de 70 bleſſez qui moururent la plûpart de leurs bleſſures quelque tems après. Le butin qu'il fit en cette rencontre fut eſtimé environ 200000 ducats. Mais de trois vaiſſeaux qu'il prit, il y en eut un qui perit par le feu qui ſe mit aux poudres avant qu'on l'eût amené ſur le bord, & qui fit ſauter la plûpart des matelots dans la mer. Le quatriéme, qui ne s'étoit point trouvé au combat, parce qu'il étoit allé avec une pinaſſe à la rencontre des navires qui venoient de la Chine, ſe ſauva promtement, dès qu'il eut appris ces triſtes nouvelles. Le Gouverneur des Philippines pour profiter des avantages de ſa victoire avant que les Hollandois ſongeaſſent à reparer leur perte, avança les preparatifs du deſſein qu'il avoit de leur enlever les Molucques. Mais la nouvelle en étant venuë en Hollande, les Etats firent équipper en toute diligence une Flotte nouvelle de treize vaiſſeaux qu'ils y envoierent ſur la fin de l'An 1610, avec ordre exprés de ſe joindre à celle de l'Amiral Pierre Bot, à qui ils donnerent le commandement general.

CHAPITRE IX.

Seperation entiére des Hollandois d'avec les Flamans.

IL étoit reſté encore parmi les Hollandois & les Flamans diverſes marques de leurs anciennes liaiſons que les guerres n'avoient pû effacer. On auroit eu lieu d'eſperer, que la Tréve que pluſieurs regardoient comme une preparation à une bonne paix, pourroit conſerver ces reſtes d'union entre deux Peuples voiſins. Mais la difference du gouvernement pouſſa juſqu'au bout la diviſion que la diverſité de Religion avoit commencée. On deſeſpera ſi bien de pouvoir jamais ſe réünir, que

ceux

ceux qui poſſedoient encore des biens immeubles dans le pais des autres, chercherent à les vendre durant la Tréve. C'eſt ce que firent en cette année le Comte d'Aremberg, le Comte de Ligny, & pluſieurs autres Seigneurs & Gentilshommes Catholiques, qui traiterent des fiefs, Seigneuries, & autres heritages que leurs peres avoient poſſedez dans les Provinces-Unies. Comme il y avoit dans les villes de ces Provinces quantité de riches marchands, les Flamans, c'eſt-à-dire, les Peuples qui étoient reſtez ſous l'obéiſſance des Archiducs, trouvoient fort aiſément à vendre. Mais ceux des Provinces-Unies qui avoient du bien dans les Païs-bas Catholiques, n'en pouvoient pas trouver la valeur ſi facilement, ſoit parce que l'argent y étoit devenu plus rare à cauſe de la diminution du commerce, ſoit qu'on y fût effectivement dans l'eſperance d'avoir la confiſcation de ces biens, comme le bruit en couroit déja dans le Brabant, la Flandre & le Hainau. La voie des mariages auroit été sur tout un excellent moien de réünion par les alliances particulieres des familles. Mais le ſcrupule fit ſur ce ſujet ce que la loi n'avoit pas voulu faire: & l'on s'abſtint preſque généralement de contracter avec des perſonnes de Religion differente.

On voulut néanmoins en faveur de la navigation travailler à trouver un bon accord entre ceux de Zelande & ceux d'Anvers. Les premiers arrêtoient tous les vaiſſeaux chargez dans leurs ports & leurs havres, ſans ſouffrir qu'on en fiſt paſſer juſqu'à Anvers: de ſorte que l'on voioit cette ville diminuer de jour en jour faute de trafic. Il ne fut pas poſſible d'accommoder le different, ce qui fut cauſe que la plûpart des marchandiſes d'Italie & d'Allemagne, qui avoient accoûtumé d'aborder au port d'Anvers pour être envoiées de là en Eſpagne, en France & en Angleterre, prirent la route de Dunkerque en Flandres, où le commerce devint de plus en plus floriſſant après que les Provinces voiſines y eurent établi un ſauf-conduit.

(a) On avoit traité ſur la fin de l'année dans les Provinces-

(a) *Difficultez ſur les contributions des Provinces.*

vinces-Unies, des moiens & contributions pour paier les arrérages de la République du consentement de chaque Province. Ceux de Hollande s'étoient volontairement engagez à contribuer dans la généralité la somme de 3600000 florins pour l'année 1611, à condition que les autres Provinces suivroient leur quote-part selon la vieille taxe. Ceux de Zelande refuserent d'y consentir, alleguant que leur trafic & leurs moiens étoient diminuez. C'est ce qui obligea le Prince Maurice à se transporter sur les lieux avec le Tresorier general des Etats, & quelques autres Commissaires. Ils lui representerent par leur Syndic & leurs Deputez, que les affaires étant en bon état durant les premiers troubles de la guerre, on s'étoit reglé sur cette prosperité pour hausser leur taxe. Que dans la suite le nombre de leurs habitans étoit fort diminué, tant par les transmigrations aux Indes & en Flandres, que par les levées frequentes des troupes qu'ils avoient fournies dans les armées, & que leur commerce baissant toûjours de plus en plus, ils ne se trouvoient plus en état de porter leur premiere taxe. Ils presenterent au Prince l'état de leurs facultez, qui ne montoient qu'à 800000 florins par an, dont il leur en faloit 190000 dans leur Province pour paier les charges particulieres. De sorte que ne leur en restant que 610000 ils s'offroient d'en fournir six cens mille tous les ans pour la generalité: Mais que ces mêmes moiens diminuant encore tous les jours, ils ne s'obligeoient pas à continuer toûjours cette remise. Le Prince Maurice vouloit se faire representer les registres des Fermiers & Receveurs de la Province, pour verifier ce qu'on lui alleguoit. Mais les Deputez s'en étant excusez dans les conjonctures presentes, promirent de le faire dans la suite, pourvû que l'on engageât les cinq autres Provinces à de semblables representations. De sorte qu'il falut remettre la chose à la décision des Etats Generaux assemblez à la Haye.

(a) Nous avons vû que le Prince Maurice avant que de partir pour le siége de Juliers, avoit tâché de pacifier les

(a) *Troubles d'Utrecht.*

es troubles de la Ville d'Utrecht. Mais il parut en 1611 qu'on s'étoit contenté de couvrir la plaie ſans la guerir. Les Mécontens à qui l'Etat preſent du Gouvernement ne plaiſoit pas, & qui avoient été les Auteurs du trouble de l'an 1609 ſe ſoûleverent de nouveau. Nonobſtant le serment de fidelité qu'on fit prêter aux Bourgeois, & particulierement aux deux Bourgmaîtres dépoſſedez, ſçavoir: *Theodore Canter*, & *Henri Helſdinghe*, ſur toutes les choſes qui avoient été arrêtées pour lors: la conſpiration s'étoit renouée au mois de Decembre 1610 par les intrigues de quelques broüillons d'entre lés artiſans. Le deſſein des Conjurez étoit de tuer ou d'écarter les ſoldats qui veilloient à la garde de la Ville; d'aſſaſſiner le Magiſtrat qui gouvernoit la police, & les Miniſtres de la Religion; de ſe ſaiſir de la Chambre des Etats du Païs, de faire perir les principaux membres des Etats-Généraux & le Prince Maurice même, ſi l'on ne rendoit à la Ville d'Utrecht ſes anciens privileges, & ſi l'on ne rétabliſſoit les Bourgmaîtres Canter & Helſdinghe. On n'oublia point d'envelopper les Catholiques dans la conſpiration: & quoi qu'ils fuſſent demeurez fort tranquilles, on les accuſa de s'être unis aux Conjurez pour demander le rétabliſſement de l'exercice public de leur Religion, & leur retour aux charges de la Republique. Les plus coupables furent condamnez à la mort. Mais l'interceſſion de quelques anciens Bourgmaîtres, & des Miniſtres mêmes, qui ne ſçavoient pas encore qu'on en vouloit auſſi à leurs perſonnes, fit qu'on ſe contenta de les bannir avec les autres. Quoique la ſentence portée contre eux au mois de May les exclût à perpetuité des limites des Provinces-Unies, la plûpart ne laiſſerent pas d'y rentrer dés l'année ſuivante, & de trouver de l'appui, & de la protection juſqu'au cœur de la ville même d'Utrecht. C'eſt ce qui obligea les Etats-Généraux de faire publier un placard le 16 d'Août 1612 contre ceux qui leur donneroient des commoditez & des moiens dans le reſſort des Provinces-Unies.

CHAPITRE X.

Troubles dans la Réligion Réformée.

CEs Troubles qui sembloient ne regarder que le Gouvernement civil d'une Province particuliére, parurent de petite importance auprés de ceux que les différends de la Réligion commençoient à mettre parmi les personnes d'une même communion dans toutes les Provinces-Unies. Les semences de ces différends avoient été jettées dès l'an 1608 ou plûtôt dès la fin de l'autre siecle. Mais la guerre qui occupoit les Etats & le Prince Maurice, les avoit tenuës jusques là comme étoufées sous le toit de l'Université de Leyde. Là il s'étoit formé deux partis, dont les Chefs étoient deux Professeurs en Theologie, l'un nommé *Jacques Harmin* dit *Arminius*, l'autre *François Gomar.* (a) Celui-ci s'attachant particuliérement aux opinions des prémiers Docteurs Calvinistes sur la Prédestination absoluë, la Réprobation, l'Inamissibilité de la Grace, & sur quelques autres points qui ont rapport à ces dogmes, se flattoit non seulement de l'autorité des premiers Réformateurs & Chefs de sa Secte, mais encore de celle de Saint Paul & de Saint Augustin. Arminius homme plus adroit & plus artificieux s'étudioit à faire valoir la liberté de l'homme, & prétendoit que nôtre volonté a beaucoup plus de part au salut ou à la damnation que ne s'imaginoit le commun des Protestans. Il estimoit les sentimens de Gomar trop durs: & pour mieux réüssir à les décrier, il tâchoit de persuader que c'étoit rendre Dieu auteur du peché, détourner en même tems l'homme de faire de bonnes œuvres, ou de travailler à son salut.

Gomar de son côté accusoit Arminius d'aller encore plus loin que les Catholiques Romains, dont les Evangéliques & les Réformez, c'est-à-dire, les Luthériens & les Calvinistes s'étoient écartez principalement pour ce

(a) *Origine & progrés des deux Factions des Gomaristes & des Arminiens, qui se forment en Sectes.*

ce ſujet. Il prétendoit que ſon ſentiment n'étoit propre qu'à entretenir l'homme dans ſon orgueil, ſa préſomption ſur ſes propres forces, & ſon ingratitude envers Dieu. Comme il étoit naturellement fort entier dans les opinions dont il étoit prevenu, & fort zélé à les défendre, il mit toute ſon étude à préparer l'eſprit de ſes écoliers contre ce qu'il appelloit le venin d'Arminius. Il fit ſa querelle perſonnelle de ce differend, & y intereſſa ſes amis.

Arminius qui avoit pareillement des écoliers & des amis, trouvoit dequoi groſſir & fortifier auſſi ſon parti. De ſorte qu'une ſimple diſpute d'Ecole qui n'avoit été agitée dans les prémiéres années que dans les Coléges d'une ſeule Univerſité, devint bien-tôt une controverſe publique, qui ſe répandit par tous les Coléges de autres villes. Elle ſe communiqua auſſi en peu de tems aux Egliſes, aux Claſſes & aux Conſiſtoires: de ſorte que les Miniſtres aiant voulu prendre parti dans la querelle ſelon leurs préventions ou leurs interêts, on s'apperçut d'une eſpece de ſchiſme au dedans des Provinces dés qu'on parla de Paix ou de Tréve avec les ennemis du dehors.

L'affaire alla juſqu'aux Etats qui jugerent qu'elle étoit d'une trop fâcheuſe conſequence pour la negliger. Afin de prevenir les dangereuſes ſuites qu'ils en appreendoient, ils ordonnerent l'an 1608 une Conference publique à la Haye entre Arminius & Gomar, qui prirent chacun de leur côté les Theologiens les plus habiles à leur parti pour les ſeconder. La diſpute fut longue & opiniâtre. Les Magiſtrats & quelques Bourgeois voulurent s'en mêler comme les Miniſtres. Perſonne ne voulut ceder, de ſorte qu'après beaucoup de conteſtations l'on ſepara ſans conventions & ſans accommodement. Les Etats voiant que leur remede n'avoit ſervi qu'à aigrir le mal ordonnerent que tous les actes de la Conference ſeroient ſupprimez, & que l'on garderoit un ſilence général ſur tout ce qui s'étoit paſſé. Ainſi cette Aſſemblée ne ſervit qu'à faire connoître plus preciſément le caractére & la qualité des Partiſans des deux factions. On remar-

qua que le parti de Gomar étoit principalement composé de Miniſtres & de gens d'épée ; & celui d'Arminius, de Magiſtrats & de Bourgeois. D'un côté l'on fit valoir l'opinion de Gomar comme plus proportionnée à l'idée que nous devons avoir de la Divinité : & de l'autre celle d'Arminius comme plus populaire & plus à la portée du genre humain.

La Conference produiſit encore un nouveau mal qu'en n'avoit point prévû, ſur ce que ceux qui avoient convoqué l'Aſſemblée, & qui n'étoient que des laïcs, ſembloient lui donner la qualité de Synode legitime. Pluſieurs Miniſtres en murmurerent comme d'une nouveauté injurieuſe à leur caractére. Il s'en forma une nouvelle conteſtation. Les uns vouloient que le jugement des choſes de la Religion appartinſt aux Puiſſances ſeculieres. Les autres prétendoient qu'elles ne pouvoient être definies & decidées que par les Miniſtres dans les Conſiſtoires & les Synodes legitimes. Les Etats ne furent point fâchez d'entendre dire en cette occaſion qu'ils étoient les *Souverains du Païs & Protecteurs de la Religion*. De la diſpute l'on paſſa à des écrits qui ſe firent enſuite (a) pour examiner l'autorité d'*un ſouverain Magiſtrat Chrétien dans les affaires Eccleſiaſtiques*.

Aprés quelques autres conteſtations ſur les Confeſſions de Foi & quelques Catechiſmes dont les Sectateurs d'Arminius avoient demandé la reviſion, les Etats renvoierent les parties, dans l'eſpérance de les raſſembler en un Synode général, dés que l'on auroit fini ce qui regardoit la concluſion de la Tréve avec l'Eſpagne. Cependant chacun cherchoit à détruire ſecretement le parti de ſon adverſaire & à fortifier le ſien. Arminius que l'on faiſoit paſſer déja pour un demi-Palagien, & un Papiſte, ſe ſoucioit peu du premier reproche; Mais quoi qu'il travaillât exterieurement à ſe juſtifier du ſecond, qui étoit beaucoup plus odieux parmi des Proteſtans, il ne laiſſoit pas d'approuver ſecretement les Ecrits de Bellarmin & de quelques autres Catholiques ſur les matieres conteſtées, & de chercher de l'appui parmi les Do-

(a) *Par Jean Uytenbogaert & H. Grotius, &c.*

Docteurs de l'Eglise Romaine. Gomar découvrit bientôt ces pratiques, & il en tira de grands avantages pour sa cause auprés de ses Maîtres. Mais ce qui acheva de l'irriter personnellement contre Arminius, fut une fameuse dispute qu'il eut avec lui le 25 de Juillet 1609, touchant les moiens dont Dieu se sert pour nous sauver. Il se trouvoit avec eux deux autres Disputans, dont l'un étoit un Jesuite Flamand nommé *Adrien Schismidt* ou *Smetius*; l'autre étoit *Conrard Vorstius* soupçonné déslors de Socinianisme. Ce Vorstius, qui étoit ruse & fort dissimulé, feignant de ne pas bien comprendre la question, se contentoit d'écouter les autres, & de proposer quelques doutes par intervalles, sans se mettre trop en peine qu'on les approfondît. Gomar de son côté paroissoit trop bilieux & trop violent pour pouvoir soûtenir long-tems une dispute reglée. (a) De sorte que le fardeau tomba sur le Jesuite Smetius, & sur le Docteur Arminius qui se traiterent mutuellement avec beaucoup d'honnêteté & de moderation. Smetius prit la défense de la grace efficace, & Arminius celle de la grace suffisante. L'un & l'autre pousserent leur pointe si loin que Gomar en colére dit tout haut, que c'étoit une chose indigne qu'un Docteur Protestant comme Arminius défendît si bien le Papisme, tandis qu'un Jesuite sembloit vouloir s'approcher des sentimens qui passoient pour orthodoxes parmi eux. Voiant continuer les civilitez & la dispute sans chaleur entre Smetius & Arminius, il quita brusquement l'Assemblée qui étoit fort nombreuse: & il fit connoître en des termes fort aigres & pleins de ménaces, qu'il meditoit de s'en venger par d'autres voies.

Arminius vint à mourir le 19 d'Octobre suivant en la 49 année de sa vie, sans qu'il parust que sa perte affoiblist beaucoup son parti. Ses Sectateurs renouvellerent & soutinrent les differends avec encore plus d'ardeur qu'auparavant. Ils dresserent de nouveaux articles pour mettre dans un plus grand jour la doctrine de leur Maître sur les Decrets immuables & éternels de Dieu; & sur ce qui en dépend par rapport au salut & à la damnation

(a) *Adr. Borrii Ep. ad Sim. Episcop.* 30 *Julii* 1609.

de l'homme. Ils les inſererent dans une ample Requête, qu'ils preſenterent aux Etats de Hollande & de Weſt-Friſe l'an 1610 ſous le nom de Remontrance. Et parce que les ſupplians s'y appelloient par tout les *Remontrans*, (a) le nom en demeura toûjours depuis à ceux du parti d'Arminius, qui ne laiſſent pas d'être nommez *Arminiens*, comme leurs Adverſaires ont été à leur exemple appellez indifferement *Gomariſtes* ou *Contre-Remontrans*. Les Docteurs du parti contraire, dont les principaux outre Gomar étoient (b) *Hommius* & *Trecault* ou *Trelcatius* le jeune, repreſenterent qu'on vouloit ſurprendre les Egliſes, & demanderent d'être entendus en ce qu'ils avoient à alleguer contre la Remontrance. Les Etats pour ſatisfaire les uns & les autres, & pour finir une bonne fois cette fâcheuſe controverſe, indiquerent une nouvelle Conference publique à la Haye pour l'an 1611 & ils nommerent douze Docteurs des plus habiles, ſix de chaque parti, pour ſoûtenir la diſpute.

(c) Cependant il étoit queſtion de donner un Succeſſeur à Arminius pour remplir la chaire de Theologie qu'il avoit occupée à Leyde. Les principaux Remontrans & particulierement le Predicateur *Jean Uytenbogaert*, *Guillaume Coddeus* Profeſſeur de la Langue ſainte, & *Pierre Bertius*, celui qui vint quelques années après ſe rendre Catholique à Paris, travaillerent ſecretement avec Barneveld & leurs amis pour y faire placer ce Conrard Vorſtius dont nous avons parlé, ſans qu'il y parût de la brigue de leur part. Ils y réüſſirent ſi bien que les Curateurs de l'Univerſité de Leyde le nommerent: & parce que Vorſtius étoit encore actuellement Miniſtre & Profeſſeur en Theologie à Steinfurt en Weſtphalie, ils en écrivirent ſur la fin de Juillet 1610 aux Comtes de Thekelembourg & Bentheim, Seigneurs de Steinfurt pour obtenir ſon congé. Les difficultés que l'on fit de le laiſſer partir de Steinfurt, dont on pretendoit qu'il étoit le principal ornement ne ſervit qu'à rehauſſer encore l'idée qu'on avoit conçûë de ſon merite, & à exciter davantage la paſſion des Curateurs qui

(a) *D'où vient le nom de Remontrans.*
(b) *Feſtus Hommius, Lucas Trelcatius jun.*
(c) *Troubles touchant le ſucceſſeur d'Arminius.*

qui l'obtinrent enfin après une seconde députation faite au Comte *Guillaume Henry* sur la fin d'Octobre.

Vorstius ne fut pas plutôt arrivé à Leyde, qu'il trouva du changement dans les esprits à son égard. Non seulement on avoit eu soin de le décrier comme un Arminien, mais on commençoit aussi à le faire passer pour un Socinien couvert. Il avoit publié depuis quelques mois un Traité *de Dieu*, (a) qui faisoit déja murmurer les plus intelligens d'entre les Lutheriens & les Calvinistes : ce qui l'avoit obligé d'en faire l'Apologie, même avant son départ de Steinfurt. Le respect dû aux Etats de Hollande & de West-Frise, dont les Députez joints aux Curateurs de Leyde avoient eu part à sa vocation, fit qu'on le laissa en paix dans les commencemens de son nouvel emploi, sur tout après que les Députez eurent témoigné publiquement être satisfaits de sa justification, sur ce que les Accusateurs lui avoient imputé dans son Traité *de Dieu*. Mais au mois de Mai de l'an 1611 six Ministres l'entreprirent hautement, & demanderent qu'il leur fût permis de démontrer ses erreurs devant des Juges. Ils furent entendus dans leurs accusations, & Vorstius dans ses défenses, au milieu de l'Assemblée même des Etats de Hollande & de West-Frise, en presence des Curateurs de l'Université & de six autres Ministres. Aiant été renvoié absous, & maintenu dans sa chaire, il s'avisa de traduire en Flamand & de dedier aux Etats l'Apologie qu'il avoit faite l'année precedente de son Traité *de Dieu*, sous le titre d'*Exegesis-Apologetica*, pour tenir lieu de réponse generale à tous les petits écrits qu'on faisoit voler contre lui. Mais cela ne servit qu'à lui attirer de nouvelles accusations, ou à faire renouveller les anciennes.

Le plus facheux de ses Adversaires, & celui auquel il s'étoit attendu le moins, fut le Roi d'Angleterre *Jacques* I. (a) qui sçavoit mieux se signaler par sa plume

 que

(a) *Tractat. de Deo, Steinfurti* 1610 *in* 4, *Hanoviæ* 1610 *in* 4.

(b) *Instances du Roi d'Angleterre, pour faire condamner & chasser Vorstius.*

que par ſon épée. Ce Prince aiant reçû les deux livres de Vorſtius, c'eſt-à-dire, ſon Traité de Dieu & l'Apologie de ce Traité ſur la fin du mois d'Août, les parcoutur ſur le champ avec tant de diligence, qu'il récrivit une heure aprés à ſon Ambaſſadeur (a) auprés des Etats-Généraux, pour lui envoier la liſte des héréſies ou erreurs qu'il prétendoit y avoir remarquées. Il lui ordonna de proteſter en ſon nom devant l'Aſſemblée des Etats contre les livres & leur Auteur; de les avertir de la réſolution que ſa Majeſté avoit priſe de publier un Manifeſte, pour faire connoître à toute la terre, juſqu'à quel point d'horreur elle déteſtoit ces héréſies, & tous ceux qui les maintenoient ou qui les permettoient. L'Ambaſſadeur préſenta aux Etats le 21 de Septembre un écrit contenant les intentions de ſon Maître. Les Etats lui firent auſſi par écrit une ample Réponſe, qui lui fut miſe entre les mains par leurs Députez le premier jour d'Octobre. Ils y rapportérent l'hiſtoire de tout ce qui s'étoit paſſé au ſujet de la vocation de Vorſtius, avec quelques éloges qu'ils croioient devoir au mérite de ce Docteur. Mais ils déclarerent en même tems que, ſi Vorſtius ſe trouvoit coupable d'aucun des points qui lui étoient imputez, ils conſentiroient volontiers qu'il fuſt exclus de la chaire de Profeſſeur; & qu'ils promettoient en cela comme dans le reſte toute ſorte de ſatisfaction à ſa Majeſté qu'ils croioient aſſez perſuadée de la droiture de leurs intentions.

Le Roi dans cet intervalle aiant appris que l'on avoit fait paſſer en Angleterre un nombre d'exemplaires des livres de Vorſtius, les fit brûler publiquement par l'Exécuteur de la Juſtice, non ſeulement au cimetiére de S. Paul à Londres; mais encore à Cambridge & à Oxford où étoient les deux Univerſitez de ſon Roiaume. Peu de jours aprés il réçût la Réponſe des Etats, mais elle ne fut point capable d'appaiſer ſes inquiétudes. Il réſolut de pourſuivre le banniſſement de Vorſtius, & d'emploier toute ſon autorité pour le faire chaſſer des Provinces-Unies, où les Anglois avoient alors, comme au-

(a) *Rhodolphe Winwodd.*

aujourd'hui, beaucoup de pouvoir, & quelques prétentions touchant certains droits, & où l'Ambaſſadeur d'Angleterre étoit Conſeiller d'Etat. Cependant Vorſtius ne laiſſa point d'être confirmé dans ſon établiſſement: & il lui fut permis de faire venir à Leyde ſa femme & tout le reſte de ſa famille. Le Roi Jaques recrivit aux Etats-Généraux le 6 d'Octobre avec tout le zéle d'un Docteur ou d'un Miſſionnaire qui n'auroit eu en vûë que la gloire de Dieu & l'intérêt de ſa Religion. Il leur repréſenta l'interêt qu'ils avoient de ſe délivrer promtement *d'une auſſi grande peſte qu'étoit Vorſtius*, & de prévenir les funeſtes effets *des execrables blaſphêmes, qu'il avoit vomis* dans ſes deux derniers livres. Il leur rémontra que *la mauvaiſe ſemence que cet ennemi de Dieu Arminius avoit ſemée parmi eux* depuis quelques années devoit les avoir rendus plus circonſpects, voiant la diviſion & les troubles qui en étoient venus, & qui perdroient infailliblement la République, ſi l'on n'y rémedioit dans le tems préſent. Qu'il n'avoit oüi parler de cet Arminius & de ſes ſentimens qu'aprés ſa mort, mais qu'auſſi-tôt il en avoit fait ſes plaintes aux deux derniers Ambaſſadeurs extraordinaires (*a*) qu'ils lui avoient envoiez. Que la mort étoit le moindre des ſupplices dûs à Vorſtius; & que, ſi les Etats avoient la complaiſance de le laiſſer vivre, ou même de le tolerer, il ne pourroit s'empêcher de ſe ſeparer lui & ſes ſujets de leur communion, & d'en détacher auſſi les autres Egliſes Reformées. L'Ambaſſadeur ne jugea point à propos de rendre la lettre de ſon Maître avant le 5 de Novembre, auquel les Etats avoient aſſigné leur Aſſemblée générale, dont l'affaire de Vorſtius devoit faire le principal ſujet. Il prepara pour ce jour une docte & vehemente harangue, pour ſoûtenir les intentions du Roi, tant ſur ce qui regardoit perſonnellement Vorſtius, que pour ce qui concernoit auſſi les Remontrans ou Arminiens, dont il pourſuivoit la condamnation. Il inſiſta encore fortement ſur le point de la lettre, où le Roi demandoit que l'on punît l'audace

(a) *De Warmond & de Berck.*

d'un inconnu du nombre des Sectateurs d'Arminius (*b*) qui aiant composé un livre qu'il jugeoit plein de blasphémes touchant l'*Apostasie des Saints*, avoit eu l'effronterie d'en envoier un exemplaire à l'Archevêque de Cantorbery, & de publier qu'il étoit entierement conforme aux sentimens de l'Eglise Anglicane.

La dispute publique ordonnée entre les six Remontrans & les six Contre-Remontrans, s'ouvrit le même jour devant les Députez des Etats, les Curateurs de la Ville de Leyde, & une Assemblée nombreuse de toutes sortes de personnes. Les Remontrans qui prévoioient que la cause personnelle de Vorstius pourroit nuire à leur parti, s'ils ne détachoient leurs interêts des siens, protesterent qu'ils n'avoient de commun avec lui que les *cinq propositions* qu'ils avoient entrepris de défendre devant l'Assemblée concernant la Predestination, la Grace de JESUS-CHRIST, la Foi qui justifie, & les autres qu'ils avoient insérées dans leur Remontrance de l'année précédente. Cette Conference n'eut pas beaucoup plus de succés que celle de l'an 1608. Cependant les Députez des Etats lassoient la patience de l'Ambassadeur d'Angleterre. Enfin après un delai de six sémaines ils lui repondirent que les Etats-Generaux avoient meurement deliberé sur sa proposition du 5 de Novembre, & sur les lettres de sa Majesté Britannique du 6 d'Octobre. Que par provision Vorstius ne seroit point admis à l'exercice de son emploi de Professeur: mais qu'il seroit regardé dans Leyde comme un simple Habitant ou Bourgeois de la Ville. Que si Vorstius ne pouvoit se purger de tout ce dont il étoit chargé à la prochaine Assemblée des Etats de Hollande & de West-Frise qui devoit se tenir au mois de Février suivant, on y vuideroit sa cause au contentement de sa Majesté. L'Ambassadeur prenant cette réponse pour un honnête refus, fit une nouvelle protestation aux Etats contre la resolution qu'on avoit prise de retenir Vorstius comme Professeur honoraire à la place du celebre *Joseph*

(*a*) *Petr. Bertius Auct. libri cui titul.* Hymenæus desertor. *seu* De Apostasia Sanctorum.

ſeph Scaliger, mort la même année (*a*) qu'Arminius, en le privant de l'exercice de Profeſſeur en charge, pour contenter le Roi d'Angleterre. Il leur declara qu'il prénoit cette conduite pour une protection particuliere que l'on accordoit au plus pernicieux des Socinians & à un véritable Athee, au grand mépris de la conſideration dûë au Roi ſon Maître. Vorſtius eut beau anathematiſer le Socinianiſme. Ce fut en vain qu'il preſenta au Roi & à ſon Ambaſſadeur des requêtes pour juſtifier ſa foi, & qu'il lui fit parler en ſa faveur par l'Archevêque de Cantorbery & par *Iſaac Caſaubon*. Ce Prince demeura toûjours inflexible : & pour faire connoître à toute la poſterité le peu de ſatisfaction qu'il avoit reçû des Etats Generaux en cette rencontre, & le deſintereſſement de ſes intentions dans toute ſa procedure, il fit imprimer un livre à Londres ſous le titre de *Déclaration du Sereniſſime Roi de la Grand'Bretogne ſur ſes actions vers les Etats-Generaux des Païs-Bas-Unis, touchant le fait de Conrard Vorſtius*. De ſorte que les Etats voiant qu'il prenoit la choſe ſi fort à cœur, ſe crurent obligez de ſacrifier la fortune de Vorſtius au zéle d'un Prince, avec lequel il leur étoit important de ne pas ſe broüiller. On fit donc ſortir enfin ce Docteur de la Ville de Leyde. Mais on lui procura enſuite un établiſſement dans celle de Goude.

Les inſtances du Roi Jacques n'eurent pas tant de ſuccés pour l'extinction de l'Arminianiſme qu'il ſollicitoit auprès des Etats-Generaux, tant par ſes lettres, que par ſon Ambaſſadeur. Après l'Aſſemblée du 5 de Novembre 1611 les eſprits parurent encore plus éloignez de la réünion qu'auparavant. Les Provinces & les Villes ſe partagerent plus ouvertement dans la diverſité de leurs opinions. Les troubles augmenterent dans les Ecoles, où l'on ſe chargeoit d'injures : & l'on voioit ſouvent à la ſortie des Egliſes des batteries & des meurtres. Ce qu'un Miniſtre prêchoit le matin dans la chaire, étoit ſouvent réfuté l'aprés-midi par un autre Miniſtre dan la même chaire : & l'on étoit tour à tour heretique, impie &

a-

(*a*) *En* 1609.

athée. Le Peuple qui ne comprenoit rien aux matiéres qu'on lui prêchoit, & qui n'entendoit plus parler de charité, de paix, ni d'humilité dans les prédications, suivoit aveuglement le parti du Ministre qu'il connoissoit ou qu'il aimoit le plus: & l'on se fortifioit de jour en jour dans l'animosité mutuelle & dans l'esprit de vengeance contre ceux de l'opinion contraire.

(*a*) Pour le Prince Maurice avec ceux de sa suite, à qui toute Religion paroissoit assez indifferente dans le fonds, il ne se declara d'abord que contre les Factieux; de quelque parti qu'ils fussent. Mais aiant consideré depuis, qu'il lui étoit fort important de n'être pas de la Religion de Barneveld, dont il cherchoit à se défaire; & que les troubles du pais pourroient servir aux desseins qu'il avoit conçus sur la Souveraineté: il se declara pour les Gomaristes, dont le parti lui paroissoit plus propre à ses fins, & plus éloigné de l'esprit de Barneveld, que celui des Arminiens. La vûë du Roi d'Angleterre, dont l'appui & l'amitié lui étoient necessaires pour l'execution de ses projets, avoit aussi contribué beaucoup à le déterminer en faveur des premiers, voiant le zéle avec lequel ce Prince se portoit contre les opinions des derniers. Mais au jugement de l'Ambassadeur de France (*b*) qui vint quelque tems après dans ces Provinces, si Barneveld avoit embrassé ensuite les sentimens des Gomaristes, Maurice les auroit abandonnez sur l'heure pour prendre ceux des Arminiens, parce qu'il ne cherchoit qu'à contredire ce Magistrat, & à profiter de la division des Peuples.

Cependant les Etats-Généraux s'assemblerent diverses fois, pour tâcher de remedier aux desordres. Barneveld, qui sembloit être encore leur oracle, fut d'avis que l'on fît défense à tous Ministres & Professeurs en Theologie de parler dans les Temples & dans les Ecoles des questions de la Prédestination & de la Grace: que l'on defendît aussi à tous Imprimeurs & Libraires, d'imprimer

(a) *Le Prince Maurice prend parti contre Barneveld, dont les sages conseils sont rejettez par les Gomaristes.*

(b) *Benj. Aub. du Maurier.*

mer ou debiter aucuns livres sur ces matieres. Il ajoûta qu'il falloit se souffrir fraternellement les uns les autres, sans se déchirer dans les disputes, & sans diviser la communion de leur Eglise reformée par un Schisme si scandaleux. Que la doctrine de la Grace & de la Prédestination étoit si délicate & si incomprehensible pour le Peuple, que les Provinces-Unies rentreroient dans le calme qu'elles venoient d'acquerir par la Tréve, dès qu'on n'en parleroit plus. Qu'il falloit obliger les Ministres à ne parler dans leurs Predications que de la pratique des Commandemens de Dieu & des vertus Chrétiennes; à ne prendre dans l'Ecriture sainte pour instruire les Peuples, que ce qui pouvoit porter les esprits à la paix & à la charité, que ce qui étoit capable de consoler les ames, de les édifier, & de leur donner de la confiance en la misericorde divine.

Mais les Prédestinatiens ou Gomaristes animez par le Prince Maurice & ceux de sa Faction, s'opposerent à des sentimens si moderez, sous prétexte de ne vouloir ni trahir, ni affoiblir les veritez Chrétiennes. Comme la plûpart de ceux de ce parti avoient l'esprit violent, la dureté des sentimens touchant leur controverse n'étant en plusieurs qu'un effet de leur temperament, ils ne firent pas difficulté d'accuser Barneveld d'être d'intelligence avec les Catholiques & les Espagnols, & de vouloir introduire la Religion Romaine dans les Provinces Unies, qu'ils regardoient comme la ruine de leur République.

CHAPITRE XI.

Ambassade des Hollandois au Japon.

LEs mouvemens où étoient les Provinces-Unies pour les differends de la Religion n'occupoient pourtant pas tellement les Etats, qu'ils n'eussent encore le loisir de vaquer aux affaires de dehors. Non seulement ils firent faire par l'Amirauté d'Amsterdam une seconde tentative du passage à la Chine par le Nord, qui leur réüssit

réüſſit auſſi mal que la premiére: ils envoierent encore des Troupes aux Indes Orientales en trois ou quatre flotes differentes, dont celle qui étoit particuliére aux deux Provinces de Hollande & de Zélande portoit bien en argent la valeur de 2800000 florins pour paier les ſoldats & fortifier les places, dont on devoit renforcer les garniſons.

Mais il ne parut rien de plus important pour eux en cette année que l'Ambaſſade qu'ils envoierent à l'Empereur du Japon *Goyſſio* Samma, qui tenoit alors ſa Cour à Soringou, autrement Surunga, ville au Sud-Eſt de l'Iſle de Niphon. Le but de cette Ambaſſade, dont les Chefs s'appeloient *Jacques Spex* & *Pierre Segerſzoon*, étoit de remercier l'Empereur de l'alliance qu'il avoit voulu contracter l'année précedente avec les Hollandois, d'excuſer la Compagnie des Indes Orientales de n'avoir pas envoié des vaiſſeaux au Japon durant les négociations de la Tréve avec les Eſpagnols, & de lui demander quelques franchiſes nouvelles pour le commerce. Spex & Segerſzoon arriverent au mois de Juin à Firando, qui eſt la premiere ville des Iſles du Japon vers la Chine, où les Hollandois avoient établi & fixé leur commerce. Ils en partirent le 16 de ce mois, & aborderent le 6 d'Août ſuivant à Oſacca ville maritime de la grande Iſle de Niphon à dix lieuës au deça de Meaco. Là ils trouverent le jeune Prince *Fideri* Samma âgé de 18 ans fils & héritier du feu Empereur *Taico* Samma, qui avoit été dépouillé de l'Empire par ſon tuteur & ſon beau-pére *Daifu* Samma, lequel ſe faiſoit appeller depuis ſon uſurpation Goyſſio Samma. Quoique Fideri Samma fût en poſſeſſion d'un petit Roiaume avec d'aſſez grands revenus, & que l'amour de la nobleſſe & du peuple à ſon égard lui donnaſſent de grandes eſpérances pour remonter ſur le trône: les Ambaſſadeurs Hollandois éviterent de le voir, pour ne pas perdre auprès de l'Empereur regnant les fruits de leur députation. Etant arrivez le 10 du mois à Meaco où le ſiége de l'Empire n'étoit pas encore tranſporté, ils reçûrent dix chevaux que l'Empereur leur envoia avec un paſſeport du Gouverneur

neur de la ville. (a) Ils continuerent leur route par des chaleurs si exceſſives, qu'elles firent périr diverſes perſonnes de leur ſuite.

Le lendemain de leur arrivée à Surunga, ils furent préſentez à l'Empereur par le Préſident de ſon Conſeil nommé *Coſequidonne*. Ils y furent reçûs plus favorablement que l'on n'avoit fait deux heures auparavant l'Ambaſſadeur d'Eſpagne qui avoit déplû à la Cour par ſon faſte & ſa pompe exceſſive, & plus encore par les propoſitions choquantes qu'il avoit faites. Car il avoit demandé 1 Qu'il fût permis aux Caſtillans ou Eſpagnols, de faire conſtruire des navires au Japon, de la maniére qu'il leur plairoit; 2 Qu'ils puſſent ſonder par tout les havres & les côtes du pais; 3 Que l'Empereur défendît le commerce aux Hollandois, faute dequoy le Roi d'Eſpagne ſeroit obligé d'envoier une armée vers le Japon pour détruire les Hollandois; 4 Que le commerce des Caſtillans ne fût point troublé par les Viſiteurs & les Commis Japonnois, mais qu'il leur fût permis de vendre & d'achéter comme il leur plairoit ſans aucune ſujétion.

Les Ambaſſadeurs Hollandois parurent beaucoup plus modeſtes dans leurs demandes. Elles conſiſtoient à obtenir deux paſſeports de l'Empereur, par le moien deſquels les vaiſſeaux Hollandois puſſent être dorénavant ſous la protection de ſa Majeſté Impériale, décharger leurs marchandiſes à Firando ſans gardes, & les montrer aux marchands, à la réſerve des plus rares & des plus extraordinaires qui pourroient agréer à l'Empereur, & que l'on mettroit à part. Ces demandes furent trouvées raiſonnables. Les Ambaſſadeurs eurent l'audience la plus favorable que cet Empereur eût encore accordée à perſonne, même aux plus grands Rois du Japon: ce qui fit naître une fâcheuſe jalouſie parmi ceux d'Eſpagne, qui eurent leur congé ſans avoir pû entendre un ſeul mot de ſa bouche. A l'iſſuë de l'audience l'on apporta les préſens qui furent mis chacun ſur une table à part, à la difference de ceux des Eſpagnols, qui, bien que

(a) *Itakura Froymondonne.*

que beaucoup plus riches que ceux des Hollandois, avoient été jettez ſous le trône de l'Empereur. Ce Prince eut encore l'honnêteté de dire en conſiderant ces préſens, *Je trouve que les Hollandois ſont de grands Maîtres dans les arts, auſſi-bien qu'au métier de la guerre.*

Il accorda aux Ambaſſadeurs un paſſeport portant défenſe d'arrêter ou empêcher ſous quelque prétexte que ce fût les vaiſſeaux Hollandois qui alloient au Japon pour trafiquer; avec commandement de les ſecourir en toute rencontre, & de les aſſiſter de tout ce dont ils pourroient avoir beſoin. Il y ajoûta même un privilege qui n'étoit accordé à aucun Miniſtre des Princes étrangers; ſçavoir, que les Hollandois ſeroient entiérement libres de la viſite des Péagers, tant pour la charge que pour la décharge des marchandiſes. Ce qui les mit à couvert des violences & des extorſions de l'un d'entre eux (*a*) qui étoit devenu fort inſolent & tout-à-fait inſupportable dans le païs depuis que ſa ſœur étoit Maîtreſſe de l'Empereur. Mais ils n'obtinrent leur congé qu'à condition que les Hollandois reviendroient au Japon l'année ſuivante. De ſorte qu'après avoir reçû toute la ſatisfaction poſſible de l'Empereur, des deux prémiers Miniſtres, & des Gouverneurs de toutes les villes où ils avoient paſſé, ils revinrent à Firando le 19 de Septembre 1611, & delà ils ſe rendirent avant l'Hiver auprès des Directeurs de la Compagnie des Indes.

La bonne odeur qu'ils laiſſerent par tout le païs, & la conſideration que l'Empereur voulut avoir pour la nation Hollandoiſe, furent cauſe qu'on excepta les Calviniſtes, (*b*) & généralement tous les Proteſtans de la ſanglante perſecution que ce Prince avoit excitée depuis quelque tems contre les Chrétiens. Pour s'affermir dans la poſſeſſion des Etats qu'il avoit ôtez à ſon pupille & ſon gendre, qui étoit l'héritier legitime & unique du dernier Empereur, il avoit crû pouvoir attirer les Etrangers dans l'Empire pour le commerce ſeulement, mais

(a) *Saffidonne, Maître des Doüannes à Nangaſaque.*
(b) *Les Hollandois ſont épargnez dans la perſecution du Japon contre les Chrétiens.*

mais non pas pour y introduire d'autres Réligions que la ſienne. Sur tout il crut devoir en exterminer la Catholique ou Romaine, dont les Miſſionnaires parloient trop librement de la neceſſité des reſtitutions, pour ne lui pas faire apprehender que les Peuples ne l'obligeaſſent un jour malgré lui à reſtituer l'Empire à qui (*a*) il appartenoit. Comme les Catholiques reüſſiſſoient beaucoup mieux en converſions que les Proteſtans, qui ne s'appliquoient gueres qu'au négoce, il trouva des milliers de fideiles qui ſuivoient l'Egliſe Romaine parmi les Naturels même du Païs. De ſorte que ſous pretexte que ce grand changement de Religion pourroit un jour changer auſſi la face des affaires de l'Empire à ſon deſavantage, il fit rechercher & punir du dernier ſupplice tous les Catholiques, & ne fit grace qu'à ceux qui ſe diſoient de la Religion des Hollandois. Ce qui rendoit principalement l'Egliſe Romaine odieuſe à ce Perſecuteur, étoit de voir que preſque tous les Miſſionnaires étoient Eſpagnols ou Portugais, c'eſt-à-dire tous ſujets du Roi d'Eſpagne. (*b*) Il trouvoit que les Eſpagnols étoient trop puiſſans aux Indes, & qu'ils ſe rendoient redoutables aux voiſins des Iſles & des Roiaumes où ils étoient les maîtres. Qu'ils étoient entreprenans & imperieux : & qu'après avoir trouvé & acquis un nouveau monde, ils avoient pénetré par un chemin nouveau dans l'Orient, où ils entaſſoient tous les jours conquêtes ſur conquêtes. Qu'étant maîtres des Philippines, de Malaca, & des Molucques, ils porteroient bien-tôt leurs Armes dans le Japon, où les Catholiques, dont le païs étoit déja rempli, ne manqueroient point par principe de Religion de les aider à le détrôner. Il s'étoit auſſi perſuadé, ſur le rapport d'un pilote Caſtillan, que les Eſpagnols commençoient à ſe venger de leurs ennemis par envoier chez eux des Prêtres & des Religieux, pour diſpoſer ſecretement les Peuples à ſecouër le joug de leurs Princes naturels,

(a) *Fideri Samma.* (b) *Le Portugal étoit alors ſous le Roi d'Eſpagne. V. Corn. Hazart Soc. Jeſ. & Ambr. au Jap. part.* 1. *pag.* 168, 169, 170.

ſous pretexte qu'ils étoient Païens, afin de les mettre ſous l'obéïſſance des Eſpagnols. Un autre pretexte de la perſecution, que les Jeſuites rejetterent ſur quelques Hollandois avec aſſez de probabilité, étoit que depuis qu'on avoit toleré les Miſſionnaires Catholiques, on ne voioit plus au Japon que Chapelles, que Monaſtéres & que Confréries, principalement de la Sainte Vierge, qu'ils multiplioient à l'infini pour tirer l'argent du Peuple. *De ſorte qu'au calcul des Hollandois, les Miſſionnaires amaſſoient près de dix millions* par an, qu'ils emploioient à des uſages ſuſpects, & qui appauvriſſoient les Peuples de ſon Empire.

CHAPITRE XII.

Ambaſſade de Perſe en Hollande.

DUrant l'Eté de cette année l'on vit arriver en Hollande un Ambaſſadeur de Perſe, qui ſe diſoit envoié du Sophi pour contracter une alliance particuliére avec les Etats des Provinces-Unies. Cet Ambaſſadeur étoit Anglois de nation Fils d'un Chevalier. Il s'appelloit *Robert Scherley*, & avoit épouſé une Femme Perſienne qui l'accompagnoit dans tous ſes voïages. Il avoit été déja près de la plûpart des Princes de l'Europe, pour les exciter contre le Turc, & pour procurer une puiſſante diverſion de leur côté à la guerre que ſon Maître avoit à ſoûtenir contre les Ottomans. Il voulut auſſi faire des ouvertures aux Etats pour propoſer quelque traité de commerce concernant la liberté que l'on offroit aux Hollandois de trafiquer par toute la Perſe. Mais parce qu'il venoit d'Eſpagne, où l'on ſçavoit qu'il avoit été long-tems, & où l'on craignoit qu'il n'eût fait quelque traité ſemblable, il fut ſoupçonné d'avoir été envoié par le Roi d'Eſpagne pour tâcher d'empêcher le trafic des Hollandois aux Indes Orientales. On ſe crut obligé de lui demander ſa lettre de créance, & les inſtructions particuliéres ou générales qu'il avoit reçûës de ſon Maître. Mais ſur les difficultez qu'il fit de

les

les repreſenter, il fut congedié ſans avoir eu audience; & de la Haye il paſſa à Londres pour traiter avec le Roi d'Angleterre.

(*a*) L'alliance qui ſe ménageoit alors entre le Turc & les Provinces-Unies, fut cauſe que les Etats témoignérent moins d'empreſſement pour les propoſitions qu'on leur faiſoit de la part des Perſes. Le Sultan *Achmet* I. aiant appris l'an 1610 la generoſité que les Etats & le Prince Maurice avoient eue de relâcher gratuitement, & ſans en être ſollicitez, tous les eſclaves Mores & Mahometans qui s'étoient trouvez dans les galeres d'Eſpagne que leurs Amiraux avoient priſes avant la Tréve, leur avoit fait écrire par le Bacha de la mer pour leur en marquer ſa reconnoïſſance, & pour leur offrir une liberté entiere de trafiquer par tous les lieux de ſon obéïſſance & de celle de ſes alliez. Sur ces premieres ouvertures les Etats avoient député à la Porte le Docteur *Corneille de Haghe* ou *de la Haye* qui avoit été auparavant en Suede. Il partit ſur la fin de l'an 1611 avec de bonnes inſtructions, eſcorté d'une jeuneſſe très-bien choiſie & capable de rehauſſer encore à la Cour du Grand Seigneur l'idée avantageuſe qu'on y avoit donnée de la République naiſſante des Provinces-Unies. Il arriva à Conſtantinople le premier jour de May de l'année ſuivante, & fut reçû ſi favorablement, que les Ambaſſadeurs des autres Cours en conçurent de la jalouſie. Le 6 de Juillet il fit arrêter & ſigner le traité d'alliance entre le Turc & ſes Maîtres, portant 1 Que tous les eſclaves Hollandois, & autres ſujets de l'obéïſſance des Etats Généraux répandus par tout l'Empire Ottoman, ſeroient mis en liberté. 2 Que le trafic y ſeroit libre pour eux dans toute l'étenduë de ſes terres. 3 Qu'ils auroient un Ambaſſadeur ordinaire à la Porte. Ce dernier traité aiant ouvert toute la Mediterranée, & le cœur de nôtre Continent (*a*) aux Hollandois, fut regardé comme

(a) *Ambaſſade des Hollandois à la Porte. Alliance avec le Turc.*

(b) *Etenduë du nom & du commerce de la Hollande par toute la terre.*

l'accompliſſement de ce qui auroit pû manquer à la Souveraineté, & à la perfection de cette République. De ſorte que nonobſtant ſa nouveauté elle pouvoit ſe vanter d'avoir déja porté ſon nom & ſes forces auſſi loin que les anciennes Monarchies, aiant pour alliez les plus grands Princes de l'Europe, de l'Aſie & de l'Afrique, trafiquant en liberté ſur toutes les mers, & parmi toutes les nations de la terre.

HISTOIRE DE HOLLANDE.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE I.

Les Eſpagnols & les Portugais veulent diſputer le commerce aux Hollandois au delà de la ligne équinoctiale.

CEs grands ſuccés étoient regardez de très-bon œil par tous les Alliez des Provinces-Unies, qui ſembloient trouver leur propre ſatisfaction dans un Etat ſi floriſſant. Il n'en étoit pas de même des Eſpagnols & des Portugais, qui étoient alors réünis non ſeulement ſous la domination d'un même Monarque, mais encore par l'interêt commun qu'ils croioient avoir de s'oppoſer aux progrés des Hollandois dans l'Orient. Les Archiducs Gouverneurs des Païs-Bas Catholiques obſervoient la

Tréve d'aſſez bonne foi, depuis que les Ambaſſadeurs de Hollande avoient porté quelques plaintes contre eux à la Cour de France. Le Roi d'Eſpagne vouloit auſſi paroître au dehors religieux obſervateur de ſes Traitez: mais il ne ſe croioit pas obligé d'empêcher ſes ſujets, & ſur tout les Portugais, de troubler le commerce des Hollandois dans le nouveau monde. Ceux-là prétendoient, que quelque alliance que ceux-ci euſſent contractée avec quelque Prince, Peuple, ou Etat que ce fût, nul autre qu'eux ne devoit paſſer la ligne équinoctiale pour aller trafiquer au délà, ſoit dans les Indes Orientales, ſoit dans l'Amerique, & les terres Auſtrales. C'eſt ce qui obligea les Etats-Généraux d'équipper une Flote de trente vaiſſeaux de guerre qui devoient partir au Printems de l'année ſuivante, pour aller aſſurer leur commerce contre tous ceux qui voudroient y apporter de l'obſtacle.

CHAPITRE II.

Le Prince Maurice eſt fait Chevalier de l'Ordre de la Jarretiére.

LE Prince Maurice de ſon côté veilloit avec ſon activité ordinaire à la diſcipline militaire, & à la garde des frontiéres. Il avoit toûjours la premiére part de tout ce qui revenoit de gloire à la République, dont il étoit regardé comme le Chef dans tous les traitez que les Princes étrangers, & les autres Alliez faiſoient avec elle. Le Roi de la Grand'-Bretagne voulut alors lui donner des marques de la conſideration qu'il avoit pour lui: & il l'honora de l'Ordre de la Jarretiére avec l'Electeur Palatin *Frederick V.* qui devoit épouſer au premier jour la Princeſſe Eliſabeth ſa Fille unique, & qui étoit Néveu de Maurice. Au mois de Decembre 1612 il convoqua le Chapitre des Chevaliers de l'Ordre dont le nombre n'eſt que de 26 ſelon l'inſtitution qui en avoit été faite par Edoüard III. en 1347. (*a*) Là il fut arrêté que

(*a*) *Ils n'étoient que 24 en 1613.*

que la cérémonie s'en feroit à Windſor le 4 de Février de l'année ſuivante auquel on fut obligé de la remettre à cauſe du deüil où étoit la Cour pour la mort du Prince (*a*) de Galles. l'Electeur Palatin ſe trouvoit actuellement en Angleterre où il s'étoit rendu pour la celebration de ſes nôces. Mais parce que le Prince Maurice étoit en Hollande, le Roi lui manda qu'il eût à ſe ſubſtituer un Chevalier par procuration: & il lui fit porter cependant la Jarretiére, & la Medaille de S. George par Garter (*b*) ſon premier Héraut d'Armes, avec commiſſion au Chévalier *Winwood* ſon Ambaſſadeur ordinaire en Hollande, de preſenter cet ordre au Prince le même jour que la cérémonie s'en feroit à Windſor. Maurice envoia auſſi-tôt le Comte Guillaume de Naſſau ſon Couſin en Angleterre pour repreſenter ſa perſonne au jour de la fête. Il y fit pour ce Prince tout ce que fit l'Electeur Palatin: & il s'obligea par ſerment de garder les Statuts de l'Ordre en tout ce qui ne ſeroit point contraire ou préjudiciable à l'autorité, ou à l'interêt des Provinces-Unies. Après le ſervice qui fut fort ſolennel, le Roi fit un grand feſtin aux Chévaliers, but à la ſanté des Provinces-Unies, puis à celle du Prince Maurice: & ſe fit faire raiſon par l'Ambaſſadeur des Etats, auquel il dit publiquement qu'il étoit fort aiſe d'avoir dans ſa con- « frairie le plus vaillant, & le plus renommé Capitaine « de ſon tems (parlant du Prince Maurice:) & que dans « cette penſée il lui avoit renvoié *l'ordre qu'avoit porté* « *autrefois le Roi Très-Chrétien Henri IV. le plus vaillant* « *Prince de ſon ſiécle.* «

Le même jour on fit à la Haye la cérémonie que le Roi Jaques avoit preſcrite à ſon Ambaſſadeur, & à ſon Heraut d'armes. Les Gardes du Prince Maurice, les Compagnies du Prince Frederic Henri, & le Regiment François du Comte de Châtillon, furent rangez dans la baſſecour du Palais des Comtes de la Haye, & les Bourgeois dans la cour de devant. Sur les trois heures après

(*a*) *Henri.*
(*b*) *Guillaume Shcager.*

midi, l'Ambaſſadeur d'Angleterre & le Heraut Garter ſe rendirent chez le Prince Maurice où la Nobleſſe s'étoit aſſemblée: & en même tems les Etats-Généraux qui s'étoient fait accompagner de toute la Magiſtrature, députérent des Seigneurs pour aller querir l'Ambaſſadeur de France en ſon hôtel, & le conduire au lieu de la cérémonie. Cet Ambaſſadeur (a) étant arrivé dans la Chambre des Etats prit la prémiére place dans l'Aſſemblée comme elle lui avoit été marquée au haut bout de la table. Le Preſident de la Chambre, & Meſſieurs les Etats-Généraux ſe placerent de l'autre côté. Le Prince Maurice aprés le cérémonial des entrées & des ſalutations, s'aſſit au côté gauche de l'Ambaſſadeur de France. Les rangs aiant éte remplis, & le bruit des trompettes fini, l'Ambaſſadeur d'Angleterre prononça ſa harangue en langue Françoiſe. Il preſenta enſuite au Preſident la commiſſion qui lui avoit été envoiée par ſon Maître, & elle fut lûë par le Greffier des Etats. (a) Après cette lecture, il adreſſa la parole en même tems au Prince Maurice, qui fit un remercîment fort court. Il lui mit enſuite la Jarretiére aſſiſté du Heraut Garter, qui pendit la medaille de Saint Georges au cou du Prince. Barneveld Chevalier Avocat géneral ou Penſionnaire de Hollande & Garde des Sceaux de la République, fit le remercîment au nom des Etats-Généraux par une belle harangue, ſuivie d'une congratulation particuliére au Prince Maurice, faite au nom des mêmes Etats. La céremonie finit par la predication du Miniſtre Uytenbogart, qui étoit à l'autre bout de la table. Les réjouiſſances qui furent fort extraordinaires & d'une très-grande dépenſe durerent tout le jour & toute la nuit ſuivante. Maurice donna un feſtin magnifique aux Ambaſſadeurs, aux Princes, aux Seigneurs, & aux Principaux des Etats. A chaque coup que l'on y beuvoit à la ſanté de leurs Majeſtez Très-Chrétienne & Britannique, on déchargeoit outre la mouſqueterie les 36 pieces de canon qui étoient dans la cour de devant.

CHA-

(a) *M. de Refuge.*
(b) *Corneille Aerſſens Pere de François Aerſſens.*

CHAPITRE III.

Reception de l'Electeur Palatin & de l'Electrice dans plusieurs villes de Hollande.

LA Fête de l'Ordre de la Jarretiére fut suivie de celle des nôces de l'Electeur Palatin & de la Princesse de la Grand'-Bretagne celebrées le 14 de Fevrier avec une pompe dont l'Angleterre n'avoit pas encore vû la semblable. L'Electeur retournant à Heidelberg avec sa nouvelle épouse, passa par la Hollande au mois de Mai: & depuis le port de Flessingue en Zelande jusqu'aux terres de l'Archevéché de Cologne, on leur fit tous les honneurs dont on pût s'aviser. Après avoir été reçûs splendidement dans les villes de Dort, de Roterdam & de Delft, ils arriverent le 15 de Mai à la Haye, où les Etats-Généraux signalerent leur magnificence: en quoi ils furent genereusement secondez par le Prince Maurice qui étoit oncle maternel de l'Electeur. Les plaisirs de la chasse n'y furent pas oubliez, & la nouvelle Electrice y tua elle-même le cerf. Trois jours après l'Electeur partit pour Heidelberg, afin de preparer les choses necessaires à la reception de son épouse. Cependant le Prince Maurice procura en Hollande tous les divertissemens imaginables à cette Princesse, & lui fit voir les plus belles villes des Provinces-Unies. Il la conduisit de la Haye à Leyde, où elle fut haranguée en plusieurs sortes de langues qu'elle avoit appriſes; de Leyde à Harlem, où on lui fit present d'un berceau avec ses accompagnemens prisé 50000 florins. De Harlem il la mena à Amsterdam où elle fit une entrée superbe au son de toutes les cloches, trompettes, tambours, grosse & petite artillerie, & fut reçûë par le Senat au devant de deux Ares de triomphe dressez pour elle. Trois jours s'y passerent dans les festins & les jeux, qui finirent par les presens de la Ville estimez plus de 150000 florins. D'Amsterdam il la conduisit à Utrecht, d'Utrecht à Arnhem, & de-là sur les frontiéres des Provinces-Unies,

comblée d'honneurs & de presens, pour lesquels les Villes de son passage avoient fait à l'envi leurs efforts, les unes pour surmonter les autres. C'est ainsi que cette jeune Princesse ignorant alors quel devoit être son sort, fut reçûë & traitée dans un païs, où elle devoit revenir quelques années après comme une Reine fugitive & abandonnée, chercher une retraite avec sa triste famille pour le reste de ses jours.

CHAPITRE IV.

Combat naval des Espagnols contre les Hollandois qui le gagnent.

DAns le tems que les Etats-Généraux s'appliquoient à bien divertir l'Electrice Palatine, on vit arriver au port du Texel trois vaisseaux venant des Indes Orientales chargez de riches denrées. Ce qu'ils rapporterent de plus important à l'Etat de la Republique, fut la nouvelle du combat donné entre les Hollandois d'une part, les Espagnols & les Portugais de l'autre. Nous avons vû que sur les difficultez que ceux-ci faisoient aux premiers de leur laisser la liberté du commerce au delà de la ligne équinoctiale vers l'Orient & le Midy, les Etats y avoient envoié l'année (*a*) précedente une flote montée de bonnes troupres pour s'ouvrir le passage qu'on disputoit, contre les conditions de la Tréve. La Flote d'Espagne composée de vingt-sept grands vaisseaux & de plusieurs galéres, vint à sa rencontre & presenta le combat qui fut sanglant & fort opiniâtré. Les Hollandois n'avoient que trente bâtimens, & ne laisserent pas de remporter une victoire achevée sur leurs ennemis. L'Amiral & le Vice-Amiral Espagnols furent brûlez: les autres vaisseaux aiant pris la fuite avec les galéres furent poursuivis & ruïnez la plûpart par le canon: & il n'y en eut pas un qui ne fût considerablément endommagé. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans une si grande action, c'est que les Hollandois n'y perdirent que trente hommes. (*a*) Il

(a) *En* 1612.

(a) Il s'éleva cette année une autre conteſtation entre les Hollandois & les Anglois touchant la liberté de la mer ſeptentrionale, que ceux-ci prétendoient n'être pas compriſe dans les conventions & les accommodemens qui s'étoient faits avec ceux-là, touchant l'uſage commun des autres mers. Ces deux Nations quoi qu'amies avoient eu trois ans auparavant quelques démêlez touchant le pouvoir de pêcher vers les côtes de l'Ecoſſe & de l'Angleterre, au ſujet de quelques Edits du Roi Jaques qui n'avoit pas excepté les Hollandois du droit ou de la prétention générale qu'il s'attribuoit ſur la mer. La connivence ou la diſſimulation dont les Anglois avoient uſé ſur ce point depuis ce tems-là, faiſoit croire aux Hollandois qu'ils auroient la même complaiſance dans des lieux plus éloignez, ſur leſquels le droit de leur domination étoit moins liquide. Ils firent partir deux navires du port d'Amſterdam pour aller à la pêche des baleines (b) ſur les côtes de Groenland. Les pêcheurs avoient déja pris vingt-deux baleines, lors qu'ils ſe virent attaquez par une Flote de navires Anglois qui alloient en Moſcovie. Les Hollandois prétendans que cette inſulte bleſſoit l'alliance, qui étoit entre les deux Nations, on s'adviſa de leur demander s'ils avoient en bonne forme un congé du Roi de la Grand'Brétagne pour venir en Groenland. Ils répondirent que non; mais que la mer étoit libre, & qu'ils avoient leur paſſeport du Prince Maurice. Cette réponſe ne ſatisfit point les Anglois, qui pour apprendre que cette mer appartenoit au Roi leur Maître, ſe mirent en devoir de ſaiſir leurs baleines, leurs nacelles, leurs rets, & tous les inſtrumens de la pêche. Ils y joignirent des menaces: & ſur le premier eſſai de reſiſtance, ils commencerent la décharge de leur canon. Les deux vaiſſeaux Hollandois voians que la partie n'étoit pas égale furent obligez de ceder. Ils revinrent ainſi dépoüillez au port d'Amſterdam, & ceux qui les avoient équippez porterent leurs plaintes au

(a) *Conſternation entre les Anglois & les Hollandois pour la liberté de la mer ſeptentrionale.*

(b) *Ou des Valruches.*

au Conſeil de l'Amirauté. Ils obtinrent des lettres de recommandation des Etats auprés du Roi de la Grand'-Brétagne, où on leur fit entendre, ſelon la loi générale qui ſemble être commune à l'homme & à la bête, que le droit étoit toûjours du côté du plus fort, & qu'en ces occaſions l'on ne prenoit point pour rendre. Un tour ſi peu attendu des Etats qui venoient de s'epuiſer en preſens & en d'autres dépenſes pour bien recevoir & enrichir ſa Fille & ſon gendre, fit reſoudre l'Amirauté à ne plus laiſſer aller de vaiſſeaux en Groenland, qui ne fuſſent montez de ſoldats & de proviſions de guerre pour maintenir la liberté de la mer ſeptentrionale.

CHAPITRE V.

Les Hollandois obligent le Roi de Danemark à ôter des impôts ſur le paſſage du Sond.

LEs Etats qui n'avoient voulu avoir aucune part à la guerre que le Roi de Danemark avoit déclarée en 1611 à celui de Suéde, mais qui s'étoient intéreſſez dans l'accommodement fait entre les deux Couronnes en 1612 avoient beaucoup eſperé de cette paix pour l'utilité de leur commerce ſur la mer Baltique. Ils s'étoient flattez ſur toutes choſes que le Roi de Danemarck aboliroit les nouveaux impôts, que la neceſſité de fournir à la guerre de Suéde lui avoit fait mettre ſur les marchandiſes qui paſſoient par le détroit du Sond, qui fait la communication de la mer Baltique avec l'Ocean. Voiant que ce Prince ne parloit point d'ôter ces impôts, ils lui députerent pour l'en prier. Il répondit aux Ambaſſadeurs qu'il n'étoit point reſolu de les ôter qu'il ne ſe vît rembourſé des fraiz de la guerre de Suéde; & que, ſi les marchands des Provinces-Unies avoient peine à paier ces nouveaux droits, ils pouvoient décharger leurs marchandiſes au paſſage du Sond, & traiter avec les marchans Danois.

La propoſition ne parut point raiſonnable aux Etats-Gé-

Généraux. Ils la jugerent trop prejudiciable à leurs Provinces & & aux villes (*a*) *Anſéatiques* qui ſe trouverent également intereſſées dans cette affaire. On appelle Anſeatiques les Villes d'Allemagne qui ſe ſont liéez enſemble pour le commerce dans une *hanſe*, c'eſt-à-dire, une alliance ſoûtenuë de privileges & immunités mutuelles, dont elles étoient convenuës entre elles dans leur prémiere Aſſemblée, pour ſe garantir des pirateries des Danois & des Normans ou Norwégiens. Ces Villes ainſi aſſociées étoient au nombre de ſoixante-quatre, dont la principale étoit Lubek, ville libre dans l'Empire ſur les limites de la baſſe Saxe & de la Holſace prés de la mer Baltique. Le grand commerce de Lubeck dépendoit du paſſage du Sond; & les habitans avoient déja ſouffert des inſultes des Danois durant la guerre de Suéde, ſur leſquelles le Roi de Danemarck ne prétendoit leur faire aucune ſatisfaction. Le Senat de la ville s'aviſa de deux expediens pour en avoir raiſon; l'un, de députer vers l'Empereur & lui porter leurs plaintes contre la vexation des impôts: l'autre de propoſer aux Etats-Généraux un traité d'union & de conféderation pour maintenir la liberté de leurs navigations. les Députez furent trés-bien reçûs à la Haye: & le traité d'union entre les deux Republiques fut arrêté pour quinze ans, & ſigné le 29 de Mai.

Le Roi de Danemarck ſenſible à ce rude coup, dont il voioit les fâcheuſes conſequences, chercha auſſi-tôt les moiens de le parer en s'uniſſant avec les ennemis des Provinces-Unies. Dans cette réſolution, il envoia des Ambaſſadeurs en Eſpagne pour implorer l'aſſiſtance du Roi Catholique. Il n'eut aucune peine à perſuader un Prince, qui malgré ce qu'il vouloit paroître, n'étoit pas fort ſcrupuleux ſur l'obſervation de la Tréve qu'il avoit faite avec les Hollandois: & il obtint qu'on leveroit des troupes en Eſpagne & aux Païs-Bas Catholiques pour ſon ſervice. Les Etats des Provinces-Unies avertis que l'on équippoit contre eux une flotte de 40 vaiſſeaux, ſon-

(*a*) *Traitez de Lubek & des autres Villes Anſéatiques avec les Hollandois.*

ſongerent incontinent aux préparatifs neceſſaires pour n'être pas ſurpris. Ils envoierent d'abord des Ambaſſadeurs au Roi de Danemarck pour proteſter contre tout ce qui pourroit lui arriver de mal de leur part, s'il n'aboliſſoit promtement les nouveaux impôts qui faiſoient le ſujet de la querelle. Ils députerent auſſi vers le Roi de la Grand'-Bretagne, pour le prier d'emploier ſon autorité en cette affaire, afin de porter ce Prince à la raiſon. Le Senat de Lubec envoia de ſon côté un Agent à la Cour de Danemarck avec un Manifeſte contenant les plaintes de la ville adreſſées au Roi. Cependant le Prince Maurice fit rechercher tous les Officiers & les ſoldats Hollandois revenus de la guerre de Suéde: & mit ſes troupes en état de ſervir inceſſamment.

Cela fit trembler les Etats de Danemarck qui n'avoient pas autant de confiance que leur Roi en faiſoit paroître dans le ſecours d'Eſpagne. Ils étoient pour lors aſſemblez à Coppenhague, où les Etats des Provinces-Unies avoient auſſi envoié des Députez pour inſiſter puiſſamment ſur l'abolition des nouveaux impots. L'Ambaſſadeur d'Angleterre s'y trouva auſſi de la part de ſon Maître pour appuier la même demande. De-ſorte que les Etats de Danemarck pour conjurer l'orage qui les ménaçoit, obligerent leur Roi à donner l'expedition des lettres portant l'abolition des impôts. Les lettres dattées du dernier de Juillet marquoient qu'encore qu'il eût trés-juſte ſujet de continuer les impôts qu'« il avoit mis ſur les paſſages de ſon obeiſſance pour la « guerre de Suéde, il vouloit bien, en conſideration de la « bienveillance & de l'affection qu'il portoit aux Etats « des Provinces-Unies, accorder la demande qu'on lui « faiſoit pour l'abolition de ces impôts nouveaux. Ce Prince pour s'excuſer en ſuite de s'être ainſi laiſſé intimider contre la réſolution ſolennelle qu'il avoit faite de ne ſe point relâcher, dit aux principaux Officiers de ſa Couronne que la grande puiſſance des Etats de Hollande « lui faiſoit peur, & qu'on les voioit déja s'élever « au deſſus des Rois.

Une action de ſi grand éclat fit connoître à toute l'Allemagne de quelle importance il étoit de bien vivre avec

vec les Etats des Provinces-Unies. L'avantage qu'en retira la ville de Lubeck porta auſſi-tôt les autres villes Anſéatiques à rechercher leur alliance ou leur protection, & à paſſer avec eux des traitez particuliers d'union. Celui que fit la ville de Magdebourg fut arrêté au mois de Septembre ſuivant: & il fut ſuivi de près par celui de Brunſwick, qui étoit après Lubeck la premiere des villes Anſéatiques, & qui a toûjours maintenu vaillamment ſa liberté & ſon indépendance contre les Ducs de Brunſwick. Depuis ce tems-là les Hollandois furent regardez dans tout le Nord comme les Liberateurs de la navigation, & les arbitres du commerce de l'Ocean. Mais leurs richeſſes ne contribuoient gueres moins à les rendre redoutables que leur puiſſance maritime. Leurs ports étoient remplis de vaiſſeaux que l'on équippoit pour faire voiles aux Indes & l'on y en voioit continuellement arriver des Païs les plus éloignez.

CHAPITRE VI.

Continuation des troubles civils ſur la Religion.

CEpendant l'interieur des Provinces-Unies ne répondoit pas à cet état floriſſant de la Republique qui paroiſſoit au dehors. Ni les bons avis du Roi de la Grand'-Brétagne, ni l'éloignement de Vorſtius qu'on ôta de la chaire Theologique d'Arminius, & qu'on fit retirer même de Leyde, ne ſervirent de rien à l'accommodement des diſputes, & à la pacification des troubles. Le nouveau Schiſme déchiroit les Egliſes de plus en plus: & les Arminiens étoient devenus plus fiers depuis qu'ils ſe voioient favoriſez de Barneveld & de quelques autres perſonnes de la prémiére conſideration dans les Etats. Le parti des Gomariſtes ne laiſſoit pas d'être le plus fort, parce qu'il étoit appuié des Etats-Généraux, du Prince Maurice, de la Nobleſſe, de la plus grande partie des Miniſtres & Profeſſeurs, des Gens de Guerre & du Peuple: au lieu que celui des Arminiens n'avoit pour lui que les Etats particuliers des Provinces de Hollande, d'Utrecht,

& d'Ower-Iſſel, outre quelques Magiſtrats & Barneveld qu'ils faiſoient paſſer pour leur Chef plutôt qu'Arminius. Les Gomariſtes demandoient avec inſtance une Conférence, ou même un Synode, où ils puſſent convaincre leurs Adverſaires touchant les cinq propoſitions conteſtées. Uytenbogart qui étoit le plus apparent des Miniſtres Arminiens emploia tout ce qu'il avoit d'induſtrie pour détourner ce coup, prévoiant que ce ſeroient toûjours les plus puiſſans ou les plus violens qui gagneroient leur cauſe. Mais enfin il fallut ceder aux preſſantes ſollicitations du Comte Guillaume Louis de Naſſau, Gouverneur de Friſe, qui aſſigna la Conférence à Delft, parce que le Synode national que poſtuloient les Gomariſtes fut remis à une autre année. La Conférence ſe tint au commencement de Mars entre ſix Theologiens, trois de chaque parti, dont les principaux étoient Uytenbogart & Feſtus Hommius. On s'y comporta de part & d'autre avec aſſez de moderation: mais on n'y pût rien faire pour l'accommodement & l'union qu'on demandoit. Ce que les Gomariſtes y gagnerent par le moien de Feſtus, fut de penetrer un peu plus aiſément qu'auparavant dans la penſée des Arminiens touchant la *ſatisfaction de* JESUS-CHRIST, *la Juſtification, la Foi & les bonnes œuvres, le Peché originel, la perfection de l'homme en cette vie & l'aſſurance du ſalut.*

(*a*) Le Roi Jacques voulant de ſon côté faire voir que la paix des Eglies Belgiques ne lui étoit pas indifferente, ſe fit donner par l'Ambaſſadeur des Etats (*b*) les articles qui faiſoient le ſujet de la conteſtation. Aprés avoir conſideré que tout rouloit ſur la predeſtination & ſes dépendances, & que ces points avoient preſque toûjours cauſé des diſſenſions dans l'Egliſe, ſans qu'on eût encore pû parfaitement concilier les partis diviſez, il récrivit en François aux Etats-Généraux (*c*) pour leur en marquer ſa penſée. Elle étoit tout-à-fait conforme à celle de Barneveld, quoi qu'il fût d'ailleurs dans les ſentimens des Gomariſtes. Il leur

(a) *Le Roi Jacques s'en mêle.*
(b) *Le Cheval. Carron.* (c) *Le 6 de Mars.*

leur manda que l'experience aiant toûjours fait connoître que ces queſtions ne pouvoient ſe terminer dans des « diſputes de Theologiens, il lui ſembloit plus convenable de les aſſoupir par autorité publique, & de faire « défenſe aux Miniſtres d'en parler en chaire ou d'en entretenir les Peuples. Et parce qu'il ne jugeoit pas que « la difference de ces opinions fuſt ſi grande, qu'elles ne « puſſent les unes & les autres ſubſiſter avec la verité de la « Foi Chrétienne, & le ſalut des ames, ſon avis étoit que « les Etats devoient entretenir les uns & les autres dans « une tolérance mutuelle. «

(*a*) Le Prince Maurice trouva que l'exécution de cet avis alloit à la deſtruction des deſſeins qu'il avoit pris ſur la Souveraineté des Provinces & ſur la vie de Barneveld, qui avoit déja donné les mêmes conſeils que le Roi aux Etats-Generaux. C'eſt pourquoi il emploia tous ceux de ſa faction qui étoit très-puiſſante pour traverſer les reſolutions de paix que les Etats avoient voulu prendre: & il ſe ſervit de François Aerſſens nouvellement revenu de l'Ambaſſade de France pour perdre Barneveld & ceux qui le ſuivoient. Cet Aerſſens étoit le plus dangereux eſprit que les Provinces confédérées euſſent jamais porté. Il étoit d'autant plus à craindre qu'il cachoit toute la malice & la fourbe des Cours étrangeres ſous l'apparence de la franchiſe & de la ſimplicité Hollandoiſe. C'étoit un homme ardent, entreprenant, ingenieux à nuire, perſuaſif, parlant & écrivant avec une facilité merveilleuſe, toûjours fecond en raiſonnemens pour appuier les mauvaiſes cauſes, & faire échoüer les bonnes. Il étoit fils du Greffier des Etats (*b*) qui l'avoit mis d'abord à la ſuite du Sieur du Pleſſis Mornay, Gentilhomme François de grande reputation. Aiant acquis quelque connoiſſance des affaires du Roiaume chez ce Seigneur, il trouva moien de ſucceder en 1598 à *Lewin Calwart*, Reſident des Provinces-Unies au près du Roi Henri le Grand. Ce Prince le reconnut onze ans

(a) *Aaerſſens ſe dévoüe au Prince Maurice pour ruïner Barneveld.*

(b) *Corneille Aerſſens.*

après pour Ambaſſadeur, & le combla d'honneurs & de bienfaits malgré l'averſion qu'il avoit pour lui, comme nous l'avons rapporté au commencement de cette hiſtoire. Les liaiſons & les intelligences qu'il eut enſuite avec quelques Grands, dont les actions étoient ſuſpectes & odieuſes à la Cour, l'avoient rendu ſi inſupportable, que le Roi Louis XIII. & la Reine Regente avoient ſouvent ſouhaité que les Etats le retiraſſent d'auprès de leurs Majeſtez. Il preſenta lui-même en 1613 l'occaſion que les Miniſtres cherchoient pour cela. Aiant obtenu de ſes Maîtres permiſſion de faire un voiage en Hollande, qu'il n'avoit vûë depuis quinze ans, il fit entendre à la Cour de France que ſon deſſein étoit de ſe retirer entierement, & de remettre ſa charge d'Ambaſſadeur aux Etats, afin d'attraper un preſent conſiderable de leurs Majeſtez. Car il avoit une avidité inſatiable de s'enrichir, & il amaſſoit du bien par toutes ſortes de voies. Il fut pris au mot, & leurs Majeſtez lui aiant fait un preſent de quatorze à quinze mille livres avec les honneurs ordinaires du congé, donnerent ordre de veiller ſur lui à leur nouvel Ambaſſadeur *Benjamin Aubery du Maurier* qui venoit d'être envoié en Hollande pour ſucceder à M. de Refuge. Aerſſens étant arrivé à la Haye apprit qu'on lui deſtinoit un Succeſſeur pour Paris. Il en fut fort ſurpris, il emploia tout ce qu'il avoit d'induſtrie & de credit pour perſuader aux Etats qu'il n'avoit point pris congé de leurs Majeſtez, & pour ſe faire renvoier à Paris dans ſon emploi. Ses pratiques furent mandées en Cour par l'Ambaſſadeur de France, qui reçût ordre du Roi & de la Reine de faire entendre aux Etats, qu'Aerſſens avoit abſolument pris congé de leurs Majeſtez, & qu'elles auroient très-agréable qu'ils lui donnaſſent un Succeſſeur. Avec cette commiſſion l'Ambaſſadeur le récuſa publiquement dans l'Aſſemblée des Etats (a) par un diſcours où il lui reprocha fort amplement ſon ingratitude, ſes infidelitez, & ſon inſolence à l'égard de leurs Majeſtez & de leur Conſeil. De ſorte que les Etats nommerent pour lui ſucceder le Sieur de Lan-

(a) *Le 13 de Novembre.*

Languerac (*a*) de la maiſon des Barons d'Aſpre, homme d'une grande douceur, mais d'une capacité fort mediocre. Aerſſens fâché de n'avoir plus d'occupation ne ſçût ſe vanger autrement de la France, qu'en ſe donnant au Prince Maurice contre Barneveld, que l'on ſçavoit avoir été extraordinairement aimé & eſtimé de Henri le Grand, & qui étoit toûjours conſideré à la Cour de Louïs XIII. Maurice trouva en lui l'homme qu'il cherchoit pour entretenir ſecrétement les diviſions auſquelles il faiſoit exterieurement ſemblant de vouloir remedier. Il ſe ſervit de ſa plume pour décrier non ſeulement la perſonne & les amis de Barneveld, mais encore les ſages & ſalutaires conſeils qu'il donnoit aux Etats pour concilier les partis & rendre la paix au Païs. On pretend que les libelles que l'on vit courir en grand nombre pendant les trois ou quatre années ſuivantes étoient de ſa compoſition: & la plûpart ne tendoient qu'à faire croire au peuple que Barneveld s'étoit ligué avec les Catholiques Romains, & s'étoit laiſſé corrompre par l'argent de l'Eſpagne pour ruiner la Religion des Provinces-Unies, & remettre le Païs dans l'eſclavage.

Barneveld voiant groſſir de jour en jour le parti de ſes ennemis par ces pernicieuſes pratiques, répondit aux calomnies d'Aerſſens par un Manifeſte apologetique, où il ne fit point de difficulté d'expoſer ſes longs ſervices pour la liberté & le bien de l'Etat. C'eſt ce qui obligea le Prince Maurice qui étoit déja le maître abſolu des gens de guerre, à faire valoir parmi le peuple les travaux qu'il avoit eſſuiez; & les perils où il s'étoit expoſé pour la même liberté. De ſorte que la populace ignorante aiant pris les mauvaiſes impreſſions des Emiſſaires du Prince, ſe laiſſa aiſément entraîner dans ſon parti: & depuis ce tems-là l'on a remarqué que cette affection populaire a paſſé ſucceſſivement dans tous les Princes d'Orange.

(*b*) Cependant les Etats de Hollande & Weſt-Fri-

(a) *Gedeon de Boetſeler & d'Aſperen Baron de Lagraek, Sieur de Carnis.*

(b) *Ordonnance des Etats pour appaiſer les troubles & concilier les partis.*

ſe qui n'étoient pas encore entierement devoüez aux volontez du Prince Maurice, firent voir par une ordonnance du mois de Janvier de l'année ſuivante qu'ils ne mépriſoient pas les conſeils de Barneveld pour la pacification des troubles concernant la Religion. Ils les ſuivirent en cette occaſion d'autant plus volontiers, qu'ils les trouvoient conformes à ceux que le Roi d'Angleterre leur avoit donnez l'année precédente. Par cet Edit les Etats ordonnent que pour l'interpretation des paſſages de l'Ecriture ſur la Predeſtination, on demeurera dans les bornes preſcrites par Saint Paul (*a*), qui veut que l'on garde la modération ſelon la meſure de la foi que Dieu a donnée à chacun de nous. Que l'on s'en tiendra aux termes de la même Ecriture qui inſinuent en divers endroits *que nôtre ſalut dépend de Dieu ſeul; & que nôtre perte dépend de nous.* Ils enjoignent à tous Paſteurs de rapporter le commencement, le progrés & la fin du ſalut de l'homme, non à ſes œuvres ou à ſes forces naturelles, mais à la ſeule grace de JESUS-CHRIST: d'enſeigner que perſonne n'a été créé de Dieu pour la damnation; que Dieu n'a impoſé la neceſſité de pécher à perſonne; & qu'il n'appelle perſonne au ſalut qu'il n'ait reſolu de ſauver. Ils reſtreignent la permiſſion d'agiter les queſtions de la Predeſtination aux ſeules Ecoles entre les Docteurs: & ils defendent de porter ces diſputes en chaire, & de les propoſer aux Peuples. Ils ordonnent que l'on ſe ſouffrira mutuellement avec un eſprit de paix & de douceur, ſans qu'il ſoit permis aux uns d'inquiéter les autres ſur la difference des opinions. Enfin ils enjoignent aux Paſteurs de n'inſpirer que l'eſprit de charité & la pratique des vertus Chrétiennes, de telle maniére qu'ils paruſſent n'avoir point d'autre but dans l'expoſition des Ecritures & dans leurs autres inſtructions. Une ordonnance ſi favorable aux Arminiens déplut un peu aux Gomariſtes qui ne vouloient aucune compoſition: & l'on en murmura fort haut à Dordrecht. Mais, ce qui fit plaiſir aux Etats, elle ſe trouva toute dans le goût & l'approbation du Roi d'An-

(*a*) *Rom.* 12. 3

d'Angleterre, qui ſembloit trouver les opinions des Arminiens moins pernicieuſes, depuis qu'il avoit écouté l'Archevêque de Cantorbery, & ſon homme de lettres *Caſaubon* ſur ces matiéres. Le Prince Maurice à qui tout dogme de Religion paroiſſoit d'ailleurs aſſez indifferent, n'y trouva à redire que parce qu'elle ſembloit venir de Barneveld, ou du moins qu'on s'y étoit artaché à répreſénter les ſentimens de ce Magiſtrat.

CHAPITRE VII.

Réglemens pour les premieres découvertes des terres & Iſles inconnuës.

LEs Etats avoient à peine fait publier leur Edit, lorſqu'ils ſe virent ſollicitez de remedier à d'autres plaintes. Elles leur avoient été préſentées par divers particuliers touchant la découverte de pluſieurs ports & autres lieux juſqu'alors inconnus dans les terres Auſtrales depuis la nouvelle Guinée juſqu'au détroit de Magellan. On ſe plaignoit que ceux, qui les premiers avoient découvert les côtes & les ports, fuſſent privez de la récompenſe de leurs travaux & de leur induſtrie par ceux qui étoient venus après eux dans les mêmes lieux. Les ſocietez des Marchands s'unirent en cette occaſion pour demander un reglement ſur cette partie de la navigation, & dreſſérent une requête en commun, pour obtenir des Etats que le premier *Decouvrant* eût pour lui ſeul ou pour ſa ſocieté particuliere le privilége de faire ſix voiages de ſuite aux pais qu'il avoit ainſi découverts, ſans qu'aucune autre ſocieté ou aucun Particulier pût y aller directement ou indirectement, à moins qu'il n'eût la permiſſion de l'Inventeur ou premier Découvrant. Les Etats conſiderant les dangers où l'on s'expoſoit ordinairement pour ces nouvelles découvertes, & les dépenſes qu'on étoit obligé de faire dans ces expéditions, accorderent le Privilége (*a*) qu'on leur demandoit, ſe contentant de reduire les voiages privilégiez au nombre de quatre, aprés

(*a*) *Le 27 de Mars.*

quatre, aprés leſquels il ſeroit permis à tout le monde d'y faire des deſcentes pour trafiquer. Ils firent encore ſur le même ſujet d'autres réglemens pour prévenir les jalouſies & les conteſtations qui pourroient naître entre les Societez & les Particuliers.

(*a*) Il y avoit alors un fameux *Forban* ou Pirate Anglois, qui tenoit tellement la mer depuis la Manche & les côtes d'Irlande, juſqu'aux Canaries, qu'il ſembloit être la terreur de l'Ocean, & empechoit les vaiſſeaux marchands de faire voiles ſans une puiſſante eſcorte. Quatre Navires Hollandois revenant de la Guinée chargez de riches marchandiſes & armez en guerre le rencontrerent dans la Manche, qui s'attendoit (à ſon ordinaire) à faire quelque priſe ſur ceux qui venoient des Indes. (*b*) Il fut attaqué & pris ſur ſon bord, où ſe trouverent trente-cinq autres Pirates avec leurs valets & ſoixante pieces de canon, outre des richeſſes de differentes eſpéces qu'il avoit pillées. Il fut conduit à Amſterdam, où il eut la tête coupée. Les autres furent pendus, & ceux qui les avoient ſervis au nombre de prés de ſoixante, furent punis de diverſes peines corporelles tant à Roterdam qu'à Amſterdam. Par ce moien la mer ſe trouva purgée d'un fâcheux brigandage, dont la Hollande, l'Angleterre, & la France même ſe trouvoient incommodées depuis pluſieurs années.

CHAPITRE VIII.

Demelez ſur les païs de Cléves & de Juliers entre les Princes Poſſedans.

DEpuis l'an 1610 que le Prince Maurice pour les Etats-Généraux de Hollande, & le Maréchal de la Châtre pour la France avoient mis les Princes Poſſedans, c'eſt-à-dire, l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Neubourg (*c*) en poſſeſſion de la ville & du château de Juliers,

(*a*) *Les Hollandois délivrent la mer des courſes d'un Pirate Anglois.* (*b*) *Le 7. de Novembre,*

(*c*) *Fils du Comte Palatin de Neubourg.*

liers, leur union avoit subsisté sur la bonne foi de leurs conventions jusqu'en 1613. Ce terme est considerable pour sa durée, si l'on fait reflexion sur la difficulté qu'il y a de conserver la bonne intelligence entre deux Puissances égales qui possedent les mêmes Etats en commun. Leur dissension commença par une contestation touchant les biens Ecclesiastiques; sur quoi les Etats-Généraux qui regardoient le maintien de leur union comme la suite de la protection qu'ils leur avoient donnée, envoierent promtement étouffer la discorde dans sa naissance. Mais il survint deux incidens qui rendirent l'entremise des Etats inutile. Les Princes Possedans avoient établi dans les Duchez de Cléves & de Juliers chacun leur Vicégerent pour administrer le Pais en leur absence. Celui de l'Electeur de Brandebourg (*a*) étoit le Marquis *Ernest* son frére; & celui du Comte Palatin de Neubourg (*b*) étoit le Prince *Wolffgang-Guillaume* son fils qui portoit la qualité de Duc de Neubourg, & qui étoit regardé plutôt comme Prince Possedant conjointement avec l'Electeur de Brandebourg, que comme Substitut de son Pére. Ce Prince étant allé à l'Assemblée d'Erford en Saxe ordonnée par l'Empereur, pour accommoder tous les Prétendans sur la possession des Etats de Juliers, les Commissaires de Brandebourg prirent occasion de son absence pour afficher des Mandemens au nom seul de l'Electeur Jean Sigismond. Ce qui parut une infraction trop visible des conventions faites entre les Princes Possedans, par lesquelles il étoit réglé que tous les actes se feroient au nom des deux sans aucune preference. Le Marquis Ernest de Brandebourg étant mort le 18 de Septembre 1613 & le Prince Electoral *George Guillaume* lui aiant été substitué par l'Electeur son Pére dans l'administration des Etats de Juliers le 26 d'Octobre suivant, le Prince de Neubourg s'opposa à sa reception jusqu'à ce qu'on lui eût rendu la satisfaction qui lui étoit dûe. Durant cette contestation les Ambassadeurs du Duc de Saxe (*c*) l'un

(a) *Jean Sigismond.* (b) *Philippes-Louis.*

(c) *Il prétendoit que les Etats de Juliers étant fiefs masculins de l'Empire ils lui appartenoient.*

des autres Prétendans prirent poſſeſſion des biens de la ſucceſſion de Juliers à Bruxelles & dans les Païs-Bas Catoliques où étoient les Fiefs du Comte de Ravenſtein. Les Princes Poſſedans, au lieu de prendre cette occaſion pour ſe réünir, formerent chacun leur parti, & chercherent diverſes alliances pour le fortifier.

Le Duc de Neubourg aiant épouſé au mois de Novembre ſuivant la ſœur (*a*) du Duc de Baviere (*b*) & de l'Electeur de Cologne, (*c*) voulut mener au mois de Janvier 1614 ſa nouvelle Epouſe à Duſſeldorp capitale du Duché de Berg, qui étoit auſſi de la ſucceſſion du feu Duc de Juliers. Le Prince Electoral de Brandebourg crut que c'étoit une entrepriſe contre les conventions des Princes Poſſedans; & ſoupçonnant d'ailleurs le Duc de Neubourg de vouloir ſe ſoûmettre à l'Empereur dans l'eſpérance d'attirer les Maiſons d'Autriche & de Baviére dans ſon parti, il envoia demander du ſecours aux Etats des Provinces-Unies.

Les Etats avant que de rien promettre recrivirent au Duc de Neubourg pour le porter à s'accommoder, ou à remettre le differend à des Arbitres. Le Duc leur fit réponſe qu'il étoit prêt de ſe réünir avec l'Electeur de Brandebourg s'il vouloit lui reſtituer les domaines & les juriſdictions dont il s'étoit ſaiſi contre leurs conventions: ſinon qu'il en paſſeroit par l'arbitrage des Electeurs & Princes de l'Empire, ou qu'il ſe ſoûmettroit au jugement de l'Empereur. Cependant le Prince de Brandebourg aiant appris que le Duc de Neubourg avoit voulu entrer dans le Château de Juliers, quoique l'on fût convenu qu'un Prince Poſſedant n'y entreroit point ſans l'autre, ſongea de ſon côté à ſurprendre la ville de Duſſeldorp, où étoit la nouvelle Ducheſſe de Neubourg. Il obtint du Prince Maurice pour cet effet 400 hommes de la garniſon de Meurs qui s'avancerent ſous la conduite de *Sayzel* avec des petards & des échelles pour eſcalader la ville. Mais l'entrepriſe échoüa par la vigilance de la ſentinelle, & la prom-

(a) *Madelaine.* (b) *Maximilien.* (c) *Ferdinand.*

promptitude avec laquelle les Bourgeois s'étoient rendus ſur les murailles. Les Etats du Païs de Cleves s'aſſemblerent à cette nouvelle, & s'étant determinez à demeurer neutres pendant tout le differend des Princes Poſſedans, juſqu'à ce que l'Empire fût convenu de leur Seigneur legitime, ils députerent vers les Etats des Provinces-Unies & les Archiducs Gouverneurs des Païs-Bas Catholiques, pour prier les uns & les autres de ne point entrer dans ce démêlé, mais de laiſſer les Princes Poſſedans s'accorder par quelque tranſaction, ſans donner de ſecours à l'un ni à l'autre.

(*a*) Les Etats des Provinces-Unies à la priere de ceux de Cléves avoient envoié de nouveau ſolliciter les Princes de rentrer dans leur union. Mais aiant appris que l'Archiduc Albert levoit des Troupes dans le tems même qu'il leur mandoit la diſpoſition où il étoit d'acquieſcer aux volontez de ceux de Cléves, ils donnerent ordre aux préparatifs neceſſaires pour mettre une armée ſur pied qui fût capable d'être oppoſée à la ſienne. Sur la déclaration qu'ils firent de vouloir emploier les voies de fait pour pacifier le differend des deux Princes, Swigel eut ordre du Prince Maurice d'entrer avec ſes Troupes dans la ville de Juliers pour la tenir en ſequeſtre. Ce qui s'executa du conſentement du Prince de Brandebourg. Celui qui y commandoit au nom du Duc de Neubourg aprés s'être défendu quelque tems, fut obligé de quitter avec perte des ſiens le Château que le Commandant pour le Prince de Brandebourg avoit cedé volontairement. On y mit garniſon Hollandoiſe: & le Prince Maurice fit encore entrer ſept compagnies dans la ville avec des munitions de guerre & de bouche. De ſorte que Juliers ſe vit entiérement ſous la puiſſance des Etats des Provinces-Unies. Le Duc de Neubourg pour tâcher de ſe dédomager ſe ſaiſit adroitement de Duſſeldorp où il mit une bonne garniſon, & rendit inutiles les efforts que firent les Hollandois, accompagnez de ceux de Brandebourg, pour entrer dans Schweinheim & dans Siburg.

(a) *Les Hollandois aſſiſtent Brandebourg, & les Eſpagnols Neubourg, ſans rompre la Tréve.*

L'Archiduc Albert Gouverneur des Païs-Bas, aiant appris que les Hollandois s'étoient rendus les maîtres dans Juliers, ſe hâta de faire marcher l'armée qu'il avoit préparée pour l'execution du ban Imperial contre la ville d'Aix, dont l'Empereur l'avoit fait Commiſſaire. (*a*) Cependant le Duc de Neubourg abjura la confeſſion d'Ausbourg & le Lutheraniſme, & fit profeſſion de la Religion Catholique dans la grande Egliſe de Duſſeldorp. Cette action acheva de diſpoſer en ſa faveur tous les Princes de la Maiſon d'Autriche & de celle de Baviéres. Elle fit venir ſur le champ de Cologne à Duſſeldorp le Nonce du Pape pour lui donner la benediction. Mais elle ſervit au Prince de Brandebourg qui étoit Calviniſte comme l'Electeur ſon pere, pour faire mieux ſentir aux Etats des Provinces-Unies l'obligation qu'ils avoient de ne pas abandonner un Prince qui avoit embraſſé la Religion des Hollandois, & qui l'avoit fait recevoir dans les terres de ſon obeïſſance au préjudice de la Lutherienne & de la Romaine.

Les Etats-Généraux n'aiant pû obtenir du Duc de Neubourg dans la conférence de Weſel qu'il ôteroit ſa garniſon de Duſſeldorp, & qu'il licencieroit ſes troupes à moins qu'ils ne fiſſent eux-mêmes ſortir les leurs de Juliers, & qu'ils ne lui laiſſaſſent la liberté d'y entrer: permirent enfin au Prince Maurice de ſe mettre en campagne pour l'Electeur de Brandebourg. Le Duc de Neubourg vit auſſi-tôt l'importance qu'il y avoit de prevenir les Hollandois. Il s'empara d'abord de preſque toutes les places du Duché de Bergh, & entr'autres de Machen, Mandaw, Ellersfeld & Bergh. Cependant le Marquis de Spinola Général des troupes Eſpagnoles & Flamandes entra par Maſtricht avec 30000 hommes, & alla mettre le (*b*) ſiége devant Aix-la-Chapelle qu'il remit ſous l'obeïſſance de l'Empereur, aprés avoir caſſé le nouveau Senat Proteſtant, rétabli l'ancien Catholique & renvoié le Colonel *Pudlitz* avec la garniſon de Brandebourg à Juliers enſeignes ploiées ſans bagage & ſans canon. Cette nouvelle

(a) *Le 15. de May.*
(b) *Le 24 d'Août.*

velle fit hâter le ſecours des Hollandois que le Prince Maurice conduiſoit au Prince de Brandebourg. Mais Spinola (a) uſa d'une ſi grande diligence qu'il ſe rendit maître des villes du Dure, Berkem, de Caſter, de Grevenbroeck, où il mit des garniſons pour le Duc de Neubourg. De là il fit paſſer le Rhin à ſon armée deux lieuës au deſſous de Cologne, & aiant été joint par les troupes que le Duc de Neubourg lui amena de Duſſeldorp, & qui conſiſtoient en 800 chevaux & 5000 fantaſſins, il alla prendre Mulheim au Duché de Bergh, dont il fit démolir les fortifications que l'Electeur de Brandebourg y avoit fait faire contre les défenſes réïterées de l'Empereur. Il deſcendit enſuite à Rhimberg au Duché de Cléves aprés s'être emparé des villes de Duysbourg & d'Orſoy; & il alla mettre le ſiége devant Weſel, qu'il preſſa d'une maniére ſi vive & ſi bien entenduë, que le Prince Maurice qui s'avançoit avec 18000 hommes, ne pût arriver aſſés tôt pour la ſecourir. Elle ſe rendit à condition que Spinola ne feroit point de changement dans la Réligion, ni dans la police de la ville; & que, des que les Etats des Provinces-Unies auroient ôté leur garniſon de Juliers, il délivreroit auſſi Weſel de la ſienne.

(b) Le Prince Maurice accompagné de Frederick Henri ſon frere, de Guillaume & de Jean Erneſt de Naſſau ſes Couſins, & du Comte de Châtillon qui conduiſoit les François, entra dans l'Allemagne en montant le Rhin. Il s'empara d'Abord d'Emmerick l'une des meilleures villes du païs de Cléves du côté de la Weſtphalie; & il y mit une forte garniſon. Il alla enſuite aſſiéger Rées, dont les habitans avoient déja deputé vers le Marquis de Spinola pour ſe ſoûmettre à lui, & recevoir ſa garniſon. Aprés les avoir inveſtis, il les fit ſommer de ſe rendre. Mais comme ils ſentoient Spinola & ſon armée aſſés proche d'eux, ils lui répondirent qu'ils pretendoient demeurer neutres, & ne recevoir garniſon de perſonne

(a) *Expeditions de Spinola dans les Duchez de Juliers & de Bergh.*

(b) *Expeditions du Prince Maurice dans le Païs de Cléves.*

ne. Cette réponſe obligea Maurice à faire un pont de bateaux ſur le Rhin pour y dreſſer ſes batteries. Aiant été renforcé fort à propos des troupes du Prince de Brandebourg qui étoient compoſées de mille Reitres, & de 6000 Lanſquenets, il força la ville de ſe rendre: après quoi il prit Goch, Gennep, Calcar, & d'autres places encore au deçà du Rhin dans le voiſinage de Provinces-Unies.

Cette guerre ne rompit pas néanmoins la Tréve des Païs-Bas qui devoit encore durer ſept ans, quoi que les Etats des Provinces-Unies, & les Archiducs Gouverneurs des Païs-Bas Eſpagnols, ſe fuſſent declarez pour des partis contraires. Ces deux puiſſantes Armées auxiliaires, commandées par les deux premiers Capitaines de la terre, approcherent ſi près l'une de l'autre que les ſentinelles ſe parloient, & que les ſoldats ſe donnoient mutuellement à boire & à manger. Après avoir demeuré ainſi retranchées dans leur camp pendant quelques jours à la vûë l'une de l'autre, elles ſe retirerent ſans ſe donner aucun combat, les Chefs s'étant contentez de ſe faire demander l'un à l'autre au nom de qui ils faiſoient la guerre, & quel étoit l'état de leurs troupes. Spinola aprés avoir manqué la petite ville de Santen qui voulut demeurer neutre, ramena une partie de ſes troupes dans le Duché de Juliers, où il prit encore diverſes places: & Maurice de ſon côté détacha le Prince Frederic Henri ſon frere pour l'envoier faire la même choſe dans le Païs de la Marck.

Cependant les Ambaſſadeurs des Rois de France, d'Angleterre, de Danemarck; des Electeurs de Cologne & Palatin; des Etats des Provinces-Unies, & de divers Princes d'Allemagne, ſe joignirent pour procurer une ceſſation d'armes, & pour travailler à un bon accord entre les deux Princes Poſſedans. On indiqua pour cet effet une Conférence dans la Ville de Santen, où l'on dreſſa une tranſaction qui fut ſignée du Prince de Neubourg, avec la condition, qu'elle ne porteroit pas prejudice à l'Empereur. Spinola pour les Archiducs promit d'y conſentir avec deux clauſes; la premiere, que,

ſi

ſi les Princes Poſſedans rentroient en differend, les Etats des Provinces-Unies ne s'en mêleroient en aucune maniére, ni pareillement des affaires de l'Empire; la ſeconde, qu'il faloit attendre le commandement exprés de l'Empereur, & celui du Roi d'Eſpagne pour faire ſortir ſa garniſon de Weſel. Le Prince Maurice pour les Etats des Provinces-Unies témoigna être prêt de ſuivre la tranſaction, de démolir les fortifications qu'il avoit fait faire à Juliers, & de remener ſa garniſon en Hollande. Mais il s'oppoſa aux deux propoſitions de Spinola, qu'il regardoit comme un obſtacle à l'execution du traité.

Ces difficultez & ces exceptions firent rompre la Conference de Santen. Chacun ſe retira pour ſe garantir des incommoditez de la ſaiſon. L'on finiſſoit alors le mois de Novembre, pendant lequel il tomba des pluïes exceſſives, qui firent déborder le Rhin. C'eſt ce qui obligéa le Prince Maurice à congedier une grande partie de ſes troupes. Il mit ſon Infanterie en garniſon dans les villes du païs de Cléves, qui étoient les plus voiſines des Provinces-Unies. Il envoia le reſte avec ſept Compagnies de Cavalerie faire des courſes en Weſtphalie aux environs de Munſter & de Paderborn, d'où il fit tirer de groſſes contributions, comme ſi ces païs euſſent été ennemis.

CHAPITRE IX.

Les Hollandois s'emparent du Comté de Ravensberg.

LA diviſion continuant toûjours entre les Princes Poſſedans, Maurice envoia l'année ſuivante de nouvelles troupes en Weſtphalie ſous la conduite du Prince Frederic Henri ſon Frere. Elles conſiſtoient en 6000 hommes d'Infanterie, douze compagnies de Cavalerie, avec du canon & ſix cens chariots, ſous prétexte de vouloir donner du ſecours à la Ville de Brunſwic qui étoit aſſiégée par le Duc du même nom. Elles entrerent dans le Comté de Ravensberg qui étoit de la ſucceſſion

du feu Duc de Juliers. Le Prince de Brandebourg en faveur de qui les Hollandois faisoient cet armement s'empara dans le même tems du Comté de la Marck, & mit garnison dans Altena, lieu ordinaire de la résidence des Comtes, & dans plusieurs autres places de la succession de Juliers. Cependant Frederic Henri de Nassau se saisit de Herford ou Hervorden Ville Impériale & Anséatique dans le Comté de Ravensberg. Ce qui déplut un peu à la Noblesse & aux Etats du pais, disant que c'étoit violer les transactions qu'ils avoient passées avec les Princes Possedans qu'ils reconnoissoient pour leurs Seigneurs. Mais ils furent appaisez par le Prince de Brandebourg qui les fit assurer que les Hollandois n'avoient d'autre intention que de les garantir des entreprises de Spinola, & de la domination Espagnole, qui commençoit à s'établir le long du Rhin. Frederic Henri de son côté aiant mis une forte garnison dans Hervorden, & dans quelques autres lieux du Comté de Ravensberg, fit publier que chacun seroit maintenu dans ses privileges, ses franchises & ses libertez; & que ces garnisons seroient ôtées dés que les Espagnols & le Duc de Neubourg auroient retiré celles qu'ils avoient mises dans Wesel, & dans les autres places qui appartenoient à la succession de Juliers. Il envoia ensuite un détachement des troupes qui lui restoient au Comte de Solms pour tâcher de faire lever le siége de Brunswic: après quoi il s'en retourna en Hollande.

(a) C'étoit un engagement indispensable aux Etats des Provinces-Unies d'assister la Ville de Brunswic après le traité de confederation fait entre eux & cette Ville Anséatique depuis deux ans. Le Roi d'Angleterre ne pouvoit ignorer cette obligation. Mais considérant d'une part que la guerre de Brunswic entre le Duc & la Ville ne pouvoit être que trés-pernicieuse aux Etats Protestans: & de l'autre que les troupes auxiliaires de Hollande faisoient plus de dégât dans le territoire de Brunswic qu'elles n'apportoient de soulagement à la Ville, il écri-

(a) *Ils envoient du secours à la Ville de Brunswick assiegée par le Duc de Brunswick.*

écrivit aux Etats-Généraux ; & à l'Electeur Palatin pour leur faire emploier les moiens propres à éteindre ce feu. Les Etats & l'Electeur aiant ecouté ces raiſons, envoierent des Députez qui ſe joignirent à ceux des Villes Anſéatiques pour ménager quelque accommodement entre la Ville & le Duc de Brunſwick. Ils s'aſſemblerent le 23 de Novembre dans l'Abbaie de Steterbourg avec les autres Envoiez des Electeurs, Princes & Villes Impériales Proteſtantes. Ils firent publier d'abord une eſpece de tréve ou ſuſpenſion d'armes qui dura juſqu'au 21 de Decembre, auquel ils s'arrêterent & ſignerent la paix entre le Duc & la Ville.

CHAPITRE X.

Victoire des Hollandois ſur les Portugais dans les Indes.

TOus ces ſuccés qui rendoient de jour en jour les Hollandois floriſſans & redoutables dans l'Europe, étoient ſoutenus d'un bonheur ſemblable qui accompagnoit leur commerce & leurs Armes dans les Indes Orientales. Quatre vaiſſeaux richement chargez de marchandiſes & d'épiceries, outre près de trois milions d'or, étant heureuſement arrivez à Amſterdam & à Middelbourg en Zélande au mois de Septembre de l'an 1616 rapporterent les nouvelles de ce qui s'étoit paſſé vers le commencement de l'année au delà de la ligne équinoctiale entre les Hollandois & les Portugais ſujets du Roi d'Eſpagne. Il y avoit deux ans & demi que les Hollandois tenoient la petite Iſle de Ternate dans les Molucques tellement inveſtie qu'elle étoit ſur le point de ſe rendre. Dom Jean de Silva Vice-Roi des Philippines avoit tenté ſouvent de faire lever le ſiége qu'ils avoient mis devant la principale place : & pour en venir à bout il attendoit inceſſamment un ſecours que lui amenoient les Portugais dans quatre grands Galions chargez de ſoldats, & de toutes ſortes de munitions de guerre & de bouche. Le Géneral *Verhagen* aiant eu

eu avis de leur route alla les attendre à la ſortie du détroit de Malacca avec la flote des Hollandois. La rencontre ſe fit à la pointe de la preſqu'Iſle, où il les chargea ſi vigoureuſement qu'il coula d'abord à fonds l'un des quatre Galions, prit le ſecond avec tout l'équipage & les ſoldats: & obligea les deux autres d'aller échouër ſur la côte où ils furent brûlez, & la plûpart des ſoldats tuez ou bleſſez. Cette victoire coûta peu de monde aux Hollandois. Verhagen remena enſuite ſa flote aux Molucques, & ſe mit en devoir d'aller au devant du Vice-Roi des Philippines. Les Anglois & le petit Roi de Ternate ſe joignirent aux Hollandois qui chaſſerent aiſément avec ce ſecours les Eſpagnols & les Portugais de toute l'Iſle.

(*a*) Quoi que la fortune parût toûjours riante pour les Hollandois, ils ne croioient pas leur Souveraineté dans une indépendance ou une liberté parfaite, tantqu'ils ſe verroient obligez de ſoufrir des garniſons étrangéres dans leurs villes. Aprés l'aſſaſſinat de Guillaume I. Prince d'Orange arrivé à Delft le 10 d'Août 1584 les Confederez voiant que le Roi de France Henri III. s'excuſoit de prendre la Souveraineté de ſon Roiaume, s'étoient adreſſez ſur ſa recommandation à la Reine d'Angleterre Eliſabeth pour lui demander ſa protection, & du ſecours contre l'Eſpagne. Par le traité qu'ils avoient fait avec cette Princeſſe l'année ſuivante, ils lui avoient livré la Brille, Fleſſingue, Ramekens ou Zeebourg dans la Zélande avec deux petites places en Hollande pour ſureté du ſecours d'hommes & d'argent qu'elle leur prêtoit. Mais ils avoient ajoûté dans leur contrat que toutes ces places leur ſeroient renduës dés qu'ils les redemanderoient en paiant les ſommes prêtées, & les dépens des garniſons Angloiſes que la Reine ou ſes Succeſſeurs devoient entretenir dans ces places. Aprés trente & une année d'engagement, ils envoierent au Roi Jacques une celebre Ambaſſade, dont le Chef étoit Barneveld pour le prier de retirer ſes troupes. Le Roi qui fai-

(a) *Les garniſons Angloiſes ſont ôtées des villes de Hollande engagées au Roi d'Angleterre.*

faiſoit profeſſion d'être l'ami perpetuel des Etats, ne voulut point rejetter d'abord la propoſition qu'on lui en fit. Mais n'aiant pû éluder les raiſonnemens de Barneveld, il promit d'ôter ſes garniſons, pourvû que l'on lui rendiſt l'argent que les Etats devoient à la Couronne d'Angleterre. Il croioit que c'étoit leur impoſer une condition impoſſible à cauſe de l'épuiſement des finances où les Provinces-Unies ſe trouvoient. C'eſt pourquoi il ne fit point de difficulté de rendre ſa promeſſe publique & ſolennelle, lorſqu'il s'y trouva inſenſiblement engagé par les prudentes négociations de Barneveld, parce qu'il ne croioit pas pouvoir augmenter une obligation qu'il eſtimoit nulle. Mais Barneveld retourné en Hollande avec une parole ſi authentique, s'appliqua à recouvrer ſes deniers avec tant de ſoin & d'activité, qu'en fort peu de tems ces ſommes qu'on jugeoit immenſes ſe trouverent amaſſées & portées à Londres. De ſorte que le Roi Jacques fort ſurpris, ſe trouva obligé de les recevoir, & de retirer ſes garniſons des villes & des places, qui furent remiſes en la poſſeſſion des Provinces-Unies le 14 de Juin 1616. Les Provinces & particuliérement celle de Zélande qui étoit la plus intereſſée, firent des remercîmens publics au Roi, qu'elles crurent honorer d'un compliment fort agréable en témoignant qu'elles n'étoient pas moins redevables de cette délivrance à la bonté, à la foi & à la juſtice de ce Prince, qu'à la prudence & à la ſageſſe de Barneveld & des Etats. Mais le Roi ne pût diſſimuler long-tems le déplaiſir qu'il en eut. Son chagrin retomba ſur la perſonne de Barneveld qui ſembloit lui avoir arraché ces places: & nous verrons dans la ſuite que ce fut l'unique cauſe du conſentement que ce Roi donna au Prince Maurice pour l'oppreſſion de cet illuſtre Magiſtrat.

(*a*) Le Gouvernement n'étoit pas encore ſi généralement affermi, ni la police ſi parfaitement reglée, qu'il ne s'élevât de jour en jour diverſes émotions populaires dans les villes & les bourgades. Celle qui parut à

(a) *Tumulte à Delft excité par les femmes.*

Delft aux mois de Juillet & d'Août fut jugée d'une conſequence fort dangereuſe pour l'autorité des Magiſtats, quoi qu'elle ne fût ſuſcitée & ſoûtenuë que par des femmes. Le Sénat de cette ville voulant réparer & aggrandir le port, avoit pour fournir aux fraiz ordonné la levée d'un impôt ſur tous les bleds que l'on y ameneroit: & n'avoit rien mis ſur l'entreé des vins de Rhin & d'Eſpagne. Cette inégalité fit murmurer le menu peuple, diſant qu'il n'y avoit que les riches qui buſſent ordinairement du vin; & par conſequent qu'il falloit mettre l'impôt ſur les vins & non ſur les belds, dont les plus pauvres ne pouvoient point ſe paſſer. Le Sénat peu touché de ces plaintes faiſoit toûjours continuer la levée de l'impôt, lorſque le premier d'Août il s'amaſſa une multitude de femmes, qui s'étant fait un étendart d'un tablier bleu, allerent au bureau aſſieger le Receveur, & commirent des excés plus violens que ne feroient des ſoldats animez au pillage d'une ville priſe d'aſſaut. Elles paſſerent de là aux maiſons de quelques Senateurs, Conſuls, & perſonnes publiques: où non contentes de déchirer les regiſtres & les chartes, elles pillerent l'argent & les meubles qu'elles pouvoient emporter. Le Sénat voiant que malgré toutes ſes belles promeſſes la fureur des femmes augmentoit tous les jours, & qu'il n'y avoit plus de ſureté pour perſonne dans la ville, fut obligé d'abolir l'impôt, & de recourir à l'autorité de ſes Superieurs. Les Etats y envoiérent auſſi-tôt le Prince Frederic Henri & le Comte Erneſt de Naſſau avec quelques Compagnies de Cavalerie & d'Infanterie. Ces troupes eurent aſſez de peine à faire rentrer les femmes chez elles. On fit priſonniers ſix des principaux auteurs de la ſedition qu'on put attraper. On décreta contre vingt autres abſens avec promeſſe de 100 florins à qui pourroit en decouvrir, ou qui voudroit en dénoncer quelqu'un. Cette publication fit que pluſieurs, tant hommes que femmes chercherent à ſe ſauver la nuit par-deſſus les murailles de Delft, & la Ville en demeura dépeuplée de pluſieurs de ſes habitans.

CHA-

CHAPITRE XI.

Utilité que les Hollandois & les Eſpagnols retirent de la guerre de Juliers.

LE nombre des troupes que les Etats fourniſſoient au Prince Maurice pour contenir les Villes & les Peuples des Provinces dans le devoir, n'empêchoit pas qu'ils n'en trouvaſſent encore pour aſſiſter leurs Alliez. Ils firent pendant cette année & la ſuivante diverſes offres pour en envoier au Roi de France, aux Venitiens, & au Duc de Savoïe, outre celles qu'ils entretenoient toûjours dans les garniſons des païs de Cléves & de Juliers pour le ſervice du Prince de Brandebourg Fils de l'Electeur, contre le Duc de Neubourg qui étoit devenu Palatin depuis la mort de ſon Pere arrivée ſur la fin de Septembre 1614. Les Eſpagnols qui le protegeoient voiant que les Hollandois s'étoient rendus les maîtres des Comtez de la Marck & de Ravensberg, aſſemblerent 9000 hommes aux environs de Weſel & de Rhinberg, & les envoierent ſous la conduite du Comte *Henri de Bergh* Couſin germain du Prince Maurice, pour ſe ſaiſir des places où les Hollandois n'avoient point encore de garniſon. Ils s'aſſurerent de Dortmund: ils prirent Soeſt après avoir fait retirer deux partis Hollandois, dont l'un avoit été détaché de la garniſon d'Altena, & l'autre de celle de Hervorden. Ils s'emparerent enſuite de la Ville de Lippe ou Lippſtad, après quoi ils conduiſirent des munitions de guerre en abondance au Château du Comte de Retberg pour empêcher la communication du Comté de Ravensberg avec celui de la Marck. Il eſt difficile d'exprimer les violences que commirent les deux armées auxiliaires, non ſeulement dans les Duchez de Cléves, de Juliers, de Bergh, dans les Comtez de la Marck, de Ravensberg & de Ravenſtein, qui étoient en litige entre les deux Princes Poſſedans: mais encore dans l'Archevêché de Cologne, les Evêchez de Munſter & de Paderborn, & ſur les terres des Princes

voisins, particulierement dans le plat-païs. On ne pût venir à bout de faire cesser les actes d'hostilité de part & d'autre, que sur la fin de cette année. Depuis ce tems-là les Princes Possedans tâcherent de se maintenir dans la possession de ce qu'ils occupoient alors jusqu'à leur accommodement, qui ne se fit que cinquante ans après. Les Hollandois & les Espagnols en eurent presque tout l'avantage, puisqu'ils demeurerent les maîtres de ce qu'ils avoient pris, ceux-ci dans le Duché de Juliers, ceux-là dans le Duché de Cléves. C'est ainsi que ces deux Armées opposées l'une à l'autre, sans néanmoins en venir aux mains, & sans former d'obstacles à leurs entreprises, firent des conquêtes sur les Alliez mêmes, au secours desquels elles étoient venuës. Et l'on vit en cette occasion combien il est dangereux d'appeller à son secours des voisins trop puissans, à qui il est toûjours facile de trouver des pretextes pour retenir ce qu'ils prennent, lorsqu'ils peuvent s'en accommoder.

(a) Les Etats firent connoître cette année le zéle qu'ils avoient pour servir le Roi Très-Chrétien, dont le Roiaume étoit troublé par les Mécontens. Lorsque les Grands voulurent armer l'année precedente pour empêcher le mariage du Roi, l'Ambassadeur de Hollande eut ordre de ses Maîtres d'aller au devant du Roi jusqu'à Tours pour l'assûrer de l'attachement inviolable qu'ils avoient pour la personne & les interêts de sa Majesté. Ils s'offrirent ensuite pour l'aider à remettre les Princes & les Seigneurs mécontens dans leur devoir. Ils se mirent en état d'envoier en France, non seulement les Compagnies de Cavalerie que le Roi entretenoit pour eux dans leur païs, mais encore six vaisseaux de guerre pour reduire par la mer de Guïenne le Sieur de *Lussan* Gouverneur de Blaye, qui tiranniſoit le païs par ses exactions à la faveur des troubles du Roiaume. Leurs Majestez n'eurent pas besoin de la Cavalerie Françoise, qui étoit en Hollande: & quoi qu'elles se pussent aussi passer des vaisseaux, elles souffrirent néanmoins que les Etats les fissent

(a) *Affection des Hollandois pour le service de la France.*

fiſſent paroître dans l'embouchure de la Garonne pour ſervir de preuve à leur affection. Mais la bonne volonté des Etats fut traverſée par les vents contraires qui retinrent les vaiſſeaux pendant trois mois entiers dans les ports du Texel & de Roterdam.

(a) Ce fut auſſi pour les mêmes raiſons que le ſecours préparé en faveur des Venitiens par les Etats fut retardé dans les mêmes ports juſqu'au commencement de l'année ſuivante. Ce ſecours conſiſtoit en 4000 Hollandois embarquez dans ſoixante & dix vaiſſeaux de diverſes grandeurs, armez ſous la conduite du Comte Erneſt Jean de Naſſau. Les Venitiens étoient en guerre depuis près d'un an avec *Ferdinand* d'Autriche, Archiduc de Graecz qui fut depuis Empereur. Le ſujet de la guerre étoit (outre diverſes conteſtations touchant leurs limites dans le Frioul & l'Iſtrie) la tolérance dont l'Archiduc uſoit à l'égard des *Uſcoques* fameux Corſaires de la mer Adriatique à qui il donnoit retraite en partageant le butin avec eux. Les Venitiens qui avoient à combattre les Allemans par terre, & les Uſcoques par mer, avoient envoié en Hollande dés le mois de Juillet 1616 faire ſouvenir les Etats de l'alliance contractée avec leur Seigneurie par l'entremiſe du Roi Henri le Grand. Les Etats avoient apporté toute la diligence poſſible pour la levée des troupes & ils n'avoient pas épargné la dépenſe pour équipper les vaiſſeaux de toutes les choſes neceſſaires: Mais les vents contraires qui les empêcherent de faire voiles dans le tems deſtiné pour partir, firent le prélude de leur malheur. La flote aiant fait eſcorte à deux cens vaiſſeaux marchands, arriva enfin à Veniſe au commencement d'Avril. Le Comte Erneſt qui portoit dans ſon grand Etendart le Lion de S. Marc d'un côté, & de l'autre le Lion Belgique, commença par donner au Doge le plaiſir de la montre & de l'exercice qu'il fit faire à ſes troupes dans la place de S. Marc. De-là elles furent envoiées au camp de vant Gradiſque aſſiégé par le Venitiens. Mais les maladies & la miſere dont elles ſe trouverent accablées en peu de

(a) *Les Hollandois envoient du ſecours aux Venitiens.*

jours, les rendirent entierement inutiles à leurs Alliez. La plûpart de ces Hollandois n'étant pas accoûtumez aux maniéres des Italiens deſerterent le camp. Pluſieurs ſe retirerent dans celui des Allemans ou Autrichiens ſous la conduite du Comte de Dampierre, Lieutenant général de l'Archiduc Ferdinand : les autres tâcherent de s'en retourner en Hollande par l'Allemagne. On les fit pourſuivre; & de ceux que l'on pût attraper, les uns furent pendus, les autres envoiez aux galéres. Le reſte perit miſerablement par les maladies. Pour ce qui eſt du Comte Erneſt de Naſſau, s'étant ſenti attaqué de la fiévre il ſe fit porter à Udine dans le païs de Frioul où il mourut.

(a) Le ſecours que les Etats des Provinces-Unies procurerent enſuite au Duc de Savoïe contre les Eſpagnols à la ſollicitation de l'Ambaſſadeur de France, fit plus d'effet & moins d'embaras. Auſſi ne conſiſtoit-il ni en équipage ni en ſoldats, mais en 50000 livres d'argent comptant, que les Etats lui accorderent par mois durant la guerre: ce qui pouvoit ſervir à l'entretien de 4000 hommes d'Infanterie, ſur le pied de leur ſolde ordinaire.

(a) *Secours des Hollandois au Duc de Savoye.*

HISTOI-

HISTOIRE DE HOLLANDE.

LIVRE TROISIE'ME.

CHAPITRE I.

Troubles nouveaux dans les Egliſes de Hollande.

L'Ordonnance des Etats de Hollande & de Weſt-Friſe donnée au mois de Janvier 1614 pour remettre les Egliſes Belgiques dans le calme, loin de produire la Paix qu'on en avoit eſperée, ſembloit fournir de jour en jour quelque occaſion à de nouveaux troubles. Elle n'avoit été d'aucune utilité pour rendre plus traitables & plus accommodans les Gomariſtes, dont la plûpart étoient des eſprits violens & emportez: mais elle avoit contribué à rendre un peu plus fiers les Arminiens qui s'étoient

toient montrez jusques là fort doux & fort pacifiques. La Conférence de Roterdam tenuë au commencement de Novembre 1615, n'avoit pas été plus heureuse que celle de la Haye. Les Gomaristes en étoient sortis plus résolus qu'auparavant de se séparer absolument de la communion des Arminiens. Se voiant soûtenus par l'autorité & les créatures du Prince Maurice, & animez par les conseils de François Aerssens, ils tenoient de fréquentes Assemblées dans les maisons particulières, & cabaloient dans toutes les villes pour soûlever les Peuples contre les Arminiens. Afin d'y réüssir plus promtement, les Emissaires avoient soin d'ajoûter à diverses calomnies, que les Arminiens vouloient rétablir dans les Provinces-Unies la Religion du Pape & la domination Espagnole, & que les Héresiarques Pélage & Socin étoient ressuscitez dans Arminius & Vorstius.

(a) Le Dimanche 19 de Février 1617 il s'éleva dans Amsterdam une tempête fâcheuse contre ceux de leur parti. Se croiant en sureté sous la protection des Etats de la Province, ils s'étoient assemblez chez un riche Marchand nommé (b) *Biscop* pour y faire le prêche & les priéres en commun. Le Commissaire ou Juge de Police craignant une sédition pareille, à celle qui étoit arrivée le Dimanche précedent contre les Arminiens & leur Ministre; s'y rendit aussi-tôt accompagné d'un grand nombre d'Archers, & leur fit défense de plus faire d'assemblée, ni de prêche. La plûpart des Arminiens se retirérent sur l'heure pour marquer leur soûmission ou leur indifference. Mais le Commissaire ne fut pas plûtôt sorti, que la populace au nombre de plus de mille personnes qui l'avoient suivi, se ramassa devant la porte du Marchand, assiégea sa maison rompit les fenêtres & la porte à coups de pierres & de buches, prit & emporta tous ses meubles, pilla son argent & ses magasins, fit créver tous les tonneaux de vin, de biere & de liqueurs qu'elle ne pût boire, & brisa ou brûla ce qu'elle ne pût emporter. On chercha le Ministre Arminien,

(a) *Tumulte d'Amsterdam contre les Arminiens.*
(b) *Egbert Pierre Biscop.*

en, qui s'étant ſouvenu des outrages faits à ſon confrére huit jours auparavant, s'étoit ſauvé dés le commencement du tumulte. Mais la fureur de la canaille tomba ſur ſon valet qui fut cruellement battu & dépouillé. Son manteau fut coupé par petites piéces que les ſéditieux mirent au cordon de leurs chapeaux, pour marquer qu'ils n'étoient point Arminiens.

Cette émotion aiant déja duré depuis neuf heures juſqu'à midi ſans qu'elle parût diminuer: le juré Crieur de la ville d'Amſterdam alla de ruë en ruë avec la ſonnette publier que par ordre de Meſſieurs de la ville chacun eût à ſe retirer chez ſoi, ſous peine de punition corporelle. La voix du Crieur fut trop foible pour ſe faire écouter. De ſorte que tout le Corps de ville (c'eſt-à-dire, le Bourguemaître, les Echevins & le Conſeil) fut obligé de s'y tranſporter avec quelques Compagnies de ſoldats, qui diſſipérent enfin cette populace ſur la fin du jour. Deux ou trois heures après, le feu prit à trois des plus belles maiſons d'entre celles qu'on avoit bâties ſur la nouvelle digue. Cet accident fit recommencer le tumulte. L'allarme ſe répandit dans toutes les ruës, on ſonna la groſſe cloche; la ville ſe mit ſous les armes; & tous les Bourgeois ſe rendirent chacun dans leur quartier, croiant que c'étoit la populace qui vouloit renouveller ſes inſultes & ſes violences contre les Arminiens. On vint à bout d'éteindre le feu, & de faire ainſi ceſſer ce triſte ſpectacle. Mais cela n'empêcha point qu'on ne fit garde toute la nuit. Le lendemain il ſe fit une viſite générale dans toutes les maiſons d'Amſterdam ſans en excepter les privilégiées & l'on prit douze des plus ſéditieux d'entre ces boutefeux que l'on fit priſonniers.

CHAPITRE II.

Declaration des Etats de Hollande & de West-Frise sur la puissance du Magistrat Civil dans les affaires Ecclesiastiques, & sur les cinq propositions des Arminiens.

TOut l'avantage que les Arminiens, qui se trouvoient déja en très-grand nombre dans Amsterdam, retirérent de cette avanture, fut de connoître la mauvaise disposition des Peuples à leur égard. Elle jetta aussi l'épouvante parmi ceux de la même secte répandus dans les autres villes & bourgs des Provinces de Hollande, de West-Frise (*a*) d'Utrecht, d'Ower-Issel, dont les Magistrats & les Bourgeois faisoient profession d'être de la réligion de Barneveld. Les Etats de Hollande & de West-Frise que les Gomaristes n'osoient attaquer en chaire, ne furent pas épargnez dans leurs libelles: & on leur disputoit déja tout ouvertement le droit de pourvoir aux choses de la Religion de leurs Provinces, & de convoquer les Synodes, que l'on prétendoit ne devoir appartenir qu'aux Etats-Généraux.

Les Etats de Hollande & West-Frise se voiant accusez de vouloir apporter du changement dans la Réligion Réformée, & de fomenter les troubles & les divisions qui naissoient dans la République à ce sujet, se crurent obligez de publier une Déclaration en leur nom pour arrêter le cours de ces calomnies. La Déclaration rouloit sur la question de sçavoir *s'il appartenoit au Magistrat politique de se mêler des affaires Ecclesiastiques*; & sur les cinq propositions ou articles de la créance des Arminiens touchant la Prédestination. La décision y étoit affirmative touchant la premiere question, que l'on appuia de plusieurs raisonnemens fournis par le Ministre Jean Uytenbogart (*b*) & par *Hugues de Groot* dit *Grotius* (*c*), Avocat du Fisc de Hollande, Zélande & West-Fri-

(a) *West-Frise n'est autre chose que la Nort-Hollande.*

(b) *Qui avoit fait un livre sur ce sujet.*

(c) *Grotius fit aussi un livre sur ce sujet; mais il ne parut qu'après sa mort en* 1647.

Friſe, puis Penſionnaire de Roterdam, qui étoient les deux principaux appuis de la ſecte Arminienne aprés Barneveld. Pour l'autre queſtion qui concernoit les *cinq propoſitions*, comme il ne s'agiſſoit que de ſçavoir, ſi ceux qui les tenoient ou les enſeignoient, devoient être retranchez de la communion de l'Egliſe, & déclarez hérétiques, on y appuia fortement la négative. L'on y fit voir qu'elles n'étoient point nouvelles parmi les Luthériens & les Calviniſtes; & qu'on les avoit permiſes ou tolerées ſans rompre avec ceux qui les croioient. Ces cinq propoſitions fameuſes qui ſont le principal de toute l'hiſtoire Eccleſiaſtique de Hollande, & qui diviſent encore aujourd'hui les Provinces-Unies dans la Réligion réformée, ſont:

(*a*) 1 Que Dieu par un éternel & immuable decret « avoit réſolu & arrêté en JESUS-CHRIST ſon fils avant « la création du monde, de ſauver en JESUS-CHRIST, « pour JESUS-CHRIST, & par JESUS-CHRIST ceux qui « croiant au même JESUS-CHRIST ſon Fils par la grace « du Saint Eſprit, perſevereroient juſqu'à la fin dans la « même foi & obéiſſance par la même grace. Comme au « contraire, qu'il laiſſoit ſous le peché & condamnoit « dans ſa colére les impénitens & les incrédules comme « étant éloignez de JESUS CHRIST, &c. «

2 Que JESUS-CHRIST Sauveur du Monde eſt mort « pour tous les hommes, & pour chacun d'eux; qu'il a « merité & obtenu par ſa mort en la Croix la remiſſion de « leurs pechez & leur réconciliation avec Dieu ſon Pere. « De ſorte néanmoins qu'il n'y ait que ceux qui croient en « lui, qui puiſſent être participans de cette rémiſſion. «

3 Que l'homme n'a point de ſoi, ni par les forces « de ſon libre arbitre, la Foi qui ſauve, puiſque de ſoi « & par ſoi-même; il ne peut ni penſer ni vouloir, ni fai- « re rien de bon, tant qu'il eſt dans un état de chûte & de « péché. Mais qu'il eſt neceſſaire que Dieu par ſon Saint « „ Eſprit

(*a*) *On peut voir ces cinq propoſitions des Arminiens, & les cinq des Gomariſtes qui leur ſont oppoſées, dans la Rémontrance des premiers au vol. des Ep. Theol. & Eccleſiaſt. pag. 253, 254, &c.*

„ Esprit le regenere en Jesus-Christ, & qu'il le renou-
„ velle dans son entendement, sa volonté, ses affecti-
„ ons, & ses forces, afin que par ce moien il puisse en-
„ tendre, connoître, vouloir & pratiquer le bien de la
„ bonne maniére.

„ 4 Que cette grace de Dieu est le commencement, le
„ progrés & l'accomplissement de tout bien : de telle
„ sorte que l'homme quoi que regeneré, ne peut ni pen-
„ ser, ni vouloir, ni faire le bien, ni resister même à la
„ tentation, à moins que cette grace ne le previenne, ne
„ l'excite, ne l'accompagne, ne le suive, & ne coôpére
„ avec lui. D'où il s'ensuit que c'est à la grace de Dieu
„ en Jesus-Christ, qu'il faut attribuer toutes les bon-
„ nes œuvres & tout le bien que l'on puisse penser. Mais
„ que pour ce qui regarde sa maniére d'operer en nous,
„ cette grace n'est pas *irresistible*, puisqu'il est ecrit que
„ plusieurs ont resisté au S. Esprit.

„ 5 Que ceux qui sont unis à Jesus-Christ par la vra-
„ ie foi, & qui en consequence de cette union ont été
„ faits participans de son Esprit vivifiant, sont suffisam-
„ ment pourvûs de forces pour combattre & vaincre mê-
„ me Satan, le peché, le monde, & leur chair : mais en
„ supposant toûjours que c'est par le secours de la grace
„ du Saint Esprit, & que Jesus-Christ les assiste dans
„ toutes leurs tentations, leur tend la main & les soû-
„ tient pourvû qu'ils soient préparez au combat, qu'ils
„ implorent son assistance, & que de leur côté ils fas-
„ sent tout ce qui dépend d'eux. Mais de sçavoir si l'on
„ ne peut pas décheoir de cet état par sa negligence, (a)
„ manquer de perseverance, s'abandonner au monde &
„ à ses appetits dereglez, perdre & mépriser la grace,
„ c'est ce que l'on peut connoître plus particuliérement dans l'Ecriture.

Voila les cinq Propositions des Rémontrans ou Arminiens, que les Gomaristes jugeoient si pernicieuses, & qu'ils firent condamner depuis comme héretiques & injurieuses au decret de la Prédestination absoluë : quoi que les Etats de Hollande & West-Frise les jugeassent

(a) *Ils veulent dire qu'oüi.*

ſent tolerables & orthodoxes même dans leur Déclaration.

CHAPITRE III.

Les Gomariſtes ſe pourvoient contre les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe.

LEs Gomariſtes irritez de cette Déclaration, n'oſerent pas attaquer ouvertement l'autorité des Etats dans les reſſentimens qu'ils en firent paroître; Mais ils publierent que cette Declaration qui portoit leur nom, n'étoit que l'ouvrage de Barneveld, qui entraînoit les autres par ſon autorité. Ils prétendirent même que ceux qui s'étoient donné le nom d'Etats en cette occaſion, n'étoient qu'une ligue de huit Deputez des Villes avec Barneveld, à qui la qualité de Penſionnaire de Hollande donnoit toûjours lieu de parler, & de gouverner les autres: & que par la pluralité des voix, ils avoient fait, au nom de l'Aſſemblée des Etats, malgré les Députez de la Nobleſſe, des réſolutions telles qu'ils avoient jugé à propos pour l'avancement de la faction Arminienne. Ils ne ſe contenterent pas de murmurer & de ſe plaindre par des libelles: ils obtinrent encore par leurs artifices dans le Conſeil d'Etat une ſentence du Gouverneur Préſident, c'eſt-à-dire, du Lieutenant Général du Prince Maurice, qui étoit Chef de ce Conſeil par ſa qualité de Stadthouder & de Capitaine Général.

Les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe offenſez d'une procédure ſi nouvelle & ſi contraire aux pratiques des Provinces, ſe raſſemblerent le 4 jour d'Août ſuivant: & firent publier le lendemain un Edit pour declarer nulle la ſentence obtenuë contre leur Déclaration. (a) Ils défendirent aux Magiſtrats de chaque ville d'y obéir, & ils les exhorterent à ſe fortifier par de nouvelles levées de ſoldats, auſquels ils firent faire un ſerment particulier au nom des Etats de Hollande & de Weſt-Friſe, ſans être obligez de reconnoître d'autres Maîtres. La réſo-

(a) *Les Arminiens levent des ſoldats.*

reſolution fut executée. On leva des ſoldats dans les Provinces de Hollande, d'Utrecht, d'Ower-iſſel, & dans tous les lieux où les Magiſtrats étoient Arminiens. On les mit en garniſon dans pluſieurs villes: & parce qu'enſuite de leur ſerment prêté au nom des Etats de Hollande & de Weſt-Friſe ils témoignoient n'attendre les ordres que de ces Etats, ils furent nommez *Soldats Attendans* par les Contre-Remontrans ou Gomariſtes. Ces entrepriſes firent juger que les Arminiens meditoient une rebellion ouverte. Les premiers qui en prirent l'allarme furent les citoiens d'Amſterdam, qui préſenterent une Requête au Senat de leur ville, pour le faire ſonger aux moiens de prévenir la ruine de leur Commerce, de leur Pais, & de leur Réligion, & pour maintenir contre Barneveld & ſes Adherans l'autorité du Prince Maurice, que la levée des Soldats Attendans ſembloit vouloir diviſer ou détruire. Ils furent ſuivis par les Habitans de quelques autres villes, qui par la ſuggeſtion de leurs Miniſtres demanderent tous d'une voix un Synode National, comme l'unique remede aux malheurs qui les ménaçoient. Cette demande fut enſuite appuiée dans l'Aſſemblée des Etats-Généraux par une longue & vehemente harangue que l'Ambaſſadeur d'Angleterre *Dudley Carleton* fit au nom de ſon Maître contre les Arminiens.

Les Gomariſtes firent imprimer cette harangue avec toutes ſes invectives, contre leſquelles il parut auſſi-tôt une apologie de la part des Arminiens ſous le titre *de la Balance*. l'Ambaſſadeur s'en plaignit aux Etats-Généraux qui la ſupprimerent, & ordonnerent 1000 Carlins à quiconque denonceroit l'Auteur, & 600 à celui qui en declareroit l'Imprimeur, pour être procedé contre l'un & l'autre par punition corporelle.

Cependant les Magiſtrats de Leyde qui étoient Arminiens, avoient levé deux Compagnies de *Soldats Attendans* pour leur ſureté, alleguant que leur garniſon ordinaire de deux Compagnies n'étoit point ſuffiſante. Ces Attendans, pour mieux faire connoître les intentions de ceux à qui ils vouloient obéir, ne portoient

nî

ni les livrées du Prince Maurice sur leurs habits, ni ses armes sur leurs enseignes. Cela fit le sujet d'une émotion populaire qui s'éleva contre eux le septiéme jour d'Octobre suivant. Ils furent attaquez à coups de pierres & de bâtons par la Populace, qui leur crioit *vive Nassau, vive Orange*; & ils ne purent se garantir de sa fureur nonobstant les arquebusades, dont ils en tuérent 25 ou 30, & blessérent 100, jusqu'à ce que l'entrepriſe des Magistrats & des Bourgeois les fit separer.

Les Etats-Généraux résolus d'emploier la rémontrance avant que de laisser agir le Prince Maurice contre la levée des Soldats Attendans, écrivirent aux Etats de la Province d'Utrecht, puis à ceux d'Ower-issel, & à diverses villes, d'où on leur répondit universellement, qu'on n'avoit fait ces levées que pour se garantir des emotions de la Populace. Les Arminiens se voiant les plus forts dans celle de Rotterdam, allerent encore plus loin. Ils maltraiterent les Gomaristes, les firent sortir de leurs Temples, & les contraignirent d'aller faire leurs préches ailleurs. Ils en uſerent de même dans quelques autres villes: mais ces injures leur furent renduës avec usure les deux années suivantes. Les Gomaristes de leur côté travailloient avec Aerssens & les autres Emissaires du Prince Maurice, pour soûtenir les Peuples. Ils publierent une protestation générale sous le nom des Citoiens d'Amsterdam, de Purmerendt, d'Edam, d'Enchuyse & de quelques autres endroits, où l'on avoit déja dressé des plaintes contre la levée des Soldats Attendans. Ils y joignirent une declaration contre les cinq articles des Arminiens sur la Prédestination, & contre la maxime qui adjugeoit au Magistrat politique le pouvoir d'ordonner & de décider sur les choses qui regardent la Réligion. Ils solliciterent en même tems la convocation d'un Synode National, qu'ils soûtenoient devoir être faite par l'autorité des Etats-Généraux, contre le sentiment de Grotius & des Docteurs Arminiens, qui prétendoient que les controverses, selon les loix du Païs, ne pouvoient être décidées

que

que dans des Synodes Provinciaux, & par l'autorité des Etats particuliers de Hollande & de Weſt-Friſe, de ceux d'Utrecht, d'Ower-Iſſel & des autres Provinces particulieres. Ce n'eſt pas que Barneveld & les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe ne parlaſſent de l'utilité & de la neceſſité d'un Synode National comme faiſoient les Gomariſtes. Mais ils le vouloient legitime & ſans partialitez. Ils demandoient qu'on y obſervât le traité d'union fait à Utrecht en 1579 par lequel la diſpoſition des choſes de la Réligion & de ce qui en dépend étoit reſervé reſpectivement aux Etats des Provinces particuliéres. A quoi l'on s'étoit toûjours conformé depuis ce tems-là dans toutes les Aſſemblées, quoi que les Etats-Généraux comme Souverains du Païs euſſent fait les Loix Eccleſiaſtiques depuis la Réformation.

CHAPITRE IV.

Découverte du détroit de le Maire par deux Hollandois.

AU milieu de ces troubles qui agitoient les Provinces, on vit aborder au port d'Amſterdam la flotte de l'Amiral *Speilberg*, venant des Indes Orientales, chargée de richeſſes, & rapportant la nouvelle de l'heureuſe découverte récemment faite par deux Hollandois d'un paſſage Meridional, autre que le détroit de Magellan, pour entrer dans la mer du Sud ou Pacifique, & aller par nôtre Sud-Oüeſt au Japon & aux Indes Orientales. L'entrepriſe étoit d'un *Iſaac le Maire*, habitant d'Egmont, d'un *Guillaume-Corneille Schouten*. Bourgeois de Horn, qui ne voulant pas contrevenir au decret des Etats, donné l'an 1608 en faveur de la Compagnie des Indes Orientales, par lequel il étoit défendu à tout Hollandois, hors cette Compagnie, de naviger aux Indes Orientales, ſoit par le Cap de Bonne-Eſperance ſur la mer d'Afrique, ſoit par le détroit de Magellan au bout de l'Amerique Meridionale, avoient voulu tenter un autre paſſage qui ne fuſt point interdit.

Ces

Ces deux hardis Avanturiers accompagnez de 87 perſonnes s'étoient embarquez le 14 de Juin de l'an 1615 au port du Texel ſur deux vaiſſeaux très-bien équippez de tout ce qui étoit neceſſaire pour faire le tour du monde. Aiant pris la route par l'Iſle de Madére, ils avoient paſſé le Cap-verd le premier jour d'Août, & la ligne équinoctiale entre le 19 & 20 d'Octobre. Après avoir couru divers dangers, & avoir perdu même par le feu le plus petit des deux vaiſſeaux, ils ſe trouverent le 21 de Janvier 1616 vis-à-vis du détroit de Magellan, & le 24 ils decouvrirent à la hauteur de 54 dégrez deux buttes ou pointes de terre fort hautes, entre leſquelles il y avoit une ouverture de près de huit lieuës. Ils entrérent dans cette ouverture avec eſpérance de trouver le paſſage qu'ils cherchoient, ou du moins quelque large & profonde riviére, au cas que cette ouverture ne fût qu'une baye ou un golfe. Le lendemain 25 de Janvier ſe trouvant aſſez avant entre ces deux terres, & à la hauteur de 55 dégrez 36 minutes, ils appellérent celle qui étoit du côté du détroit Magellanique tenant à la terre de Feu *Maurice de Naſſau*, & celle de l'autre côté, *Statenlandt* ou *Terre des Etats*. Ils trouvérent de l'un & de l'autre côté de cette ouverture quantité de rades très-commodes pour ancrer. Ils continuérent leur route juſqu'à ce qu'aiant perdu de vûë la terre de Feu, ils s'apperçurent ſur le ſoir qu'ils étoient entrez dans la vaſte mer du Sud, & virent la côte occidentale de l'Amérique. Ils reconnurent alors que ce paſſage, qui n'avoit que huit lieuës de long & autant de large, étoit un détroit que perſonne n'avoit découvert avant eux: & ils le nommérent *Détroit de le Maire*.

Le 26 de Janvier ils avancérent à la hauteur de 57 dégrez, & le lendemain ils decouvrirent deux Iſles ſteriles qu'ils appellérent du nom *de Barneveld*. Ils donnérent ainſi des noms remarquables de Hollande à quelques caps & à quelques autres Iſles qu'ils rencontrerent, juſqu'à ce que déſeſpérant de pouvoir découvrir la terre Auſtrale après avoir fait plus de 2000 lieuës d'Allemagne, ils abordérent à l'Iſle des *Traîtres*, puis à celle de *Horn*, où ils prirent divers rafraîchiſſemens. Ils firent voiles enſuite

te vers le Nord de la nouvelle Guinée qu'ils côtoiérent à travers plusieurs petites Isles, & ils arrivérent au mois d'Août aux Molucques dans les Indes Orientales. Ils entrérent le 27 de Septembre au port d'Ambou qui étoit aux Hollandois dans l'Isle de Ternat. (a) Ils y trouvérent vingt vaisseaux bien équippez pour la défense du Païs contre les Espagnols & les Portugais. Ils y apprirent que le Général Verhaghen après la victoire signalée qu'il avoit remportée sur eux l'année précédente à la pointe de Malaca, avoit encore depuis donné la chasse à la flote Espagnole que le Vicerοi des Philippines avoit envoiée, pour tâcher de conserver Ternat à son Maître: & que les Hollandois avec l'assistance des Anglois & du petit Roi de Ternat leur allié, avoient pris sur les Espagnols une autre petite Isle nommée *Siau*, située sur le passage des Molucques aux Philippines.

Le Maire & Schouten s'embarquérent ensuite pour Java l'une des principales d'entre les Isles de la Sonde, & ils aborderent le 29 du même mois au port de Jacatra, qui fut deux ans après nommée Batavia par les Hollandois, lesquels y avoient déja deux maisons de retraite. Le Président de la Compagnie des Indes Orientales residoit encore alors à Bantam, ville de la partie occidentale de Java sur le détroit de la Sonde à 15 lieuës en deça de Jacatra. Ce Président aiant appris que le Maire & Schouten n'étoient ni au service de la Compagnie ni du nombre des *Participans* ou Interessez, mais qu'ils s'étoient équippez à leurs frais en leur privé nom, contre le réglement du Decret de l'an 1608, vint les visiter avec un vaisseau de guerre, & confisqua au nom des Administrateurs de la Compagnie leur navire, leur équippage & leurs marchandises. Se voiant ainsi dépoüillez de toutes choses & privez des fruits de leurs travaux après avoir couru toutes sortes de dangers, ils ne songérent plus qu'à revenir en Hollande avec l'unique satisfaction qu'ils avoient de leurs découvertes. Ils passérent à Bantam sur la nouvelle qu'ils eurent des préparatifs que l'Amiral Speil-

(a) *Expéditions contre les Espagnols aux Indes Orientales & Occidentales.*

Speilberg y faiſoit pour ſon retour en Europe.

Speilberg étoit parti de Hollande après eux, & avoit pris ſa route par le détroit de Magellan, parce qu'il voguoit ſous les ordres de la Compagnie des Indes Orientales. Il avoit battu & défait une flote Eſpagnole de huit vaiſſeaux qui s'étoit oppoſée à ſon paſſage. Mais aiant enſuite couru les côtes du Chili & du Perou, & aiant trouvé toutes les Bayes remplies de navires Eſpagnols armez pour l'attaque & la défenſe, il avoit repaſſé la ligne équinoctiale du côté du Nord, côtoié la nouvelle Eſpagne, traverſé plus de 2400 lieuës de la mer Pacifique, & pris la route des Indes Orientales par les Iſles des Larrons & par les Philippines, d'où il étoit arrivé à Bantam. Le Maire & Schouten montérent ſur ſon bord avec vingt-deux de leurs gens qui avoient été les compagnons de leurs travaux, & partirent le 14 de Decembre 1616 pour revenir en Hollande. Le Maire qui avoit été le chef de l'expédition vers les terres Auſtrales mourut huit jours après, & fut enſeveli dans la mer, Schouten ſon aſſocié après avoir paſſé ſix fois en ſon voiage la ligne équinoctiale, arriva enfin à Amſterdam le premier de Juillet de l'an 1617 deux ans & dix-huit jours après ſon départ du Texel.

CHAPITRE V.

Le Prince Maurice marche avec des troupes en Gueldres & en Ower Iſſel contre les Arminiens.

LEs Etats-Généraux occupez des troubles que les differends ſur la Religion reformée produiſoient dans les Provinces avoient laiſſé écouler l'annee 1617 dans l'attente des effets qu'auroient les lettres qu'ils avoient écrites aux Etats particuliers de ces Provinces, & aux Magiſtrats des villes, pour leur faire caſſer les Soldats Attendans. Mais n'aiant reçû cette ſatisfaction d'aucun endroit, ils arrêtérent au commencement de l'année ſuivante que le Prince Maurice marcheroit avec ſes trou-

pes pour faire cette caſſation, pour dépoſer les Magiſtrats Arminiens, & pour chaſſer leurs Miniſtres.

Ce Prince accompagné des Députez des Etats-Généraux commença par la Province de Gueldres, où des quatre villes principales, qui ſont les quatre quartiers ou cantons de la Province, trois s'étoient déclarées pour les Arminiens, ſçavoir, Nimégue, Zutphen, & Arnhem. Il ôta du Sénat de Nimégue tous ceux qui étoient convaincus ou ſoupçonnez de favoriſer la ſecte Arminienne. Il en deſtitua les Miniſtres qu'il fit chaſſer à l'inſtant. Les Etats particuliers & les Peuples intimidez par les troupes, demandérent même que l'on depoſât de la Magiſtrature le Sieur *Henri de Bimnen* l'un des Conſeillers des Etats de Gueldres, comme le principal moteur des troubles de la Province. Ce qui fut executé.

De Zutphen le Prince Maurice paſſa en Ower-Iſſel, où l'Arminianiſme avoit fait de prodigieux progrés. La Ville de Campen y étoit déja regardée par ceux de la Secte comme la Métropole, d'où les quatre principaux Miniſtres (*a*) qui y tenoient le ſiége envoioient catechiſer les autres villes & bourgades de la Province, aiant fait imprimer une Confeſſion de Foi Arminienne, capable d'aneantir celle de Genéve & de Heidelberg. Le Prince avec ſes dragons (*b*) y travailla ſi efficacement, qu'il y rétablit l'honneur de Calvin & ſa doctrine en ſon entier avant que de ſortir de la Province.

Mais il eut de grandes meſures à prendre pour pouvoir entrer dans Arnhem, ancien ſiége des Ducs de Gueldres, & où étoit encore la Chancellerie, & le Conſeil de la Province. Il y avoit dans cette ville une groſſe garniſon de Soldats Attendans: & ce qui s'étoit paſſé à Nimegue, à Zupthen, & à Campen, avoit donné l'allarme aux Magiſtrats & aux Miniſtres de la Ville. Le Prince feignit d'abord de vouloir aller à Utrecht, & il écrivit au Sénat d'Arnhem pour demander ſeulement le paſſage par la Ville. Deux Sénateurs furent dé-

(a) *Goſwin, Shoter, Weſelin, Mathiſius.*
(b) *Ses ſoldats.*

députez vers ſon Excellence (a) pour la ſupplier de prendre un autre chemin, parce que le peuple étoit émû. Le Prince répondit que l'émotion ne l'empêcheroit pas de coucher cette nuit dans Arnhem, & il fit incontinent marcher ſes troupes vers la Ville. Le Sénat auſſi-tôt donna ordre aux Officiers & aux Soldats Attendans de ſe tenir prêts contre tout ce qu'on voudroit entreprendre ſur leur Ville. Mais il étoit trop tard. Le Prince qui avoit ſes intelligences dans la Ville, après avoir donné ordre au Comte Erneſt de Naſſau de ſe rendre le lendemain dés le point du jour aux portes d'Arnhem avec quelques compagnies de Cavalerie & d'Infanterie, & s'être aſſuré de quelques Gomariſtes qui s'étoient chargez de gagner les principaux Officiers & Soldats Attendans, entra dans la Ville vers le minuit par les pratiques de ceux qui avoient corrompu la garde. Il s'approcha de la Citadelle, dont la garniſon ſe croiant trahie ſe rendit ſans défenſe. On ouvrit enſuite les portes de la Ville, & le Comte Erneſt de Naſſau étant arrivé avec ſes troupes on dépoſa quelques Sénateurs, & on ôta le Sécretaire du Conſeil qu'on bannit de la Ville. Le Prince aſſembla le Sénat avant ſon départ: il y parla avec une moderation que l'on n'avoit oſé ſe promettre, & y recommanda la paix & la ſoûmiſſion aux ordres des Etats-Generaux: faiſant eſperer qu'il ſeroit ſuffiſamment pourvû à tout ce qui les troubloit dans les difficultez de la Prédeſtination par un Synode National qu'on alloit convoquer inceſſamment.

Le Prince Maurice aiant ainſi reduit en peu de tems les deux Provinces de Gueldres & d'Ower-Iſſel, une ſi prompte expedition jointe à un nouvel Edit des Etats-Generaux portant ordre aux Magiſtrats des Villes de caſſer & licencier tous les Soldats Attendans, donna d'étranges inquietudes, non ſeulement à Barneveld qu'on regardoit comme le Chef & le Protecteur des Arminiens, & aux Etats de Hollande & de Weſt Friſe, mais ſur tout à ceux d'Utrecht que le voiſinage d'Arnhem ménaçoit de plus près que les autres. Les Etats de cette derniere Province

(a) *Les Princes d'Orange n'ont eu le titre d'Alteſſe que pluſieurs années après.*

lui recrivirent pour le prier de ne pas venir à Utrecht, & d'épargner à la Ville une émotion populaire. Sur l'avis donné au Secretaire *Gilles Ledemberg* par Barneveld pour la conservation des priviléges suivant le traité d'union de l'an 1579 on doubla les gardes des portes, on s'assura du haut & du bas de la Riviére de Lecke, & l'on arma tout ce qu'on pût ramasser de milice. Mais la mort du Prince d'Orange Philippe-Guillaume de Nassau survenuë à Bruxelles le 21 de Février, aiant fait retourner promptement le Prince Maurice son Frere à la Haye, procura du délai au danger qui menaçoit leur liberté, & leur donna le loisir de prendre de nouvelles resolutions avec les Villes de Hollande & de West-Frise qui se trouvoient dans les mêmes interêts. Le Prince d'Orange avoit toûjours été Catholique depuis le Collége, comme nous l'avons remarqué ailleurs. Il mourut sans enfans, & laissa par son testament de grands biens à la Princesse Eleonore de Bourbon sa femme, sœur de Henri Prince de Condé, qui n'en joüit pas long-tems, étant morte peu de mois après lui.

(*a*) Par le même testament ce Prince qui étoit riche declara Maurice son frere seul & unique heritier de la Principauté d'Orange, de tous les Marquisats, Comtez, Baronnies, & Seigneuries qu'il possédoit; & après lui son autre frere le Prince Frederic Henri, avec condition que, si l'un & l'autre ne laissoient point d'enfans mâles, toute le succession passeroit toûjours au plus proche parent mâle de la Maison de Nassau. Ainsi Maurice qui s'étoit contenté jusqu'alors de la qualité de Comte, prit celle de *Prince d'Orange* que nous lui donnerons dorénavant dans la suite de cette histoire.

CHAPITRE VI.

Apologie de Barneveld contre ses calomniateurs.

JUsques-là Barneveld n'avoit opposé que le silence & la raputation de sa probité aux libelles d'Aerssens, &

(a) *Il devient Prince d'Orange par la mort de son frere aîné.*

& aux calomnies des autres Gomariſtes. Mais aiant remarqué dans l'un des Ecrits diffamatoires qu'on vouloit ſe ſervir de lui, ſous le titre affecté de *Grand-Penſionnaire*, comme d'un prétexte pour ruiner la liberté des Provinces qui avoit tant coûte, il crut qu'il étoit neceſſaire pour le bien public & pour l'interêt de ſon parti de reprimer enfin ces licences par la plume. Il fit imprimer dans cette vûë au mois d'Avril une Apologie perſonnelle adreſſée aux Etats de Hollande & de Weſt-Friſe, comme à ceux dont il s'agiſſoit de maintenir l'autorité & la juriſdiction legitime, contre les entrepriſes des Etats-Généraux & du nouveau Prince d'Orange. Par le recit ſimple & naturel qu'il y faiſoit, non ſeulement de tous les emplois qu'il avoit eus & de ſa conduite, mais auſſi de l'état où les Provinces-Unies s'étoient trouvées depuis leur ſoûlevement contre le Roi d'Eſpagne juſqu'alors, il paroît que ce grand homme avoit été le pere & l'appui principal de cette République naiſſante, & que malgré l'épée des Princes d'Orange, elle ſeroit perie plus d'une fois ſans ſes conſeils, ſon ſecours, & ſes négociations. Les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe en etoient ſi perſuadez qu'ils le prirent en leur protection par un acte autentique.

Le Prince d'Orange avant que de ſe mettre en campagne contre les Arminiens, voulut s'aſſurer entierement des Etats-Généraux: & d'entre les Députez qui les repreſenterent, il fit éloigner ceux en qui il n'avoit pas aſſez de confiance pour leur ſubſtituer ſes créatures, & d'autres gens qui lui étoient aveuglement devoüez. Après avoir mis ainſi les Etats-Généraux dans ſa dépendance, il partit avec ſes troupes, & pour prévenir toute ſurpriſe du côté des etrangers, il commença par la Brile ville forte & maritime à l'embouchure de la Meuſe, où l'on avoit jetté les premiers fondemens de la République. Il y mit une garniſon au nom des Etats-Généraux. Ce qui déplut ſi fort aux Etats de Hollande & de Weſt-Friſe, au droit deſquels on donnoit cette atteinte, qu'ils envoierent demander au Conſeil des principales villes de la Province, une procuration portant pouvoir

aux Députez de ces Etats de s'oppoſer à la commiſſion donnée par les Etats-Généraux au Prince d'Orange pour caſſer les Soldats Attendans, & de former une nouvelle union avec les Etats particuliers des autres Provinces pour s'aſſiſter mutuellement.

(a) Cette procuration reçûë le 8 de May, ils en envoierent auſſi-tôt le double à la ville & aux Etats d'Utrecht. Ils la firent tenir encore en pluſieurs autres endroits pour ſolliciter cette union. Mais les longueurs que le Sénat d'Utrecht apporta dans ſes déliberations ſur la maniére & la forme de cette union, furent fatales au parti des Arminiens, & la principale occaſion de leur ruine. Le Prince d'Orange accompagné des Députez des Etats-Généraux voulant profiter de ces diviſions, s'y rendit avec ſes troupes, & uſa de tant de diligence, que les Etats aſſemblez pour cette union en furent tout déconcertez. La garniſon ancienne de la ville par je ne ſçai quel mouvement de jalouſie contre la nouvelle qui étoit celle des Attendans, ſe rangea du côté du Prince d'Orange. Cette infidélité à l'égard des Maîtres qui la paioient, & à qui elle avoit prêté le ſerment, cauſa une dangereuſe ſédition par toute la ville. *Rumold Hoogerbetz* Penſionnaire de Leyde homme d'une probité & d'une ſuffiſance reconnuë, & Grotius Penſionnaire de Roterdam homme d'un ſçavoir éminent, envoiez de la part des Etats de Hollande & de Weſt-Friſe pour maintenir les priviléges d'Utrecht, & empêcher la caſſation des Soldats Attendans, ſoûtinrent les eſprits ébranlez pendant quelque tems. Pluſieurs membres du Conſeil, & des Etats même d'Utrecht, dont les principaux furent *Moersbergen* & le Secretaire Gilles de Ledemberg, ſe joignirent aux deux Penſionnaires, firent prendre les armes à la Bourgeoiſie, ſe ſaiſirent des principaux quartiers de la ville, où ils placérent les Soldats Attendans. Mais comme ils manquoient d'habile Commandant, le Prince d'Orange n'eut pas beaucoup de peine à les réduire. Après s'être rendu le maître de la ville, il caſſa les Soldats Attendans, remit les Bourgeois intimidés dans le devoir, dépoſſeda

(a) *Reduction d'Utrecht, par le Prince d'Orange.*

da les Magiſtrats Arminiens, fit arrêter priſonniers Ledemberg Secretaire des Etats & quelques Sénateurs, bannit les auteurs de la ſédition, & réünit la ville & le païs d'Utrecht à la Généralité.

(*a*) Cet attentat contre les loix anciennes du païs, & contre le traité de la fameuſe union des Provinces fait en 1579 fut le commencement de la grande révolution qui arriva cette année à la République de Hollande, par le changement que fit le Prince d'Orange dans la forme du Gouvernement ſous le nom des Etats-Généraux. Ce coup avança beaucoup ce Prince dans le chemin qu'il ſe fraioit ſécretement à la Souveraineté. Aſſuré des Armées, des Peuples, & de pluſieurs Gomariſtes, dont il faiſoit ſi hautement triompher le parti, il crut qu'il étoit tems de lever enfin le grand obſtacle qui traverſoit tous ſes déſſeins depuis tant de tems. Par une ordonnance de huit perſonnes extraordinairement aſſemblées à ſa priere ſous le nom ſpécieux des Etats-Généraux, il fit arrêter Barneveld (*b*) le 24 jour d'Août dans la Cour du Château de la Haye, comme il ſortoit de l'Aſſemblée des Etats de la Province ſeul avec ſon Secretaire dans ſon caroſſe, ſelon ſa coûtume. On le conduiſit dans la chambre du Château où l'Amiral d'Aragon Mendoze pris à la bataille de Nieuport, avoit été longtems détenu priſonnier. Le Prince envoia prendre en même tems, & ſous les mêmes ordres Hoogerbetz & Grotius, auſquels on joignit Ledemberg qui avoit été arrêté dés auparavant. Mais pour Moersbergen on ne lui preſcrivit point d'autre priſon que ſa maiſon dans Utrecht. Le même jour les Etats-Généraux, c'eſt-à-dire, les huit Miniſtres de la paſſion du Prince d'Orange, pour ſe diſculper devant le public, firent afficher un placard, marquant que ces priſonniers n'avoient été arrêtez que pour s'être rendus les premiers auteurs de l'é-

(a) *Changement dans la forme du Gouvernement de la République où l'on donne aux Etats-Généraux ce qui appartenoit aux Etats particuliers des Provinces,*

(b) *Barneveld eſt arrêté avec Hoogerbetz & Grotius.*

motion arrivée à Utrecht, & d'une autre entepriſe qu'on ne nommoit pas, mais qu'on jugeoit très-préjudiciable au païs. Les Gomariſtes joignirent à ces pretextes deux vieilles calomnies de François Aerſſens contre Barneveld; & que les Huguenots de France ne furent pas honteux de répandre dans leurs Conſiſtoires; l'une qu'il meditoit de rendre la Hollande Papiſte; l'autre qu'il cherchoit les moiens de retablir la domination Eſpagnole. Le Prince de ſon côté, pour ſe garantir de la haine que pourroit lui attirer le changement étrange qu'il fit du Gouvernement par la violence des Armes, ſe couvrit du nom des Etats-Généraux qu'il faiſoit paſſer pour les Conſervateurs de la Republique. Ces Etats n'avoient aucune juriſdiction ſur les ſujets particuliers des Provinces; & moins encore ſur ces illuſtres priſonniers qui étoient ou Membres, ou Deputez des Etats de leurs Provinces, ou ſur aucun des Senateurs, Magiſtrats & Officiers deſtituez de leurs charges, contre toute forme de procés & de juſtice, & malgré les Etats de Hollande & des autres Provinces leurs uniques Seigneurs & Superieurs.

CHAPITRE VII.

Le Roi de France veut remettre l'union dans les Provinces.

LA nouvelle de tant de violentes entrepriſes donna du chagrin au Roi & à toute la Cour de France, où l'on aimoit le bien des Provinces-Unies avec autant de ſincerité qu'on avoit fait ſous le Regne precedent. Le Roi ſur l'avis que ſon Ambaſſadeur du Maurier lui avoit donné du deſordre que les partis animez cauſoient de jour en jour dans les Etats, avoit cherché dans ſon Conſeil quelques mois auparavant les moiens de prevenir la ruine de cette Republique qui ſembloit inévitable. Il avoit enſuite dépêché extraordinairement à la Haye le Sieur de Boiſſiſe ancien Conſeiller d'Etat, dont la prudence & l'experience s'étoient fait connoître dans ſes Ambaſſades d'Angleterre, de Suiſſe & d'Alle-

ma-

magne. Boiſſiſe arrivé au commencement du mois d'Août s'étoit joint à du Maurier Ambaſſadeur ordinaire, pour travailler à la réunion des partis : & ils avoient offert pour cet effet l'entremiſe du Roi leur Maître. Mais le Prince d'Orange qui avoit d'autres vûës, & qui depuis le ſuccés d'Utrecht gouvernoit ſur les Etats-Généraux, trouva le moien de détourner le coup par les pratiques d'Aerſſens.

(*a*) Ce Prince pour fortifier ſon parti, & pour rendre encore plus impratiquable l'accommodement qu'il apprehendoit, partit de la Haye quelques jours après la détention de Barneveld, dans le deſſein de réduire par la force des Armes toutes les Villes de Hollande & de Weſt-Friſe au ſort de celle d'Utrecht. Il démit les Magiſtrats des Villes de Leyde, de Horn, de Delft, de Schiedam, de Schonhove, de Harlem, de Gorcum, de Goude, de Medemblic, de Voerden, de Munnickedam, & de pluſieurs autres encore contre l'uſage pratiqué juſqu'alors, & contre les priviléges & les loix des Provinces particuliéres. Il mit en leur place ceux qu'il ſçavoit être oppoſez à Barneveld & aux Arminiens, ou dont il diſpoſoit abſolument. Pluſieurs, outre ces changemens, furent contraintes de recevoir de groſſes garniſons. Il mit 1200. hommes dans celle de Roterdam où les Arminiens faiſoient plus de deux tiers des habitans. Il leur ôta la grande Egliſe qu'il donna aux Gomariſtes avec toutes les autres, n'en laiſſant que deux pour l'exercice de la Religion Arminienne.

(*b*) A ſon retour il fit condamner au banniſſement les principaux Miniſtres & Theologiens de cette ſecte, dont les plus apparens furent ce Conrard Vorſtius qui a déja fait parler de lui dans cette Hiſtoire, Pierre Bertius dont il a été fait auſſi mention, Nicolas *Grevinkhovius*, Adolphe *Venator*, Jean *Arnoldi* ſurnommé *Corwin*, & ſur tout Jean Uytenbogart Miniſtre de la Haye, homme de vie exemplaire, qui ne reſpiroit ou ne prêchoit que la charité Chrétienne. Ce Miniſtre avoit été juſ-

(a) *Dépoſition des Magiſtrats des Villes.*
(b) *Banniſſement des Miniſtres.*

juſques-là ſi agréable au Prince à cauſe de ſon eſprit, de ſon éloquence, & de ſon habileté dans les affaires, que celui-ci non content de l'avoir preſque toûjours auprés de lui à la Cour & dans les Armées, il avoit voulu le mettre de ſon Conſeil. Mais parce que Uytenbogart âvoit témoigné que les dogmes des Arminiens étoient plus propres pour porter les Peuples à la pieté que ceux des Gomariſtes; & que les uns & les autres devoient ſe ſouffrir mutuellement pour travailler dans une union fraternelle au ſalut des ames, il avoit depuis encouru la diſgrace du Prince. Son grand crime étoit l'amitié de Barneveld, & le deſir de voir maintenir les loix du Païs & le droit legitime des Etats de Hollande & de Weſt-Friſe uſurpé par les Etats-Généraux & le Prince d'Orange. Il avoit prêté ſa maiſon à Ledemberg Secretaire des Etats d'Utrecht pour tenir conference avec les Penſionaires Hoogerbetz & Grotius. Cela parut ſuffiſant pour le proſcrire dans la ſuite, & le faire declarer criminel de Leze-Majeſté comme ces priſonniers, quoi qu'il n'euſt eu aucune part à leurs deliberations, & qu'il eût refuſé même de ſe trouver chez lui, lors que Ledemberg le convia d'aſſiſter à leur Conference.

(a) Ledemberg étoit celui des priſonniers qui paroiſſoit le moins protegé, depuis que les Etats de ſa Province étoient entrez dans la generalité, & ſoûmis aux volontez du Prince d'Orange. Il n'en étoit pas de même de Barneveld, de Hoogerbertz & de Grotius, qui furent reclamez hautement par les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe. Leurs plaintes quoi qu'autentiques & publiées dans un manifeſte qu'ils avoient fait mettre au jour, ne produiſirent aucun effet. Ledemberg jugeant par la maniere dont on traitoit Barneveld le premier homme de la Republique, qu'il n'avoit rien à eſperer pour lui-même, tomba dans le deſeſpoir ſur la fin du mois de Septembre. Il ſe tua durant la nuit de deux coups de couteau qu'il s'étoit donnez l'un à la gorge, l'autre au deſſous de la poitrine. Son corps fut enterré d'abord dans l'enclos de la priſon, puis déterré par ordre des Etats-Généraux,

(a) *Ledemberg ſe tuë dans la priſon.*

néraux, & gardé dans ſa biére afin que l'on pût continuer ſon procés avec celui des priſonniers vivans. On les laiſſa plus de ſix mois dans la priſon ſans leur donner des Juges, nonobſtant les frequentes requêtes qu'ils firent preſenter pour être ouïs dans l'interrogatoire. Ils tomberent ſouvent malades les uns & les autres dans ce grand intervalle, ſans que l'on permiſt à aucun de leurs proches de les viſiter.

(*a*) Le Roi de France informé de ces deſordres & touché de l'indignité du ſort de Barneveld, donna ordre à ſes Ambaſſadeurs de travailler aſſidûment auprès des Etats-Généraux & du Prince d'Orange, pour les porter à traiter l'affaire de leurs priſonniers avec plus d'équité & de moderation. Il commanda en particulier au Sieur de Boiſſiſe de faire des plaintes en ſon nom aux mêmes Etats contre un libelle diffamatoire d'Aerſſens, où ce fourbe par un effet d'ingratitude ordinaire maltraitoit le Conſeil du Roi & la Cour de France. Mais toute la bonne volonté du Roi Très-Chrétien devint inutile par la partialité du Roi d'Angleterre Jacques I. qui vouloit faire le Théologien, où il ne s'agiſſoit que de politique. Car ſe croiant fort intelligent dans les controverſes de la Predeſtination, il s'étoit entiérement declaré pour les Gomariſtes par ſes Ambaſſadeurs, & par ſes lettres écrites aux Etats-Généraux. Il étoit ravi, ſous pretexte de proteger ces Sectaires contre les Arminiens, & de ſervir le Prince d'Orange dans ſes deſſeins, de pouvoir nuire à Barneveld, à qui il n'avoit pû pardonner la ſubtilité avec laquelle cet adroit Republicain lui avoit fait ôter les garniſons Angloiſes des Villes de Fleſſingue, de la Brille & de Ramekens.

CHAPITRE VIII.

Convocation du Synode de Dordrecht.

CEux qui s'oppoſoient le plus au deſſein d'un Synode National étant ou priſonniers, ou bannis, ou dégra-

(a) *Le Roi d'Angleterre entretient les troupes pour nuire à Barneveld.*

gradez de leurs rangs, les Etats-Généraux eurent moins de peine à faire consentir les Etats de Hollande & West-Frise & ceux des autres Provinces à la convocation de ce Synode qui devoit representer toute l'Eglise Belgique, & même toutes celles qui regardent Calvin & Zuingle comme leurs Patriarches. Cette convocation avoit été faite d'abord pour le premier jour de Mai de cette année 1618 par une Declaration des Etats-Généraux donnée dés le premier de Decembre de l'année precedente. Mais les troubles la firent remettre au premier de Novembre suivant, & la Ville de Dort ou Dordrecht fut marquée pour la tenuë de ce Synode. Les Arminiens voulurent faire voir la nullité de cette convocation & pour tâcher de detruire le dessein d'un Synode National, ils prétendirent qu'un Provincial étoit suffisant pour remedier aux maux dont il étoit question, & que, s'il ne suffisoit pas; il en faloit un qui fust Oecumenique, parce que le National n'étant pas libre, ne pouvoit qu'augmenter la division des Eglises. Les Etats pour leur fermer la bouche, trouverent bon de convier aussi à ce Synode les Docteurs & Ministres de toutes les Eglises Réformées de l'Europe pour assister les Dépotez des Eglises Belgiques. Et parce qu'ils étoient bien-aises de garder l'ordre naturel & canonique, lorsqu'il ne pouvoit prejudicier à leurs interêts, ils ordonnerent des Assemblées dans chaque Province, afin de pouvoir dire que selon les reglemens Ecclesiastiques le Synode National avoit été precedé par des Synodes particuliers ou Provinciaux; qu'on y avoit deliberé des points qui devoient être proposez dans le Synode National; & qu'on y avoit choisi les Députez qui devoient en être les membres. Il n'y eut point de difficulté pour l'execution de ces ordres dans les lieux où tout étoit Gomariste. Mais il s'éleva tant de contestations dans les endroits où il y avoit des Arminiens, sur tout dans les Provinces de Hollande & d'Utrecht, que les Desintéressez jugerent dés lors que le Synode National n'etoit pas libre, ni par consequent legitime; que les Gomaristes étoient juges & parties; & que la cause des Arminiens étoit perduë avant que d'être plaidée.

Les

Les Miniſtres de ce parti qui avoient été condamnez au banniſſement apres la démiſſion des Magiſtrats faite par le Prince d'Orange, étoient revenus pour le Synode. Mais ces nouvelles violences firent prendre la fuite à pluſieurs d'entre eux. Uytenbogart M. de la Haye ſe ſauva pour n'être pas témoin de l'oppreſſion. Grevinchovius M. de Roterdam en fit autant, & refuſa même de comparoître lorſqu'il fut cité. Ceux qui reſterent dans les Synodes particuliers perdirent courage, & refuſerent de députer au Synode National de leur part, voiant qu'ils ne pouvoient fournir un contre dix, & que ceux qu'on les vouloit contraindre de choiſir, étoient ou Gomariſtes ou ennemis de Barneveld. C'eſt ce qui les obligea de proteſter contre la convocation du Synode, & contre tout ce qui ſe feroit à Dordrecht. Cette proteſtation irrita de telle ſorte les Gomariſtes, que ſous l'autorité des Etats-Généraux & du Prince d'Orange, ils dépoſerent, ou ſuſpendirent preſque tout ce qui reſtoit de Miniſtres Arminiens dans ces petits Conciliabules qu'ils appelloient Synodes particuliers. Il fallut pallier cette injuſtice, & ôter au public l'occaſion de croire qu'on les dépoſoit pour les cinq Propoſitions qui n'étoient pas encore condamnées, & qui ne devoient être examinées que dans le Synode National. C'eſt pourquoi on publia que ces abdications ne ſe faiſoient que pour déreglemens de mœurs, ou pour ſoupçon de Socinianiſme, choſes condamnées d'elles-mêmes, & dont il ne ſeroit pas queſtion dans le Synode.

Cependant les Etats-Généraux avoient écrit au Roi de la Grand'-Bretagne; aux Conſiſtoires des Huguenots de France; aux Electeurs du Palatinat du Rhin, & du Marquiſat de Brandebourg; au Lantgrave de Heſſe; aux quatre Cantons Reformez de la Suiſſe, ſçavoir, Zurich, Berne, Baſle, & Schaphouſe; aux Comtes de la correſpondance de Wetteravie, dont le principal étoit celui de Naſſau; aux Republiques & Villes de Geneve, de Bréme & d'Embde, pour les prier d'envoier des Députez en leur nom au Synode des Egliſes Belgiques indiqué à Dordrecht. (a) Il en vint de tous ces endroits, hors du côté de

(a) *Pourquoi les Miniſtres de France n'y aſſiſtent pas.*

de France, où les pretendus Reformez n'eurent point la liberté de députer à ce Synode. Les Etats-Generaux crurent d'abord que cet empéchement venoit de ce que la Cour de France s'interessoit en la cause de Barneveld & des Arminiens. Cette pensée leur fit faire de nouvelles instances après du Roi pour le prier de ne pas priver leur Synode de l'assistance des Eglises Reformées de son Roiaume, où il se trouvoit quantité de sçavans Docteurs, promettant toute sorte de satisfaction à Sa Majesté, tant pour l'affaire des Arminiens, que pour la cause de Barneveld & des autres prisonniers. Le Conseil du Roi ne voulut pas examiner la sincerité de ces promesses. Mais il se contenta de faire entendre à Languerack Ambassadeur des Etats, qu'au sujet des Edits de Pacification donnez en faveur des Reformez en France, Henri le Grand l'ami & le Protecteur de leur Republique, avoit fait une loi pour defendre à leurs Ministres d'aller aux Synodes des pais étrangers, & de recevoir des Ministres étrangers dans les Synodes & autres Assemblées qu'ils tiendroient dans le Roiaume pour les affaires de leur Religion. Ce réglement avoit été fait en l'an 1598 sur la remontrance du Sieur *Bertier*, alors Agent du Clergé, & depuis Evêque do Rieux, non pour nuire à la discipline des Eglises Reformées, mais pour ôter aux Huguenots tout moien de continuer leurs ligues & leurs intelligences avec les étrangers contre le repos du Roiaume.

Les Etats-Généraux dans leurs lettres de convocation envoiées aux Princes, Villes & Républiques étrangéres de leur Réligion, avoient eu soin de ne demander que ceux d'entre les Theologiens que l'on connoissoit les plus zélez pour la défense de l'opinion toute cruë de Calvin sur la Prédestination, parce que la condamnation des Arminiens étant déja minutée, il ne s'agissoit que d'augmenter le nombre de leurs Juges pour autoriser davantage la formalité. Comme on s'étoit défié des Theologiens d'Anhalt, Principauté d'Allemagne dans la haute Saxe, on avoit voulu avoir leur Confession auparavant, pour s'assurer de leurs suffrages. Sur le refus qu'ils firent de satisfaire à une demande si incivile & si injurieuse à la liberté

Evan-

Evangelique, ils furent contremandez & exclus du Synode. Les autres Députez furent envoiez avec des instructions qui les bridérent de telle sorte, qu'il ne leur fut pas libre d'aller au delà.

CHAPITRE IX.

Histoire de ce Synode.

L'Ouverture du Synode se fit le Mardi 13 de Novembre 1618 au nom de Etats-Généraux qui y assistérent par leurs Députez. Après les préludes qui consistérent en deux prédications prononcées, l'une en Flaman par *Baltasar Lydius*, Ministre de Dordrecht, l'autre en François par *Jeremie de Pours*, Ministre de Middelbourg : les Députez & les Theologiens étrangers furent solennelement introduits dans l'Assemblée & placez selon la dignité de ceux qui les avoient envoiez. Les Anglois les premiers, ceux du Palatinat ensuite, après eux suivoient ceux du Lantgraviat de Hesse, ceux des Suisses, ceux de Genéve, ceux de Bréme, & ceux d'Embden. Les autres n'étoient pas encore arrivez. Chacun étant en son rang, Lydius fit un Discours Latin qui fut suivi d'une priere publique pour invoquer l'assistance du Saint Esprit.

Martin *Gregorii*, Conseiller du Duché de Gueldres, l'un des Députez des Etats-Géneraux commença la premiere séance par une harangue, qu'il fit de la part de ses Maîtres. Il fit lire ensuite par Lydius les lettres de créance que les Etats adressoient au Synode pour autoriser leurs Députez au nombre de *dix-huit*, qui prirent pour leur Secretaire *Daniel Heinsius*, Professeur en Histoire & Bibliothecaire de l'Université de Leyde, homme distingué par son sçavoir.

Le lendemain se tint la seconde séance au matin, & la troisiéme après midi. Dans la seconde les Députez des Provinces particuliéres des Païs-Bas ou plûtôt des Synodes Provinciaux, présenterent leurs lettres de créance. Ils se trouverent six du Duché de Gueldres & du Comté de

Zutphen tous Gomariſtes ; *douze* du Comté de Hollande, ſçavoir, ſix de Nort-Hollande, & ſix du Zud-Hollande, tous Gomariſtes; *ſix* de Zelande tous Gomariſtes; *trois* Gomariſtes & *trois* Arminiens de la Province d'Utrecht; *ſix* de Friſe tous Gomariſtes; *ſix* d'Ower-Iſſel tous Gomariſtes ; *ſix* de Groningue & des Oomelandes tous Gomariſtes; *deux* de Drente, canton ſeptentrional d'Ower-Iſſel vers Groningue; *ſix* des Egliſes Françoiſes de Hollande & Zelande tous Gomariſtes. On parla enſuite d'élire un Préſident Eccleſiaſtique du Synode, car les Députez des Etats-Généraux y preſidoient pour le Civil & la Police ; & de créer en même tems des Aſſeſſeurs & des Greffiers ou Secretaires. *Joſias Vosberg*, Conſeiller de la Chambre des Comtes de Zelande, & Député de ſa Province, fut d'avis que l'on prît un Préſident qui ne fût d'aucun parti, & que des deux Aſſeſſeurs & des deux Secretaires il y en eût un qui fût Rémontrant ou Arminien. La propoſition étoit équitable, mais elle ne fut pas ſuivie. On élut pour Préſident *Jean Bogerman* Miniſtre de Lieuwarden en Friſe, pour Aſſeſſeurs *Herman Faukel* Miniſtre de Middelbourg en Zelande, & *Jaques Roland* Miniſtre d'Amſterdam; pour Secretaires du Synode *Sebaſtien Damman* Miniſtre de Zutphen, & *Feſtus Hommius* Miniſtre de Leyde, dont il a déja été parlé ailleurs. Ces cinq perſonnages étoient ſuſpects & recuſables, parce qu'ils étoient reconnus du public pour être capitalement ennemis des Arminiens. C'eſt ce qui déplût à pluſieurs Députez du Synode, qui bien que Gomariſtes regarderent cette premiére démarche comme de triſtes augures d'un Conciliabule & d'un vrai brigandage plutôt que d'un Synode legitime. Les Etats des Provinces particuliéres outre leurs Députez, avoient encore au Synode leurs Theologiens à part, dont on examina les lettres de créance dans cette même ſéance.

L'Après midi l'on examina dans la troiſiéme ſéance celles des Députez des Provinces qui avoient été preſentées le matin. Celles d'Ower-Iſſel arrêterent un peu les Inſpecteurs, parce qu'elles ſembloient demander que les déciſions du Synode fuſſent entierement conformes aux Ca-

Cathechiſmes du Pais, de même qu'à l'Ecriture Sainte, comme ſi l'autorité de ces Catechiſmes étoit égale à celle de la parole de Dieu. Mais on trouva encore plus à redire à celles des Arminiens députez de la Province d'Utrecht, parce qu'elles ne leur donnoient pouvoir de traiter autre choſe que les cinq Propoſitions concernant la Prédeſtination & la Grace.

Elles ne leur permettoient pas de definir ou decider, mais ſeulement de deliberer & d'expliquer les points conteſtez, avec ordre de renvoier enſuite la choſe à ceux qui les avoient députez. On remit le donoûment de ces difficultez au lendemain, parce qu'on croioit emploier le reſte de la ſéance à voir les lettres de créance des Députez des Pais étrangers. Ils n'en avoient pas qui fuſſent adreſſées au Synode (hors ceux de Geneve) mais ſeulement aux Etats-Géneraux & au Prince d'Orange: & le Préſident civil du Synode témoigna qu'il ſuffiſoit de ſçavoir qu'ils étoient *quatre* Députez d'Angleterre, dont le premier étoit Evêque: (a) *trois* du Palatinat; *quatre* du Lantgraviat de Heſſe; *cinq* des quatre Cantons Réformez des Suiſſes; *deux* de Geneve, *trois* de Breme; *deux* de la République d'Embde dans la Friſe Orientale.

Le Jeudi 15 de Novembre ſe tint la quatriéme ſéance du Synode, où les Arminiens d'Utrecht députez de leur Province, répondirent par écrit aux difficultez qui leur avoient été formées le jour precedent ſur leurs lettres de créance: & l'on fut content de la maniere dont ils expliquérent les pouvoirs qu'ils avoient reçûs pour traiter avec les autres Deputez.

CHAPITRE X.

Suite de l'hiſtoire du Synode.

APrès l'examen de toutes les lettres de créance, on parla de venir au point de l'affaire qui les avoit aſſemblez à Dordrecht; & l'on commença par lire publiquement les articles dreſſez dés le mois de Decembre

(a) *George Evêque de Landaw ou de Landaff.*

de l'an 1617 dans l'Assemblée des Etats-Generaux touchant la maniére de tenir un Concile National. Le neuviéme de ces articles portoit qu'avant toutes choses on y traiteroit des cinq propositions contestées sur la Predestination ; & que l'on y decideroit des remedes aux maux que ces contestations avoient causez. En éxecution de cet article l'on fut d'avis de citer les Arminiens au Synode ; mais on en limita le nombre à treize seulement, *trois* de Gueldre, *sept* de l'une & de l'autre Hollande, *deux* d'Ower-Issel, & *un* des Eglises Françoises ou Wallonnes. On leur ordonna sous les peines du crime de désertion & de contumace de se rendre à Dordrecht quatorze jours après les lettres de citation que l'on devoit envoier à chacun d'eux tant au nom du Synode qu'en celui des Députez des Etats Généraux. Cependant on donna commission aux Théologiens presens de preparer toutes leurs matiéres pour le tems de l'arrivée de ces Arminiens. Cette injustice que l'on commettoit à l'égard du parti Rémontrant fut regardée dans le monde comme une vexation indigne d'un Synode légitime, & comme l'une des marques les plus sensibles d'un Conciliabule. Au lieu de laisser à ce parti la liberté de choisir & de députer au Synode, on lui nomma ceux que le Président Ecclesiastique, Gomar, & leurs autres ennemis voulurent.

(a) Dés le lendemain qui étoit le jour de la cinquiéme séance du Synode, l'on vit arriver à Dordrecht quatre Arminiens, paroissant non comme des accusez qu'on venoit de citer devant leurs Juges, mais comme des Députez des Etats de Hollande & de West-Frise pour tenir leur rang parmi les Juges mêmes ou les Péres du Concile. Le plus apparent des quatre étoit *Simon Episcopius*, Professeur de Leyde, qui avoit reçu dés le 20 de Septembre sa commission des Etats de la Province pour assister au Synode, suivant l'ordre donné par les Etats-Généraux. Le Synode ne voulut pas les souffrir en qualité des Députez, & ne permit pas même que pour achever le nombre des treize qui étoient mandez, ils choisissent les plus

(a) *Le 16 de Novembre.*

plus capables d'entre eux pour défendre les cinq Propoſitions. De ſorte que dés ce jour on envoia les lettres de citation, où les noms des treize que l'on mandoit au Synode étoient ſpécifiez. Et l'on prit pour un préjugé nouveau de l'oppreſſion du parti Remontrant cette affectation de ne faire venir que de foibles Avocats, & d'exclurre les plus habiles, nommément ceux qui avoient été de la Conférence de la Haye, & dont la capacité faiſoit peur au Synode. Pour marquer encore mieux combien on étoit éloigné de les favoriſer, on fit venir de l'Univerſité de Franeker en Friſe le plus implacable de leurs adverſaires nommé *Sibrand Lubbert* qui s'étoit déja ſignalé contre eux par divers écrits pleins de fiel & de malignité.

Durant l'intervalle du tems qu'on avoit accordé aux Arminiens pour venir à Dordrecht, le Synode s'occupa de harangues Latines & de diverſes déliberations ſur des points de diſcipline. Le Lundi 19 de Novembre ſe tint la ſixiéme ſéance, où on relut les actes de la ſemaine précedente, ſans néanmoins faire mention de la Requête que les Arminiens avoient préſentée au Synode le Vendredi 16 du mois pour obtenir la liberté de choiſir eux-mêmes leurs Députez. On ne voulut pas qu'il parût qu'on leur avoit refuſé cette permiſſion, & l'on mit la requête au nombre des piéces ſupprimées.

Le même jour & les quatre ſuivans, l'on parla de la verſion de l'Ecriture Sainte en langue vulgaire; de la maniere de la bien traduire; & des perſonnes à qui l'on en devoit donner la commiſſion. Après beaucoup de conteſtations émûës au ſujet des livres Apocryphes ou qui n'étoient pas de l'ancien canon, il fut réſolu contre Gomar à la pluralité des voix, qu'ils ſeroient traduits comme les autres, & ajoûtez à la Bible après le nouveau Teſtament.

Le Vendredi 23 du mois l'on vit entrer dans l'Aſſemblée le Docteur Sibrand Lubbert qui avoit été mandé de Friſe huit jours auparavant. Il fut reçu comme un homme déja tout aguerri contre les Arminiens, & il fut admis au rang des Péres du Concile, quoi qu'il fût déja recon-

nu assez publiquement pour un calomniateur & un médisant.

Le lendemain, jour de la douziéme séance, l'on proposa diverses questions concernant la Version Flamande de la Bible à l'usage des Hollandois. La premiere étoit de sçavoir si l'on devoit tutaier Dieu, lorsqu'il est parlé de lui en la seconde personne du nombre singulier dans les Ecritures: & si l'on devoit dire *du*, c'est à dire *toy*; ou *ghy*, c'est à dire *vous*, parlant à Dieu. Lubbert & les Députez de Frise étoient pour *du*. Ceux de Hollande, de Zélande, d'Utrecht & de Gueldres tenoient pour *ghy*. La contestation dura presque toute la séance avec tant de chaleur de part & d'autre; que plusieurs ne purent à la fin se tenir de rire, & que toute la venerable Assemblée se trouva entiérement deconcertée par les sifflemens & les huées des Assistans. On conclut neanmoins à la pluralité des voix que l'on diroit *ghy*. Les autres questions qu'on agita la même séance sur la traduction de la Bible regardoient la maniere de tourner les noms propres de l'ancien Testament, & sur tout le nom de Dieu *Jehova*, qu'on étoit en peine de traduire par celui de *Heere*, qui veut dire *Seigneur*, ou par celui de *God*, qui signifie *Dieu*. La séance suivante fut emploiée à choisir & à nommer des Traducteurs ou Interpretes de l'Ecriture, & des Correcteurs ou Visiteurs pour revoir leurs versions.

(*a*) Le Mardi 27 du mois l'on commença la question des Catechismes qui dura pendant cinq jours depuis la quatorziéme séance jusqu'à la dix-huitiéme. On expliqua sur ce sujet les divers usages non seulement des Provinces-Unies, mais aussi de l'Angleterre, du Palatinat du Rhin, du Lantgraviat de Hesse, des Suisses, de Geneve, de Breme & d'Embde. L'on conclut qu'on ne devoit admettre personne à la communion, ni même au mariage qui ne sçût le Catechisme; que l'on condamneroit à une amande pecuniaire les Peres & Meres qui negligeroient d'y envoier leurs enfans, & les Maîtres d'Ecole qui manqueroient à l'enseigner avec assiduité. On com-

(*a*) *Des Catechismes.*

commit même six Docteurs pour dresser le petit Catechisme des Commençans à l'usage des Provinces-Unies. On établit en même tems trois sortes sortes de Catechismes pour les âges divers des Fideles, & trois manieres de catechiser; l'une domestique, qui devoit se faire par les Parens; l'autre scholastique, par les Maîtres; & la troisieme Ecclesiastique par les Pasteurs, les Anciens, les Lecteurs & les Visiteurs des Malades. Et l'on confia le soin de cette discipline aux Magistrats des villes pour la maintenir par leur autorité & leur vigilance.

(a) Dans la séance dix-huitiéme qui fut le premier jour de Decembre, ceux de Nort-Hollande proposerent une question qui leur avoit été envoiée des Indes Orientales par les Chrétiens qui y demeuroient: & ils en sollicitérent la décision avec instance, parce que les vaisseaux qui devoient porter la réponse aux Indes étoient sur le point de faire voiles. La question étoit de sçavoir, si les enfans nez de Païens, étant au service des Chretiens devoient être baptizez, supposant que ceux qui les présentoient au baptême s'engageassent à les élever dans la Religion Chrétienne, & à les y entretenir toute leur vie; Le resultat des deliberations que le Synode prit sur ce sujet, fut remis au Lundi suivant jour de la dix-neuviéme séance. On conclut à la pluralité des voix que les adultes ne devoient pas être reçus au Baptême, qu'ils ne fussent auparavant instruits des principes de la Religion, & capables de faire d'eux-mêmes leur profession de foi: & qu'ils ne le demandassent sans contrainte. Que pour les enfans, on ne devoit point baptiser ceux qui n'étoient pas en âge de pouvoir être instruits, ou qui en étoient empêchez par l'ignorance de la langue, quoi que d'ailleurs ils fussent esclaves des Chrétiens & incorporez à leurs familles. Que dés qu'un esclave seroit baptizé, il devoit être mis en liberté & jouïr de tous les droits des autres Chrétiens, sans pouvoir être desormais vendu comme auparavant, ni aliené, ni remis en la puissance des Paiens par leurs Maîtres Chrétiens.

Le Mardi 4 de Decembre on regla dans la vingtié-

(a) *Baptême des Païens aux Indes.*

me séance les qualitez de ceux des Etudians qui aspiroient au Ministere (*a*): & l'on arrêta que personne ne pourroit administrer le Baptême qu'il ne fust reçû Ministre. (*b*) Le lendemain on proposa de remedier aux abus de l'Imprimerie & à la licence des Imprimeurs, qui étoit déja exorbitante en Hollande. De sorte que le Jeudi 6 du mois après avoir entendu dans la vingt-deuxiéme séance les avis des Théologiens Anglois, de ceux du Palatinat, de Hesse, des Suisses, de Geneve & de Bréme, le Synode resolut que les Etats-Généraux seroient priez de donner un Edit contre ces abus. L'Edit parut à la Haye le 22 jour du même mois. Mais il fut aussi mal executé que celui du 7 Juillet de l'an 1615 sur tout en ce qui concernoit les livres scandaleux & impies, blessant la Religion, les bonnes mœurs, l'honneur des particuliers, & les écrits seditieux contre le Gouvernement des Provinces-Unies & celui de leurs Alliez.

CHAPITRE XI.

Les Arminiens citez comparoissent devant le Synode.

DUrant la même Séance les Arminiens arrivez la veille à Dordrecht, suivant les ordres marquez dans les lettres de citation, comparurent devant le Synode au nombre de treize: & Simon Episcopius porta la parole pour les autres. On leur fit entendre d'abord que le Synode ne prétendoit pas avoir avec eux une conference comme entre parties; parce qu'on les regardoit comme des accusez que l'on avoit citez devant des Juges pour répondre des opinions qu'on leur attribuoit. Qu'ils seroient admis pour proposer leurs raisons & défendre leur cause, mais qu'ensuite ils se retireroient durant les deliberations de l'Assemblée. Comme la plûpart de ceux qui avoient été citez, hors Episcopius, étoient peu exercez dans la controverse des cinq Propositions, ils demanderent au Synode, qu'il leur fût permis, suivant

(a) *Du Ministére.*
(b) *De l'Imprimerie & des Imprimeurs.*

vant la Requête qu'ils avoient préſentée aux Etats-Généraux avant que de partir pour Dordrecht, de faire venir deux de leurs Confreres qui avoient été nommez dans les premieres lettres de citation, & rayez par l'artifice de leurs adverſaires dans les ſecondes. C'étoient *Nicolas Grevinchovius*, Miniſtre de Rotterdam, & *Simon Goulart* (*a*) le jeune, Miniſtre de l'Egliſe Françoiſe à Amſterdam, tous deux capables de bien défendre les cinq Propoſitions & le parti Remontrant. Leur demande leur fut refuſée de plein droit, parce que Grevinchovius & Goulart avoient été dépoſez de leur Miniſtere: mais on leur permit par voie de grace de faire venir en leur privé nom ces deux Théologiens, pour les aider ſecretement de leurs avis & de leurs écritures particuliéres dans la défenſe de leur cauſe. Le decret des Députez des Etats-Généraux en fut expedié le Vendredi 7 de Décembre dans la vingt-troiſiéme ſéance: & dés que la lecture en eut été faite publiquement par Heinſius Secretaire des Députez, Epiſcopius prononça devant le Synode un grand diſcours au nom des Arminiens pendant l'eſpace de plus d'une heure & demie. Il fut écouté de toute l'Aſſemblée avec une attention toute extraordinaire & dans un ſilence qui ne s'étoit pas encore remarqué depuis l'ouverture du Synode. Auſſi ſon diſcours étoit-il pathetique, plein de bon ſens, d'un ſtile mâle & touchant, d'un Latin beaucoup meilleur que celui du commun des Miniſtres; faiſant ſentir les horreurs du ſchiſme & les avantages de l'union Chrétienne. Les Gomariſtes fremirent de voir l'impreſſion que ce diſcours avoit faite ſur les eſprits. Le Preſident Eccleſiaſtique ſur tous les autres, cherchant à chicaner Epiſcopius pour avoir parlé avant qu'il lui en eût accordé la permiſſion, l'obligea de lui remettre entre les mains l'Original de ſon diſcours quoi que brouillé & mal en ordre, aprés l'avoir fait ſigner par les treize Arminiens. Son deſſein étoit de faire paſſer cette harangue pour un diſcours ſéditieux, prononcé dans l'intention de ſoule-

(*a*) *Il y avoit un autre Simon Goulart, Miniſtre à Geneve, qui étoit le Pere de celui-ci.*

ver l'auditoire, & il eſperoit leur en faire un crime dans le tems.

Le Synode qui voioit avec peine parmi les membres de ſon corps deux Arminiens déleguez de la Province d'Utrecht, faiſant la (a) fonction de Juges comme les autres, les ſollicita de quitter le ſiége, & de ſe joindre aux treize autres pour défendre leur cauſe commune, s'ils n'aimoient mieux renoncer par Ecrit aux interêts du parti. Sur les difficultez qu'ils firent d'opter, la conſideration dûe aux Etats de la Province dont ils étoient deleguez, empêcha qu'on ne leur fiſt perdre leur droit. Mais par l'apprehenſion où l'on étoit qu'ils ne communiquaſſent les deliberations ſecretes du Synode aux autres Arminiens, & qu'ils ne rompiſſent ainſi toutes les meſures des Gomariſtes: on ordonna dans la vint-quatriéme ſéance qu'ils s'abſenteroient du Synode toutes les fois qu'il ſeroit queſtion de ce qui concernoit les Arminiens. (b) Cette reſolution les fit renoncer au rang qu'ils tenoient plûtôt que d'abandonner la cauſe de leurs confreres: & ſe dépoüillant de la qualité de Juges, ſauf le droit des Etats qui les avoient députez, ils ſe joignirent aux treize comme s'ils avoient été citez avec eux. Après quoi il ne reſta plus que des Gomariſtes dans le Synode.

Le même jour qui étoit le Lundi 10 de Decembre auquel ſe tenoit la vingt-cinquiéme ſéance on ſomma les Arminiens de produire ce qu'ils avoient à répondre ſur le ſujet qui les avoit fait citer au Synode, & d'expliquer leur ſentiment ſur les cinq Propoſitions. Les Arminiens commencerent par un long Ecrit contenant les raiſons qu'ils avoient de recuſer le Synode comme étant une Aſſemblée illégitime, où les parties s'étoient faites Juges contre les loix de l'équité naturelle, & les canons de l'Egliſe. Ils firent voir dans ce même Ecrit que la plûpart de ceux qui compoſoient ce prétendu Synode, étoient cou-

(a) *Iſaac Frederici Samuel Neranus.*

(b) *Le 3 Député d'Utrecht qui étoit Remontrant n'étoit pas Miniſtre, mais Conſeiller. Ainſi il n'étoit pas compté parmi les ſectateurs d'Arminius.*

coupables du schisme dont on se plaignoit, que de notorieté publique ils étoient leurs Adversaires déclarez, & par consequent Juges incompetens. Ils proposerent ensuite douze conditions sans lesquelles ils ne pouvoient reconnoître l'autorité du Synode, ni se soûmettre à aucune de ses decisions : & ils prouvérent la nécessité de ces conditions par de longs raisonnemens & par l'autorité de plusieurs Auteurs; de sorte que la lecture de cet Ecrit dura plus de deux heures. Elle mit les deux Présidens & tous les Péres du Concile de si mauvaise humeur, que l'après-midi ils se (*a*) rassemblerent pour prononcer contre l'Ecrit. Les Arminiens loin de se laisser intimider, donnérent le lendemain leur protestation au (*b*) Synode, & firent paroître autant de resolution & de fermeté que s'ils avoient été égaux en nombre à tous leurs Adversaires. Ils y soûtenoient la nullité du Synode, & y accusoient de Schisme tous les Ministres & les Théologiens qui le composoient (hors ceux des païs étrangers) avec encore plus de vigueur que dans les Ecrits précedens. La vingt-huitiéme séance qui se tint l'après-midi, & la vingt-neuviéme qui fut le lendemain matin 12 de Décembre, ne furent occupées que des deliberations que l'on prit pour censurer cette hardie protestation des Arminiens. La censure du Synode fut donnée le même jour, & par un décret des Députez des Etats-Généraux, il fut ordonné que l'on passeroit outre sans s'arrêter à la protestation. Et dans la trentiéme séance qui se tint l'après-midi, ils reçûrent commandement du Président civil de tenir prêt pour le lendemain ce qu'ils avoient à dire sur les cinq Propositions, qui faisoient tout le sujet de l'Assemblée du Synode.

CHA-

(a) 26. *Séance.* (b) 27. *Séance.*

CHAPITRE XII.

Ils ne laiſſent pas de donner par écrit leur ſentiment ſur les cinq Propoſitions, &c.

LEs Arminiens ſans vouloir renoncer à leur proteſtation ni acquieſcer à la cenſure du Synode, propoſerent au jour marqué de la ſéance ſuivante, leur opinion en dix théſes ou articles touchant la premiere des cinq propoſitions qui concernoit le decret de la Predeſtination divine. Ils offrirent de l'expliquer & de la defendre par l'Ecriture ſainte contre tous les Gomariſtes, c'eſt-à-dire contre tout le Synode, mais par maniere de Conference entre parties égales. On ne crut pas qu'il fuſt aiſé de bien comprendre cette premiere Propoſition avec toutes ſes ſuites ſans voir les quatre qui ſuivoient. C'eſt pourquoi il fut arrêté le lendemain Vendredi 14 de Décembre dans la trente-deuxiéme ſéance, qu'avant toutes choſes les Arminiens produiroient leur ſentiment ſur les quatre Propoſitions. Ce qu'ils firent le Lundi 17 du mois, jour de la trente-quatriéme ſéance; parce que celle du Samedi avoit été occupée toute d'un grand Sermon Latin prononcé par *Abraham Schultet*, (a) Profeſſeur de Heydelberg, & deputé au Synode par l'Electeur Palatin. La ſeconde des cinq Propoſitions; concernant l'univerſalité de la mort de JESUS-CHRIST pour tous les hommes étoit compriſe en quatre articles. La troiſiéme & la quatriéme qui regardoient la Grace de Dieu & la converſion de l'Homme étoient jointes enſemble, & contenoient douze théſes ou articles. La cinquiéme qui étoit de la Perſeverance en comprenoit huit.

Ils joignirent à ces articles les raiſons qui les avoient obligez à parler de la matiére odieuſe de la Reprobation en traitant de l'Election, quoi que le Preſident du Synode les eût avertis de ne pas remuer ce point, ſur lequel les Gomariſtes apprehendoient d'être pouſſez. Le Pre-

(a) Sur le Pſeaume, *Lætatus ſum in his*, &c.

Président qui étoit entierement dévoüé à ceux-ci ; voulant leur donner le loisir d'imaginer quelque chose de nouveau pour chicaner les Arminiens & les traverser dans leurs démarches, fit consumer les 34, 35, 36 & 37 séances à des choses étrangeres, comme à recevoir les Députez de la Veteravie, du Comté de Nassau, d'Ecosse, qui arriverent nouvellement au Synode : & les plaintes des Gomaristes d'Ower-Issel contre quatre Ministres Arminiens, dont deux étoient du nombre des citez au Synode. Outre cela il obligea Episcopius & ses Confréres de donner au Synode leurs reflexions ou considerations sur la Confession des Eglises du Païs-Bas, & sur le Catechisme (*a*) avant que d'en venir à l'explication & à la défense des cinq Propositions.

(*b*) Il falut obéir, & le Vendredi 21 de Decembre dans la trente-huitiéme séance les Arminiens donnerent par écrit leur consideration sur la Confession Belgique des Reformez, qui étoit en usage dans les Provinces-Unies. Après quoi on les fit sortir du Synode sans leur permettre la lecture de leur écrit. On examina ces considerations en leur absence. On y chercha en vain dequoi leur faire de nouveaux crimes. Episcopius étant rentré dans l'Assemblée avec ses Confreres, répondit pertinemment à toutes les objections ; & fit voir avec sa vigueur ordinaire que le Synode, ou pour mieux dire, les Gomaristes, cherchoient moins à éclaircir la verité, qu'à chicaner & à vaincre.

Le Synode vacqua les jours suivans jusqu'au Jeudi 27 de Decembre auquel se tint la trente-neuviéme séance. Les Arminiens selon l'ordre qu'ils en avoient reçû, y donnerent leurs considerations sur le Catechisme, non pas tous en commun comme ils avoient fait sur la Confession de foi, mais plusieurs séparément, parce qu'on esperoit trouver dans cette varieté de réflexions

(a) *C'étoit celui de Heidelberg, dont on se servoit dans les Pais-Bas.*

(b) *Ils donnent leurs considerations sur la Confession de Foi & sur le Catechisme.*

flexions dequoi les surprendre, ou les faire contredire entre eux. Cette ruse ne fut gueres plus heureuse que toutes les violences precedentes.

(a) Les Arminiens insisterent ensuite sur la liberté qu'on devoit leur accorder pour expliquer & défendre les cinq Propositions touchant la Predestination : & firent voir dans une longue lettre qu'ils écrivirent au Synode que cette liberté leur étoit dûe par toutes sortes de raisons, & qu'elle leur avoit été promise dans les lettres de citation. Ils envoierent la lettre le lendemain à l'Assemblée tenant la quarantiéme seance sans vouloir y comparoître. Mais on les contraignit d'y venir pour entendre la lecture d'un decret du Synode contre eux, & pour les obliger à se soûmettre dorenavant sans aucune exception aux ordonnances des Députez des Etats Généraux sous des peines Ecclesiastiques & civiles, pecuniaires & corporelles. Ce dernier trait de violence pensa perdre toute la reputation du Synode, que l'on avoit voulu faire passer dans sa Convocation pour une Assemblée libre & canonique, & qui néanmoins devenoit de plus en plus illegitime dans sa tenuë. On n'eut plus aucun sujet de douter que ce ne fût un Conciliabule illicite & monstrueux, lorsqu'on vit les Femmes y entrer pêle mêle avec les Ministres & les Theologiens. Il y en avoit alors six à qui on avoit donné place parmi les Juges & les Peres du Concile. Ce qui scandalisa les uns, & fournit aux autres matiére de rire & de plaisanter.

Le President civil voiant que les Arminiens demeuroient fermes dans leurs premieres resolutions, & qu'ils se relâchoient beaucoup de l'assiduité avec laquelle ils avoient assisté d'abord aux Assemblées du Synode, leur fit défense de sortir de la ville sans un congé très-exprés, même d'aller prêcher dans le fauxbourg & dans les lieux voisins, comme ils avoient fait librement jusques-là. Leur contenance uniforme déconcertoit les plus fanfarons, & la division augmentoit de jour en jour dans les déliberations qu'on prenoit pour sçavoir si on devoit les reduire par voie de fait ; refuser ou limiter la liber-

(a) *Mauvaise conduite du Synode à leur égard.*

liberté qu'ils demandoient de defendre leurs opinions. Il se tint sur ces difficultez deux longues séances le Samedi 29 de Decembre; celle du matin dura jusqu'à trois heures de relevée & celle de l'aprés midi jusqu'à dix heures du soir, sans produire beaucoup d'effet.

La séance suivante qui étoit la quarante-quatriéme du Synode, & qu'on devoit tenir le Lundi dernier jour de l'année, fut destinée pour délasser les Peres du Concile des fatigues qu'ils avoient souffertes le Samedi dans les deux précedentes. On ne s'assembla que pour entendre la predication de *Jean Polyandre* Professeur de Leyde. Mais il satisfit fort mal son auditoire. Tout y étoit trivial & sans choix, le stile bas & languissant: de sorte que l'on fut plus fatigué du sermon que des contestations du Samedi. Le President Ecclesiastique du Synode que l'animosité contre les Arminiens tenoit étroitement lié avec lui, ne laissa pas de le remercier au nom du Synode, & de lui faire de grands complimens sur la doctrine, & l'éloquence de son discours. Ce qui fit dire tout haut à quelqu'un d'entre les Gomaristes mêmes, que *les Mulets se frotent tout à tour.*

CHAPITRE XIII.

Chagrin des Reformez de France pour ne pouvoir assister au Synode.

LEs Reformez de France cherchoient depuis long-tems une occasion de donner au public des marques du chagrin qu'ils avoient de n'avoir pas eu la permission de députer au Synode de Dordrecht. Ils crurent l'avoir enfin trouvée au sujet de la harangue que les deux Ambassadeurs du Roi Très-Chrétien avoient faite le 12 de Decembre dans l'Assemblée des Etats-Généraux, pour les porter à prendre des voies légitimes dans la tenuë de leur Synode National: & à mieux reconnoître qu'ils n'avoient fait jusques-là les grands services de Barneveld. Aiant recouvré cette harangue avec la réponse que les Etats-Généraux y firent le 19 du même mois,

mois, tant pour remercier le Roi de ſes ſoins, que pour ſe plaindre du refus qu'il avoit fait de laiſſer venir à Dordrecht les Députez de Charenton & des autres Egliſes Reformées de ſon Roiaume: ils firent imprimer ces deux pieces pour les étreines de l'an 1619. On prit le zéle qu'ils firent paroître à répandre cet Imprimé pour quelque deſſein de faire murmurer & ſoûlever les eſprits des Huguenots, qui pouvoient ignorer les loix du Roiaume touchant les Synodes étrangers: & la France avoit alors pluſieurs Miniſtres ſeditieux & broüillons qui travailloient ſecrétement à revolter ces Sectaires contre le Roi. Il parut au reſte un peu ſurprenant que les Etats-Généraux des Provinces-Unies réiteraſſent ſi ſouvent leurs plaintes ſur ce ſujet à la Cour de France, (a) & qu'ils n'en formaſſent aucune contre l'Electeur de Bandebourg, qui après avoir fait embraſſer leur Religion dans ſes Etats pour meriter leur alliance & leur protection, n'avoit pourtant envoié aucun député à leur Synode.

(b) On avoit delegué de Dordrecht à la Haye le dernier jour de l'an pour implorer l'autorité des Etats-Géneraux contre les Arminiens, qui non contens de mepriſer les decrets du Synode, offroient encore de combatre leurs Juges, & de réfuter en pleine Aſſemblée les Chefs des Gomariſtes ſans en excepter Calvin, & les autres Heros de la ſecte. Cependant on tint la quarante-cinquiéme ſéance le ſecond jour de Janvier, où l'on ſe contenta de relier les actes précédens, & de faire quelques reglemens touchant les Univerſitez & les Colleges, les Profeſſeurs & les Bourſiers ou Penſionnaires des Etats. Le lendemain l'on receut la ſentence des Etats-Généraux du premier du mois contre les Arminiens à qui élle fut ſignifiée dans la quarante-ſixiéme ſéance. Par cette Déclaration, les Etats approuvoient & autoriſoient tous les actes & tous les decrets du Synode, enjoignant très-expreſſément aux Arminiens de s'y ſoumettre. Sur les in-

(a) *Voiez l'excuſe de cet Electeur ci-après.*

(b) *On emploie l'autorité ſeculiere contre les Arminiens.*

inſtances qu'on leur fit en conſequence de ces nouveaux ordres, Epiſcopius & ſes confréres declarerent qu'ils étoient toûjours parfaitement ſoûmis au ſouverain Magiſtrat, mais qu'ils n'avoient rien à ajoûter à leur derniere reponſe, & aux écrits qu'ils avoient preſentez au Synode. Que les Etats-Généraux leurs Maîtres, quoi que prevenus par leurs ennemis & mal informez de tout ce qui s'étoit paſſé, ne ſuppoſoient pas dans leurs Edits, qu'ils duſſent trahir leur conſcience, ou abandonner la verité. Qu'enfin la ſentence des Etats n'excluoit point la liberté qu'ils demandoient depuis tant de tems, de défendre leurs opinions, & de refuter celles de leurs adverſaires.

Les quinze ſéances qui ſuivirent juſqu'au 18 de Janvier, furent emploiées à divers interrogatoires meſlez des ménaces qu'on fit aux Arminiens pour les ébranler, juſqu'à ce qu'il fut enfin reſolu que l'on jugeroit ſur leurs écrits, puiſque l'on ne pouvoit rienarracher de leur bouche. La moins ennuieuſe quoi que la plus longue de toutes ces ſéances, fut la cinquante-cinquiéme tenuë l'après-midi du 11 de Janvier juſqu'à dix heures du ſoir, à cauſe de la multitude des femmes qui s'y trouverent, parmi leſquelles il y avoit quelques Dames de qualité & de bonnes Bourgeoiſes, auſquelles on jugea à propos de donner place ſur les rangs les plus honorables du Synode.

(a) Voiant l'impoſſibilité de reduire les Arminiens par des paroles, il falut recourir de nouveau à l'autorité des Etats-Généraux qui donnerent le 17 de Janvier un decret pour les exclurre abſolument, & les chaſſer du Synode; avec défenſe néanmoins de ſortir de la Ville de Dordrecht, afin qu'ils puſſent ſe repreſenter lorſqu'on auroit beſoin d'eux. (b) C'eſt ainſi que ce Synode fut délivré de la preſence de treize ou quinze perſonnes, dont la fermeté jointe à beaucoup de ſageſſe & de moderation, avoit toûjours dérangé la gravité des Peres du Concile, parmi

(a) *On les chaſſe du Synode.*

(b) *Ils étoient 15 depuis que les Députez d'Utrecht étoient joints à eux.*

leſquels à la honte des Egliſes Belgiques il ſe trouvoit pluſieurs eſprits bourrus & violens, qui ſembloient donner beaucoup d'avantage aux Arminiens par leur emportement continuel.

Les Gomariſtes devenus les maîtres du Synode n'aiant plus d'oppoſitions à craindre de la part des Arminiens, diſcoururent à leur aiſe ſur les cinq Propoſitions concernant la Predeſtination depuis le 18 de Janvier & la ſoixante-troiſiéme ſéance, juſqu'à la fin du Synode. Ils expliquerent comme ils voulurent, & cenſurerent les écrits des abſens, ſans les appeller pour rendre témoignage à leur penſée, & ſans aucun égard aux remontrances & aux manifeſtes qu'ils faiſoient preſenter de tems en tems aux Etats-Généraux, au Prince d'Orange, & aux Députez du Synode, pour marquer leur innocence & la juſtice de leur cauſe. On leur donna ſeulement quatorze jours pour dreſſer tous les autres écrits qu'ils auroient à donner, tant pour l'explication & la défenſe des cinq Propoſitions, que pour la juſtification particuliére de leurs perſonnes.

(a) Depuis qu'on leur avoit interdit l'entrée du Synode, la confuſion n'en étoit pas moins grande dans les ſéances. Les Theologiens étrangers, ſur tout les Anglois, ceux de Bréme & quelques autres, avoient peine à ſupporter les duretez d'un Bogerman qui étoit Préſident Eccleſiaſtique du Synode, & les excés de Sibrand Lubbert, & de François Gomar: ils n'étoient pas beaucoup plus édifiez de la conduite des autres Theologiens des Provinces-Unies députez au Synode: & les lettres qu'ils écrivoient à leurs Superieurs & à leurs amis touchant ce qui ſe paſſoit à Dordrecht, étoient remplies de plaintes contre eux. Au contraire ils ne pouvoient ſe laſſer de loüer & d'admirer dans les mêmes lettres la patience & la vigueur des Arminiens, eſtimant au moins le mérite de ceux dont ils ne pouvoient approuver les opinions.

Ce qui augmenta encore les troubles du Synode ſur la con-

(a) *Troubles du Synode, brutalitez des Gomariſtes de Friſe, envers ceux de Breme.*

contestation qui s'éleva entre ceux de Frise & ceux de Bréme. Ceux-là dont les Chefs étoient Gomar, Lubbert, & Bogerman auſquels ſe joignit Scultet du Palatinat, expliquoient la Prédeſtination abſoluë de la maniére la plus dure qu'on pût imaginer : ceux-ci dont les principaux étoient *Mathias Martinius*, & *Louis Crocius*, auſquels *Rodolphe Goclénius* du Lantgraviat ſe joignit avec quelques autres, approchoient davantage du ſentiment des Arminiens. Leurs diſputes jointes à quelques diviſions qui s'élevérent entre les Anglois ſur la mort de JESUS-CHRIST, la Grace & la Redemption, firent un très-fâcheux incident dans le Synode, où les plus moderez étoient obligez de regarder ces combatans plûtôt comme des gladiateurs que comme des Docteurs de l'Evangile de JESUS-CHRIST. Martinius & Crocius ſoûtinrent avec une douceur & une patience exemplaire les injures & les brutalitez de Gomar & de Lubbert pendant quelques ſéances : mais voiant que leur moderation ne ſervoit qu'à les irriter, ils ſe retirerent du Synode où ils ne voulurent plus aſſiſter : & ſans l'interceſſion des Anglois qui avoient été preſque auſſi outrageuſement traitez par ces furieux, ils s'en ſeroient retournez à Bréme, & auroient publié une apologie pour faire voir que le Synode n'étoit qu'un brigandage. Les Députez des Etats-Généraux pour ſauver l'honneur des Provinces & des Egliſes Belgiques, ſe crurent obligez de faire des excuſes, tant à Martinius & à Crocius, qu'à l'Evêque de Landaw chef des Anglois qui avoit été le plus maltraité après ceux de Bréme : mais ils ne purent adoucir la ferocité de Gomar & de Lubbert. Martinius & Crocius furent conjurez de rentrer dans le Synode & d'oublier le paſſé : ce qu'ils firent le premier de Mars après avoir reçû une ſatisfaction telle qu'ils l'avoient ſouhaitée.

(*a*) Alors les Theologiens étrangers ſe réünirent de ſentiment avec ceux des Provinces touchant l'objet de la Prédeſtination. Il n'y eut que Gomar qui demeura diviſé, & qui continua de ſoûtenir contre tout le Synode, que l'homme *avant ſa chute* étoit l'objet de la Prédeſtination,

(a) *Gomarus ſe diviſe avec le Synode.*

au lieu que tous les autres s'accordoient à dire que c'étoit l'homme *après sa chute*.

(a) Cependant les Arminiens travailloient jour & nuit à multiplier les écrits qu'on leur avoit demandez pour la défense des cinq Propositions. Durant tout le mois de Fevrier, ils avoient donné beaucoup d'exercice au Synode par la lecture de ceux qu'ils lui avoient fait présenter. Mais ils l'effraierent par la grosseur de celui qu'ils firent porter aux Députez le 19 de Mars, & qui contenoit les défenses des troisiéme, quatriéme, & cinquiéme Propositions. Le plus robuste des hommes n'étoit pas capable de le lever d'une main; &, ce qui causoit encore plus d'étonnement, on étoit persuadé que c'étoit un ouvrage de trois semaines. On fit venir Episcopius pour lui representer qu'il n'étoit pas possible au Synode de lire cet écrit en six mois. Episcopius répondit que ce livre n'étoit pas pour le Synode, mais seulement pour les Députez des Etats; que ses confreres & lui ne reconnoissant pas le Synode contre lequel ils avoient suffisamment protesté, ils étoient fort éloignez de lui faire rien présenter ou lire de leur part. Les autres reparties qu'il fit ensuite au Président civil du Synode qui étoit des Députez des Etats parurent si hardies, qu'on crut que les Arminiens avoient reçû nouvellement des avis secrets de quelque protection puissante, qui les rendoit encore plus fiers qu'auparavant. On en soupçonna les Ambassadeurs de France qui dans une seconde harangue avoient fortement representé aux Etats-Généraux le danger où ils exposoient leur Republique par tant de procedures illegitimes. C'est ce qui fit apprehender quelque fâcheuse revolution pour le Synode s'il tiroit en longueur. De sorte qu'on expedia promptement ce qui restoit à lire des jugemens des Theologiens sur les cinq Propositions pour en venir aux Canons.

(a) *Ecrits & fierté des Arminiens.*

CHA-

CHAPITRE XIV.

Canons du Synode.

LE Preſident Eccleſiaſtique aiant recueilli tous les jugemens des colleges, c'eſt-à-dire des bandes ou claſſes des Theologiens dans leſquelles le Synode s'étoit partagé ſelon les Provinces, voulut ſe charger de dreſſer les Canons ſur la conformité de ſentimens qu'il y trouva pour les dogmes. Il chercha pour l'aſſiſter dans ce travail des gens de ſon humeur, & il n'en trouva que parmi les Députez des Provinces-Unies & du Palatinat. Il choiſit ſur tous les autres Lubbert & Gomar, que les Anglois, & les autres étrangers regardoient comme les *furies du Synode*, & qui ne laiſſoient point paſſer de ſéance ſans la troubler par quelque avanie nouvelle. Cette conduite offenſa les plus ſages: & ils repreſenterent ſi bien l'importance de la choſe, que le Vendredi 22 de Mars dans les ſeances 126 & 127 où le Preſident Eccleſiaſtique avoit lû les Canons Synodaux qui étoient déja dreſſez ſur les deux premieres des cinq Propoſitions, on y forma une oppoſition qui fit changer de meſures. Le Preſident civil & les autres Députez des Etats-Généraux dans la ſéance ſuivante qui fut le Lundi 25 de Mars, obligerent ceux qui s'étoient chargez de leur propre autorité de dreſſer ces Canons à communiquer leur travail avec les Theologiens étrangers, & firent ôter cette commiſſion à Gomar & à Lubbert, qui ſeuls etoient capables de perdre la reputation du Synode.

L'on commença la lecture des Canons ſur les cinq Propoſitions le Mardi 16 d'Avril dans la 129 ſéance: & on la continua dans les ſept autres ſéances qui ſuivirent juſqu'au 24 du même mois. Après divers retranchemens & quelques additions qu'il fallut accorder quelquefois aux remontrances des Theologiens des Pais étrangers, & plus ſouvent à la brigue de ceux des Provinces-Unies qui ſe diſoient les maîtres du Synode, on fixa enfin le jugement definitif de tout le Synode.

Il consistoit en *vingt-sept* Canons ou articles sur la premiere proposition touchant la Predestination: Dans les dix-huit premiers ils établissoient leur dogme de l'élection & de la reprobation: dans les neuf derniers ils rejettoient celui des Remontrans.

En *seize* sur la seconde proposition concernant la Mort de JESUS-CHRIST, & la Redemption des hommes par cette Mort: les neuf premiers comprenoient leur dogme, & les sept derniers celui des Remontrans qu'on excluoit.

En *vingt-six* sur la troisiéme & la quatriéme proposition touchant la chute; la liberté, la conversion de l'homme, & la grace de JESUS-CHRIST: les dix-sept premiers servoient à exposer leur dogme, & les neuf autres à representer celui qu'ils condamnoient dans les Remontrans.

En *vingt-quatre* sur la cinquiéme proposition touchant la perseverance des Saints: le dogme du Synode étoit contenu dans les quinze premiers, & celui qu'ils attribuoient aux Remontrans dans les neuf derniers.

Ces Canons au nombre de quatre-vingt treize comprenoient sur les cinq fameuses Propositions la foi de toutes les Eglises Reformées ou Calvinistes qui étoient representées à Dordrecht par leurs Députez. Il n'y manquoit que celles de Brandebourg & de France. Mais l'Electeur avoit donné par avance son consentement & son approbation à tout ce qui seroit décidé dans le Synode par une lettre qu'il en avoit écrite aux Etats-Generaux vers le mois de Mars, & il avoit promis d'en faire signer tous les actes & les Canons par les Ministres & les Theologiens de ses Etats. Pour ce qui est des Eglises Reformées de France, *Pierre du Moulin* Ministre de Charenton crut pouvoir suppléer au défaut des Députez qu'elles n'avoient pû envoier, par un long écrit contenant son jugement sur les cinq Propositions. Il fut lû dans les séances 143 & 144 les 27 & 29 d'Avril, puis approuvé & adopté par le Synode qui l'en fit remercier. L'année suivante au mois d'Octobre le même du Moulin assisté de Turretin l'un des Députez de Geneve en Hollande, fit accepter & confirmer

mer les Canons de Dordrecht dans le Synode National d'Alais ville des Cevennes, où s'étoient trouvez les Députez des seize Provinces des Huguenots du Roïaume. On en dressa même un formulaire qu'on devoit faire signer dorénavant aux Pasteurs, aux anciens Professeurs de Colleges; & à tous ceux qui voudroient être receus au ministere, ou dans les chaires des Ecoles.

CHAPITRE XV.

Sentence du Synode contre les Arminiens.

APrès que tous les Peres du Concile de Dordrecht eurent arrêté & signé leurs Canons par des souscriptions renouvellées au bas de chacune des cinq Propositions, l'on délibera sur la maniére de dresser une censure personnelle contre les Arminiens citez au Synode. Ils étoient retenus dans la ville par ordre des Etats-Généraux, à qui ils avoient fait en vain presenter requête dés le 26 de Mars pour être renvoiez chez eux, comme inutiles au Synode après avoir fourni toutes leurs écritures, necessaires à leurs Eglises ou à leurs Ecoles, qui demandoient leur ministére. Dés le 24 d'Avril on alla aux opinions sur cette censure personnelle. Les Anglois s'en excuserent disant qu'ils n'étoient venus que pour rendre témoignage aux dogmes: & qu'étant étrangers ils n'avoient aucun droit sur la personne des Arminiens qui étoient citoiens & sujets des Provinces-Unies. Les autres Theologiens étrangers furent de même avis hors ceux de Genéve & d'Embden. Mais tous généralement se soûleverent contre les Theologiens des Provinces-Unies qui parloient de condamner les Arminiens comme ennemis de la Patrie & Perturbateurs du repos public: prétendant que ce point n'etoit pas de la juridiction Ecclesiastique, mais qu'il régardoit le Magistrat civil. Il fallut donc roformer la sentence du Synode sur leur avis. Mais quelques corrections qu'on y eût faites, les Députez d'Angleterre, du Lantgraviat de Hesse, & de la République de Bréme ne voulurent pas l'approuver, alleguant qu'ils ne prenoient au-

cune part à ce qui regardoit la perſonne des Arminiens. Ainſi l'on fut obligé de ſe paſſer de leurs ſuffrages. La ſentence fut dreſſée au nom du Synode & des Deputez des Etats-Généraux. Elle portoit que tout le monde ſeroit tenu de renoncer publiquement aux cinq propoſitions ou articles des Arminiens: que les noms de *Remontrans* & de *Contre-Remontrans* ſeroient abolis, & entierement ou-
„bliez. Elle déclaroit les Paſteurs ou Miniſtres qui s'é-
„toient ſignalez dans ces partialitez atteints & convain-
„cus d'avoir corrompu la Religion, dechiré l'unité de
„l'Egliſe, & cauſé de très grands ſcandales; & en parti-
„culier ceux qui avoient contumace intolerable contre
„les décrets du ſouverain Magiſtrat, & contre le venera-
„ble Synode. Que pour ces cauſes, le Synode les interdi-
„ſoit de toute charge Eccleſiaſtique, les dépoſoit de *leurs*
„*vocations* & les jugeoit indignes des fonctions Acade-
„miques. Que pour les autres, il en remettoit la cauſe aux
„Synodes Provinciaux, aux Claſſes & Conſiſtoires, avec
„ordre d'emploier l'autorité du Magiſtrat pour faire
„executer les decrets du Synode National.

Cette ſentence fut envoiée avec les Canons du Synode aux Etats-Généraux pour être revûë & autoriſée avant ſa publication: & le reſte de la ſéance 138 fut emploié à examiner les opinions des deux *Geyſterans* freres (*a*) Miniſtres, l'un d'Alemaer, l'autre d'Egmond en Nord-Hollande, qui d'Arminiens étoient devenus Sociniens & Anabaptiſtes. Les deux ſéances ſuivantes furent données à l'examen de la préface qu'on devoit mettre au devant des Canons. La dureté avec laquelle on y donnoit la qualité *d'Antechriſt* au Pape fit revolter les Anglois qui craignoient que cette injure ne decrédităt le Synode. Ils alleguerent dans leurs oppoſitions que la choſe demandoit un plus ample examen, mais que cette diſcuſſion n'étoit pas du deſſein du Synode qui ne s'étoit point aſſemblé contre les Catholiques Romains: qu'on ne devoit point s'arrêter à la licence de quelques Ecrivains particuliers qui avoient déclaré le Pape Antechriſt, ſans aveu & ſans autorité; mais

(a) *Jean & Pierre.*

mais qu'aucune des Egliſes Réformées n'avoit encore pris cette liberté, hors celle des Huguenots de France, qui par une eſpece de retractation avoit fait enſuite retrancher cet article de ſa Confeſſion de foi. Ils ne purent gagner autre choſe ſinon que l'on mettroit *l'Antéchriſt Romain*, en faveur de ceux qui voudroient diſtinguer le Pape d'avec le veritable Antechriſt.

(*a*) Les Etats-Généraux aiant témoigné beaucoup de joie & de ſatisfaction de voir le jugement Synodal & les Canons qu'on leur avoit envoiez, manderent au Synode qu'il ſeroit bon que la Confeſſion de foi des Egliſes Reformées des Pais-bas fuſt rélue & examinée en préſence des Theologiens étrangers, afin de la rendre conforme à celles des autres Egliſes. On fit cet examen dans la ſéance 144 le 29 d'Avril, & on le continua dans les deux ſuivantes du lendemain. Elle fut généralement approuvée pour la ſubſtance, & après quelques legeres corrections, elle fut redigée en trente-ſept articles pour être publiée de nouveau par l'autorité du Synode. Les Anglois ne jugérent pas à propos de s'oppoſer à l'article 31 qui marquoit que les Miniſtres & Paſteurs, *en quelques lieux qu'ils fuſſent*, avoient une même puiſſance & une égale autorité étant tous Miniſtres de JESUS-CHRIST " ſeul Evêque univerſel & ſeul Chef de l'Egliſe. Mais ils " ne purent diſſimuler que ce ſentiment étoit contraire à " celui de l'Egliſe Anglicane. C'eſt ce qui obligea l'Evêque de Landaw de haranguer le Synode pour défendre l'honneur de l'Epiſcopat, & pour montrer qu'il n'y avoit jamais eu d'égalité entre les Miniſtres dans l'Egliſe, ni du tems des Apôtres ni dans les ſiecles poſterieurs.

(*b*) On revit enſuite par la volonté des mêmes Etats-Généraux le Catechiſme des ſept Provinces, qui étoit celui du Palatinat du Rhin. Il fut examiné dans les deux ſéances du Mercredi premier jour de Mai, & généralement approuvé hors l'article de la *Deſcente* de JESUS-CHRIST *aux Enfers*, qui fut conteſté fortement par les Anglois. Les mêmes Theologiens arrêterent encore le

(a) *Reviſion de la Confeſſion de foi.*
(b) *Réviſion du Catechiſme.*

l'article qui concernoit la ſanctification du Dimanche. Ils avoient été ſcandalizez pendant tout leur ſéjour à Dordrecht, de voir la profanation qui s'en faiſoit par toute la Hollande, ſe ſouvenant de l'exactitude ſcrupuleuſe qu'on apportoit en Angleterre pour l'obſervation de ce ſaint jour. Ils prirent occaſion de cet article du Cathechiſme pour avertir le Synode de remedier à cet abus, & de remontrer aux Magiſtrats qu'il falloit au moins fermer les boutiques & défendre les marchez & foires le jour du Dimanche. Mais le Synode preſſé de finir, aima mieux remettre la choſe parmi les griefs des Provinces, que l'on devoit traiter après que les Théologiens étrangers ſeroient retournez chez eux.

(*a*) Dans la ſéance 149 du ſecond jour de Mai, l'on paſſa à l'affaire particuliére de Vorſtius qui tenoit fort à cœur aux Anglois, depuis que leur Roi Jacques s'étoit fait un point d'honneur de le perdre, ou de le faire chaſſer des Provinces-Unies. On ne crut pas devoir le citer devant l'Aſſemblée, pour n'être pas obligé de tirer le Synode en longueur : mais on le jugea ſur ſes Ecrits, qui furent cenſurez comme très-pernicieux à la Religion Chrétienne, après que leur examen eut occupé le Synode pendant quatre ſéances.

(*b*) Le Lundi 6 de Mai jour de la 153 ſéance fut choiſi pour la publication de la ſentence du Synode contre les Remontrans en général, & nommément contre ceux qui avoient été citez au Synode, & que l'on retenoit toûjours dans la ville. La ceremonie s'en fit avec une pompe extraordinaire dans le grand Temple de Dordrecht, où tous les membres du Synode s'étoient rendus en ordre avec une multitude innombrable de perſonnes de l'un & l'autre ſexe venuës de divers endroits des Provinces. Elle commença & finit par deux grands diſcours que prononça le Preſident Eccleſiaſtique en forme de priere.

(*c*) Le Jeudi 19 de Mai l'on ſe raſſembla dans la ſalle du

(a) *Cenſure des livres de Vorſtius.*
(b) *Publication de la Sentence.*
(c) *Fin du Synode de Dordrecht.*

du Synode, pour recevoir les remercîmens des Etats-Généraux, qui congedierent enfin la Compagnie après 154 séances tenuës dans l'espace de six mois moins quatre jours. Les membres du Synode tant étrangers que Provinciaux tant Ecclesiastiques que seculiers après s'être long-tems complimentez sur l'heureux succés du Synode se retirerent en paix. Il ne resta à Dordrecht que les pauvres Arminiens qu'on y retenoit comme prisonniers, sans leur expliquer les desseins qu'on avoit sur eux. On leur avoit signifié le 29 de Mars un nouvel ordre des Etats-Généraux renouvellant la défense qui avoit été faite de sortir de la ville. Cinq semaines après la separation du Synode, croiant qu'on les avoit oubliez ils presenterent une troisiéme Remontrance aux Etats, où ils firent voir avec beaucoup de vigueur que la conduite que l'on observoit à leur égard, étoit contraire non seulement à la liberté & aux loix du pais, mais encore au droit public & à l'usage de toutes les Nations. Cette Remontrance dattée du 28 de Juin eut aussi peu d'effet que les deux precedentes. Ils furent arrêtez à Dordrecht jusqu'au second jour de Juillet, auquel les Etats donnerent un Edit pour approuver & faire exécuter par toutes les Provinces-Unies les decrets & la sentence du Synode National. Cet acte fut suivi de leur proscription, après quoi leur séjour de Dordrecht fut changé en un banniſſement pour les uns, & une prison plus étroite pour les autres avec la privation de leurs emplois, & la confiscation des biens de plusieurs.

Cette rigueur acheva de perdre la réputation du Synode qui étoit déja decrié dans l'esprit de ceux à qui le Prince d'Orange & les Gomaristes étoient indifferens. La compassion que l'on eut pour les plus foibles & les persecutez fit écouter leurs raisons plus volontiers. Et comme ils avoient dessors d'excellentes plumes (*a*) ils n'eurent aucune peine à les faire valoir, & à laisser à la posterité l'idée du Synode comme d'une assemblée tirannique & tout-à-fait illegitime.

CHA-

(*a*) *Barleus, Grotius, Vossius, Bertius, Grevius*, &c.

CHAPITRE XVI.

Procés de Barneveld & ſa mort.

LE Prince d'Orange voiant le Synode terminé à ſon gré, ne ſongea plus qu'à faire travailler au procés de Barneveld & de deux autres priſonniers d'Etat. On nomma des Commiſſaires pour les interroger. Les loix du Pais vouloient que les Priſonniers fuſſent jugez ſeulement par les Etats de Hollande & de Weſt-Friſe, mais parce qu'ils avoient pris Barneveld ſous leur protection par un acte public, le Prince avoit eu ſoin de changer dans leur corps ceux qu'il croioit capables de lui reſiſter pour y ſubſtituer d'autres membres de ſa faction. De ſorte que les interrogatoires finis, les Etats-Généraux qui étoient pareillement dévouez à ce Prince depuis le changement qu'il avoit fait dans le Gouvernement de la Republique, choiſirent dans les ſept Provinces-Unies vingt-ſix Juges d'entre les perſonnes qu'ils ſçavoient lui être agréables, pour achever le procés.

Ces Juges quoi qu'incompetens, & ſuſpects pour pluſieurs raiſons, prononcerent contre Barneveld une ſentence de mort, pour avoir conſeillé la tolerance de l'Arminianiſme, & pour avoir *troublé la religion & contriſté l'Egliſe de Dieu*, en ce qu'il avoit avancé que ſelon les loix de la Reformation établies & reçûës dans le pais, *chaque Province pouvoit diſpoſer dans ſon reſſort du fait de la Religion, ſans que les autres Provinces euſſent à en connoître.* Cette maxime étoit appellée *exorbitante & pernicieuſe* dans l'arrêt, quoi que juſques-là les Hollandois (a) euſſent fait conſiſter en elle l'un des principaux privileges de leur liberté; & que Guillaume Prince d'Orange, Pere de Maurice qui la détruiſoit, s'en fût ſervi pour refuſer l'exercice de la Religion Catholique qu'on lui demandoit, alleguant aux Etats-Généraux aſſemblez à Bruxelles, qu'il ne pouvoit rien en cela

(a) *Suivant le traité d'union fait à Utrecht en* 1579 *art.* 13.

cela ſans l'avis des Etats de Hollande & de Zélande, à qui il appartenoit d'en connoître. Les autres crimes qu'on lui objectoit dans l'arrêt, & ſur leſquels on ne voulut pas lui permettre de s'expliquer ou de ſe défendre, étoient, *Qu'il avoit abuſé quelques-uns des plus puiſſans Potentats par des pratiques induës; Qu'il avoit donné de fauſſes inſtructions aux Ambaſſadeurs des Etats-Généraux; Qu'il avoit détourné le Roi de France d'envoier les Miniſtres reformez de ſon Roiaume au Synode de Dordrecht; Qu'il avoit preferé les interêts des Etats de Holiande & de Weſt-Friſe à ceux des Etats-Généraux; Qu'il avoit fait établir dans les fonctions Eccleſiaſtiques des Théologiens & Miniſtres, & dans le Gouvernement politique des gens, devouez à ſes volontez; Qu'il avoit emprunté le nom des Etats de Hollande & de Weſt-Friſe pour tenir des Conventicules & Aſſemblées inutiles; Qu'il n'avoit point travaillé à empêcher les placards & libelles contre l'ancienne Religion Reformée; Qu'il avoit troublé la police, & avoit donné lieu à la ſédition d'Utrecht; Qu'il avoit autoriſé la levée des Soldats Attendans; Qu'il avoit voulu détourner le Synode National; Qu'il avoit décrié le Prince Maurice, voulant faire croire qu'il prétendoit à la Souveraineté du Païs; Qu'il avoit revelé les ſecrets de l'Etat; Qu'il avoit interdit quelques Officiers de leurs charges & empêché l'adminiſtration de la juſtice; Qu'il avoit touché de groſſes ſommes de la part de quelques Princes étrangers contre ſon ſerment & ſon inſtruction ſans le revelér aux Etats.*

Voila quels furent les crimes que l'iniquité des Juges inſtruits par François Aerſſens & les autres ennemis de Barneveld, pût controuver pour ſatisfaire la paſſion du Prince d'Orange. L'Ambaſſadeur de France (*a*) aiant été averti le Lundi matin 13 de Mai que la ſentence étoit prononcée, alla ſur le champ à l'Aſſemblée des Etats pour faire ſurſeoir l'execution. On s'excuſa de lui donner audience ſous pretexte que l'heure étoit induë. Mais pour ne point manquer au com-

man-

(a) *Du Maurier. Car Boiſſiſe s'en étoit retourné.*

mandement du Roi ſon maître, il leur écrivit une lettre fort preſſante, & les conjura par tous les égards qu'ils devoient à ſa Majeſté, *de ne pas abreger les jours du plus ancien Officier de leur Etat, & d'uſer de clemence envers celui qui avoit uſé ſa vie à leur ſervice.* Le Prince d'Orange empêcha l'effet de cette lettre, ſe promettant de trouver enſuite des excuſes auprès du Roi Très-Chrétien, & de l'appaiſer par l'interceſſion du Roi d'Angleterre, qu'il avoit fait conſentir à l'oppreſſion de Barneveld. En quoi il s'appuioit principalement ſur l'indifference que témoignoit pour les affaires de Hollande le nouveau Favori M. de Luines, qui ne ſongeoit alors qu'à ſa propre élevation & à l'établiſſement de ſes deux freres.

La ſentence de mort avoit été dictée la veille qui étoit un Dimanche, afin qu'il ne manquât rien à l'irrégularité des procedures. Barneveld en aiant eu avis, écrivit ſur l'heure par la permiſſion des Juges, une lettre commune de conſolation à ſa femme, à ſes enfans, à ſes gendres & à ſes petits fils, pour les reſoudre à ſouffrir chrétiennement ſa ſéparation. Le lendemain on dreſſa l'échaffaut dans la cour du château de la Haye expoſé à la vûë de l'appartement du Prince d'Orange, qui fit ranger ſes gardes avec trois compagnies par dehors, craignant le tumulte. Barneveld parut ſur l'échaffaut à neuf heures du matin en robbe de damas noir accompagné du Prévôt général de la Gendarmerie, puis levant les yeux au ciel, il dit: *O Dieu que devient l'homme!* Il ſe tourna enſuite vers les aſſiſtans, & leur dit: *Je meurs non pas en traître, mais en fidele compatriote, pour avoir maintenu la liberté & les droits de la Patrie.* S'étant mis à genoux ſur le ſable de l'échaffaut il dit à Dieu: *Seigneur, aiez pitié de moi miſérable pécheur.* Après quoi il eut la tête abattuë d'un ſeul coup qui lui emporta auſſi les extrémitez des doigts, parce qu'il avoit les mains jointes aſſez près du menton. Le Prince Maurice voulut être le ſpectateur de cette exécution, & il la conſidera de ſa fenêtre avec une lunette: lâche curioſité, dont il fut blâmé, comme s'il euſt été inſatiable

tiable du ſang d'un vieillard de près de ſoixante-douze ans, à qui il étoit redevable d'ailleurs de ſa premiére fortune. Pluſieurs vinrent enſuite prendre du ſable teint de ſon ſang pour le garder precieuſement dans des phioles, & la foule de ceux qui avoient cette curioſité dura encore le lendemain ſans qu'on oſât s'y oppoſer.

CHAPITRE XVII.

Emplois de Barneveld & ſes ſervices rendus à la République.

TElle fut la fin du premier homme de la République de Hollande, qui mourut par l'ingratitude du Prince d'Orange & par celle des Etats, à qui il avoit rendu des ſervices immortels pendant tout le cours de ſa vie. Il étoit né le 14 de Septembre de l'an 1547 à Amersford dans la Province d'Utrecht d'une noble & ancienne famille. Il avoit été premierement Sénateur Penſionnaire de Roterdam, & Conſeiller de Guillaume I. Prince d'Orange. Après la mort de ce Prince il avoit été envoïé Ambaſſadeur en Angleterre en 1585 de la part de la Nobleſſe & des villes de Hollande & de Weſt-Friſe. A ſon retour il s'emploia par reconnoiſſance pour la memoire du feu Prince d'Orange, à faire recevoir le jeune Prince Maurice ſon fils pour Gouverneur de Hollande & de Weſt-Friſe, avant l'arrivée du Comte de Leyceſtre Anglois déclaré Stathouder ou Gouverneur général des Provinces. L'année ſuivante il fut fait Avocat Général du Païs après *Paul du Buis*. Cette charge étoit déſlors la plus importante & la plus onéreuſe de la République, & il ne s'y ſoûmit qu'après une longue réſiſtance. Ce fut de ſon tems, mais contre ſon gré, qu'elle fut qualifiée du nom de *Penſionnaire de Hollande*, ou ſimplement de *Grand-Penſionnaire*, à la difference des Avocats du Fiſc des Provinces, & des Aſſeſſeurs des villes qui porterent pareillement le nom de *Penſionnai-*

naires, (*a*) à cauſe de la penſion qu'ils recevoient du Public. Le devoir de cette charge étoit d'avoir ſoin de la conſervation des Etats; de défendre le domaine & les droits de la Patrie; de faire aſſembler les Etats; d'y propoſer toutes choſes; d'aller aux opinions; de former les réſolutions; de recevoir les remontrances & les requêtes qui s'adreſſoient aux Etats; de les repréſenter en tems & lieu; d'en deliberer avec la Nobleſſe, comme auſſi de toutes les autres affaires propoſées en pleine aſſemblée; de déclarer la déliberation des Etats; de l'expliquer, de l'appuïer & de la confirmer par des raiſons; d'en demander l'avis des villes; de faire obſerver ce qui étoit ordonné & arrêté dans l'Aſſemblée. En un mot, le Pénſionnaire ou Avocat Géneral étoit proprement le Miniſtre des Etats de Hollande. Et quoi qu'en cette qualité il cedât le pas aux Députez des moindres villes, c'étoit lui pourtant qui avoit le plus de credit & d'autorité, parce qu'il étoit ordinairement perpétuel (*b*); qu'il étoit de toutes les Aſſemblées, qu'il avoit le pouvoir en concluant de ne point ſuivre la pluralité des voix, lorſqu'elle ne s'accordoit point avec ſa conſcience. Il avoit ſéance au Conſeil d'Etat de Hollande: & il étoit toûjours du nombre des Députez de ſa Province à l'Aſſemblée des Etats-Généraux.

Barneveld exerça cette charge pendant l'eſpace de trente-trois ans. En y entrant il avoit trouvé toutes les affaires dans un deſordre général cauſé depuis la mort du Prince d'Orange, par les divers attentats du Comte de Leyceſtre ſon ſucceſſeur & de ſes créatures, par les ſéditions & revoltes des villes, par la diſſenſion des Provinces & par le progrés des armes des Eſpagnols. Il remedia lui ſeul à tous ces maux en très-peu de tems par ſon courage & ſa capacité. Il découvrit par ſon induſtrie & traverſa avec beaucoup de ſuccés tous les deſſeins pernicieux de ce Comte: & il garantit le Prince Maurice de ſes embûches. Il rétablit les Etats de Hollande

(a) *Ce que c'eſt que Penſionnaire de Hollande.*

(b) *Quoi que ſa commiſſion fuſt renouvellée de cinq en cinq ans.*

de & de West-Frise dans leur premiére dignité & dans divers droits ou priviléges perdus ou contestez. Il prévint par une sagacité & une pénétration fort heureuse les dessseins d'une paix que les Anglois traitoient secrétement avec les Espagnols à la ruine de la République Hollandoise: & il rompit ce coup fatal aiant trouvé moien de faire tomber entre ses mains les transactions & autres instrumens de cette perilleuse négociation. Il fut très-particuliérement considéré des Rois & Princes de son tems, qui le regardoient comme l'ame & le génie de la République. Il fut même emploié en diverses rencontres par le Roi de France Henri le Grand, par Elizabeth Reine d'Angleterre & Jacques I. son Successeur, par le Roi de Suéde, par les Electeurs Palatin, de Brandebourg, & de Cologne. Ses ambassades & députations furent toutes également glorieuses & utiles à la République. Des cinq ambassades Roiales dont il s'acquitta, il y en eut quatre qui furent remises entiérement à son jugement. Il fut le principal auteur de toutes les alliances que fit la République avec les Souverains. Aiant trouvé la République dans la derniére nécessité, il lui fit prêter en differentes fois, & souvent sur sa simple parole, plus de vingt-cinq millions qu'il trouva moien de faire ensuite acquitter. Il rétablit les finances, réduisit les rentes à un denier très-avantageux pour l'Etat, fit augmenter les receptes & les revenus publics, contraignit les Tréforiers Généraux & les autres comptables de rendre leurs comptes tous les six mois. Il emploia quatre ans entiers à établir la Compagnie des Indes Orientales, dans la vûë de procurer à la Hollande tous les avantages que les Espagnols & les Portugais retiroient du commerce. Il avoit entrepris aussi l'établissement de celle des Indes Occidentales, pour n'être pas inferieur en ce point aux Anglois: & ce fut sur ses projets que la chose s'executa quatre ans après sa mort. En un mot, il rendit la République si puissante, si riche & si florissante, qu'il pouvoit dire que l'aiant trouvée de boüe, il la laissoit de marbre. Il n'eut pas moins de part aux succés de la guerre. Souvent il entretint les soldats dans l'obéissance par

ſa ſeule autorité: & il maintint toûjours la correſpondance entre le Prince Maurice & les Etats-Généraux, les Etats Provinciaux, les Officiers & les Magiſtrats. En 1572 il fut le premier de trois Avocats de la Cour, qui reconnurent le Prince Guillaume ſon Pere pour legitime Gouverneur de Hollande: & depuis ce tems il le ſervit & toute ſa famille avec une affection & une conſtance, qui fut à toute épreuve. Il forma ſon Fils Maurice qu'il ne trouva d'abord que ſoldat, mais qu'il rendit grand Capitaine & bon politique. Non content de l'aſſiſter continuellement à la Haye, & de maintenir dans toutes les Provinces l'autorité de ſon Gouvernement, il fut le trouver au camp juſqu'à trente ſix fois, & demeura ſouvent auprès de lui des mois entiers pour l'inſtruire de toutes choſes. Mais comme il n'avoit pour but que le bien & l'honneur de ſa Patrie, la conſervation de la liberté publique, la défenſe des domaines, des droits, & des juriſdictions legitimes des Provinces & des villes, il ne voulut jamais ſacrifier le moindre des interêts de la République à la paſſion de ce Prince, qui ſous le nom de Protecteur devenoit inſenſiblement le plus dangereux ennemi de l'Etat. Ce fut principalement depuis l'heureuſe negociation de la Tréve avec l'Eſpagnol, que ce Prince voiant échoüer ſes deſſeins ſecrets ſur la Souveraineté des Provinces par la vigilance & la fidelité incorruptible de Barneveld, oublia enfin ce qu'il lui devoit, & conçut cette haine, qui ne finit que par la mort de cet illuſtre Républicain. Barneveld étoit d'ailleurs devenu à charge à ſes compatriotes par la multitude & l'importance de ſes ſervices qu'ils ne pouvoient reconnoître, & aux méchans par l'intégrité & l'innocence de ſa vie.

(a) Le Prince d'Orange ſatisfait de la mort de Barneveld n'oſa ſolliciter celle des autres Priſonniers d'Etat, craignant de s'attirer la haine générale du païs. Il chercha les moiens non pas de les faire abſoudre comme innocens, mais de les porter à demander leur grace en ſe reconnoiſſant criminels: Il fit même conſerver l'échaffaut & re-

(a) *Hoogerbets & Grotius condamnez à une priſon perpetuelle. Haen banni, &c.*

retint les trois bourreaux à la Haye pour intimider les parens & les amis des Prisonniers. Cette adresse ne réüssit pas. Ainsi Hoogerbets Pensionnaire de Leyde, & Grotius Pensionnaire de Roterdam furent condamnez à une prison perpetuelle, & envoiez au château de Louvestein près de Gorkum en Sud-Hollande à la pointe de l'Isle que font le Vahal & la Meuse. Le corps de Ledemberg Secretaire des Etats d'Utrecht qui s'étoit défait dans la prison l'année precédente, fut pendu dans sa biére à une potence. Pour Moerbergen Conseiller d'Utrecht, il fut obligé seulement de se retirer à sa maison de campagne qu'on lui donna pour prison, parce que s'étant laissé attendrir aux larmes de sa femme & de ses enfans, il avoit fait quelque soûmission approchante de celles qu'on avoit tâché en vain d'arracher de Hoogerbetz & de Grotius. *Vander-Haen* dit *Hanius*, Pensionnaire de Haerlem, homme d'une probité aussi reconnuë que celle de Hoogerbets fut banni pour quinze ans, avec la confiscation de la moitié de ses biens. Il se retira près du Duc de Holstein, qui le mit dans son Conseil, & en fit le Ministre de son Etat. On étoit résolu de proceder aussi contre le fameux Ministre Uytenbogaert qui avoit été de tous les conseils de Barneveld sur l'affaire des Arminiens. Mais il avoit eu la précaution de se retirer à Anvers sous la protection des Archiducs. Les Juges ne laissent pas de le citer à la Haye, pour répondre sur les chefs d'accusation dont il étoit chargé. La citation se fit même au son de la cloche. Mais aiant refusé de comparoître, il fut condamné au banniſſement perpetuel, & tous ses biens furent confisquez.

HISTOIRE DE HOLLANDE.

LIVRE QUATRIE'ME.

CHAPITRE I.

Batavia devient la capitale de la Hollande Orientale dans les Indes.

SI le ſort des Hollandois étoit à plaindre au milieu des ſept Provinces & dans le centre de leur République, on peut dire qu'ils trouvoient dequoi ſe conſoler par le ſuccés de leurs affaires dans les Indes Orientales. Ce fut cette année qu'ils ſe mirent en poſſeſſion de la fameuſe ville de *Batavia* dans l'Iſle de Java, & qu'ils en firent le rendez-vous de leur commerce, & le ſiége de cette puiſſance que la Compagnie des Indes Orientales exerce au delà du Cap de bonne Eſperance. Cette ville qui eſt aujourd'hui l'une des plus belles & des

des plus floriſſantes de l'Aſie, n'avoit rien de conſidérable que ſon abord au commencement de nôtre ſiécle. Elle s'appelloit premierement *Kalappa*. Mais en 1607 ce nom lui avoit été changé contre celui de *Jacatra*, lorſque Mathelief Amiral Hollandois dont il a été fait mention au commencement de cette Hiſtoire vint mouiller l'ancre devant cette Place. Elle étoit bâtie alors à la maniére du païs, à quinze lieuës de Bantam fermée d'une muraille fort épaiſſe & d'une pierre rouge très-dure. Les maiſons y étoient de paille, mais entourées d'une haïe de bois. Quoiqu'elle fût fort petite & aſſez deſerte, elle ne laiſſoit pas d'avoir ſon Roi. Le Palais de ce Prince étoit fait de cannes, & compoſé de pluſieurs allées. Il ſe mêloit de faire également la guerre & le commerce. Mais toute ſon Armée étoit renfermée dans quatre grandes galéres, dont le bas étoit occupé par des rameurs, & le haut par des ſoldats: & ſon commerce ne conſiſtoit que dans le trafic du poivre que lui produiſoit le peu du païs qu'il poſſedoit. La Compagnie des Indes Orientales avoit fait avec lui un accord touchant ce commerce. Mais voiant qu'il ne tenoit point ſa parole, & qu'il augmentoit tous les jours l'impôt des marchandiſes par le changement du prix dont ils étoient convenus: ils crurent qu'il falloit prendre des ſuretez contre lui, & ils firent bâtir un fort pour le ranger & le mettre à la raiſon. Cette entrepriſe donna quelque jalouſie aux Anglois qui negocioient auſſi pour lors avec les marchands de Jacatra: & la jalouſie fit naître entre les deux nations une diſcorde qui dégenera peu aprés en une guerre ouverte. Il fallut en venir aux mains. Le combat ſe donna entre les deux Flottes près du port de Jacatra & dura plus de ſept heures. Les Hollandois moins forts de quatre vaiſſeaux que les Anglois furent obligez enfin de plier: & ils ſe retirerent fort maltraitez vers l'Iſle d'Amboina parmi les Molucques pour s'y radouber & y prendre du renfort. Cet accident fit paſſer le Roi de Jacatra, appellé *Vidare Rama*, du côté des plus heureux, & renoncer à l'alliance des Hollandois pour ſe joindre aux Anglois.

(a) Les Hollandois avoient alors deux Forts ou maiſons près de la Ville, l'une du côté du Midi, appellée la loge de *Naſſau*, l'autre au Nord, nommée le Fort *Maurice* tout recemment bâtie, qui n'étoit pas même entierement achevée. Ces deux maiſons avoient ſur le Rivage de la mer vers le Nord une courtine paliſſadée de neuf pieds de hauteur, & de ſept d'épaiſſeur, mais ſans parapet, & par conſequent ouverte à l'ennemi. A l'Orient il y avoit trois baſtions munis de dix-neuf piéces de Canon. L'un étoit ſur une éminence qui donnoit ſur la Ville, & qui n'étoit pas encore achéve. Le ſecond qui commandoit la Riviére du côté du Nord joignant le Fort *Maurice*, avoit une eſpece de retranchement, paliſſadé ſuffiſamment pour reſiſter à l'aſſaut, mais trop bas pour mettre ſon monde à l'abri des coups de mouſquet. Le troiſiéme baſtion qui étoit au Nord-Eſt, d'une hauteur égale à la courtine paliſſadée, avoit pour tout parapet un toit de bois qui ſervoit contre la pluie, & pour tout retranchement un peu de terre élevée, où il y avoit ſept piéces de Canon. Voilà en quoi conſiſtoient toutes les fortifications de la demeure des Hollandois, au lieu que la ville de Jacatra étoit pourvûe d'une très-épaiſſe & très-forte muraille aiant au dedans une éminence très-avantageuſe, où l'on avoit planté quantité de groſſes pieces de Canon: & que le magazin des Anglois avoit un fort bon retranchement, fait de cables, de bois, & de terre, pour en empêcher l'entrée à l'ennemi.

Ces derniers furent les premiers à faire leurs décharges ſur les Hollandois, dont toute la force ne conſiſtoit qu'en 240 hommes armez, parmi leſquels il y avoit quatre-vingts Negres. Les Inſulaires du lieu ſe joignirent aux Anglois. De ſorte que les Hollandois prenant cette inſulte pour une declaration de guerre, firent une ſortie vigoureuſe, attaquerent le quartier des Chinois, & y mirent le feu. Ils brûlerent même le Fort d'où les Anglois tiroient: & après avoir fait ſauter leur magazin, ils ſe rendirent enfin maîtres du baſtion qu'ils avoient ſur la riviére.

Cé-

(a) *Guerre des Hollandois contre les Anglois à Java.*

Cependant la flote Angloiſe conduite par *Thomas Dael* parut devant Jacatra: ce qui obligea le Surintendant des Hollandois nommé *Jean Pieter-zoon Coen* à monter auſſi ſur ſes vaiſſeaux avec le monde qu'il pût ramaſſer. C'étoient tous vaiſſeaux chargez & par conſequent fort peu propres à combattre; outre qu'ils n'étoient que ſept, au lieu que les Anglois en avoient onze bien équippez en guerre. Coen pour tâcher de prevenir un ſiége dont l'évenement ne pouvoit être que très-fâcheux, mit à la voile d'abord pour aller au devant des Anglois, & ſe fit connoître à eux. Mais comme le vent étoit contraire, il lui fut impoſſible d'arriver ſur eux, & il ſe tint à la portée d'un demi coup de Canon. Les Anglois mirent d'abord leur banniére rouge, & par un Trompette ils ſommerent les Hollandois de ſe rendre, les ménaçant de fondre ſur eux en cas de refus. Coen n'aiant répondu que par le Canon, le combat ſe donna le premier jour de Janvier de l'an 1619. Mais la tempête ſepara les flotes, aprés quoi les uns & les autres ſe perdirent de vûe. Coen tira du côté de l'Iſle d'Amboina, & les Anglois vers la ville de Jacatra où ils furent renforcez de ſept autres vaiſſeaux, outre 4000 hommes de troupes auxiliaires que les Inſulaires de Java leur amenerent de la ville de Bantam.

CHAPITRE II.

Suite de la guerre des Hollandois contre les Anglois à Java.

AInſi les Hollandois ſe trouverent aſſiégez par mer & par terre dans leur Fort, dont ils avoient néanmoins avancé les ouvrages de telle ſorte qu'ils ſe croioient en état de pouvoir ſe defendre, aiant déja pouſſé leurs travaux juſqu'à un quatriéme baſtion. Dans cette reſolution *Pierre vanden Broecke*, qui commandoit dans la place en l'abſence de Coen, fit dreſſer une groſſe batterie ſur tous les baſtions, & foudroia la ville de Jacatra. Ce deſordre étourdit tellement le Roi Rama, qu'il demanda

la Paix sur le champ. Elle fut conclue comme la souhaitoient les Hollandois qui s'obligerent à lui donner 8000 patagons. On commençoit de part & d'autre à jouir des fruits de cette Paix, lorsque le Roi convia Vanden-Broecke de le venir voir. Les Hollandois qui n'avoient pas grande opinion de la bonne foi des Insulaires de Java, & qui avoient déja éprouvé l'infidelité du Roi, firent difficulté de laisser aller Vanden-Broecke dans la ville, jusqu'à ce que le redoublement des protestations d'amitié que donna ce Prince les fit enfin consentir à sa volonté. A peine fut-il arrivé dans le Palais, qu'on le saisit & qu'on le jetta dans une prison affreuse pour le contraindre par l'horreur & la misere de cet état à rendre incessamment la place, avec menaces de la mort la plus cruelle en cas de refus. Ce premier essai n'aiant pas réussi, on le ména la corde au cou sous le Canon des Hollandois. Mais loin de porter les siens à commettre la lâcheté dont on le sollicitoit, il les encouragea à demeurer fermes. Ce qui obligea ceux de Jacatra de le resserrer dans sa prison.

Dael qui commandoit les Anglois voulut profiter de la disgrace de Vanden-Broecke : & pour venir à bout de ses desseins sans exposer son monde, il fit jetter dans la place des Hollandois des lettres attachées à des fléches pour leur faire connoître ses intentions. Il marquoit dans ces lettres que, s'ils ne se rendoient incontinent, il se declaroit innocent du sang qui seroit répandu ; qu'il avoit déja fait planter seize couleuvrines contre le fort *Maurice* ; & qu'il alloit dresser une seconde batterie du Canon qu'il devoit faire venir de sa flote pour achever de le mettre à bas. Le lendemain il leur en écrivit de secondes par lesquelles il promettoit de tout épargner, s'ils prévenoient les extremitez : & il faisoit esperer deux mois de paie par avance, outre ce qu'on devoit du passé, à tous ceux qui voudroient entrer dans le service des Anglois : que s'ils refusoient cette proposition, les batteries étoient prêtes à jouër, & que tout se preparoit à un assaut général. Les Hollandois n'avoient de la poudre que pour un jour où deux, & ils voioient que leur ennemi avoit une puissante flote à la rade. Ils étoient d'ailleurs fort affoiblis des travaux

vaux & des veilles qu'ils avoient été obligez de doubler à cauſe de leur petit nombre : & ils n'avoient encore pû tellement remplir de terre le fort *Maurice* qu'il pût être à l'épreuve du canon. Ces conſiderations jointes à celles de l'abſence de Coen, & de la detention de Vanden-Broecke les firent reſoudre d'accepter le parti qu'on leur offroit. La capitulation portoit que les Anglois auroient la place avec l'artillerie & les munitions de guerre: Que les marchandiſes, les deniers & les joiaux ſeroient au Roi: & que les Anglois fourniroient aux Hollandois un vaiſſeau avec deux pieces de canon, cinquante mouſquets, un baril de poudre, & des vivres pour ſix mois ; afin d'aller à Coromandel.

Les Hollandois étoient ſur le point de rendre la place, lorſqu'il arriva un accident imprévû qui fit changer la face des affaires. Vanden-Broecke avoit fait prier ſecretement le Gouverneur de Bantam d'agréer qu'il fût ſon priſonnier plûtôt que celui des Anglois ou du Roi de Jacatra, juſqu'au retour de Coen qui ne manqueroit pas de reconnoître ce bon office. Le Gouverneur écouta volontiers cette propoſition, & il n'eut pas plûtôt appris le traité qui s'étoit fait entre le Roi Rama, les Anglois & les Hollandois, qu'il envoia *Dommagon* l'un de ſes Officiers avec 2000 hommes pour ſecourir ces derniers. Dommagon uſa d'une ſi grande diligence qu'il ſurprit Rama : & aiant poſté ſes gens autour du Palais de Jacatra, il demanda à lui parler & lui preſenta une lettre de la part du Gouverneur de Bantam. Le Roi ouvrit la lettre, & pendant qu'il liſoit, Dommagon tira un poignard & le lui appuiant ſur le ſein, il le menaça de la mort s'il ne mettoit le ſceptre bas. Le Prince épouvanté de cette action comme s'il eût été frapé de la foudre, s'abandonna ſans reſiſtance à la diſcretion de Dommagon: & prenant avec lui ſes femmes & ſon fils aîné, il ſe retira dans le cœur du païs. Lorſqu'on le vit ſi facilement dépoüillé & chaſſé de ſon Roiaume, on ne pût avoir que du mépris pour lui : & la miſere le pourſuivit de telle ſorte, qu'il fut obligé d'aller avec une méchante nacelle à la pêche ſur la côte meridionale de l'iſle de Java pour gagner ſa vie.

Dommagon fit à l'inſtant ranger ſes troupes autour du Fort des Hollandois qui voiant un renfort ſi ineſperé, renoncerent à la capitulation qu'ils avoient faite avec les Anglois. La guerre ſe ralluma, & les Hollandois avec le ſecours de Dommagon ſe défendirent ſi vaillamment que les Anglois ſe virent enfin dechûs de toutes leurs eſperances. Vanden Broecke avant que de ſe donner à Dommagon pour aller ſuivant ſa parole ſe rendre priſonnier du Gouverneur de Bantam, ordonna que la Forteresſe des Hollandois ſeroit nommée dorenavant *Batavia*, & il en fit écrire le nom en groſſes lettres ſur la porte. Coen qui en étoit le Gouverneur arriva des Molucques le 25 jour de Mars ſuivant, avec dix-ſept voiles & des troupes fraîches : mais il fit effacer l'inſcription, ſoit qu'elle ne fût pas à ſon goût, ſoit que par jalouſie il fût fâché que ſon Lieutenant l'eût prevenu, ſoit enfin qu'il reſervât le nom de *Batavia* pour la Ville même de Jacatra. Le lendemain de ſon arrivée, il mit à terre 1200 hommes tant ſoldats que matelots qui entrerent dans Jacatra, la ravagerent toute & la deſolerent ſans y laiſſer une ſeule maiſon ſur pied.

De-là il marcha vers Bantam avec ſon Armée pour demander au Gouverneur du lieu Vanden-Broecke avec ſoixante & dix autres priſonniers. Le Gouverneur ſe trouvant le plus foible fut obligé d'accorder ce qu'il lui étoit dangereux de refuſer. Cependant les Anglois qui avoient eu avis de la venuë de Coen avoient fait emporter tout leur canon; & s'étoient retirez eux-mêmes de la rade de Jacatra avant que les Hollandois y fuſſent retournez de Bantam. La paix ſe fit enſuite entre la Compagnie Orientale des Anglois & celle des Hollandois. Elle fut arrêtée le 5 jour de Juin. (*a*) Dés le lendemain les Hollandois travaillerent à rebâtir la Ville tout de neuf, & Coen conſentit qu'elle portât le nom de Batavia. On en aggrandit l'enceinte beaucoup au delà même des Forts de Naſſau & de Maurice que les Hollandois y occupoient auparavant : on y rendit les ruës ſpacieuſes ; on y fit des canaux preſque par tout, & on y planta des ar-

(a) *Deſcription de Batavia.*

arbres à l'ombre desquels on pût aller en bateau. Ces canaux étoient intarissables ; & couloient une eau claire venant de deux Rivieres, dont l'une traversoit la Ville, & l'autre arrosoit les murailles. La Citadelle fut bâtie en quarré sur la mer du côté de l'Orient d'Eté. On lui donna de longueur prés de 70 verges d'Allemagne, & presque autant de largeur. Elle fut environnée d'un large fossé rempli de l'eau de la grande Riviére, & accompagnée de quatre gros bastions aux quatre pointes avec une cinquiéme pour la défense du pont qui conduisoit à la Ville. Les fortifications de la Ville ne furent pas moins reguliérement pratiquées que celle du Château. On y fit outre d'épaisses & fortes murailles de brique dix-huit bastions avec diverses redoutes, de sorte qu'en moins de dix ans elle soûtint deux siéges de 150000 hommes avec beaucoup de succés. La Ville s'est depuis merveilleusement accruë & embellie par la magnificence de ses bâtimens. La Compagnie des Indes aux dépens de laquelle elle fut bâtie, en fit aussi tôt la capitale de la Hollande Orientale. Le Général de la Compagnie y fixa sa residence, & se logea dans le Château avec toute sa Cour & son Conseil. On établit dans la Ville deux Cours souveraines, dans une desquelles on devoit traiter avec le Gouverneur, qui n'étoit autre que le Général des affaires de la Societé publique concernant la paix, la guerre, les alliances & le commerce. L'autre étoit la Cour de Justice, où l'on devoit expedier les causes & les procés des particuliers. Le commerce de Batavia devint en très-peu de tems le plus considerable des Indes & de toute l'Asie : il n'est presque point de jour que l'on n'y voie aborder des vaisseaux des côtes de Malabar, de Coromandel, de Bengala, de Malaca, des Molucques, des Philippines, & de tous les autres endroits des Indes, outre ceux qui arrivent continuellement de l'Europe.

CHA-

CHAPITRE III.

Guerre d'Allemagne pour la Couronne de Boheme. Les Hollandois vont au secours de l'Electeur Frederic Palatin.

LA Tréve dont les Etats se servoient utilement pour rétablir les affaires de la République, & principalement les finances que la guerre contre l'Espagnol avoit épuisées, devenoit de plus en plus à charge au Prince d'Orange, dont l'humeur guerriere demandoit toûjours de l'occupation. Aux differends sur la succession de Cléves & de Juliers, qui lui avoient donné d'abord de l'exercice, avoient succedé les troubles domestiques des Provinces-Unies, qui les tinrent en mouvement jusqu'à la mort de Barneveld, & la proscription totale du parti Arminien. Ces troubles assoupis, il n'étoit plus question que de lui chercher dequoi l'occuper pour moderer l'impatience qu'il avoit de voir expirer la Tréve.

Ce Prince crut trouver moien de se satisfaire dans l'occasion que lui presentoit la guerre d'Allemagne excitée depuis peu entre les Catholiques & les Protestans. Elle avoit commencé par les troubles de Bohéme, où les Hussites, & les Protestans las d'obéir à des Rois Catholiques, avoient secoüé le joug des Empereurs Mathias & Ferdinand II. sous le nom d'Etats-Généraux, & avoient élû pour leur Roi Frederic V. Electeur Palatin du Rhin. Cette élection déconcerta d'abord les mesures que les Etats des Provinces-Unies avoient prises à la premiere nouvelle de ces troubles, pour augmenter le nombre des Républiques de l'Europe, & affoiblir insensiblement les Etats Monarchiques. Ils avoient envoié dés le commencement offrir leur assistance aux rebelles de Bohéme; & avoient même fait solliciter diverses Provinces voisines pour profiter de l'occasion en s'unissant dans la vûë de se procurer mutuellement une liberté commune, & de renoncer à l'autorité de leurs Maîtres

les

les plus legitimes. Mais aiant reconnu que les rebelles cherchoient moins à devenir libres qu'à changer de Maître, il fallut recourir à d'autres moiens pour faire diverſion à la puiſſance de la maiſon d'Autriche. L'Electeur Frederic, à qui l'on preſentoit la Couronne de Bohéme, étoit leur allié; mais plus que cela, il étoit encore neveu du Prince d'Orange Maurice, & fils de Loüiſe Julienne de Naſſau que le Prince Guillaume I. avoit euë de ſon troiſiéme lit. Ces conſiderations d'alliance & de parenté aſſurerent au nouveau Roi le ſecours des Provinces-Unies & du Prince Maurice. Mais celui-ci portant ſes vûës bien au delà des intentions des Etats, eſpera beaucoup du ſuccés de cette Roiauté pour l'accompliſſement des deſſeins qu'il avoit ſur la Souveraineté des Provinces-Unies, auſquels il ne croioit plus trouver d'obſtacle aprés avoir fait ôter Barneveld de ce monde. Il ne ſe contenta pas d'exhorter ſecretement ſon neveu à retenir la Couronne de Bohéme contre le ſentiment du Roi d'Angleterre ſon beau-pere qui l'en détournoit: mais il leva des troupes pour aller au Palatinat contre les ennemis de ce Prince, & l'aider à ſe maintenir dans ſa nouvelle dignité.

Cependant les Archiducs Gouverneurs des Païs-Bas Catholiques, intereſſez trés-particuliérement dans la cauſe de l'Empereur Ferdinand (*a*) que l'on dépoüilloit du Roiâume de Bohéme, envoierent pour ſa défenſe une armée de 26000 hommes de pied & 4000 chevaux dans le Palatinat ſous la conduite du Marquis de Spinola. De ſorte que les Eſpagnols & les Hollandois ſe trouverent encore une fois engagez les uns contre les autres à faire la guerre dans deux partis oppoſez, comme il étoit arrivé au ſujet de Cléves & de Juliers, ſans rompre neanmoins les conventions de la tréve entre eux.

Le Prince d'Orange qui croioit avoir uſé de beaucoup de diligence dans les préparatifs du ſecours qu'il faiſoit pour l'Electeur Frederic, fut ſurpris d'apprendre la marche

(*a*) *Il étoit couſin germain & heritier de l'Archiduc Albert qui lui avoit paſſé ſon droit ſur les Couronnes de Bohéme & de Hongrie.*

marche de Spinola qui étoit parti de Bruxelles le 9 d'Août 1620 & arrivé le 17 à Aix-la-Chapelle. A cette nouvelle il partit du Fort de Schenck avec 500 voiles, 1000 hommes de pied & 3000 chevaux qui se trouverent le 24 d'Août à Emmerik dans le Duché de Cléves. Il fut suivi de huit Députez des Etats qui devoient l'assister de leurs conseils, & de cent chariots qui vinrent par terre. Aprés avoir débarqué son armée, il alla se camper à une lieuë au dessous de Wesel avec 8000 hommes d'Infanterie, & 1500 chevaux, & il envoia son Frere le Prince Frederic Henri avec 2400 Anglois & 1500 chevaux dans le Palatinat pour tâcher d'arrêter les progrez de Spinola, & de se joindre avec l'armée des Protestans d'Allemagne qui s'appelloient *Correspondans*, & qui soûtenoient le parti du nouveau Roi de Bohéme l'Electeur Frederic. Louis de Velasque qui commandoit pour les Archidues & le Roi d'Espagne dans le païs de Cléves se mit en marche avec 1200 hommes de pied & 3000 chevaux: & alla se poster au dessus de Wesel pour empêcher ce Prince de rien entreprendre. Mais il ne put le détourner de jetter un pont de batteaux sur le Rhin pour épargner le passage de la Lippe au Prince Fredric Henri son frère, que les conquêtes extraordinaires de Spinola pressoient d'avancer dans le Palatinat. Il suivit, sans que Velasque se mist en devoir de lui disputer le passage: & il alla bâtir le Fort de Pfaffen-mutz (*a*) dans une Isle du Rhin entre Cologne & Bonn, pour exiger des contributions des Païs voisins, & pour incommoder les batteaux qui ne pouvoient passer sans être visitez.

Cependant le Prince Henri qui avoit repassé le Rhin par cet endroit prit le chemin de Hanau pour eviter Francfort qui étoit convenu avec Spinola de demeurer fidelle à l'Empereur. Il se rendit à Heidelberg, & delà au camp des Princes (*b*) *Correspondans* à Worms. Ce renfort fit tenter aux Princes le siége d'Altzheim l'une

(a) *C'est à dire bonnet de Prêtre.*

(b) *d'Anspach, de Durlach, de Wirtembergh, de Bade.*

l'une des villes que Spinola avoit prises dans le Palatinat. Mais sur l'avis qu'ils eurent que ce grand Capitaine venoit à eux, ils se retirerent à Worms avec beaucoup de précipitation: & quoi que leurs troupes fussent plus nombreuses que celles de Spinola, ils ne purent se résoudre à lui livrer le combat qu'il leur demandoit, tant ils paroissoient effraiez de sa reputation. La mesintelligence qui se mit ensuite entre ces Princes, empêcha Henri de Nassau de rien faire avec ses Hollandois & ses Anglois à l'avantage du nouveau Roi de Bohéme son Néveu. De sorte qu'il se vit obligé de les ramener en Hollande avant l'Hiver.

CHAPITRE IV.

Mort de Guillaume Loüis de Nassau Gouverneur de Frise.

LE Prince d'Orange fut aussi contraint de retourner avec ses troupes sans avoir retiré aucun avantage de son entreprise, ne laissant aux Etats que le chagrin d'avoir fait une depense inutile. Cette année leur fournit encore un autre sujet d'affliction par la mort de Guillaume Loüis Comte de Nassau, Gouverneur des Provinces de Frise, de Groningue, des Ommelandes, & de Drente. Il étoit Fils aîné de Jean de Nassau, Frere de Guillaume I. Prince d'Orange & Gouverneur de Frise. Il avoit épousé sa Cousine germaine, Sœur du Prince Maurice, mais il n'en eut point d'enfans. Son Frere *Ernest Casimir* de Nassau lui succeda au Gouvernement de Frise; mais celui de Groningue, des Ommelandes, & de Drente, fut remis entre les mains du Prince d'Orange Maurice, qui en donna néanmoins la Lieutenance à Ernest, à la famille duquel celui de Frise a toûjours été laissé depuis par succession. Guillaume Loüis fut regretté comme un grand Capitaine, qui avoit toûjours secondé le Prince d'Orange dans ses conquêtes & ses victoires, qui avoit maintenu les peuples par sa prudence, retabli & avancé les affaires

affaires par ſes conſeils & par ſa valeur, & qui avoit toûjours vécu avec le Prince dans une parfaite union. Mais les Provinces qui l'avoient eu pour Gouverneur particulier parurent inconſolables de ſa perte, parce qu'il les avoit toûjours traitées avec beaucoup de douceur & d'équité.

(a) La Hollande fit encore la même année une perte conſiderable par la mort de la Princeſſe Doüairiere d'Orange Loüiſe de Colligni, Veuve de Guillaume I. qui l'avoit épouſée en quatriémes nôces, & qui en avoit eu Fredric Henri ſeul heritier des biens & des charges de la famille, Aieul du Prince d'Orange d'aujourd'hui. Cette Princeſſe avoit beaucoup de douceur, de modeſtie, & de prudence. Elle avoit fait paroître ſa conſtance dans la privation de l'Amiral ſon Pere & de ſes deux Maris, qui étoient peris par une mort violente & indigne d'eux. Mais ſon integrité & l'amour qu'elle avoit pour la juſtice s'étoit fait ſenſiblement remarquer, par la conduite qu'elle avoit gardée dans les demêlez du Prince Maurice avec Barneveld, où malgré l'interêt qu'elle avoit de conſerver toûjours la bienveillance de ce Prince pour elle & pour ſon fils unique Frederic Henri, elle ne laiſſa pas d'appuier de ſon credit la cauſe de ce Magiſtrat qu'elle trouvoit la plus juſte, & de détourner continuellement Maurice des penſées qu'il avoit ſur la Souveraineté des Provinces.

(b) On peut joindre à ces ſujets de triſteſſe la poſcription qui ſe fit de beaucoup de perſonnes de merite que l'on appelloit les reſtes de la faction de Barneveld, & que le Prince d'Orange regardoit toûjours comme de fâcheux témoins, ou des cenſeurs ſecrets de ſon ambition. On fit arrêter priſonniers ſept des principaux Bourgeois de Leyde ſous pretexte qu'ils étoient Arminiens. On augmenta la garniſon de Roterdam pour intimider davantage les habitans: on en uſa de même en pluſieurs autres Villes, où l'on ſe

(a) *Mort de la Princeſſe Doüairiere d'Orange.*

(b) *Perſecution des Arminiens, & banniſſement de Vander-Myle.*

ſe mocquoit du Synode de Dordrecht, & où l'on diſoit que le ſang de Barneveld faiſoit germer l'Arminianiſme mieux qu'auparavant. Le Prince fit releguer dans l'Iſle de Goerée Corneille Vander-Myle (*a*) diſtingué par ſa naiſſance, & célebre par ſes ambaſſades à Paris & à Veniſe, & par ſes autres emplois, mais beaucoup plus par ſon ſçavoir exquis, & par ſa rare probité. Il n'avoit pas d'autre crime que l'alliance de Barneveld, dont il avoit épouſé la Fille, jointe à un amour égal au ſien pour la liberté publique, le maintien des loix de la Patrie, & la réünion des eſprits ſur les differends de leur Religion.

(*b*) Nous avons remarqué qu'il avoit été le premier Ambaſſadeur que la République des Provinces-Unies eût envoié à celle de Veniſe, & que cette premiere connoiſſance s'étoit faite par l'entremiſe du Roi Henri le Grand, qui s'étoit rendu caution des uns auprès des autres. L'alliance fut contractée deſlors, & les Hollandois en donnerent des marques par le ſecours qu'ils envoierent enſuite aux Venitiens contre les Uſcoques & Ferdinand d'Autriche qui fut depuis Empereur. Mais le traité de cette alliance entre les deux Republiques ne fut ſigné qu'en 1620. Elles ont toûjours été conſtantes dans leur amitié depuis ce tems-là, parce que leur éloignement empêche qu'elles puiſſent avoir rien à démêler enſemble; & qu'elles n'ont eu de commun que l'interêt de s'oppoſer à la grandeur de la Maiſon d'Autriche, & le commerce du Levant qui eſt bien moins important pour les Provinces-Unies que celui des Indes.

CHAPITRE V.

L'Electeur Palatin chaſſé de la Bohéme ſe retire en Hollande.

LEs troupes Hollandoiſes s'étant retirées du Palatinat : & les Ambaſſadeurs de France aiant retabli le cal-

(a) *Il mourut en* 1642.

(b) *Alliance des Hollandois avec les Venitiens.*

calme dans une partie de l'Allemagne par le traité d'Ulm, & reſſerré la guerre dans les païs ſeulement appartenans à la Maiſon d'Autriche & à l'Electeur Palatin, le Duc de Baviere (*a*) & le Comte de Bucquoy (*b*) qui conduiſoient les Imperiaux, allerent attaquer l'Electeur juſqu'aux portes de la capitale de ſon nouveau Roiaume. La bataille qu'il perdit devant Prague le 8 de Novembre 1620 lui fit tomber la Couronne de la tête, remit toute la Bohéme ſous l'obeïſſance de l'Empereur Ferdinand, & lui laiſſa à peine le loiſir de ſe ſauver avec ſa femme à la faveur de la nuit.

Il prit enſuite le parti de ſe retirer en Hollande où il arriva de Hambourg ſur la fin de l'Hiver par la Weſtphalie avec toute ſa famille, & le Prince de Weimar de Saxe, eſcorté d'un grand convoi que le Prince d'Orange ſon oncle lui avoit envoié juſqu'à Munſter. Les Etats voulurent que ſa réception fût proportionnée à la Majeſté d'un Roi dont ils reconnoiſſoient toûjours le caractére au milieu de ſa diſgrace, afin que la poſterité pût dire à la gloire de leur République, qu'elle étoie l'aſile des têtes couronnées. Le Prince d'Orange marcha au devant de lui accompagné des Ambaſſadeurs d'Angleterre, de Dannemarck & de Suede, de pluſieurs Princes, Seigneurs & Officiers des armées. La Cour des Etats ſortit même en céremonie pour le recevoir. De ſorte que cette entrée éut l'apparence du triomphe d'un Conquerant, plûtôt que de la retraite d'un fugitif. Le Roi & la Reine de Bohéme furent logez dans l'appartement du Prince Henri au château de la Haye: & les Etats leur aſſignérent dix mille florins par mois pour leur entretien. Il fut reglé qu'ils ſeroient toûjours traitez de Majeſtez, & qu'ils auroient tous les honneurs qu'on avoit coûtume de rendre aux autres Rois. L'Electeur eut en qualité de Roi de Bohéme une ſéance aux Etats vis-à-vis du Preſident au milieu de la table, mais dans un fauteüil de velours pareil à celui du Prince d'Orange, à la difference de celui du Preſident qui n'étoit que de drap.

(*a*) La

(a) *Maximilien.* (b) *Charles de Longueval.*

(*a*) La disgrace de Frederic ne contribua pas peu à déconcerter les mesures du Prince d'Orange; qui avoit espéré que son nouvel établissement en Boheme lui serviroit avec l'appui de tous les Princes Protestans d'Allemagne pour envahir la Souveraineté des Provinces-Unies. Au lieu du support qu'il s'en étoit promis, il fallut songer à sa subsistance, & aux moiens de le rétablir dans le Palatinat. La fin de la tréve qui approchoit & qui l'avertissoit de se preparer à soûtenir les efforts de Spinola chargé des lauriers du Rhin, & prêt à revenir tout glorieux de la conquête du Palatinat, faisoit encore une diversion nouvelle à ses desseins. Mais rien n'en rendit l'execution plus difficile que l'éloignement qu'il trouva dans les esprits de ceux mêmes qu'il croioit avoir gagnez, & qu'il avoit engagez par toutes sortes de voies dans ses interêts. Il fut fort surpris de voir que ceux qui sembloient être le plus prévenus & animez en sa faveur contre Barneveld & le parti Arminien, se montrerent encore plus opposez à la perte de la liberté publique que Barneveld même, lorsqu'il les sonda tout de bon sur le point de la Souveraineté. Le grand nombre des personnes qui étoient demeurées dans les interêts des honnestes gens à qui il avoit procuré la mort, la prison ou l'exil, lui fit connoître qu'il s'étoit attiré l'aversion presque générale des Provinces; & que des Républicains qui avoient secoué la domination d'un grand Monarque n'étoient pas d'humeur à subir le joug d'un petit Souverain. Il recevoit de jour en jour de nouvelles mortifications de la part des Peuples qui paroissoient auparavant entierement dévoués à ses volontez. On n'alloit plus au devant de lui lorsqu'il entroit dans les villes, il ne recevoit plus d'acclamations comme auparavant. Un jour que passant à Gorcum il traversoit la place publique qui se trouvoit remplie de monde, il n'y eut pas un seul homme qui lui tirât le chapeau; ce qu'il prit pour un affront dont il lui auroit été honteux de se vanger. Mais d'ailleurs il y fut si sensible qu'il en conçût le chagrin qui le rongea le reste de ses jours, & qui le mit au tombeau.

L 2 CHA-

(a) *Le Prince d'Orange déchû de l'esperance de la Souveraineté.*

CHAPITRE VI.

Ambaſſadeurs des Archidues aux Etats-Généraux pour la réunion des 17 Provinces ſans fruit.

CEpendant la tréve de douze ans qui avoit été conclue le 9 d'Avril 1609 entre l'Eſpagne & la Hollande etoit ſur le point d'expirer. Les Archidues avant que de s'engager dans une nouvelle guerre, voulurent fonder les Etats ſur leur diſpoſition à la paix & à la réünion des deux Peuples. Dans cette vûë ils dépêcherent à la Haye *Pierre Peckius* Chancelier de Brabant le 16 de Mars 1621. Peckius parut dans un magnifique équipage accompagné de vingt-quatre Gentilshommes. Cet appareil non plus que ſon caractere d'Ambaſſadeur ne pût le garantir des inſultes de la populace Hollandoiſe, lorſqu'il paſſa par Roterdam. Les outrages redoublerent lorſqu'il entra dans Delft où on lui jetta des pierres & de la boüe, & où on lui fit mille indignitez avant que le Magiſtrat puſt y remedier. La nouvelle de ces inſolences ſe répandit bien-tôt par toute l'Europe, & l'on n'en pût parler qu'avec horreur. Mais les Etats loin d'avoir eu la moindre part à cet attentat avoient fait préparer un hôtel magnifique pour recevoir cet Ambaſſadeur, & l'avoient envoié prendre premièrement à Delft dans des bateaux à voiles richement parez, puis à Riſwick dans huit caroſſes environnez de pluſieurs Gentilshommes à cheval. Le Prince d'Orange fut au devant de lui avec le Prince Frederic-Henri ſon frére & le Prince de Portugal ſon beau-frére. Peckius fut traité aux dépens de la République, & les honneurs dont on le combla lui firent aiſément oublier les injures qu'il avoit reçûës.

Il fut introduit à l'audience des Etats le 23 de Mars, & il fit connoître dans ſa harangue que les intentions de ſes Maîtres étoient de réünir par une bonne paix les dix-ſept Provinces ſous un ſeul Chef avec l'agrément des Etats, & de leur faire telle compoſition qu'ils ſouhaite-

teroient, s'ils consentoient à rejoindre tous les membres separez en un corps de Gouvernement sous leurs Princes naturels, pour ne plus retomber dans les malheurs que la séparation avoit causez. Les Etats répondirent le 25 du mois à cette proposition qui sapoit la Souveraineté des Provinces-Unies dans ses fondemens. Ils la rejettérent comme injurieuse non seulement à leur nouvelle Republique, mais encore aux Monarques, Princes & Republiques qui avoient traité avec leurs Seigneuries comme avec des Etats libres & souverains. L'Ambassadeur demanda une seconde audience pour repliquer. Mais ne l'aiant pû obtenir, il partit de la Haye le troisiéme jour d'Avril pour retourner à Bruxelles: & il fut conduit par les Gardes du Prince d'Orange jusqu'aux frontiéres du Brabant Espagnol, pour le mettre à couvert des insultes des Peuples qui l'avoient maltraité à son arrivée.

L'inutilité de cette Ambassade ne servit qu'à faire redoubler les soins qu'on apportoit par mer & par terre pour les préparatifs de la guerre. (a) Les Hollandois envoiérent des soldats & des munitions au château de Raverstein sur la Meuse & au Fort de Pfaffenmutz que le Prince d'Orange avoit fait bâtir l'année précedente dans une Isle du Rhin entre Cologne & Bonn. Ce qui obligea l'Electeur de Cologne à renforcer la garnison de Bonn, & à munir la ville de toutes les choses nécessaires pour sa défense. L'armée navale fut composée de trente-six gros vaisseaux, dans lesquels on fit monter 90 compagnies: & le Prince d'Orange Grand Amiral l'envoia courir les côtes d'Ostende, de Dunquerque & de Gravelines. Le Comte de *Sirum* amena dans le même tems des recruës de cavalerie qu'il avoit levées en Westphalie au service des Etats.

D'un autre côté l'Archiduc Leopold Evêque de Strasbourg envoia de l'Alsace au Luxembourg 1200 hommes de pied & 600 chevaux, outre 1500 autres chevaux que son Lieutenant le sieur *de Haraucourt* mena en Flandres. Il vint aussi de Westphalie au service des Es-

(a) *Préparatifs des uns & des autres pour la guerre,*

pagnols 3000 Lanſquenets & 1500 Reitres que les ennemis de Barneveld publiérent fauſſement avoir été levez par les pratiques de ſes enfans pour ſe vanger du Prince d'Orange. Mais le plus grand renfort vint du retour de Spinola, qui arriva du Palatinat à Bruxelles le 23 d'Avril. Il fut très bien reçû des Archiducs qui avoient pris le deüil pour la mort du Roi d'Eſpagne Philippes III. ſurvenuë le dernier jour de Mars. Spinola n'avoit laiſſé de troupes au Palatinat, que ce qui étoit neceſſaire pour la conſervation des places conquiſes, ſous la conduite de *Gonzales de Corave*; & il avoit fait marcher le reſte aux environs de Maſtricht. De ſorte que les Archiducs avoient près de 60000 hommes ſur pied contre les Hollandois tant ſur le Rhin & ſur la Meuſe que ſur la côte de Flandres.

(*a*) Le prétexte d'épargner plus de ſang leur avoit fait joindre la ruſe à la force, & par les pratiques ſecretes du Gouverneur de Boſleduc il s'étoit trame une conſpiration, qui devoit faire entrer les Eſpagnols juſqu'au cœur de la Hollande. Les Chefs de la conſpiration étoient trois Juges ou Baillifs (*b*) du pais de Gueldres, qui devoient livrer la ville de Tiel avec toute la contrée d'entre Meuſe & Vahal à l'iſſuë de la tréve: en ſorte que Spinola pût faire l'ouverture de la campagne par le ſiége d'Utrecht. On fit le procés aux coupables avec beaucoup de diligence, & ils furent décapitez à la Haye, le dix-ſeptiéme d'Avril. Cette trahiſon heureuſement découverte, obligea les Etats de veiller particuliérement ſur toutes les places frontiéres, ſçachant que rien n'étoit à l'épreuve des artifices de leur ennemi. Les moindres ſoupçons ſe tournérent en crimes d'état: l'on fit arrêter diverſes perſonnes ſuſpectes à Groningue & ailleurs: & l'on voulut s'aſſurer même des places du Comté d'Embden dans la Friſe Orientale, quoi qu'elles ne fuſſent ni de la dépendance ni de la conféderation des Provinces-Unies.

CHA-

(a) *Trahiſon découverte & punie.*

(b) *Jaques Mommias, Adrien d'Einhautz, Albert Botberg.*

CHAPITRE VII.

Continuation de la Tréve.

LA Tréve expira le 9 d'Avril: & la vûë des grands appareils que faiſoient les deux Nations, ſembloit promettre les Herauts dés le lendemain pour la declaration de la guerre. Il ne ſe fit neanmoins aucun acte d'hoſtilité ni d'une part ni d'autre: & l'on fit publier ſur peine de la vie une défenſe de rien entreprendre ſans un mandement exprés des Généraux. Les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre prirent cette occaſion pour ménager entre les Archidues & les Etats des Provinces-Unies une continuation de la Tréve. Par leur mediation elle fut arrêtée d'abord pour ſix ſemaines autant que devoit durer celle du Palatinat, faite entre Spinola & les Princes ou Etats *Correſpondans* d'Allemagne: elle fut enſuite prolongée juſqu'au troiſiéme jour d'Août.

(a) Ce fut durant cet intervalle que le Roi de Dannemarck voulant effacer par une bonne alliance le ſouvenir des differends qu'il avoit eus au ſujet de la Ville de Lubeck avec les Hollandois, pour les impôts du paſſage du Sond, envoia le Chancelier de ſon Roiaume *Jacques Ulefeld* à la Haye, pour paſſer un traité d'union avec les Etats-Généraux. Le traité fut dreſſé en huit articles le 14 de Mai avec des proteſtations d'une amitié perpetuelle, & de ſecours mutuels tant pour la guerre que pour le commerce. Mais il ne fut verifié que le 9 d'Août ſuivant; aprés l'ouverture de la guerre, par un effet de la politique des Etats, qui affecterent de faire connoître que les Rois recherchoient leur alliance dans le tems même que la Repblique étoit attaquée par ſes plus puiſſans ennemis.

Il y avoit toûjous eu pendant la Tréve avec l'Eſpagne un grand nombre de vaiſſeaux Hollandois ſur la Mediterranée

(a) *Traité des Hollandois avec le Roi de Dannemarck.*

ranée negocians en toute sûreté, depuis l'alliance que les Etats avoient contractée avec le Roi de Maroc, le grand Seigneur & les Venitiens. Mais la fin de la Tréve fit repasser le détroit de Gibraltar à la plûpart de ceux qui y étoient restez cette année. Ils se mirent à courir les côtes de Portugal, puis s'étant joints avec des Forbans Anglois, ils prirent trois grands navires, & firent sauter le bord à deux cens Pirates.

(*a*) Dans les Indes Orientales où la Tréve avoit toûjours été mal observée, on eut diverses rencontres, d'où l'on se tira de part & d'autre avec un succés assez douteux. Les Portugais y furent néanmoins les plus maltraitez: & tout ce que pût faire la jonction de leurs vaisseaux & de quelques bâtimens Anglois avec les Espagnols des Philippines, fut d'empêcher les Hollandois de se saisir de la petite île de Tidor dans les Moluoques: aprés quoi les Anglois se réünirent avec ces derniers. La Compagnie des Indes étendoit merveilleusement sa puissance depuis qu'elle avoit transporté sa residence dans la nouvelle ville de Batavia. Elle contracta pendant cette année diverses alliances avec les Princes voisins des Isles. Au mois de Juillet de la même année on vit arriver de ces quartiers au port d'Amsterdam un navire chargé de richesses, avec cinq fils de Rois ou Princes de ces Isles des Indes. Ils étoient envoiez par leurs peres & recommandez par le Général de la Compagnie au Prince d'Orange pour être instruits dans la Religion Chrétienne, dans le métier de la guerre, & dans les arts liberaux. Il y avoit parmi ces jeunes Princes un fils du Roi de Siam, & un du Roi de Ceilan; tous étoient baptizez sous des noms Chrétiens. (*b*)

(*c*) Les Huguenots de France mécontens du Gouvernement, faisoient éclorre alors la rebellion qu'ils avoient fomentée dans le Languedoc, dans le Beam, à Tours, à la

(a) *Puissance de la Compagnie des Indes Orientales à Batavia.*

(b) André Frere *du Roi de Siam.* Marc Frere *du Roi de Ceylan. Laurent. Laurent. Jean.*

(c) *Ingratitude des Hollandois à l'égard de la France.*

à la Rochelle, & ailleurs. Pour la soûtenir avec plus de force ils sollicitoient depuis quelque tems l'appui & le secours des Puissances étrangeres de leur Religion contre leur Roi legitime, & ils s'etoient adressez particulierement au Roi d'Angleterre, aux Etats des Provinces-Unies des Pais-Bas, & au Prince d'Orange. Ils firent entendre à la Haye que la Cour de France étoit irritée de la condamnation de Barneveld, & de la conduite que les Etats & le Prince Maurice avoient gardée à l'égard des Arminiens. Ils tâcherent même de leur persuader que le Roi Louis XIII. avoit resolu de perdre le parti Huguenot, pour se vanger du mépris qu'on avoit eu pour son autorité & sa recommandation, & qu'il étoit de l'interêt de la religion, & de la dignité des Provinces-Unies, de donner de la protection & du secours aux Reformez du Roiaume. Les Etats qui oublioient peu à peu ce qu'ils devoient à nos Rois & ce qu'ils leur avoient toûjours promis, envoierent au secours des Rebelles du Languedoc un vaisseau chargé de provisions d'artillerie: &, ce qui surprit un peu les sages politiques, on eut la hardiesse de faire mettre à l'étandart les Armes de Hollande, & à la pouppe celles d'Orange. Le vaisseau étant abordé le troisiéme jour d'Août sur le minuit au port de Sette, dit maintenant le port Loüis, près de l'ancienne Ville de Maguelonne, le Capitaine accompagné de trois de ses soldats & du truchement François, s'avança vers un Pêcheur (*a*) qu'il apperçût pêchant à la lanterne, & lui demanda en quel païs il étoit. Le Pêcheur avant que de repondre, voulut sçavoir si lui & tous ceux de sa suite étoient de la Religion reformée. On lui dit, qu'oüi: & il ajoûta qu'il en étoit aussi. Le Capitaine du vaisseau prit cette déclaration pour une ouverture favorable, & lui découvrit tout le dessein de son voiage. Aussi-tôt le Pêcheur le conduisit à la Citadelle de Sette, lui faisant acroire que le Gouverneur étoit cousin de Mr. de Châtillon, & ami du Prince d'Orange. Le Gouverneur (*b*) les reçût avec beaucoup de civilité, s'en-

(a) *Guillaume Grassi.*
(b) *Le sieur d'Espinault.*

quit du nom du Capitaine, & manda en ſon nom aux ſoldats qui étoient reſtez dans le vaiſſeau de prendre terre, & de venir dans la Citadelle de Sette. Dés qu'ils y furent entrez le Gouverneur envoia 12 ſoldats de ſa garniſon pour ſe ſaiſir du vaiſſeau. Le lendemain Mr. le Duc de *Montmorency* Gouverneur de Languedoc vint de Pézenas à Sette, & fit viſiter le vaiſſeau en ſa preſence. Il s'y trouva ſix doubles canons, 8 piéces de campagne, ſans compter les huit de l'armement particulier du vaiſſeau; 4000 mouſquets; 4000 dragonnaux ou carabines; 2500 piſtolets; 2500 picques; 500 cuiraſſes; 500 caſaques; 200 quintaux de poudre; un grand nombre de boulets & de balles pour les canons & les piéces de campagne; du plomb en tres-grande quantité pour faire les balles de piſtolets, carabines & mouſquets: un grand monceau d'ais pour faire des mantelets, des ponts volans, &c. Le vaiſſeau fut donné au ſieur d'*Eſpinault* Gouverneur de Sette; & le Pêcheur eut deux cens piſtoles de récompenſe. Les armes furent portées à Pézenas qui n'eſt qu'à trois lieuës de Sette, & à Agde qui n'en eſt qu'à deux lieuës. On trouva ſur la premiere couverte du vaiſſeau trois pacquets de lettres qui furent cachetez du ſeau de Monſieur de Montmorency & portez au Roi par un de ſes Gentishommes. Ce qu'il y avoit dans le vaiſſeau fut eſtimé deux cens mille écus. Cette avanture fit connoître ce qu'on devoit penſer de la reconnoiſſance des Hollandois pour les obligations immortelles dont ils étoient redevables à la couronne de France, & de la fidelité qu'ils avoient ſolennellement jurée à Henri IV. & à Louïs XIII. Les ſervices qu'ils vouloient rendre aux Rebelles du Roiaume n'étoient pourtant pas entierement gratuits. Ils avoient par une bienveillance vénale tranſigé du prix de toutes ces armes avec les Réformez du bas Languedoc, dans le tems même que le Roi de France entretenoit à ſes dépens des troupes dans les Provinces-Unies au ſervice de la Republique.

CHA-

CHAPITRE VIII.

Mort de l'Archiduc Albert.

LEs Païs-Bas Catholiques perdirent l'Archiduc Albert leur Gouverneur & leur Souverain au milieu des preparatifs de la guerre qui se faisoient durant la prorogation de la Tréve. Il mourut sans enfans le 13 de Juillet à Bruxelles, dans la reputation de l'un des plus vertueux Princes de son siecle. Ses excellentes qualitez l'avoient rendu l'objet de l'affection de ses Peuples, & de l'estime des Etrangers. L'amour de la paix qui lui avoit souvent fait chercher les moiens de rendre la tranquilité aux dix-sept Provinces, ne l'empêcha pas de faire paroitre sa valeur à la bataille de Nieuport, où il fut blessé, sa fermeté dans la longueur du siege d'Ostende, & sa prudence pour arrêter le cours des victoires du Prince Maurice. Mais les principales de ses vertus étoient sa pieté uniforme, qui le fit surnommer *le Pieux*, sa douceur & sa justice dans le Gouvernement de ses sujets, qui l'ont rendu recommandable à la posterité.

L'unique deplaisir qu'il témoigna en mourant fut, de n'avoir pû faire succeder à la Tréve (*a*) une Paix solide qu'il meditoit de conclurre à quelque prix que ce fût avec les Etats-Generaux. Mais le Prince d'Orange leur avoit toûjours fait entendre qu'il étoit de leur interêt de continuer la guerre pour ne pas exposer la Republique à de nouveaux troubles domestiques, que la paix & le repos pourroient produire. La guerre fut donc declarée de part & d'autre le 3 jour d'Août: & l'on vit dés le même jour 400 Cavaliers de Berg-op-zom & de Breda villes de l'obeïssance des Etats, venir jusqu'aux portes d'Anvers pour faire des prisonniers. L'Infante Isabelle, à qui la perte de l'Archiduc son mari n'avoit pas abattu le courage, fit paroître sa resolution & sa puissance dans le plus fort de son deüil pour reprendre les armes. Elle envoia sur le champ 10000 hommes sur les frontieres de Brabant

à Lire

(a) *Fin de la Tréve & declaration de la guerre.*

à Lire & à Bosleduc pour arrêter les courses & les hostilitez des Hollandois : & autant sur les côtes de Flandres pour la conservation du Païs vers la mer. Le reste des troupes qui consistoit en 40000 hommes fut mis sous la conduite de Spinola, qui prit pour Lieutenans Généraux le Comte Henri de Berghe & D. Loüis de Velasco.

(a) Il donna le rendez-vous de toute son armée à Mastricht pour agir ensuite dans le païs de Cléves ou de Juliers: & il partit de Bruxelles sur la fin du mois d'Août. Son dessein étoit de mettre le siége devant la ville de Juliers, selon l'ordre qu'il en avoit reçu de l'Archiducheſſe. Pour s'assurer des passages de la Hollande, & pourvoir aux moiens d'empêcher que la ville ne fût secourue par le Prince d'Orange, il envoia d'abord le Comte de Berghe se saisir de Genuep place importance du païs de Cléves sur la Meuse à l'embouchure de la riviére de Nierse. Il obligea ensuite le Gouverneur du Comté de Meurs à vuider son païs de toute garnison Hollandoise s'il vouloit épargner le dégât de ses terres. Il partit de Mastricht avec 30000 hommes, laissant derriere lui le Comte de Berghe avec sa Cavalerie. Il prit le chemin de Juliers feignant de vouloir l'investir : mais il passa sans s'y arrêter droit au Rhin vers Wesel. Il y dressa un pont de bateaux sur lequel il fit passer une partie de son armée le 2 de Septembre; & il se campa avec l'autre à Burick au deça du Rhin, pour mieux étudier les mouvemens du Prince d'Orange, qui étoit arrivé à Emmerick à cinq lieuës de Wesel avec une armée de 25000 hommes.

Le Prince d'Orange voiant que Spinola ne s'étoit point arrêté devant Juliers, & croiant qu'il ne songeoit plus à l'assiéger, tira pour renforcer son armée mille hommes des meilleurs soldats de la garnison des 4000 Hollandois qu'il y avoit mis, sans remplir le vuide qu'il y laissoit. Spinola sçût profiter de cette conjoncture: & il y envoia aussi-tôt le Comte Henri de Berghe avec 6000 hommes de pied, 1000 chevaux & huit canons, pendant qu'il tiendroit le Prince d'Orange en haleine avec le reste de son armée. D'un autre côté il dépecha D. Loüis de Ve-

(a) *Siége de Juliers par Spinola.*

Velasco avec 4000 hommes & quatre pieces de canon, pour boucher au Prince le passage de Cléves comme il avoit fait celui de Gennep : & il prit les villes de Calcar, de Goch, de Griet & de Cosbech.

Le Comte de Berghe s'empara d'abord de Reden près de Gladbach, (a) & aiant fait enlever tous les chevaux & tous les troupeaux que ceux de Juliers entretenoient dans tout le territoire, il les fit conduire au château de Breidenben près de Linnich, avec défense à ses soldats de toucher aux bestiaux des paisans qui n'appartenoient pas aux habitans de Juliers. Par cet enlevement la disette des viandes commença bien-tôt dans la ville, dont le siége fut formé dès le lendemain. (b) La nuit suivante il fit couper la riviére de Roer & lui fit prendre un autre cours, pour ôter l'eau aux fossez : & aiant reçû le jour d'après de nouvelles troupes des garnisons de Haynau & d'Artois, il fit travailler aux tranchées par trois endroits differens. (c)

Le dessein de Spinola n'étoit pas d'en venir à l'assaut ou de presser le siege par des batteries, mais de tenir seulement les assiégez blocquez de telle sorte, qu'ils ne pussent être secourus de vivres ni de monde; & de se bien retrancher contre le canon de la ville & les sorties de la garnison. Par ce moien il espéroit qu'en moins de six mois de siége la disette de toutes choses porteroit la ville à la necessité de se rendre sans effusion de sang.

Le siége dura le reste de l'année sans autre tentative qu'une sortie de deux cens mousquetaires des assiégez soûtenus de cent chevaux, qui se fit le 26 de Septembre. Ils attaquérent une redoute des assiégeans dont ils se rendirent maîtres après avoir tué quelques soldats & fait douze prisonniers. Mais le Comte H. de Berghe les fit rentrer promptement dans la ville avec perte de cinquante de leurs gens. Les Hollandois d'autant plus portez à vouloir secourir la ville, qu'ils sçavoient que le camp des assiégeans étoit foible, prirent la résolution de sur-

(a) Le 4 *de Septembre.*
(b) *Le 5 de Septembre.*
(c) *Le 6 de Septembre.*

ſurprendre Maeſeyc petite ville ſervant de borne aux païs de Liége, de Gueldre & de Juliers, & le ſeul paſſage libre de la Meuſe qui pût leur reſter. Ils avoient déjà fait avancer quarante bateaux d'Infanterie au delà de Cuyck avec dix-ſept cornettes de Cavalerie qui venoient par terre. Mais Spinola qui occupoit le Rhin aiant eu avis de ces démarches, eut ſoin de prévenir ceux de Maeſeyc pour les faire tenir ſur leurs gardes: & il marcha enſuite avec toutes ſes troupes qu'il campa près de Duleken entre Maeſeyc & Juliers pour attendre ſon ennemi. Cette nouvelle fit peur aux Hollandois, qui ſe virent obligez de rebrouſſer chemin, & ils laiſſerent ainſi la ville de Juliers ſans eſpérance de ſecours.

CHAPITRE IX.

Troubles nouveaux au ſujet des Arminiens.

LE Prince d'Orange qui avoit toûjours promis aux Etats-Généraux qu'il ne feroit plus queſtion de troubles civils ni de faction Arminienne lorſqu'on auroit fait l'ouverture de la guerre, ſe vit trompé dès le commencement de la déclaration qui en fut faite. Le 24 d'Août il s'éleva dans Roterdam entre les Bourgeois Arminiens & la garniſon établie par le Prince une ſédition nouvelle, qui fit juger que l'on n'avoit pas encore trouvé le véritable remède aux maux publics qu'on avoit crû guerir par le Synode de Dordrecht & la mort de Barneveld. Les Arminiens d'Amſterdam malgré l'éxactitude du Magiſtrat qui les recherchoit, multiplioient de jour en jour, & l'on s'apperçût qu'ils tenoient leurs aſſemblées durant la nuit. Mais la crainte des émotions populaires fit qu'on reſtreignit les peines aux ſeuls Miniſtres de la ſecte, & l'on fut obligé de fermer les yeux ſur les autres. L'incommodité que les Etats recevoient de ces diviſions leur fut encore plus ſenſible en ce renouvellement de la guerre contre les Eſpagnols que durant la Treve: parce qu'ils étoient contraints d'entretenir de groſſes garniſons dans les villes, lorſqu'ils avoient le plus de beſoin de leurs troupes pour fournir leurs armées. On

On ne relâchoit pourtant rien de la rigueur avec laquelle on tenoit depuis deux ans les prisonniers d'Etat resserrez dans le château de Louvestein : & on ne leur avoit accordé d'autre satisfaction que la compagnie de leurs femmes. Hoogerbets que sa disgrace jointe à la probité & aux services rendus à son ingrate Partie faisoit appeller l'Aristide de la République, consoloit & fortifioit les autres par son exemple & par ses lettres, nonobstant son grand age & ses infirmitez corporelles. Sa femme qui s'étoit renfermée avec lui pour le servir voulut mourir à ses pieds, & finir, comme elle avoit toûjours vécu, attachée à lui dans la bonne & dans la mauvaise fortune par un amour & par une fidelité inviolable.

(a) Celle de Grotius nommée *Marie de Reigersberg* qui fut depuis fort connuë à la Cour de France durant l'Ambassade de son mari, se signala sur la fin de Mars par un trait d'industrie, qui a rendu son nom celebre dans l'histoire. Apres la permission que Grotius avoit reçûë d'emprunter des livres de ses amis, on avoit coûtume de les lui faire tenir dans un grand coffre parmi les hardes & le linge qu'on lui envoioit. Il les renvoioit après les avoir lûs par la même commodité dont on se servoit toûjours pour lui en faire tenir d'autres. Cela se faisoit si frequemment que les gardes qui avoient été la premiere année fort exacts à foüiller le coffre tant pour entrer que pour sortir de la prison, se lasserent enfin de n'y trouver que des livres & du linge, & s'accoûtumerent à le laisser passer sans le visiter ni prendre la peine de l'ouvrir. Sa femme s'en apperçût, & voulut profiter de cette negligence. Elle conseilla à son mari de se mettre dans le coffre, & fit courir le bruit qu'il étoit malade, afin d'ôter au Geolier l'envie de le voir ce jour-là & le lendemain. Le coffre fut enlevé sur les épaules même des gardes, qui le trouvant plus lourd qu'à l'ordinaire, s'écrierent par maniere de proverbe usité dans le pais depuis quelques années, qu'il *falloit que ce fût un Arminien* que l'on y avoit enfermé. Ils furent même sur le point d'en faire l'ouverture pour voir le sujet de sa pesanteur extraordinaire. Mais la patience leur étant échap-

(a) *Grotius se sauve de prison & se retire à Paris.*

échappée, le coffre fut heureusement porté à Gorcum chez un de ses amis. De là Grotius alla dès le lendemain à Anvers par le chariot ordinaire, aiant passé par la place publique deguisé en Menuisier avec une regle à la main. Cependant sa femme qui s'etoit mise à sa place couverte de son bonnet & de sa robbe de chambre pour continuer la fiction fut quelques jours sans se laisser approcher sous prétexte de la pretendue maladie de son mari. Mais dés qu'elle le crut sauvé, elle reprit ses habits, & vint dire en riant aux Gardes qui s'etoient laissé tromper, que l'*oiseau s'étoit envolé*. D'abord on voulut proceder criminellement contre elle : & il se trouva des Juges qui conclurent à la retenir prisonniére au lieu de son mari. Mais la pluralité des voix la fit élargir : & une action si genereuse lui attira des loüanges de toute la terre.

Grotius arrivé à Anvers manda aussi-tôt son avanture à la Cour de France, d'où le Garde des Sceaux *Du Vair* & & le Président *Jeannin* lui recrivirent que le Roi informé de son merite & de l'injustice du traitement qu'on lui avoit fait souffrir, le recevoit avec plaisir sous sa protection, & qu'il pouvoit compter sur l'amitié d'autant de personnes, qu'il y avoit de gens de lettres & de probité un peu distingüez dans le Roiaume. Grotius vint à Paris sur cette parole, fut reçû du Roi avec des témoignages d'une bonté extraordinaire, & gratifié d'une pension de mille écus, dont il subsista pendant quelques années, parce que tout son bien étoit confisqué en Hollande.

(a) Le Conseil du Roi avoit déja réçû les plaintes des autres Arminiens, qui aiant été chassez ou s'étant sauvez des Provinces-Unies, s'étoient refugiez à Paris & dans les autres Villes du Roiaume : & les Ambassadeurs de Hollande avoient si mal plaidé la cause des Etats-Généraux & du Prince d'Orange, que n'aiant rien à repliquer à M. de Boissise, à M. Jeannin, & aux lettres de M. du Maurier touchant l'innocence de ces persecutez, ils ne purent faire autre chose que de promettre à la Cour toute la

(a) *Le Roi de France donne sa protection aux Arminiens persécutez.*

la ſatisfaction poſſible de la part de leurs Maîtres & du Prince. Les Arminiens ſortis du Conſeil pleinement juſtifiez pour le civil, voulurent encore prouver leur innocence ſur le fait de la Religion. Mais ſur ce qu'on leur fit dire qu'on ſe contenoit de connoître leur moderation là-deſſus & la ſageſſe de leur conduite, ſans vouloir entrer dans la diſcuſſion de leurs differends, ils publierent ſeulement leurs défenſes contre les Reformez de France, qui les avoient condamnez comme heretiques & anathematizez dans leur Synode d'Alais l'année precedente, & qui y avoient fait recevoir & ſigner avec ſerment les Canons du Synode de Dordrecht. Le prejugé fut toûjours pour eux, ſoit parce qu'ils paroiſſoient moins éloignez des opinions de l'Egliſe Romaine ſur la Predeſtination que les autres Calviniſtes; ſoit parce que ceux des Huguenots de France qui ſe declaroient leurs ennemis, étoient la plûpart des eſprits ſeditieux & fauteurs de la rebellion du Languedoc & de la Rochelle. Le Roi non content de leur donner ſa protection en cette année par des titres publics, portant une liberté entiere de vivre & d'exercer leur Religion dans tous les endroits de ſon Roiaume qu'ils voudroient choiſir, leur accorda encore l'année ſuivante des lettres patentes pour les exemter du droit d'Aubaine auquel tous les Etrangers ſont ſoûmis.

CHAPITRE X.

Siége de l'Ecluſe levé par les Eſpagnols.

PEu de jours après que le ſiége de Juliers fut formé, l'Archiducheſſe reſolut encore celui de l'Ecluſe, que les Hollandois avoient priſe ſur les Eſpagnols en 1601 durant celui d'Oſtende. Cette Ville fortifiée depuis, de quantité de digues entrecouppées & de Forts dont elle fut environnée, étoit devenuë le fleau de toute la Flandre par les incommoditez & les dommages que la garniſon Hollandoiſe cauſoit aux Villes & au plat païs de cette Province. Pour tâcher de remedier à ces deſordres &

ſatisfaire aux deſirs du nouveau Roi d'Eſpagne ſon Neveu, elle donna commiſſion à Dom *Inigo* ou *Ignace de Borgia*, Gouverneur de la Citadelle d'Anvers d'aller inveſtir cette ville avec 10000 hommes. Il partit ſur la fin de Septembre, & aiant envoié le Gouverneur d'Oſtende avec une partie de ſes troupes pour faire l'attaque du côté d'Occident vers le port, il mena l'autre contre les Forts de ſainte Catherine & d'Ooſtbourg à l'Orient de la ville pour ſe rendre maître de l'Iſle de Caſandt & des canaux qui regardoient la Zelande. Mais une pluie continuelle qui tomba la nuit qu'ils voulurent faire leurs approches & le lendemain, empêcha l'éxecution de leurs deſſeins : & les feux qu'il firent pour ſe ſécher avertirent ceux de Fleſſingue de leur entrepriſe. De ſorte que dés le lendemain on vit arriver de ce côté-là cinq vaiſſeaux chargez de ſoldats & de munitions au ſecours de la ville & des Forts d'alentour.

Borgia ne pût réüſſir dans les attaques qu'il fit des Forts de Sainte Catherine, d'Ooſtbourg & de Caſandt. Il fut plus heureux vers le port, où il ſe ſaiſit d'une prairie & d'un petit Fort qui lui donna envie d'en dreſſer encore deux ou trois avec quelques redoutes pour garantir ſes troupes des rigueurs de l'Hiver qui fut exceſſif cette année. Les Hollandois au lieu d'expoſer leur garniſon, rompirent leurs digues & percerent leurs chauſſées en tant d'endroits que toute la campagne ſe trouva inondée autour de la ville de l'Ecluſe. Ce qui cauſa de grandes pertes dans tout le païs, & qui reduiſit enſuite le ſiége de la ville au néant. Borgia fut obligé de le lever ſur la fin du mois de Janvier après avoir perdu la plus grande partie de ſon armée par le froid & par la miſére.

(a) Celui de Juliers ſe continuoit avec beaucoup plus de ſuccés par les ordres & les avis de Spinola ſous la conduite du Comte Henri de Berghe. La ville & le château ſe trouvoient reduits dans les derniéres neceſſitez. On y menageoit avec beaucoup d'égargne la chair de cheval pour

(a) *Priſe de Juliers.*

pour les Chefs, & celle des chiens, des chats & des rats pour les autres. On y manquoit de lumiéres pour paſſer les nuits. On y ſouffroit doublement les cruautez de la ſaiſon par la diſete où l'on étoit de bois & d'habits: & une nouvelle batterie que Spinola qui étoit venu voir les travaux du Comte de Berghe avoit fait dreſſer avant que de retourner à ſon camp augmentoit encore les horreurs du ſiége. De ſorte que *Frederic Pithau* qui commandoit dans Juliers fut obligé de capituler le 20 de Janvier. On jugea à propos de lui faire des conditions fort avantageuſes pour maintenir l'Archiducheſſe en réputation de clémence & de generoſité. Les articles aiant été ſignez le 22 du mois, & les ôtages donnez de part & d'autre, on accorda encore douze jours de Tréve au Gouverneur de la ville, avant ſa reddition, pour lui donner lieu d'envoier ces articles au Prince d'Orange; & lui dire qu'on ne ſeroit pas obligé de les executer ſi dans douze jours il pouvoit envoier à Juliers un ſecours de trois cens chariots chargez de munitions. L'offre fut inutile, & le troiſiéme jour de Fevrier la ville & le château furent rendus au Comte Henri de Berghe qui reduiſit en peu de tems les autres places dépendantes des Etats de Juliers. Pithau étant venu rendre compte de ſa conduite aux Etats des Provinces-Unies, fut arrêté priſonnier à la Haye pour n'avoir pas défendu la place aux dépens de ſa vie. *Reinhard Titford* qui commandoit dans Reden lorſque les Eſpagnols s'en rendirent les maîtres fut condamné à perdre la tête, ſon Lieutenant & ſon Enſeigne bannis, afin de faire un exemple pour ceux à qui les places des Etats étoient confiées, & de leur apprendre à ne pas préferer leur conſervation à leur devoir.

L'armée des Hollandois n'étoit pas aſſez nombreuſe pour faire quelque entrepriſe conſiderable, ou pour donner lieu au Prince d'Orange de venger l'honneur de la Nation qui ſe trouvoit intereſſé à la priſe de Juliers. Les Etats jugeant qu'il étoit dangereux de retirer les garniſons des villes du fonds des Provinces où il y avoit des Arminiens, pour en groſſir les troupes; furent

rent d'avis de se tenir sur la défensive pendant cette année. Ce qui n'empêcha pas leurs partis d'entrer au mois de Mai dans le Brabant & la Flandre ; de courir jusqu'aux portes de Bruxelles ; de desoler le plat païs par le fer & par le feu, d'emmener grand nombre de prisonniers, de lever de grosses contributions, & de faire un butin de plus de 600000 florins.

D'un autre côté Spinola voulant chasser entierement les Hollandois du païs de Juliers & de l'Archevêché de Cologne avant que de retirer son armée de dessus le Rhin, envoia le Comte Henri de Berghe attaquer Lulsdorf qu'il prit en peu de jours, aussi-bien que Blanckemberg & Monaw. Il se trouva plus de resistance au Fort de Pfaffenmutz ou Papemutz que le Prince d'Orange avoit bâti deux ans auparavant dans une Isle entre Cologne & Bonn. De sorte qu'il fallut se resoudre à un siége regulier qui tira depuis en longueur par la diversion des troupes dont on eut besoin ailleurs. On dit que l'Archiduchesse & le Duc de Neubourg nouveau converti voulurent immoler cette place à la vengeance des Prêtres de l'Archevêché, parce que le Prince d'Orange lui avoit fait porter le nom & la figure de leur bonnet quarré en dérision de l'Eglise Catholique.

(a) Peu de jours après la reduction de la ville & du païs de Juliers sous la puissance des Princes Catholiques, les Etats-Généraux des Provinces-Unies firent une Ordonnance pour interdire l'entrée de toutes les terres de leur obeïssance aux Prêtres, aux Religieux, & à tous les autres Ecclesiastiques de la créance de l'Eglise Romaine, soit étrangers, soit naturels du païs, pour y faire leur demeure, après en être une fois sortis. Ils firent commandement à tous les Jesuites qui étoient actuellement dans le païs d'en sortir six jours après la publication de cette Ordonnance qui se fit le 22 de Mars, sous peine d'être arrêtez comme ennemis de l'Etat, avec de grosses amendes pour ceux qui les retireroient chez eux, ou les assisteroient. Les autres Religieux, les Prêtres seu-

(a) *Ordonnance des Etats contre les Jesuites & le reste des Catholiques.*

culiérs, & généralement tous les Catholiques demeurans dans les Provinces-Unies eurent ordre de ſe preſenter huit jours après cette publication devant les Magiſtrats de leur reſidenee, & de donner leur nom & leur demeure par écrit; afin que l'on pût veiller ſur leur conduite, ſous les mêmes peines que celles qui étoient ordonnées cont.e les Jeſuites.

Par la même Ordonnance il étoit défendu à tous les habitans des Provinces-Unies d'envoier leurs enfans à aucunes des Ecoles, Colleges, ou Univerſitez des Jeſuites & des Eſpagnols: avec commandement de retirer dans un mois ceux qui y étudioient actuellement. Ils firent auſſi de ſenſe de faire ou ſouffrir aucune collecte, ou quête d'argent, ſous quelque prétexte que ce fuſt de neceſſitez d'Egliſes, Hôpitaux, Couvens, Colléges, Communautez devotes, ou Pauvres Catholiques.

Ces ordres furent executez ſans que la plûpart des intereſſez ſe miſſent en devoir d'en faire répreſenter l'injuſtice ou les inconveniens aux Etats. Il n'y eut que les Jeſuites leſquels comme les plus maltraitez firent ſortir leurs plaintes de leurs maiſons d'Anvers, de Louvain, de Cologne & de Liége. On vit paroître en leur faveur une ample Apologie, où l'on pretendoit faire voir que ces Péres n'avoient jamais ſoûlevé la jeuneſſe ni les peuples contre les Puiſſances legitimes: & qu'en cela leur conduite étoit fort oppoſée à celle que les Calviniſtes avoient gardée en Hollande, & les Luthériens en Suéde.

CHAPITRE. XI.

Progrés des Eſpagnols en Weſtphalie ſous le Comte Henri de Berghe.

LE Comte Henri de Berghe aiant fini ſa commiſſion ſur le Rhin touchant les Duchez de Juliers & de Bergh où Mons, fut envoié en Weſtphalie par l'Archiducheſſe à la priére de l'Archevêque de Cologne, pour s'oppoſer avec le Comte *d'Anholt* aux ravages de

Chrêtien de Brunſwick Evêque Proteſtant de Halberſtat, ſurnommé *l'enragé* pour ſes cruautez. Les troupes que conduiſoit cet Evêque qui faiſoit profeſſion d'être l'ennemi juré des Prêtres avoient été levées contre les Catholiques pour le ſervice de l'Electeur Palatin, au nom des Etats de Hollande, qui favoriſoient leur marche, & les horribles degats qu'elles faiſoient dans les dioceſes de Munſter, de Paderborn, & de Cologne. Le Comte Henri de Berghe aiant paſſé le Rhin avec dix mille hommes s'empara d'abord de Dortmund ville Imperiale où il mit une forte garniſon. Il joignit enſuite le Comte d'Anholt, & reprit en peu de tems tout l'Evêché de Paderborn, les villes de Zoeſt, Alterem, Ham, & pluſieurs autres places.

Ces ſuccés donnerent beaucoup d'inquietude aux Etats des Provinces-Unies, parce qu'ils rompoient les meſures priſes à la Haye pour faciliter le retabliſſement de l'Electeur Palatin, qui les avoit quittez depuis peu pour retourner au Palatinat par la France. On crut qu'il falloit faire quelque diverſion d'armes pour obliger l'Archiducheſſe à rappeller le Comte Henri de Berghe de Weſtphalie. Dans cette vûë ils envoiérent le Prince Frederic Henri de Naſſau avec des troupes ſur les terres du Brabant Eſpagnol. Il y fit des ravages inoüis avec 6000 hommes de pied & 1500 chevaux. Le Comte Henri de Berghe ne manqua point d'être contremandé par l'Archiducheſſe: & il n'eut pas plutôt fait repaſſer le Rhin à ſon armée, que les Etats des Provinces-Unies engagerent l'Evêque de Halberſtat à mener les 2000 hommes qu'il avoit ramaſſez au ſecours de l'Electeur Palatin contre les Catholiques d'Allemagne. C'étoient les Imperiaux & les Bavarois conduits par le Baron de *Tilly*; les Flamans & les Eſpagnols que commandoit Gonzalés de Cordouë; & les troupes de l'Archevêché de Cologne que le Comte d'Anholt y mena après s'être ſeparé du Comte de Berghe.

(*a*) L'Electeur de Brandebourg qui étoit Prince *Poſſedant* avec le Duc de Neubourg pour les terres de la ſuc-

(*a*) *Traité de l'Electeur de Brandebourg avec les Etats,*

succession de Cléves & de Juliers, chagrin de voir les progrés que son Concurrent faisoit par le secours des Catholiques, voulut renouveller son alliance avec les Hollandois; pour les engager de plus en plus à lui continuer leurs assistances. Il leur envoia son Grand Chambellan le Comte de *Schwartzenbourg* (*a*), qui conclut avec les Députez des Etats-Généraux une ligue défensive entre eux & son Maître, pour être maintenu dans la possession des païs de Cléves & de Juliers, de Bergh op Mons, de la Marck, de Ravensberg, & de Ravestein. Les besoins presens de la République ne permettoient pas qu'on lui prêtât un secours suffisant pour recouvrer ce que les Espagnols & le Duc de Neubourg venoient de lui enlever. Mais on lui promit d'interesser les Rois de France & d'Angleterre à sa défense; & de n'épargner aucun moien pour lui faire toucher les revenus de toutes ces terres jusqu'à ce que la force des armes, ou quelque amiable convention l'eût remis en possession de ses droits. L'Electeur de son côté s'engagea par le même traité à entretenir un nombre d'Infanterie dans les armées des Etats, & à emploier les revenus des Domaines de Cléves & de Juliers au païement des soldats. Il fut reglé pour la suite des tems, que du jour de son rétablissement entier, il entretiendoit vingt ans durant 3000 hommes en Hollande du revenu de ces mêmes terres, & que le reste lui seroit entierement libre pour d'autres usages.

(*b*) Le traité dressé le 10 de Mars fut ratifié le 4 de Juin dans le tems que l'Archiducheſſe Isabelle cherchant à enlever aux Hollandois la place la plus importante des Etats, arrêta le siége de Berg-op-zoom dans son Conseil. Cette ville ainsi nommée pour être sur le panchant d'une colline arrosée de la petite riviére de Zoom, sembloit s'être rendue la maîtresse des avenuës de la Zelande & de la Hollande en Brabant. Elle étoit desfors très-marchande, ornée d'un très bon havre, de beaucoup de belles ruës, de trois places fort larges pour tenir les

(a) *Adam Chevalier de l'Ordre de S. Michel en France.*

(b) *Siége de Bergh-op-zoom mis par Spinola sans succés.*

marchez ; munie de fortes murailles, accompagnées de boulevarts, demi-lunes, ouvrages à corne, & autres fortifications les plus regulieres, & entretenuë d'une groſſe garniſon.

Spinola chargé de l'entrepriſe du ſiége commença par faire venir d'Eſpagne des vaiſſeaux pour tenir la mer, & empêcher le ſecours des Hollandois du côté des Iſles. Dans le deſſein de faire inveſtir la place à l'impourvû, il marcha vers Maſtricht avec toute ſon Armée, & s'étant avancé juſqu'au païs d'entre la Meuſe & le Rhin, il donna ordre à Dom Loüis de Velaſco, Comte de Salazar, Général de la Cavalerie legere d'aller avec 6000 hommes de pied & 2000 chevaux joindre Dom Innigo de Borgia Grand-maître de l'Artillerie qui conduiſoit les troupes de Flandres afin de ſe ſaiſir de Steenberg, & d'aller enſuite à Berg-op-zoom. Velaſco joignit Borgia le 17 de Juillet : le lendemain il envoia inveſtir la Ville par le Meſtre de Camp *Paul Baglioni* du côté du Sud qui eſt celui d'Anvers, & par Borgia du côté du Nord : où il ſe rendit auſſi le 19 après avoir pris la petite Ville de Steenberg. Les Hollandois quoi que ſurpris, trouverent moien pendant les trois jours ſuivans de faire entrer dans la Ville trois Regimens avec ſix Ingenieurs, qui firent auſſi-tôt travailler à divers ouvrages nouveaux, tandis que l'Artillerie de la Ville occupoit les aſſiégeans. Ce renfort fit monter la garniſon à 5000 fantaſſins & à quatre cens chevaux ; ce qui fit juger aux Eſpagnols que la priſe de la place n'en ſeroit pas auſſi facile qu'ils ſe l'étoient imaginé.

Le 23 du mois Velaſco commença du côté du havre à faire battre la Ville, & fit avancer les travaux pour ordonner les approches. Spinola informé du beſoin qu'on avoit de ſa preſence au ſiége, laiſſa le Comte Henri de Berghe avec une Armée de 8000 hommes d'Infanterie & 1500 chevaux le long du Rhin, pour obſerver le Prince FredericHenri deNaſſau qui avec des troupes égales veilloit à la conſervation de Rées, d'Emmeric, & de tout ce que les Hollandois poſſedoient dans le païs de Cléves. Il arriva devant Berg-op-zoom le 28 de Juillet, & amena de nou-

nouvelles troupes au camp des assiégeans, pour presser le siége qui étoit fort retardé par les frequentes sorties des assiégez.

Le 2 jour d'Août le Duc de *Candale*, le Comte de *Bethune*, & 15 Gentilshommes François avec eux entrerent dans la Ville pour la défendre sans que les Espagnols pussent les empêcher, & ils se signalérent pour le service des Etats dans toutes les attaques qui se firent en leur quartier. Le 6 jour Baglioni fit attaquer à l'entrée de la nuit une demi-lune du Port appellé Coupe-gorge avec tant de vigueur & de perseverance, que le combat dura depuis dix heures du soir jusqu'à 5 heures du matin. La demi-lune fut prise, puis reprise avec beaucoup de courage de part & d'autre. Les assiégeans y perdirent plus de six cens hommes sans compter les blessez; & l'on pretend qu'il ne resta presque personne des quatre cens du côté des assiegez qui defendoient la demi-lune. Le 20 jour du mois il se fit une seconde attaque de la même demi-lune aussi opiniâtrée que la premiere. Les assiegez y perdirent moins de monde à cause de la vigoureuse resistance des Suisses. Mais le nombre des assiégeans qui furent tuez se trouva si grand que ceux de la ville l'appellerent depuis ce tems là *Demi-lune des morts.* (*a*)

Dés le 15 de ce mois tous les Forts, les ravelins, & les autres travaux du dedans des remparts de la ville se trouverent achevez par l'activité des Ingenieurs. Les 26 & 27 du même mois, on vit entrer encore dans la ville sept compagnies d'Infanterie avec le Prince Guillaume de Nassau, le Lantgrave de Hesse, & le Colonel *Morgan* Anglois. Ces secours joints à la garnison firent plus de 9000 combattans dans la place, qui jouissoit encore de son havre & de la mer en toute liberté, & qui en recevoit toutes les munitions & les rafraîchissemens dont elle pouvoit avoir besoin, sans qu'il parût un vaisseau du côté des Espagnols pour les empêcher. Cette disposition commençoit à mettre l'inquiétude dans l'esprit de Spinola qui ne recevoit point de nouvelles touchant les vaisseaux qu'il avoit demandez en Espagne.

(*a*) *Demi-lune des morts.*

Mais les Etats de Brabant qui ſouhaitoient la continuation du ſiége d'une place qui les incommodoit ſi fort, lui envoierent 200000 florins & deux cens chariots de munitions: & il reçût en même tems un grand nombre de gros canons, tirez de le Citadelle d'Anvers.

L'amas des fafcines qu'il avoit fait dreſſer pour attaquer le grand ouvrage à corne aiant été brûlé par les aſſiégez dans une ſortie où ils tuerent beaucoup de monde, il fit enfin ouvrir la tranchée le 1 de Septembre du côté de Coninkberg, pour approcher du canal & retrancher le ſecours de la mer aux aſſiégez, ſans quoi on ne devoit eſperer aucun ſuccés du ſiege. Mais ce deſſein fut traverſé par les continuelles ſorties des aſſiégez, où il perit beaucoup de monde de l'un & l'autre côté. Le lendemain Spinola reçût les nouvelles de la bataille de Fleurus au Comté de Namur, gagnée le 29 d'Août par l'Armée Eſpagnole venuë du Palatinat ſous la conduite de Gonzalés de Cordouë, contre le fameux bâtard de *Mansfeld* (a) & l'Evêque de Halberſtat, qui tâchoient de retablir les affaires de l'infortuné Roi de Bohéme Electeur Palatin par la force de leurs Armes. Les Aſſiégeans tirerent le canon en témoignage de la réjouïſſance qu'ils avoient de cette victoire. Mais les aſſiegez aiant appris le lendemain que Mansfeld étoit arrivé à Breda pour venir à leur ſecours avec le Prince d'Orange, ils firent par trois fois la décharge de leur groſſe Artillerie. A quoi Spinola fit répondre de ſon camp par dix fois.

Le 8 du mois, jour de la Nativité de Nôtre-Dame, arriva au ſiége Gonzalés de Cordouë avec ſes troupes, qui nonobſtant leurs diverſes diminutions étoient encore de cinq mille hommes de pied & de douze cens chevaux. Il prit ſon quartier dans celui de Baglioni, où il commanda depuis en qualité de Lieutenant Général de Spinola comme Borgia & Velaſco. On fit alors dreſſer diverſes batteries: & pour aſſurer le chemin d'Anvers à Bergop-zoom on bâtit un Fort à la petite bourgade de Sant-Vliet, entre cette ville & Lillo, & on ſe mit en devoir d'attendre & de recevoir le Prince d'Orange qui venoit au

(a) *Erneſt.*

au ſecours des aſſiégez avec ce qu'il avoit pû ramaſſer de troupes. Depuis le ſixiéme juſqu'au vingt-ſeptiéme du mois on fit jouër de part & d'autre pluſieurs mines qui firent ſauter beaucoup de monde. Les Hollandois après avoir répris ce qu'ils avoient perdu dés le commencement du ſiége, chaſſerent enfin les Aſſiégans du foſſé qu'ils avoient occupé le 22 d'Août, aplanirent leurs tranchées, & enfoncerent les mines qui reſtoient. Le lendemain, qui étoit le 28 de Septembre, ils trouverent par la ſupputation de leurs Ingenieurs qu'ils avoient regagné ſur eux cinquante verges de terre du côté du Septentrion, & ſoixante du côté du Midi.

Cependant Spinola faiſoit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un Général de ſa reputation & de ſon experience. Il mettoit en œuvre tout ce qui lui avoit réüſſi au ſiége d'Oſtende, & ſe trouvoit preſent à tout par ſa vigilance. Mais la longueur du ſiége faiſoit beaucoup diminuer ſes troupes: & les deſerteurs qui paſſoient dans la Ville publioient qu'elles étoient déja inferieures en nombre à la garniſon, qui jointe avec les autres combattans étoit encore de ſept à huit mille hommes. D'ailleurs il étoit obligé d'envoier chaque ſemaine 2000 hommes au moins avec Velaſco, & une grande partie de la Cavalerie pour aſſûrer le convoi d'Anvers. Les levées que l'Archiducheſſe faiſoit faire pour lui dans ſes Etats & ceux de ſes alliez, ſe reduiſoient à peu de choſe, lors qu'elles arrivoient dans ſon camp; & les recruës qui n'étoient que des gens ramaſſez ſans choix, n'étoient pas propres à remplacer les vieux corps des Wallons, des Italiens & des Eſpagnols, qui avoient porté preſque tout le fardeau du ſiége.

Le Prince d'Orange renforcé de quatre mille chevaux de Mansfeld & de trois mille hommes d'Infanterie, manda à ſon Frere Fredric Henri qui étoit à Emmeric ſur le Rhin pour la defenſe des Provinces-Unies contre le Comte Henri de Berghe, de venir le joindre en diligence avec ſes 8000 fantaſſins & ſes 1500 chevaux. Il forma un corps d'armée de 20000 hommes de pied: & de près de 7000 chevaux, & vint au ſecours de Bergh-op-zoom a-

vant

vant l'arrivée des troupes du même Comte de Berghe, pendant que le Gouverneur d'Iſendick près de l'Ecluſe étant entré en Flandre avec trois mille hommes pour faire diverſion, pilloit & brûloit tous les Villages des territoires de Bruges & de Gand, ſous pretexte qu'ils avoient negligé de païer les contributions. Spinola outre le renfort du Comte de Berghe, attendoit encore quelques Allemans ſous la conduite du Comte d'Anholt, du Duc de *Saxe-Lauwenbourg*, & de celui de *Holſtein*. Mais le retardement des uns & des autres, & l'avis qu'il reçût d'une trahiſon par laquelle deux Sergens & ſeize ſoldats Italiens avoient conſpiré d'introduire le Prince d'Orange dans ſes tranchées, lui firent enfin reſoudre la levée du ſiége avec ſon conſeil.

Le lendemain qui étoit le ſecond d'Octobre, il ſe retira en très-bon ordre, ſans que de deux jours il ſortît un homme de Bergh-op-zoom, où de l'Armée du Prince d'Orange pour le ſuivre. C'étoit le premier ſiége que ce grand Capitaine avoit levé de devant les places qu'il avoit aſſiegées juſques-là: & le Prince d'Orange qui connoiſſoit mieux que perſonne juſqu'où pouvoit aller ſa capacité, apprehendoit que ſa retraite ne fût une feinte ou un ſtratagême nouveau. Mais la fortune fit voir en cette occaſion, qu'elle ne ſe declare pas toûjours pour les plus braves ou les plus experimentez. Les Eſpagnols perdirent plus de 10000 hommes devant la place: les aſſiégez près de deux mille & ils tirerent de la Ville 200000 coups de canon.

Le 4 du mois le Prince d'Orange & le Comte de Mansfeld entrerent dans la Ville avec trente cornettes de Cavalerie: & le lendemain ils y furent ſuivis du Prince Frederic Henri, du Comte Erneſt de Naſſau, & de pluſieurs autres Seigneurs alliez des Hollandois.

CHA-

CHAPITRE XII.

Retraite des Hollandois & des Eſpagnols après le ſiége de Berg-op zoom.

QUelque occupation que le ſiége de Berg-op-zoom donnât aux Eſpagnols & aux Hollandois, ils ne laiſſerent pas de faire encore d'autres entrepriſes les uns ſur les autres pendant cet intervalle. Mais aucune ne réüſſit. Celles du Prince d'Orange ſur Boſleduc, & enſuite ſur Oſtende parurent au mois d'Août. Toutes deux échoüerent comme une troiſiéme qu'il fit depuis ſur Anvers. Celle des Eſpagnols ſur la petite ville de Haſſelt parut au mois de Septembre. Mais elle devint inutile par les ſoins de ceux de Harlem qui venant au ſecours de Berg-op-zoom ſous la conduite des Capitaines *Olican* & *Vander-Camer*, ſe jetterent dans la place le 27 du mois ſi à propos, qu'ils furent cauſe de ſa conſervation.

Le Prince d'Orange après la délivrance de Berg-op-zoom étant retourné à Roſendal où étoit ſon camp à deux lieuës de cette ville, envoia remettre le ſiége devant Steenberg que les Eſpagnols avoient priſe au mois de Juillet ſur les Hollandois. La place ne voulut ſe rendre qu'après avoir eſſuié le premier feu des aſſiégeans, & il fallut capituler avec elle dans toutes les formes. La garniſon fut conduite à Anvers dans le tems que l'on apprit que les vaiſſeaux mandez d'Eſpagne par Spinola étoient enfin arrivez au nombre de quatorze ſur la côte de Flandres. Ils portoient 6000 Eſpagnols deſtinez pour brider la mer de Zelande, & empêcher la communication des Hollandois avec Berg-op-zoom par le havre. Mais étant venus trop tard, ils furent diſtribuez dans les villes frontiéres pour l'entretien des garniſons.

Le Marquis de Spinola reçût en même-tems les troupes du Comte Henri de Berghe, qui ſur les obſtacles ou la lenteur de ſa marche, fut ſoupçonné par quelques Officiers Eſpagnols d'avoir eu des intelligences avec ſes cou-

cousins le Prince d'Orange & Frederic Henri de Nassau. Il fut accusé d'avoir exprès manqué ce dernier de vingt heures dans sa route, & d'avoir évité à dessein de le combattre malgré l'avantage qu'il avoit sur lui. Mais il lui fut aisé de satisfaire sur ce point & Spinola & l'Archiducheſſe, dont il avoit ponctuellement suivi les ordres. Peu de jours après l'on vit aussi arriver au camp le Comte d'Anholt avec les troupes auxiliaires de l'Electeur de Cologne. Aussi-tôt Spinola conduisit les unes & les autres au devant du Prince d'Orange avec son armée qu'il avoit fait rafraîchir entre Anvers & Lire. S'étant avancé à trois lieues du Prince en pleine campagne il lui envoia un Gentilhomme avec un Héraut pour lui presenter la bataille. Mais le Prince qui meditoit d'autres desseins lui répondit, *Je ne suis venu ici que pour faire lever le siége de Berghes & réprendre Steenbergh. J'ai fait l'un & l'autre, & j'en suis content.*

Cette réponse fit retourner Spinola à Bruxelles, & le Prince d'Orange reprit le chemin de Breda. Mais les Etats des Provinces-Unies ne pouvant long-tems supporter les troupes de Mansfeld qui étoient mal disciplinées & accoûtumées aux violences, chercherent des moiens honnêtes pour se délivrer de ces fâcheux hôtes. De sorte que Mansfeld sans être mécontent des Etats voulut bien se retirer des Provinces avec sa Cavalerie: & prit sa route vers le Rhin, comme s'il eût eu dessein d'aller faire lever le siége de Pfaffenmutz, que les troupes du Duc de Neubourg tenoient encore assiégé. Mais aiant appris que le Comte Henri de Berghe retournoit avec son armée vers Juliers & Wesel, il passa le Rhin, & s'en alla en Westphalie continuer ses ravages & ses cruautez, laissant auprès du Prince d'Orange l'Evêque d'Halberstat, que la gangrène avoit obligé de se faire couper le bras, pour avoir negligé la blessure qu'il y avoit reçûë.

(*a*) Depuis le mois de Juin la garnison Hollandoise de Pfaffenmutz soûtenoit vaillamment le siége, après que

(a) *Prise de Pfaffenmutz par les Espagnols sur les Hollandois.*

que le Gouverneur eut miné lui-même & fait sauter en l'air la tour de Berck, qui avoit donné les premiers jours beaucoup de prise aux Assiegeans. Le Prince de *Chimay* qui y commandoit les Espagnols, & qui par ordre de l'Archiducheſſe y avoit conduit du canon & des munitions de Juliers, s'étoit campé sur l'un des bords du Rhin; & *Breus* Lieutenant général du Duc de Neubourg sur l'autre. Ils avoient construit chacun de leur côté un Fort, pour couper toute voie de vivres & de munitions à la garniſon tant par terre que par la riviére, sur laquelle ils tenoient auſſi des vaiſſeaux de guerre dans les mêmes vûës. Le siege avoit croupi sans aucun progrés pendant tout le tems que les forces des Espagnols & des Hollandois s'étoient rassemblées à celui de Berg-op-zoom. Mais après la retraite de Spinola, l'Archiducheſſe preſſée par les inſtances de l'Archevêque de Cologne & des Princes Catholiques des Cercles de Weſtphalie & du Rhin, y envoia le Comte de Berghe avec ſes troupes pour finir l'entrepriſe. Des qu'il fut arrivé & reconnu Général par Breus & Chimay, il fit joüer toutes les bateries pendant trois jours de ſuite sans-interruption. De ſorte que les aſſiégez que la longueur du ſiége avoit reduits à la neceſſité de toutes les choſes neceſſaires à la vie, & affligez de la dyſenterie & du ſcorbut, voiant le fracas des boulets rouges & des grenades, & ne pouvant eſperer du ſecours d'aucun endroit, furent obligez de rendre la place au Comte de Berghe par une honnête compoſition qui leur fut accordée. Les Hollandois en ſortirent le ſecond jour de Janvier, & s'embarquerent ſur des vaiſſeaux venus de Duſſeldorp appartenant au Duc de Neubourg, pour deſcendre à Emmeric. Quoi que ce qui reſtoit de la garniſon fût encore aſſez conſiderable, il ne s'y trouva point cent perſonnes qui ne fuſſent ou bleſſées ou malades.

Le Comte de Berghe mit dans la place une forte garniſon de ſoldats Eſpagnols, changea le ſot nom de Pfaffenmutz, & l'appella le *Fort d'Iſabelle* du nom de l'Archiducheſſe. Mais les Allemans ne furent pas long-tems ſans s'appercevoir du peu d'avantage qui ſe trouva dans l'échan-

l'echange qu'ils avoient fait des Hollandois contre les Eſpagnols. C'eſt ce qui obligea depuis le Magiſtrat de Cologne à députer vers l'Empereur à la Diete de Ratisbonne, pour demander que ce Fort fût raſé.

CHAPITRE XIII.

Entrepriſe du Prince d'Orange ſur la ville d'Anvers faillie.

LE Prince d'Orange aiant appris que le Comte de Mansfeld avoit paſſé le Rhin avec ſes troupes, retourna à la Haye le troiſieme jour de Decembre. Il y fut ſuivi peu de jours apres par le Prince Frederic Henri ſon frere, le Comte Erneſt de Naſſau ſon couſin, & l'Evêque de Halberſtat, qui s'étoit déja rendu inſupportable aux Etats & à ces Princes par ſes inſolences & ſes brutalitez, mais qu'on n'avoit encore pû perſuader de ſe retirer. Le Prince d'Orange après le refus qu'il avoit fait du combat que Spinola lui avoit propoſé, avoit conçû un grand deſſein ſur la place qu'il jugeoit la plus conſiderable des Païs-bas Catholiques. Mais il n'avoit jugé à propos de le communiquer qu'à très-peu de perſonnes: & il ne s'en expliquoit même qu'en termes vagues, ne parlant que de quelque ville de Flandres ou de Brabant en général, ſans en marquer une en particulier.

Pour ôter auſſi tout ſujet de ſoupçon aux Lieutenans de l'Archiducheſſe Infante & aux villes de Brabant, il fit retirer de Breda toutes les troupes qu'il y avoit raſſemblées aprés le ſiége de Berg-op-zoom. En effet, cette retraite rendit le calme aux villes d'Anvers & de Boſleduc en Brabant, de Gand & de Hulſt en Flandres, & à quelques-unes de la Gueldre Eſpagnole & du païs de Liége qui commençoient à s'allarmer. Spinola contremanda même les garniſons auſquelles il avoit donné ordre de marcher vers Ruremonde, ſe croiant obligé au Prince d'Orange de lui épargner les fraiz & les fatigues de la guerre durant les rigueurs de l'Hiver.

Cependant ce Prince pour commencer l'éxécution de ſon

ſon deſſein fit ramaſſer tous les grands & les petits vaiſſeaux qui ſe trouvérent dans les ports & les havres de Hollande & de Zélande, & les fit aller à la Brille avec tous leurs équipages, & beaucoup de munitions, avec ordre de l'y attendre. Après y avoir fait défiler les troupes dont il croioit avoir beſoin, il partit lui-même de la Haye avec les Princes, ſon frére & ſon couſin, & l'Evêque de Halberſtat. Lorſqu'il prit congé des Députez des Etats-Généraux qui l'avoient conduit juſqu'à Delft, il leur dit: (a) *Meſſieurs, priez Dieu pour nôtre entrepriſe. Car il n'y a que lui ſeul qui puiſſe l'empêcher, & je la tiens auſſi aſſurée que la main que je vous préſente.* Ce diſcours qu'il repeta encore aux Bourguemaîtres de Dordrecht, & que l'évenement fit condamner depuis de preſomption par ſes ennemis, ne marquoit pas qu'il fût diſpoſé à s'attribuer l'heureux ſuccés de ſon entrepriſe, ou à en rejetter le mauvais ſuccés ſur Dieu, puiſque quelques jours auparavant on avoit publié par toutes les Provinces-Unies un placard *pour prier Dieu de faire réüſſir un grand deſſein qu'on avoit entrepris à la gloire & à l'avantage de la République.*

Le Prince arrivé à la Brille fit la revûë de ſon monde, & il trouva que ſon armée navale étoit compoſée de mille vaiſſeaux de differentes grandeurs, & de cinq cens pontons, chaque bateau étant chargé d'une piéce de fonte; les uns & les autres peints de couleur d'eau, c'eſt-à-dire, du verd de la mer, afin qu'il fût plus difficile de les diſcerner de loin. Il fit mettre à la voile inceſſamment ſans ſpécifier ſes deſſeins. Mais cinq heures après que toute cette grande flotte fut ſortie du port de la Brille, il ſurvint une gelée ſi violente, qu'en moins d'une heure tous les cordages moüillez furent glacez, & devinrent ſi roides & ſi gliſſans, qu'il ne fut plus poſſible de les remuer. Il s'éleva enſuite une ſi furieuſe tempête, que les vaiſſeaux ne pouvant être gouvernez ni par les pilotes ni par les matelots, heurtérent les uns contre

(a) *On a dit preſque la même choſe du Prince d'Orange Guillaume III. touchant une entrepriſe ſécrete de l'an 1691 contre la France dont on n'a vû aucun effet.*

les autres. Il y eu eut huit qui furent ouverts, & qui perirent avec la plus grande partie des gens qui étoient dedans. Celui qui portoit le Prince d'Orange, ſon frere, ſon couſin, & l'Evêque de Halberſtat fut de ce nombre. On en recouvra quelques-uns qni étoient ſur le point d'être ſubmergez. Les autres ſe ſauverent à Willemſtat, à Olkemplat, à Gertrudemberg, & par tout ailleurs où ils pûrent, à force de rames & d'avirons. Il y eut beaucoup de monde tant des ſoldats que des gens de l'équipage qui furent noiez; & beaucoup qui moururent de froid.

Le Prince d'Orange voiant ainſi toute ſon entrepriſe échoüée, & ſa flote entierement défaite par la gelée, le vent & la tempête, ennemis qu'il n'avoit pas comptez, voulut s'épargner une partie de la honte de cette diſgrace en continuant de garder le ſecret ſur ſon grand deſſein. Mais il ne pût empêcher que le tems & l'envie ne le découvriſſent à ſes ennemis. On ſçût à Bruxelles que toutes ſes vûës étoient tournées vers la ville d'Anvers. Les Hollandois avec quinze pontons voguans tous de front devoient attaquer le pont de la ville par le Griſeck, & enſuite paſſer avec le gros de la flote devant la ville pour aller ſe ſaiſir de Willebroct; & là ſe fortifier à la faveur d'un pont qu'ils devoient conſtruire ſur la riviére de Malines avec 250 de ces pontons, puis emploier les 250 autres qui reſtoient à barricader la riviére de l'Eſcaut au deſſous de Rupelmonde. On avoit arrêté que dans le même tems l'armée Hollandoiſe compoſée de Cavalerie & d'Infanterie ſe rendroit par terre aux portes d'Anvers, où l'on avoit déja fait gliſſer par ſubtilité près le 500 hommes, dont cent devoient mettre le feu en cinq endroits de la ville. Que ſes habitans étant occupez à éteindre ce feu, l'on prendroit cette occaſion pour planter les échelles par dehors & eſcalader les murailles. Que la ville étant priſe par ce moien l'on déguiſeroit un grand nombre de ſoldats en Religieux, qui feignant d'être ſortis en foule de leurs Couvens pour ſe refugier dans la citadelle, conjureroient la garniſon Eſpagnole de les y recevoir par charité: & dés qu'ils y ſeroient

roient introduits par cette ruſe, ils ſe ſaiſiroient des corps de garde, & ſe rendroient maîtres de la place.

L'entrepriſe étoit la mieux concertée du monde, pour faire perdre tout d'un coup la Flandre & le Brabant aux Eſpagnols par la ſurpriſe d'une ſeule ville : mais elle n'a point laiſſé de paroître vaine & temeraire faute d'avoir été juſtifiée par le ſuccés.

A la nouvelle du debris de la flote Hollandoiſe, l'Archiducheſſe Infante aſſembla ſon Conſeil, où l'on jugea que l'entrepriſe ſur Anvers n'avoit pû ſe faire ſans quelque intelligence ſecrete avec des habitans de la ville. C'eſt pourquoi elle envoia ordre exprès aux Bourguemaîtres d'Anvers, pour faire une exacte perquiſition des perſonnes ſuſpectes de correſpondance avec le Prince d'Orange ou les Etats des Provinces-Unies ; avec injonction de faire ſortir de la ville tous ceux qui ſe trouveroient être de la Religion de Hollande. Ce qui fut executé ponctuellement.

HISTOIRE DE HOLLANDE.

LIVRE CINQUIEME.

CHAPITRE I.

Conſpiration contre le Prince d'Orange, & punition des conjurez.

PEu de jours après l'échec de la malheureuſe entrepriſe ſur Anvers, le Prince d'Orange étant à Riſwyck, village près de la Haye, eut avis d'une grande conjuration tramée contre lui. Guillaume de Barneveld, Sieur de Stautembourg, ci-devant Gouverneur de Bergop-zoom, Fils puîné de l'Avocat Général, qui (comme nous l'avons remarqué ailleurs) avoit toûjours fait de la peine à ſon Pere de ſon vivant pour ſon indocilité & ſon humeur incorrigible, avoit tellement reſſenti après ſa mort les obligations dont il étoit redevable à un ſi bon Pere,

Pere, qu'il ne pût long-tems ſouffrir l'injuſtice publique qui lui avoit été faite. Après divers témoignages qu'il donna de tems en tems de ſon mécontentement, il reſolut enfin de venger cette mort par celle du Prince Maurice, auquel il attribuoit toute la diſgrace de ſon Pere. D'abord il communiqua ſon pernicieux deſſein à ſon Frere aîné de Barneveld, Sieur de Groeneveld, Grand Maître des Eaux & Forêts de Hollande, l'exhortant à vouloir entrer avec lui dans les reſſentimens des injures, que le Prince avoit faites à leur famille, & delivrer le Païs de ſa tyrannie. Groeneveld homme ſage, & marchant ſur les pas de ſon Pere, eut horreur des propoſitions de Stautembourg. Non content de le blâmer, il fit ſon poſſible pour le détourner de cette mauvaiſe reſolution; & après beaucoup de fortes raiſons qu'il lui allegua, il lui dit, que la vengeance n'appartenoit qu'à Dieu.

Ses remontrances ne firent point d'effet ſur l'eſprit violent de Stautembourg, qui engagea dans ſa conjuration beaucoup d'autres Mécontens, la plûpart Arminiens, animez comme lui du deſir de perdre le Prince, & de remettre le Païs dans ſa premiere liberté. Les principaux étoient *Adrien Vander Duſſen* de Roterdam Couſin des deux Barnevelds; *David Corenvinder*, Secretaire de Berckel leur allié; *Henri Daniel Slatius* ci-devant Miniſtre Arminien à Bliſwick; *Adrien van Dick*, Secretaire de Bliſwick, Beau-frere de Slatius; *Corneille Geyſteranus*, auparavant Miniſtre Arminien près de Gorkum, *Girard Weltius*, Miniſtre de Rackangen, près de la Brille au païs de Voorn, & quelques habitans de Leyde & de Roterdam. Stautembourg ſe ſervit particulierement du miniſtere de Slatius pour la conduite de toute l'intrigue: & ce Miniſtre que les Arminiens avoient ſouvent repris & blâmé pour ſa vie ſcandaleuſe & le déreglement de ſon eſprit, ſe chargea avec Van-Dick de donner les inſtructions & l'argent neceſſaire pour l'exécution du crime.

Le deſſein des conjurez étoit d'aſſaſſiner le Prince d'Orange auprès d'une Ladrerie, entre la Haye & Riſwick où étoit ſon haras, & où il alloit ſouvent accompagné

de peu de gens. Les perſonnes apoſtées par Slatius & Van-Dick ſe devoient trouver ſur les chemins ou dans les cabarets voiſins du lieu marqué pour l'execution. Et pour mieux cacher le deſſein, ils devoient boire ou ſe promener ſans manteaux, ſans armes, & ne s'entretenir que de choſes communes & indifferentes. Un porteſaix devoit leur apporter ſur la place un coffre plein de poignards & de piſtolets achétez par Slatius & Corenvinder. Mais celui des conjurez qui s'étoit chargé du coffre, aiant offert une piéce d'or au crocheteur, cette liberalité extraordinaire jointe à une recommandation particuliere qu'on lui fit de ſon fardeau: lui fit conjecturer que le coffre renfermoit quelque choſe d'important. Dans le même tems deux mariniers, qui d'ailleurs étoient de la ſecte Arminienne, allerent à Riſwick declarer au Prince d'Orange qu'il ſe tramoit quelque entrepriſe ſur ſa vie, mais qu'ils n'avoient pû l'approfondir, parce qu'ils avoient refuſé d'entrer dans la ſocieté des complices.

Le Prince ſur le rapport de ces deux mariniers, retourna auſſi-tôt à la Haye, doubla ſes gardes, & fit une exacte recherche des conjurez: & dés le ſoir même jour qui étoit le ſecond ou le troiſiéme de Février, il fit arrêter quatre hommes bûvant dans un cabaret, un ménuiſier & trois matelots de Roterdam. A cette nouvelle un homme à qui le Crocheteur avoit marqué ſes ſoupçons, touchant le coffre qu'on lui avoit fait porter, en demanda l'ouverture à un Commiſſaire de la Haye. Les poignards & les piſtolets qu'on y trouva furent produits comme les premiers témoignages de la conſpiration. Les quatre priſonniers interrogez dés le lendemain, avoüerent tout ce qu'on ſouhaitoit de ſçavoir. On arrêta Corenvinder, Van-Dick, les deux *Blancarts* Freres (a), & *Guillaume Perty*. Stautembourg & Vander Duſſen ſe ſauverent dés le ſoir même que la conſpiration fut découverte. Ils prirent la route du Brabant, & ſe retirerent à Anvers avec quelques autres conjurez, où Stautembourg mourut pluſieurs années après, ſans avoir laiſſé d'en-

(a) *Jean & Abraham.*

d'enfans de la fille du ſieur de S. Aldegonde. (a)

Groeneveld voiant ſon frere en fuite & ſes amis arrêtez, crut par un aſſez mauvais raiſonnement qu'il devoit pourvoir auſſi à ſa ſureté, quoi qu'il n'eût aucune part à l'entrepriſe, & qu'il n'en eût jamais écouté la propoſition, que pour la diſſuader & la deteſter. Il ſe jetta d'abord dans une barque de Pêcheur pour paſſer en Angleterre: & le vent l'aiant repouſſé ſur la côte, il ſe traveſtit en matelot, & ſe mit dans un vaiſſeau qui partoit pour Hambourg. Mais il fut reconnu & arrêté par le Prévôt de Scheweling, qui le mena priſonnier à la Haye. (b) Slatius aiant pris l'habit d'un paiſan pour n'être pas reconnu, fut découvert par haſard dans un cabaret, & conduit à la Haye par trois ſoldats, auſquels on donna 4000 livres pour recompenſe. Les deux Mariniers qui avoient fait la premiere ouverture de la conſpiration au Prince d'Orange eurent chacun 200 florins & une médaille d'or de ce Prince, outre les 4000 livres promis par un Placart public du 4 de Février à quiconque découvriroit les auteurs de l'entrepriſe, & 600 autres florins de gratification particuliére de la part des Etats-Généraux.

On fit d'abord le procés aux quatre premiers priſonniers qui avoient été arrêtez dans le cabaret, & qui avoient été deſtinez pour commettre l'aſſaſſinat du Prince. Ils furent condamnez le 27 de Février, le premier qui étoit un menuiſier nommé *Corneille Gueritſon* à avoir la tête coupée, le corps mis en quatre quartiers, & pendu aux quatre coins de la Haye, la tête miſe ſur un pieu, & ſes biens confiſquez. Les trois autres qui étoient des matelots, appelez *Jean Claeſſen*, *Herman Hermanſon*, *Dirick* ou *Théodore Linderſon*, eurent auſſi la tête coupée, mais leurs corps furent mis ſur des roues ſans être écartelez; & les poignards dont ils devoient ſe ſervir furent rompus en leur preſence ſur l'échaffaut avant l'exécution.

(a) *Philippes de Marnix.*

(b) *La precipitation avec laquelle il quitta le pot de biére qu'il bûvoit, lorſqu'il vit entrer les trois ſoldats, le trahit.*

On proceda enſuite contre Groeneveld, qui fut condamné le 29 de Mars à perdre la tête; *comme atteint & convaincu de crime de Leze Majeſté*, non pas pour avoir trempé dans la conſpiration, mais pour ne l'avoir pas revelée, n'aiant pas ignoré les pratiques de ſon Frere Stautembourg & des autres principaux conjurez. Il fut regardé comme une victime innocente, que les Etats ſacrifierent à la vengeance du Prince Maurice, laquelle n'avoit pû s'éteindre dans le ſang de l'Avocat Général ſon Pere. Il voulut témoigner avant que de mourir combien il honoroit le Prince qui étoit ſon parrain, & combien il deteſtoit le crime de ſon Frere. Il renvoia auſſi, peu de tems après ſa condamnation, le Collier de l'Ordre de Saint Michel à l'Ambaſſadeur de France du Maurier, pour être rendu au Roi. Son corps fut accordé à ſa famille pour être enterré à Groeneveld, & il fut regretté de tous les gens de bien, parce qu'il s'en étoit fait aimer durant ſa vie. Le même jour furent pareillement décapitez Corenvinder & Van-Dick: & parce qu'ils avoient été convaincus d'être des principaux auteurs de l'entrepriſe, leurs corps furent mis en quartiers, pendus aux quatre coins de la Haye, & leurs têtes fichées ſur un pieu après qu'on eut rompu en leur preſence les piſtolets & la maſſe d'armes trouvez dans le coffre avec les poignards.

CHAPITRE II.

Perſecution nouvelle des Arminiens accuſez de la conſpiration.

ON crut devoir differer le jugement de Slatius, parce qu'on eſperoit ſe ſervir de lui, pour découvrir les demarches qu'on publioit avoir été faites dans la conſpiration par tout le corps des Arminiens, qui, malgré les Edits des Etats, ne laiſſoient pas de faire encore une *ſocieté de Remontrans* dans les Provinces-Unies. Cette conjoncture parut favorable aux Gomariſtes,

ristes, pour exciter contre eux une persécution nouvelle. On prétendit que les Arminiens avoient encore une direction formée & un *collége sur-intendant* d'association dans le païs, pour se rétablir & faire révenir avec eux l'ancien Gouvernement des sept Provinces. C'est ainsi qu'on appelloit quelques assemblées de personnes charitables, qui contribuoient de leurs aumônes, pour assister les pauvres Arminiens qu'on avoit privez de leurs biens & de leurs emplois, & qui étoient réduits aux dernières nécessitez dans les prisons ou dans les lieux de leur exil. Suivant cette supposition de *collége sur-intendant* faite par les Gomaristes, les Arminiens aiant jugé que leurs affaires ne pourroient avancer tant que le Prince seroit vivant, avoient résolu dans leurs Assemblées secrétes de mettre tout en usage pour se défaire de lui, & jetter la République dans de nouveaux troubles. On accusa leurs Ministres qui avoient été bannis des Provinces d'être revenus la plûpart déguisez pour tramer la conspiration, & soûlever les esprits contre le Gouvernement présent. De sorte que par une Ordonnance du mois de Fevrier (*a*) publiée au nom du Prince d'Orange & des Etats d'Utrecht, ils furent déclarez rebelles & ennemis de la Patrie, proscrits de nouveau, & recherchez avec promesse de 600 livres aux Délateurs, qui les dénonceroient.

Les Ministres Gomaristes autorisez par cette Ordonnance, firent sonner fort haut cette prétenduë conjuration des Arminiens devant la populace: & ils n'hésitérent plus à les appeller publiquement dans leurs prêches des traîtres & des parricides. Les Arminiens outrez de ces insultes firent courir une Requête adressée en leur nom aux Etats-Généraux, par laquelle ils détestoient la conspiration contre le Prince. Ils protestérent qu'ils n'en avoient eu aucune connoissance, loin d'y avoir eu part; qu'ils n'avoient pas la moindre relation avec ceux qui en étoient coupables; & qu'on ne dévoit point attribuer à toute une societé le crime de quelques Particuliers qui s'en diroient les membres. Que selon leurs

(a) *C'est le placard du 4 Février ci-dessus.*

maximes il n'étoit jamais permis de s'oppoſer par des voies de fait aux Magiſtrats qui nous gouvernent ; & que les vrais Arminiens n'avoient point d'autres armes pour ſe défendre de l'oppreſſion que la patience, la priére, l'humilité & les larmes. Cette Requête préſentée par des gens qui n'oſoient ſe nommer, ni ſe montrer, ne ſervit qu'à aigrir les eſprits de leurs ennemis. On reſſerra plus étroitement ceux qu'on tenoit déja priſonniers. On donna la queſtion extraordinaire à deux des principaux Directeurs de leurs affaires qui étoient *Edouard Poppe* & *Charles de Nielles*, celui-ci Miniſtre de l'Egliſe Wallonne à Utrecht, l'autre Miniſtre à Goude, tous deux du nombre des treize citez au Concile de Dordrecht. Ils furent trouvez innocens de la conſpiration, mais ils furent condamnez à une priſon perpetuelle dans le château de Louveſtein, pour avoir mal obſervé leur ban, & pour être retournez en Hollande contre la défenſe des Etats. Les tourmens que l'on fit ſouffrir à pluſieurs autres ſervirent aux Juges pour les convaincre que la conſpiration n'étoit pas le fruit de tout le parti Arminien. Mais comme les Miniſtres Gomariſtes n'en vouloient rien démordre dans leurs prêches, & que d'ailleurs pluſieurs Arminiens foibles ou intereſſez ſuccomboient à la rigueur de la perſécution, les zélez de la ſecte emploiérent leurs talens pour la juſtification du parti. On vit courir en Hollande, en Flandres & en France même, diverſes Apologies, dont la principale fut celle que (a) Grotius compoſa dans Paris pour la défenſe du Gouvernement legitime des Provinces, tel qu'il étoit avant le changement ſurvenu l'an 1618. Ce ſçavant homme fit voir à toute le terre la nullité & l'injuſtice de toutes les procedures que les Etats-Généraux avoient gardées touchant la convocation & la tenuë de leur Concile National de Dordrecht, la mort de Barneveld, la détention de Hoogerbets & la ſienne, le changement & la deſtitution des Magiſtrats, le déciſion des affaires de Religion, & la proſcription des Remontrans ou Arminiens.

Cette Apologie dont tous les raiſonnemens étoient ap-

(a) *Grotius ſous la protection du Roi.*

appuiez ſur le droit commun & ſur les loix du païs, donna tant de chagrin aux Etats-Généraux & au Prince d'Orange, qu'ils la firent condamner, avec défenſe de l'avoir ſur peine de la vie. Ils décretérent auſſi contre la perſonne de Grotius; avec promeſſe d'une groſſe récompenſe à quiconque pourroit l'arrêter ou le repreſenter mort ou vif. Grotius aiant apris le danger où il étoit, préſenta une Requête au Roi Louïs XIII pour lui demander ſa ſauvegarde contre l'arreſt de la Cour de Hollande. Elle lui fut accordée ſur l'heure en conſideration de ſon rare merite: & ſa Majeſté le prit ſous ſa protection particuliére par des lettres patentes qui lui furent expédiées à Paris dés le 26 de Fevrier de l'an 1623.

(a) Aprés les perquiſitions faites contre les Arminiens touchant la conjuration, on acheva le procés du Miniſtre Slatius qui commit toutes ſortes de lâchetez pour éviter la torture. L'eſpérance de conſerver ſa vie lui fit d'abord promettre aux Juges un ample Traité, par lequel il montreroit que toute la conjuration avoit été tramée par les principaux d'entre les Arminiens tant Eccleſiaſtiques que Politiques: & que pour ſon particulier, non content d'avoir renoncé à leur ſecte, il avoit auſſi porté les autres à ſuivre ſon exemple. Les Juges lui accordérent le tems qu'il demanda pour écrire ce Traité, Mais aprés l'avoir examiné, l'on trouva que ce n'étoit qu'un tiſſu de calomnies. Le libelle qu'il avoit fait l'année précedente ſous le titre de *Flambeau clair-luiſant* contre l'honneur des Etats & la ſureté du Prince d'Orange fut laceré, & lui condamné à la mort le 5 jour de Mai. Son ſupplice fit beaucoup d'éclat tant pour la foule du peuple qui y cauſa du deſordre, où moururent quelques perſonnes, que par les emportemens du criminel qui ſe déchaina ſur l'échaffaut contre le Prince, & ceux qui gouvernoient l'Etat. Il fut difficile de le reſoudre: mais comme il portoit les mains à ſon bandeau pour ſe l'arracher, le bourreau prit ſi bien ſon tems qu'en lui tranchant la tête il lui coupa auſſi la main droite par le poi-

(a) *Supplice de Slatius.*

gnet, & une partie de la gauche. On fit mourir enſuite les deux Blancarts & Perty du même ſupplice. Mais les corps de ces trois derniers furent enterrez, au lieu que celui de Slatius fut mis ſur la rouë enlevé la nuit ſuivante par ſa femme & ſes amis, enterré dans un champ, puis découvert par hazard en labourant, traîné par les ruës, & remis ſur la rouë juſqu'à ce qu'un ſecond enlevement obligeât la juſtice de faire finir ce hideux ſpectacle. Après toutes ces executions faites à la Haye, il s'en fit encore d'autres à Leyde le 12 de Juin, & à Roterdam le 3 de Juillet, où parmi quelques conjurez l'on fit mourir des gens ſous le même pretexte que Groeneveld pour avoir eu connoiſſance de la conjuration, & ne l'avoir pas revelée. La rigueur de toutes ces pourſuites parut exceſſive à ceux qui conſideroient que la conjuration, toute criminelle qu'elle étoit par elle-même, ne regardoit que la vie d'un particulier, ou tout au plus d'un premier Miniſtre ou Officier de l'Etat. Mais les Juges la traiterent comme ſi elle euſt été contre l'Etat même, & déclarerent tous les conjurez criminels de leze-Majeſté, parce que les Etats vouloient faire paſſer le Prince d'Orange pour le Chef de la République.

CHAPITRE III.

Etat floriſſant de la Compagnie des Indes Orientales.

DEpuis qne la Compagnie des Indes Orientales avoit établi ſa réſidence à Batavia il s'y étoit formé une nouvelle République Hollandoiſe dont le Gouverneur général reconnoiſſant toûjours d'ailleurs les Etats-Généraux de la Haye & le ſiége d'Amſterdam, étoit égal en puiſſance & en autorité au Prince d'Orange. Il étoit en effet le Stathouder, le Capitaine général, & l'Amiral général de la Hollande Indienne. Sa Cour étoit plus pompeuſe, & ſon train plus magnifique que celui du Prince d'Orange, & de pluſieurs Rois de l'Europe, parce qu'il étoit queſtion de gagner ou d'ébloüir les Indiens & les Chinois qui aimoient le faſte, & qui jugeoient

geoient de la grandeur humaine par l'éclat exterieur. La Compagnie nonobſtant la dépendance naturelle des membres qui la compoſoient, étoit regardée comme indépendante des Etats en ce qu'elle nommoit elle-même ſes Magiſtrats, ſes Amiraux, ſes Généraux, & tous ſes Officiers généralement; qu'elle envoioit & recevoit des Ambaſſadeurs; qu'elle faiſoit la guerre & la paix de pleine autorité; qu'elle étoit la maîtreſſe des punitions & des récompenſes; qu'elle plantoit des colonies, bâtiſſoit des fortereſſes, levoit des troupes, équippoit des flotes, & entretenoit des armées. Elle faiſoit de jour en jour de nouvelles conquêtes. Les Rois des Iſles & des côtes de l'Aſie venoient à l'envi rechercher ſon alliance. Elle avoit une infinité de comptoirs & de magaſins établis depuis l'Arabie juſqu'au Japon, où ſon commerce étoit déja beaucoup plus floriſſant que celui des Eſpagnols & des Portugais.

Ces grands ſuccés portérent les Etats à finir l'établiſſement auparavant projetté d'une (a) *Compagnie des Indes Occidentales* ou de l'Amerique, dans l'eſperance qu'elle ne produiroit, ni moins de profit, ni moins de gloire aux Provinces-Unies. Cela s'executa ſur les vûës qui en avoient été données par Barneveld, à qui l'on étoit auſſi redevable de l'inſtitution de celle des Indes Orientales. Deux ans après ſa mort on avoit fait revivre ce deſſein par un Edit d'octroi que les Etats-Généraux donnerent le 9 de Juin 1621, pour regler les privileges, les franchiſes & les aſſiſtances que l'on devoit accorder à la Compagnie. Il fut arrêté que cette union des marchands dureroit vingt-quatre ans, pendant leſquels il étoit défendu à toutes perſonnes de faire voiles & de trafiquer ſur les côtes d'Afrique, depuis le Tropique du Cancer juſqu'au Cap de bonne Eſpérance, & dans tout le nouveau monde contenant les deux Ameriques, les terres Auſtrales, les Iſles & Païs nouvellement découverts dans la mer du Nord & celle du Sud, hors de cette Compagnie générale ou ſans ſa permiſſion. Que la Com-

pa-

(a) *Etabliſſement de la Compagnie des Indes Occidentales.*

pagnie pourroit au nom des Etats dans les limites du païs qu'on vient de marquer, faire des alliances & des traitez avec les Princes & les Peuples de ces païs; bâtir des fortereſſes & des places de ſûreté & de retraite; établir des Gouverneurs, des Officiers de juſtice & de police; envoier de nouvelles colonies ſans autre obligation que celle de communiquer enſuite aux Etats-Généraux ce qu'elle en auroit fait, hors ce qui regarderoit le choix du Gouverneur Général qui ſeroit obligé de recevoir ſon approbation des Etats. Que tous les ſermens ſe prêteroient aux Etats & à la Compagnie depuis le Gouverneur Général juſqu'au dernier des Officiers; mais que les gens de guerre y en ajoûteroient un troiſiéme au Prince d'Orange.

Pour l'adminiſtration de la Compagnie, on erigea par le même Edit cinq chambres de *Sur-Intendans*, une à Amſterdam, une en Nort-Hollande, & une ſur la Meuſe pour toute la Province de Hollande; une pour celle de Zélande, & une pour celle de Friſe & de Groningue. Les autres Provinces-Unies n'eurent point de chambres, mais on leur permit d'établir autant de Sur-Intendans pour elles dans les autres chambres qu'elles fourniroient de 100000 livres à la Compagnie. On créa vingt Sur-Intendans dans la chambre d'Amſterdam, douze dans celle de Zelande, & quatorze dans chacune des trois autres, avec permiſſion de les augmenter à meſure que les charges & les affaires croîtroient. Ils devoient être du nombre des Intereſſez, & ſervir chacun ſix ans; mais en ſorte qu'étant diviſez par tiers, les plus anciens devoient ſortir de deux en deux ans, & faire place à un nouveau tiers. On établit un Conſeil de dix-neuf perſonnes ſous le nom d'*Aſſemblée Générale*, des cinq chambres pour traiter toutes les affaires de la Compagnie. Dix-huit devoient être pris du nombre des Sur-Intendans des chambres; le dix-neuviéme dévoit être un Député des Etats-Généraux à l'aſſemblée, qui avoit ordre de ſe tenir les ſix premieres années dans Amſterdam, les deux ſuivantes en Zélande, & ainſi conſecutivement dans ces deux endroits.

Cet

Cet établiſſement fut renouvellé un an après par un autre Edit des Etats donné le 10 de Juin 1622 ſans qu'on pût encore lever ce qui reſtoit d'obſtacle à ſon exécution. Mais en 1623 l'affaire fut terminée par un troiſiéme Edit, appellé *d'Ampliation*, donné le 20 de Juin pour expliquer & augmenter encore les avantages que les Etats faiſoient à la Compagnie par le premier.

(*a*) Les Etats pour honorer leur établiſſement firent preſent à la Compagnie de trois grands vaiſſeaux de guerre montez de ſix cens ſoldats entretenus pour cette fois à leurs dépens. Les intereſſez qui y furent reçûs juſqu'au dernier d'Août pour les habitans du païs, & juſqu'au dernier d'Octobre pour les étrangers, firent une ſomme de 7200000 livres, avec laquelle on équippa deux fort belles Flotes. L'une fut miſe ſous la conduite de l'Amiral *Jacques willekens* qui partit au mois de Decembre, dans la reſolution de chaſſer les Portugais du Breſil. L'autre ſous celle de l'Amiral *Jacques l'Hermite* pour aller troubler les Eſpagnols dans la poſſeſſion du Perou, & tâcher de leur enlever leurs mines d'or.

Les autres vaiſſeaux qui furent équippez en même tems par la Compagnie, firent durant toute l'année de ſi grandes & de ſi frequentes priſes ſur les Eſpagnols & les Portugais réünis alors ſous un ſeul Roi, que les participans ou les intereſſez reçûrent de ce premier eſſai vingt-cinq de profit du cent.

Les côtes d'Eſpagne reſſentirent auſſi dés les premieres années les effets de l'établiſſement de cette Compagnie. L'Amiral *Leonard Frantzen* de Roterdam, étant parti avec une flote de ſix vaiſſeaux peu de tems apres Willekens & l'Hermite, fit une deſcente dans la Galice & le Portugal, où il brûla un grand nombre de Villages, fit un fort grand butin, & emmena quantité de perſonnes, dont il tira depuis de groſſes rançons.

(a) *Premiere expedition de la Compagnie.*

CHA-

CHAPITRE VI.

Accord des Hollandois avec les Corſaires de Barbarie.

LEs Armateurs & Corſaires de Barbarie, ſur tout ceux de Tunis & d'Alger faiſoient alors de ſi frequentes pirateries ſur l'une & l'autre mer, que les navigations des Hollandois s'en trouvoient conſiderablement incommodées. Les Etats en eurent du reſſentiment, & voulurent s'en plaindre par leurs Ambaſſadeurs comme d'infractions faites aux traitez qu'ils avoient paſſez avec le Grand Seigneur & le Roi de Maroc. Mais conſiderant que ces Corſaires ſe diſoient ſujets du Grand Seigneur armez ſous ſa protection & avouez des Deys ou Gouverneurs d'Alger & de Tunis, ils mandérent à leurs Ambaſſadeurs d'entrer avec eux en compoſition. On ſe rétablit dans les termes de la paix concluë quelques années auparavant avec la Porte. On remit les Eſclaves Mores ou Turcs en liberté ſans rançon. On déclara ennemis ou amis des Etats ceux qui ſeroient ennemis ou amis des Corſaires. On ſe promit un ſecours mutuel contre les Eſpagnols & les Italiens: & l'on obtint que les Hollandois tiendroient dorénavant des Conſuls de leur nation à Tunis & à Alger pour la conſervation de leur commerce & de leurs retraites, avec la même autorité & les mêmes privileges que celui qu'ils avoient à Conſtantinople.

Les Hollandois non contens d'avoir ainſi traité avec les Corſaires de Barbarie voulurent encore faire un accord particulier avec les Mores des Roiaumes de Fez & de Maroc, & renouveller l'alliance qu'ils avoient contractée autrefois avec leur Roi. De ſorte qu'ils n'oublierent rien pour aſſurer leurs navigations; & empêcher celles de leurs ennemis, tant par leurs traitez, que par l'erection des deux Compagnies ſouveraines des Indes Orientales & Occidentales.

(*a*) Cependant leurs ennemis ſongeoient aux moiens de

(a) *Les Allemans ſe joignent aux Eſpagnols contre les Hollandois qui ſe ſervent de Mansfeld & de l'Evêque de Halberſtat contre eux.*

de reparer par terre le tort qu'ils ſouffroient ſur mer. La Maiſon d'Autriche, tant en Allemagne qu'en Eſpagne, entreprit en cette année d'attaquer par divers endroits les Provinces-Unies pour ſe remettre dans ſon ancienne poſſeſſion. Elle entretenoit deux armées conſiderables dans cette reſolution: l'une qui s'appelloit des Catholiques d'Allemagne, & qui avoit été emploiée contre les Proteſtans dans les troubles de Bohéme ſous la conduite du Général de Tilly, avoit ordre d'entrer en Friſe par la Weſtphalie pour incommoder la Hollande: l'autre qui étoit compoſée de troupes Eſpagnoles commandées par Gonzalés de Cordouë, étoit le long du bas Rhin dans le païs de Cleves & de Gueldres, attendant le renfort de l'Armée de Flandres & du Brabant ſous Spinola, pour ſe joindre à celle de Tilly dans l'Ower-iſſel.

Les Etats virent de loin les deſſeins de la Maiſon d'Autriche ſur leurs Provinces. Pour les diſſiper ſans commettre le Prince d'Orange, ni expoſer les troupes qu'ils occupoient à la garde du païs, ils emploierent les deux fleaux de l'Allemagne le Bâtard de Mansfeld & l'Evêque de Halberſtat. Le premier ſe tint prêt dans la Friſe Orientale avec ſon armée; & l'autre paſſa dans la baſſe Saxe pour faire de nouvelles levées en faveur des Etats. Avec ces ſecours, il fut reſolu de porter la guerre dans le païs de Liége, l'Archevêché de Cologne & la Weſtphalie Catholique pour détourner Tilly & Cordouë de leur païs, & leur donner de l'exercice ſur les terres de l'Empire. Ces moiens ne parurent pas encore ſuffiſans aux Etats qui s'aviſerent de pratiquer auſſi une diverſion puiſſante des côtés du païs hereditaire & de la Hongrie, pour y faire retenir les forces de la Maiſon d'Autriche que l'Empereur deliberoit d'envoier ſur le bas Rhin. Ce fut dans cette intention qu'ils renouvellerent leurs premieres intelligences avec le Prince de Tranſilvanie *Betlen Gabor* qui s'étoit fait Roi de Hongrie, & qui ſoûtenoit la guerre contre l'Empereur pour maintenir ſon uſurpation.

(a) Cependant Mansfeld commença ſes expeditions,

(a) *Expeditions de Mansfeld pour les Hollandois.*

pour ne pas dire ſes brigandages, dans la Friſe Orientale & la Weſtphalie. Ses troupes qui n'étoient non plus capables de diſcipline que lui-même, commirent toutes les cruautez imaginables ſur les peuples par le fer & par le feu. Elles n'épargnerent, ni l'honneur des femmes, ni celui des Autels. Mansfeld après avoir ravagé le Comté d'Oldembourg, & obligé le Comte à lui paier 100000 Imperiales pour lui faire racheter ce qu'il n'avoit pû piller, alla ſe loger à Liford avec toutes ſes troupes, & s'empara de Meppen ſur la riviére d'Ems qu'il fit auſſi-tôt fortifier. Il s'approcha enſuite de Munſter, & pour donner plus de lieu à ſes coureurs de s'étendre dans la Weſtphalie, il prit Wildeshuſen, Cloppembourg, & diverſes places dépendantes de l'Archevêché de Cologne. La garniſon que les Hollandois entretenoient dans la ville de Lippe ſur la riviére de même nom, excitée par ces progrés de Mansfeld, fit de ſon côté des courſes frequentes dans toute la Weſtphalie: & ſes ſuccés porterent les Etats à la renforcer de nouvelles troupes. Ils donnerent auſſi des ordres pour fortifier cette ville, ſur le bruit qu'on fit courir à la Haye, que l'Armée Eſpagnole que conduiſoit Cordouë s'étant jointe aux troupes des Comtes d'Anholt & d'Iſembourg, avoit deſſein de l'aſſiéger. Ces derniers, c'eſt-à-dire, les Eſpagnols & les Allemans Catholiques, qui ſe diſoient amis & liberateurs du païs, n'y faiſoient pas moins de dégat & de violences que les Hollandois & les Mansfeldiens. Le Comte d'Anholt reprit Wildeshuſen, & fit paſſer au fil de l'épée la garniſon que Mansfeld y avoit miſe.

CHAPITRE V.

Déportemens de l'Evêque de Halberſtat.

LEs Eſpagnols voulant interdire le paſſage du Weſer à l'Evêque de Halberſtat, firent rompre les ponts des principales Villes qui ſeparoient les Duchez de Brunſwick & de Hannovre d'avec la Weſtphalie. Ils mirent de fortes garniſons dans Hoxer près de l'Abbaye de Corwey, dans Hamelen, dans Rintelen, & dans Ucht

Cor-

ou Weeht. Mais le Comte de Stirum étant ſurvenu quelques jours après avec ſix mille hommes, força cette derniere Ville l'épée à la main, & traita la garniſon comme le Comte d'Anholt avoit fait celle de Wildeshuſen : action qui lui fit perdre 400 des plus braves de ſes ſoldats. L'Evêque de Halberſtat de ſon côté ſe rendit maître de Rintelen, & il s'y fortifia pour ſe mettre en état de diſputer le paſſage du Weſer aux Eſpagnols & aux Impériaux qui ſembloient avoir quelques deſſeins ſur le Cercle de la baſſe Saxe.

Le bruit qui en courut alors produiſit une Aſſemblée générale de ce Cercle à Gutterbock où les Ambaſſadeurs du Roi de Dannemark, de l'Electeur de Brandebourg, des Ducs de Brunſwick, de Holſtein, & de Mecklebourg, avec les Députez des villes Anſeatiques de Bréme, Hambourg, Lubeck, Lunebourg, & autres villes Impériales, firent une ligue pour la défenſe du Cercle contre tous ceux qui entreprendroient d'y entrer avec les armes, & d'y commetre des hoſtilitez. L'Evêque de Halberſtat y fut élû Capitaine Général de la baſſe Saxe: & l'on regarda cette élection comme un moien de le détacher de Mansfeld qui étoit proſcrit de l'Empire, & de le faire renoncer à l'alliance des Hollandois & de l'Electeur Palatin, dont il avoit embraſſé les interêts. Le Duc de Brunſwic ſon Frere ainé (a) ſe chargea de faire agréer cette election à l'Empereur, & d'en avertir auſſi le Comte de Tilly Lieutenant Général de l'Armée Impériale, pour le detourner d'entrer dans la baſſe Saxe.

L'Evêque de Halberſtat obſerva fort mal la parole que le Duc ſon frere avoit donnée à l'Empereur, tant en ſon nom qu'en celui de toute l'Aſſemblée du Cercle de la baſſe Saxe. Se voiant à la tête d'une belle armée de 19000 homme d'Infanterie & 5600 chevaux, il mépriſa l'amniſtie & la reconciliation que le Roi de Dannemarck & l'Electeur de Saxe avoient obtenuë de l'Empereur pour lui, & pour tous ceux qui l'avoient ſuivi. Cette infidelité fit avancer le Comte de Tilly contre lui. Les Etats de la baſſe Saxe aſſemblez à Lunebourg eurent

(a) *Frederic Ulric.*

peur de cette marche : & voiant qu'il refuſoit les offres reïterées de l'Empereur, ils lui ſignifierent qu'il eût à ſe retirer inceſſamment des frontieres de leur Cercle, ſous peine d'être declaré ennemi public de la Patrie. Il repaſſa promtement le Weſer avec ſon Armée, dans la reſolution de rejoindre Mansfeld qu'il n'avoit jamais eu intention d'abandonner. (*a*) Il fut battu par Tilly, & ſon Armée taillée en piéces près de Statlo. Les Hollandois en firent recüeillir les debris, & ils en retinrent 6000 hommes à leur ſervice. Mansfeld n'oſant attendre Tilly victorieux, retira ſa garniſon de Meppen, pilla & deſola la Ville avant que de l'abandonner, & ſe retira dans la Friſe Otientale.

Cette Province ſe trouvoit alors diviſée en diverſes factions qui la déchiroient miſerablement. Dans la ſeule Ville d'Embden, on voioit trois partis formez, dont l'un tenoit pour le Comte & Seigneur naturel du lieu; l'autre pour les Etats des Provinces-Unies, & le troiſiéme pour l'Empereur. Tilly qui avoit trouvé moien d'y entretenir des intelligences depuis quelque tems, n'ignoroit pas les mauvais traitemens que les habitans recevoient tous les jours de l'Armée de Mansfeld, & des reſtes de celle de l'Evêque de Halberſtat. Il voulut profiter de l'averſion que l'on avoit de l'un & de l'autre, & il joignit l'Armée des Imperiaux avec celle des Eſpagnols que conduiſoit Gonzalés de Cordouë pour entrer dans le Comté d'Embden. Mais les Etats-Généraux des Provinces-Unies furent avertis de ſes deſſeins aſſez à propos pour les prevenir. Ils envoierent des troupes dans Embden, ſous la conduite du Prince Frederic Henri & du Comte Erneſt Caſimir de Naſſau : & avec une garniſon de douze compagnies d'Infanterie, non ſeulement ils s'aſſurerent de la Citadelle & du port, mais ils en chaſſerent encore tous ceux qui avoient paru affectionnez à l'Empereur ou à l'Eſpagnol, ou qui étoient ſeulement ſoupçonnez d'être dans leurs interêts. Cette précaution des Etats fit perdre à Tilly tou-

(a) *Il eſt batu par Tilly qui delivre la Weſtphalie des garniſons Hollandoiſes.*

toutes les vûës qu'il avoit sur la Frise Orientale. D'ailleurs voiant qu'il ne pouvoit forcer Mansfeld & Halberstat dans leur camp, où ils s'étoient fortement retranchez, & abondamment munis de toutes sortes de provisions, après avoir brûlé les moulins, & entierement ruiné le païs par où les Imperiaux & les Espagnols devoient passer, il fit prendre à son Armée la route de Westphalie, dans la resolution d'en faire dénicher toutes les garnisons Hollandoises. Il prit d'abord Sparemberg, & 4 ou 5 autres places dont les garnisons furent renvoiées en Frise. Il marcha ensuite contre Lippe ou Lipstat qui étoit la seule Ville qui restât aux Etats des Provinces-Unies dans la Westphalie, & dont la possession leur étoit de la derniere importance. La garnison qui étoit puissante & nombreuse étoit composée de Hollandois & de François, & elle se trouvoit pourvuë de toutes munitions d'artillerie & de vivres pour soûtenir un long siége. Tilly la fit investir par le Comte de *Ridberg* sur la fin du mois de Septembre. Son premier dessein étoit d'imiter la conduite que Spinola & le Comte Henri de Berghe avoient tenuë pour le siége de Juliers. Mais jugeant qu'il ne pourroit boucher les passages au secours que le Prince d'Orange ou Mansfeld pourroient y conduire, il fit presser le siége vivement, fit dresser des batteries en divers endroits, & donna plusieurs assauts, où il fut souvent répoussé avec perte. Mais la garnison voiant que Mansfeld, qui s'étoit presenté pour la secourir, n'avoit osé hazarder la bataille, & s'étoit retiré, rendit la place par une honorable capitulation, après l'avoir vaillamment défenduë.

CHAPITRE VI.

Pertes des Hollandois sur mer en Europe.

APrès le traité passé avec les Corsaires d'Alger & de Tunis pour la sûreté de la navigation, les Hollandois ne furent pas long-tems sans recevoir des témoignages de ce qu'ils avoient à esperer de la bonne foi de ces barbares. Ceux d'Alger attaquerent quatre de leurs

vaiſſeaux dans la mer de Genes, & après un long & rude combat ils ſe rendirent maîtres de trois. Les mariniers du quatriéme voiant les Corſaires ſauter dans leur bord, mirent le feu aux poudres, & ſe perdirent avec trente de ces barbares. L'Ocean n'étoit pas plus à l'épreuve de leurs pirateries. Ils doublerent le détroit avec un plus nombreux équipage qu'on eût encore vû juſques-là ; ils coururent les côtes de Portugal & de Galice, pillerent pluſieurs vaiſſeaux, & emmenerent un grand nombre de priſonniers, ſans vouloir diſtinguer les Hollandois leurs alliez d'avec les autres Nations.

Les Provinces-Unies firent encore d'autres pertes cette année ſur les côtes d'Eſpagne. Par une entrepriſe adroitement concertée, on arrêta au commencement de Novembre dans les ports de Corogne, de Lisbonne, de S. Lucar, de Cadix, de Malaga, & d'Alicante, cent ſoixante navires de Hollandois qui y étoient allez trafiquer, comme appartenant aux marchands de Hambourg & des autres villes Anſeatiques. On attribua la cauſe de cette grande perte à l'Ambaſſadeur extraordinaire d'Eſpagne à Londres D. *Carlos Coloma*, qui fut ſoupçonné d'avoir fait ſçavoir à Madrid les déguiſemens dont uſoient les Hollandois pour trafiquer ſur les côtes d'Eſpagne. L'avis qu'il avoit reçû à Londres de quelques Anglois jaloux du ſuccés de ce négoce, lui avoit fait envoier en Hollande des perſonnes fidelles pour reconnoître les vaiſſeaux, les marchands & les mariniers. Enſuite il envoia en Eſpagne les mêmes perſonnes qui les avoient obſervez, pour les remarquer dans les ports, & les découvrir. Ce qui fut executé avec tant d'ordre, que tous les vaiſſeaux ſe virent arrêtez & confiſquez preſque en même tems dans des ports fort éloignez les uns des autres.

Mais ces pertes reçûës en Europe ſe trouverent avantageuſement recompenſées par celles que les Hollandois aſſiſtez des Anglois faiſoient ſouffrir depuis près de deux ans aux Portugais & aux Eſpagnols dans les Indes Orientales. On comptoit plus de ſoixante de leurs vaiſ-

ſeaux

ſeaux coulez à fonds, & plus de deux milions d'or en ſi peu de tems. Les Hollandois enflez de leurs ſuccés, allérent ſur la fin de cette année mettre le ſiége devant Goa capitale de l'Inde Portugaiſe dans la preſque'Iſle au deçà du Gange. Mais cette entrepriſe ne leur réüſſit pas, non plus que celle qu'ils eurent enſuite ſur Macao ville de la Chine dans une petite Iſle qui regarde les Philippines, & qui appartenoit auſſi aux Portugais. Leurs armes furent plus heureuſes dans le Perou & le Breſil ſous la direction de la nouvelle Compagnie des Indes Occidentales.

L'Amiral l'Hermite avoit été envoié au Perou avec une flote de douze vaiſſeaux quatre mois (*a*) & demi après que Willekens fut parti pour le Breſil. (*b*) Les ordres qu'il avoit reçus de ſes Maîtres portoient commiſſion de découvrir la ſource de ces grands tréſors que le Roi d'Eſpagne faiſoit venir tous les ans de ces contrées, & de chercher les moiens de s'en ſaiſir. Le Viceroi de Lima aiant été averti que la flote Hollandoiſe étoit arrivée aux côtes du Perou, & qu'elle n'étoit compoſée que d'un petit nombre de vaiſſeaux, fit incontinent équipper toute la flote d'Eſpagne qui étoit de trente, & la fit ranger dans le port de Lima dit Calao, pour en défendre l'entrée aux Hollandois. L'Hermite quoique très-perſuadé que ſes forces étoient de beaucoup inferieures à celles de ſon ennemi, voulut aller l'attaquer dans le port même de la ville. Les Eſpagnols qui ſe diſpoſoient à les aller chercher comme des avanturiers auſquels il ſeroit aiſé de donner la chaſſe, furent ſurpris de voir que ceux qu'ils n'avoient pas cru en état de pouvoir ſe battre, les avoient prévenus pour leur préſenter le combat. Les deux Amiraux ſe cramponérent d'abord, & les deux Vice-Amiraux enſuite à leur exemple. L'Amiral des Eſpagnols qui étoit monté de 800 hommes fut coulé à fonds, & leur Vice-Amiral qui en portoit 500 fut brûlé dans la premiére demi-heure du combat. La perte de ces deux vaiſſeaux fut ſuivie de celle de neuf autres, dont ſix furent

(*a*) *Le 29 d'Avril 1624.*

(*b*) *Combat naval de Lima gagné par l'Hermite.*

brûlez & trois coulez à fond. Cette premiére attaque qui fut de deux heures fit perir un grand nombre d'Eſpagnols & fort peu de Hollandois, parce que ceux-ci ſe tenant ſous les ponts combattoient à couvert & ne portoient pas des coups inutiles, au lieu que ceux-là étant deſſus les ponts pour faire voir leur grand courage, tiroient le plus ſouvent par deſſus les vaiſſeaux Hollandois ſans leur cauſer beaucoup de dommage. Les Eſpagnols après cet échec voulurent ſe retirer ſous le canon de la ville, & re l'aiant pû, ils demanderent la paix. Mais ils ne voulurent point la recevoir aux conditions des vaincus, ſous prétexte qu'il leur reſtoit encore un plus grand nombre de vaiſſeaux qu'aux Hollandois. Sur ces difficultez le combat recommença comme auparavant, & le choc fut ſi furieux, qu'en moins d'une heure on vit encore quatre vaiſſeaux Eſpagnols coulez à fonds, & ſept brûlez. Le reſte ſe ſauva comme il pût, mais en tres-mauvais état. Il n'y eut de la flote Hollandoiſe que deux vaiſſeaux briſez, dont les ſoldats & les équippages furent ſauvez. L'allarme & la conſternation étoient ſi grandes dans la ville de Lima, que l'Hermite s'en ſeroit rendu le maître très-aiſément, s'il eût voulu pourſuivre ſa victoire. Mais le beſoin de réparer ſon équipage & de rafraichir ſon monde l'aiant fait differer juſqu'au lendemain, le Vice Roi eut le loiſir d'y faire entrer beaucoup de monde de la campagne pour groſſir la garniſon, & faire les travaux neceſſaires à ſa défenſe en cas d'attaque.

(*u*) L'Amiral Willekens qui conduiſoit l'autre flote des Indes Occidentales deſtinée pour le Breſil, après avoir été long-tems retardée dans les Iſles du Cap verd, arriva le 8 de Mai de l'an 1624 à l'entrée de la Baye de tous les Saints, qui donne le nom à la principale des Capitaines du Breſil, & qui fait un golfe d'environ 6 lieuës de circuit. Il jetta l'anchre à trois lieuës de la ville de Saint Sauveur ou San-Salvador capitale du païs & ſiége du Vice-Roi des Portugais, afin de pouvoir préparer ſon monde ſans être apperçû. Sa flote étoit de neuf grands vaiſ-

(*u*) *Priſe de S. Salvador & de la Baye de tous les Saints par Willekens.*

vaiſſeaux montez de 2000 ſoldats & de 1500 mariniers. Tous les ſoldats furent embarquez dans les quatre premiers vaiſſeaux ſous la conduite de l'Amiral, qui fit marcher les autres derriére, pour faire croire qu'ils étoient remplis de gens de guerre comme les premiers. L'Amiral aiant pris terre avec ſes 2000 hommes livra le combat aux portes de la ville, & obligea les ennemis de ſe renfermer dans l'enclos de leurs murailles, après leur avoir tué beaucoup de monde, & avoir perdu de ſon côté quelques ſoldats, un Capitaine de vaiſſeau (*a*) & un Lieutenant (*b*). Le Vice Amiral conduiſant les 1500 mariniers ſe rendit maître d'une batterie de dix piéces de canon dreſſée ſur un roc fortifié qui avançoit ſur la mer, & d'un Fort qui étoit près de la muraille. Le lendemain dés le matin l'on trouva la ville abandonnée, les portes ouvertes & les ruës entiérement déſertes. Les habitans avoient pris la fuite pendant la nuit dans la perſuaſion que l'armée Hollandoiſe étoit trois fois plus grande qu'elle ne ſe trouvoit en effet, & que toute cette armée étoit deſcenduë en terre pour les forcer. On prit enſuite trois Forts qui étoient autour de la Ville, & les garniſons quoi que capables de diſputer longtems, ſe rendirent à la promeſſe qu'on leur fit de leur donner la vie & la liberté de ſe retirer. La ville fut entiérement pillée & ſaccagée, après qu'on eut mis à part tout ce qui s'y trouva de marchandiſes, pour en tenir compte à la Compagnie des Indes Occidentales. Le Gouverneur ou Vice-Roi *Diego Hurtado de Mendoza* & ſon fils, l'Evêque du lieu, le Provincial des Jeſuites au Breſil, le Receveur des Decimes pour le Roi d'Eſpagne, & quelques autres gens de marque furent arrêtez priſonniers & envoiez en Hollande. Les Egliſes qui conſiſtoient en deux Paroiſſes & quatre Couvens furent pillées & profanées du conſentement des Chefs, qui retinrent les vaſes ſacrez, les croix & les ſtatuës d'or & d'argent pour leur uſage particulier.

(*c*) Le Colonel *Jean Van-Dort* fut établi Gouverneur

(a) *André Niverck.* (b) *La Main.*
(c) *Le 14 de Mai.*

de la Ville. Auſſi-tôt il fit publier par toute la Baye la liberté pour la Religion, & le rétabliſſement des biens pour tous ceux qui prêteroient ſerment d'obéïſſance & de fidelité aux Etats des Provinces-Unies & au Prince d'Orange. Il mit de ſi bonnes garniſons dans les quatre forteresſes des environs de la Ville, que les Hollandois ſe vanterent qu'il faudroit plus de 20000 hommes pour les en chaſſer. Oſtentation dont ils porterent la peine peu de tems après. Van-Dort pour tendre des piéges aux ennemis des Etats qui viendroient de l'Europe ou des Indes avant que l'avoir reçû la nouvelle de cette revolution, fit ôter de ſes vaiſſeaux les pavillons & les bannieres de Hollande, & mettre ceux d'Eſpagne en leur place. Cette ruſe lui réüſſit contre huit navires Eſpagnols, qui étant arrivez au port de San-Salvador furent arrêtez & pris ſans effuſion de ſang.

Le Gouverneur de Pernambuco ou Fernambouc qui reſidoit à Olinde pour les Eſpagnols, aiant été averti de la perte de S. Salvador & de la Baye de tous les Saints par des Religieux qui s'en étoient ſauvez à pied, fit pourvoir à la ſeureté de tous les autres Capitaines ou Gouvernemens du Breſil, & manda au Roi d'Eſpagne ce qui s'étoit paſſé par ces mêmes Religieux. Le Roi jugeant la perte trop importante pour la negliger, fit arrêter au Conſeil des Indes que l'on dreſſeroit au plûtôt une groſſe armée navale pour la reparer inceſſamment, & qu'on en donneroit la conduite à Dom *Fred. de Tolede.* Cependant trois vaiſſeaux Hollandois que Willekens avoit envoiez à Amſterdam porter la nouvelle de la conquête aiant été renvoiez avec eſcorte de quelques autres bâtimens, firent ſur leur route diverſes priſes de vaiſſeaux Portugais & Eſpagnols, chargez de riches marchandiſes & d'eſclaves Mores. On fit à la Haye & dans les autres Villes des Provinces des réjoüiſſances publiques pour tous ces ſuccés. Et les Etats comptant déja le Breſil parmi leurs acquiſitions les plus aſſurées & les plus durables, ne ſongerent plus qu'à faire une ſemblable conquête ſur les côtes de la Guinée en Afrique, pour brider l'Ocean ſous la ligne equinoctiale, & ſe rendre les uniques maîtres de tous les paſſages aux Indes Orientales.

CHA-

CHAPITRE VII.

Mansfeld remercié par les Hollandois, & battu par les troupes de l'Electeur de Cologne.

CEpendant le bruit des grands desseins que l'on concevoit à Bruxelles & à Madrid contre la Hollande, vint jusques à la Haye, où les Etats deliberoient des moiens les plus surs & les plus honnêtes de se delivrer de Mansfeld & de l'Evêque de Halberstat, dont le secours leur étoit plus onereux qu'utile. Mansfeld manquant de vivres & d'argent dans la Frise Orientale, où il s'étoit retranché contre les Imperiaux, écouta les propositions que lui firent les Etats de lui fournir 300000 florins en leur remettant les Forts qu'il tenoit dans le païs, & prenant parti ailleurs. Par ce moien les Hollandois qui possedoient déja la Ville & le Comté d'Embden se virent les maîtres de la meilleure partie de l'Oost-Frise (a): & ils en firent une forte barriere contre les entrepriſes des Allemans & des Espagnols sur les Provinces-Unies du côté du Nord-Est. Mansfeld refusa de mener toutes ses troupes sur les terres des Evêchez de Munster & d'Osnabruck, en envoia d'abord 15 compagnies sous la conduite du Colonel *Limbach*, pour se saisir de la petite Ville de Frisow ou Frisoyten, où il y avoit 200 hommes en garnison commandez par le Major *Blancard*. Limbach aiant été obligé de se retirer avec honte de devant la place, fut entiérement défait par le Colonel *Erwitz*, Lieutenant du Comte d'Anholt: & ce qui put échapper à la bataille fut pris dans un cimetiére, & mené prisonnier dans la ville. Mais Limbach, les Capitaines & Officiers qui restérent, furent envoiez avec les quinze enseignes au Comte d'Anholt qui etoit à Warrendoff. Sur les nouvelles de cet accident, Mansfeld qui se voioit de jour en jour abandonné par ses troupes, passa en Hollande avec quelques Colonels & d'autres Officiers qui faisoient profession de demeurer attachez à lui, & de le suivre dans la bonne & la mauvaise fortune. (a) La

(a) *Frise Orientale*.

(a) La longueur des gelées qui durerent pendant les mois de Janvier & de Février aiant rendu les passages fermes & assurez sur les rivières, les canaux & les marais, donna lieu aux troupes Espagnoles qui étoient en quartier d'hyver dans le païs de Cleves, de faire deux entrepriſes à la faveur des glaces: l'une de passer l'Issel pour entrer dans le Velaw, & de là dans le fonds de la Hollande, où les Espagnols ne s'étoient promenez en liberté depuis plus de 50 ans: l'autre de faire des courses dans la Seigneurie de Groningue & le païs de Drente. Le Prince d'Orange en eut le preſſentiment par la nouvelle des grands amas que l'on faiſoit dans Anvers de fers à glace pour les chevaux, & de talons de fer à crochet pour les gens de pied. Il fit auſſi-tôt renforcer les garniſons de toutes les places frontiéres; lever ſix ou ſept mille compagnons de navire pour fendre les glaces des foſſez autour des Villes & des forteresſes; & doubler par tout les gardes de la Cavalerie aux paſſages des riviéres. Sa prevoiance ne put empêcher le Comte Henri de Berghe de paſſer l'Iſſel avec quarante cornettes de Cavalerie, & plus de 10000 hommes de pied entre Doesbourg & Bronchorſt place qui étoit au Comte de Stirum, & qui fut depuis ruinée par les Eſpagnols. Après avoir répandu l'allarme dans toute la Gueldre Hollandoiſe par ce paſſage inopiné, il fit avancer ſon Armée devant Arnhem, où le Colonel *Marquet* venoit de ſe jetter avec des troupes par ordre des Etats & du Prince. Mais il ne fut pas long-tems ſans s'appercevoir que les rigueurs exceſſives de la ſaiſon l'incommodoient plus que le feu des aſſiégez, dont la reſiſtance étoit d'ailleurs beaucoup plus grande qu'il ne ſe l'étoit imaginé. Pour ne pas laiſſer morfondre une ſi belle Armée devant une place, dont la priſe n'étoit pas abſolument neceſſaire à ſes deſſeins, il la fit avancer dans le païs, & alla camper à Eede, où il apprit que le Prince d'Orange étoit arrivé à Utrecht avec toutes les forces des Etats & 40 piéces de canon.

Cet-

(a) *Irruptions des Eſpagnols dans les Provinces-Unies.*

Cette nouvelle rompit toutes ſes meſures, & le fit ſonger à un promt retour par la crainte d'un degel, qui le tenant enfermé l'expoſeroit à une entiere défaite. Il regagna en diligence les bords de l'Iſſel, qu'il repaſſa le 25 de Février huit jours après ſa deſcente dans le païs. Son Armée ſe trouva diminuée de près de la moitié par le froid & par la miſere, ſans avoir fait d'autre conquête que de quelques beſtiaux & de quelques priſonniers. Cette retraite precipitée fit accourir les garniſons d'Arnhem, de Zutphen & de Deventer ſur ſon arriére garde, qui leur laiſſa beaucoup de ſon monde. Elle lui attira encore les railleries des Hollandois, qui diſoient que comme un nouveau Moïſe il n'avoit fait que montrer aux jeunes Eſpagnols une terre de promiſſion, d'où leurs péres avoient été chaſſez quarante ans auparavant; mais qu'après ce revers ils ne trouveroient point de Joſué pour les y introduire.

L'autre expedition des Eſpagnols dans les Provinces-Uñies n'avoit été entrepriſe ſur le païs de Groningue que pour faire une diverſion des forces des Hollandois, qui pût faciliter les deſſeins du Comte Henri de Berghe. Le Baron de *Monclez* Bourguiguon, Gouverneur d'Oldenzeel en Ower-Iſſel, & *Luc Cayro*, Gouverneur de Lingen en Weſtphalie aiant tiré les meilleures troupes de leurs garniſons qui étoient Eſpagnoles, les joignirent près de Meppen le 16 de Février aux Allemans du Comte d'Anholt conduits par le vieux Capitaine *Gaucher* qui conſiſtoient en ſept compagnies de Cavalerie & deux regimens d'Infanterie, & qui étoient en quartiers d'hiver dans le bas Evêché de Munſter. Ils entrérent enſemble dans les terres de la Seigneurie de Groningue deux jours après que le Comte Henri de Berghe eut paſſé l'Iſſel. Ils donnerent la chaſſe au Colonel *Stackembroeck* qui s'étoit campé dans Winſcot avec trois compagnies de Cavalerie & huit d'Infanterie. Ils brûlérent neuf ou dix des plus beaux bourgs de la Province, & porterent l'effroi juſqu'aux protes de Groningue. Mais ils ſe retirérent auſſi-tôt, n'aiant pas rencontré des partis à combattre, & ils firent un grand nombre de priſonniers

tant

tant pour en tirer rançon que pour ſervir d'ôtage au paiement des contributions. Les Etats-Généraux aiant appris que les troupes du Comte d'Anholt Général de l'armée de l'Electeur de Cologne (a) ſe trouvoient du nombre de celles qui étoient entrées dans le païs de Groningue, firent leurs plaintes à l'Electeur de cette infraction de la neutralité qui étoit entre-eux & lui. Ils lui firent entendre que, s'il ne leur donnoit une promte ſatisfaction des ravages, incendies & autres dommages que ſes troupes avoient cauſez dans ce païs, ils envoieroient traiter de la même maniére les diocéſes de Cologne & de Liege.

Les Hollandois de la garniſon d'Emmerick ſur le Rhin au Duché de Cléves, voulant profiter de l'abſence du Comte H. de Berghe, ſortirent dés qu'ils le virent entré ſur les terres des Provinces-Unies. Ils allérent aſſiéger Holde, où l'on avoit mis en garniſon quelques compagnies de ſoldats Eſpagnols qui ſe rendirent à la premiére ſommation. On ne leur accorda que la vie & la liberté. Mais le Commandant de la place fut mené priſonnier à Emmerick avec deux ou trois autres Officiers.

CHAPITRE VIII.

Accord entre l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Neubourg touchant la ſucceſſion de Juliers traverſé par les Hollandois & l'Archiducheſſe.

LEs Païs de Cléves, de Juliers, de Berg ou Mons, de la Marck, de Ravensberg & de Raveſtein; & à leur occaſion les Diocéſes de Liége, de Cologne, de Munſter & de Paderborn, gemiſſoient toûjours ſous la vexation des gens de guerre Hollandois & Allemans Proteſtans d'une part; Eſpagnols & Allemans Catholiques de l'autre. Le ſpecieux prétexte de ces déſolations étoit la querelle qui ſubſiſtoit toûjours entre les deux Princes Poſſedans, c'eſt-à-dire entre l'Electeur de Brandebourg aſſiſté des Hollandois

(a) *Il étoit frére du Duc de Baviere nouvellement fait Electeur par la déſitution de l'Elect. Palatin.*

dois & des Proteſtans, & le Duc de Neubourg, ſoûtenu des Eſpagnols & Flamans, de la maiſon d'Autriche & des autres Princes Catholiques d'Allemagne.

Ceux de Juliers & de Berg cherchant à reſpirer de leur oppreſſion & de leurs miſéres, envoiérent au commencement de Mars des Députez au Gouverneur d'Emmerick, qui commandoit pour les Etats des Provinces-Unies, & aux Lieutenans de l'Electeur de Brandebourg qui étient à Cléves pour obtenir quelque traité, ou du moins la permiſſion de faire venir chez eux les proviſions les plus neceſſaires à la vie. On leur promit le ſoulagement qu'ils demandoient dés que l'on auroit arrêté les conventions qu'on vouloit faire avec l'Archiducheſſe de Brabant qui étoit maîtreſſe de Weſel & de quelques autres places ſur le Rhin d'où dépendoit la liberté des paſſages.

Cependant les Commiſſaires de l'Electeur de Brandebourg & du Duc de Neubourg s'aſſemblérent, & firent du conſentement de leurs Maîtres un accord pour terminer enfin le different où ils étoient touchant la ſucceſſion de la maiſon de Juliers. Par le partage qu'ils dreſſérent, le Duché de Cléves & les trois Comtez de la Marck, de Ravensberg & de Raveſtein échéoient à l'Electeur de Brandebourg; les deux Duchez de Juliers & de Bergh ou Monsau Duc de Neubourg. Il n'étoit plus queſtion que de faire agréer la tranſaction à l'Archiducheſſe de Brabant & aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, de qui dépendoit l'execution du Traité, parce qu'ils tenoient toutes les places fortes du pais de cette ſucceſſion. Le Duc de Neubourg allié & ami de la Maiſon d'Autriche, fit le voiage de Bruxelles avec un grand cortége de Nobleſſe & d'officiers pour en conſulter l'Archiducheſſe, & prendre avis de ſon Conſeil, ſi l'on continueroit, ou ſi l'on refuſeroit les contributions aux Hollandois: & pour la prier en même tems d'ôter les garniſons qu'elle tenoit dans les païs de Juliers & de Berg. De l'autre part, le conſeil de l'Electeur de Brandebourg députa vers les Etats-Généraux à la Haye pour y faire ratifier la tranſaction & y apprendre les moiens de l'effectuer.

étuer. Mais les deux Princes Poſſedans éprouvérent en cette occaſion combien il eſt dangereux de recourir à de puiſſans voiſins. Les Etats ne jugérent point à propos de reſtituer les places du Duché de Cléves qu'ils occupoient ſous prétexte d'aſſurer leurs frontiéres : l'Archiducheſſe en uſa de même. Ainſi la tranſaction demeura inutile juſqu'en 1666 quoi que d'un conſentement mutuel les Princes Poſſedans ſe conſervaſſent paiſiblement dans le reſſort de leur partage, qui n'étoit occupé ni des Hollandois ni des Eſpagnols.

(*a*) L'Archiducheſſe non contente de tourmenter les Provinces-Unies par terre en y faiſant entrer ſes troupes vers l'Orient, cherchoit à les incommoder encore par mer. C'eſt à quoi elle emploioit les 9 grands vaiſſeaux de guerre que Spinola avoit fait venir d'Eſpagne l'année precedente pour attaquer Berg-op-zoom par ſon havre, & qui n'étoient arrivez à Dunkerque qu'après la levée du ſiége. Ces vaiſſeaux n'avoient pas quitté la côte de Flandres & de Zélande depuis ce tems-là. Ils y ruinoient peu à peu la ſureté du commerce. Ils prirent au mois de Mars de cette année, outre pluſieurs vaiſſeaux marchands Hollandois & les barques des pêcheurs, un naivre Anglois chargé de 50 piéces de canon & de munitions au ſervice des Provinces-Unies. Les Etats y furent ſi ſenſibles, qu'ils firent publier par un placard que celui de leurs ſujets qui prendroit au combat un des grands vaiſſeaux de guerre Eſpagnols qui étoient à Dunkerque, auroit 10000 florins de recompenſe, & le vaiſſeau pris qui lui ſeroit adjugé avec tout ce qui ſe trouveroit dedans; & que des autres navires du port de 80 tonneaux, il auroit 5000 florins. Ces promeſſes exciterent beaucoup d'Officiers de la marine à ſe mettre en mer, pour tâcher de rencontrer quelques-uns des vaiſſeaux de Dunkerque. Sur l'avis que le Général *Lambert* eut du départ de ſix de ces vaiſſeaux de guerre qui prenoient la route d'Eſpagne, il les pourſuivit avec tant de diligence, qu'il les rencontra près de Calais. Il s'y donna ſur l'heure un combat des plus ſanglants qu'on eût encore vûs de longtems.

(a) *Combat naval des Eſpagnols devant Calais.*

tems. Le Général Lambert y fut tué d'un coup de mouſquet. Pluſieurs des ſiens y perirent avec lui; tous les vaiſſeaux Hollandois furent extrémement endommagez; la plûpart des ſoldats & des mariniers qui échapperent furent bleſſez. Des ſix vaiſſeaux Eſpagnols qui étoient partis de Dunkerque, un fut entiérement coulé à fonds avec tout ſon équippage, un autre échoüa ſur le ſable: les quatre qui reſterent furent fort maltraittez, & ils ſe ſauverent vers les côtes d'Angleterre.

(a) Les Hollandois avoient encore d'autres vaiſſeaux en mer ſur les côtes de Portugal, d'Andalouſie & d'Afrique emploiez à divertir par leurs incurſions les forces que le Roi d'Eſpagne préparoit pour reconquerir le Breſil ſur eux. Entre diverſes priſes, ils firent celle du vaiſſeau qui amenoit les meubles & l'argent du Comte de *Lemos* Viceroi de Sicile, dont la perte fut eſtimée 300000 écus. Les Eſpagnols d'un autre côté manquant de monde pour fournir les équipages de la flote du Breſil, arrêterent ſur les côtes d'Andalouſie cinq vaiſſeaux François de ſaint Malo, pour les obliger à ſervir. L'Ambaſſadeur de France ſe plaignit de cette violence à Madrid, & fit voir au Roi Philippe IV. qu'il étoit ſans exemple qu'on emploiât par force les ſujets d'un autre Prince dans ſes interêts particuliers. Ce qu'il pût faire fut d'obtenir main-levée pour les perſonnes, c'eſt-à-dire, pour 400 matelots & quelques autres François de rencontre qui auroient été fâchez de ſervir contre les Hollandois alliez de la France.

CHAPITRE IX.

Traité des Etats-Généraux avec la France.

LEs Etats-Généraux ſous pretexte de vouloir renoüveller leur alliance avec le Roi Très-Chrétien, lui députerent trois Ambaſſadeurs extraordinaires en leur nom & en celui du Prince d'Orange pour lui demander ſa protection & ſon aſſiſtance contre les progrez de la Maiſon d'Autriche. Les Ambaſſadeurs qui étoient *Henri d'Eſſen* Conſeiller de Gueldres & Zutphen, *Nicolas de Bouckhorſt*

(a) *Autres avantages des Hollandois ſur les Eſpagnols.*

horſt Sieur de *Nortwick*, & *Adrien Pauw* Sieur de *Heemſtede*, aiant joint l'Ambaſſadeur ordinaire des Etats qui étoit encore le Baron de Languerack, allerent à Compiegne ſaluër le Roi qui les fit défraier depuis le jour de leur arrivée juſqu'à celui de leur retour. Ils repreſenterent ſi vivement les neceſſitez preſſantes de leur Etat, & l'engagement d'honneur où étoit le Roi de leur continuer la bienveillance que ſon Pere Henri le Grand leur avoit toûjours fait paroître, qu'il leur accorda par un traité du mois de Juillet toute l'aſſiſtance d'hommes & d'argent qu'ils avoient ſouhaitée de lui.

Les Etats de leur côté s'obligerent à ne faire ni Paix ni Tréve ſans le conſentement exprès & l'intervention de Sa Majeſté. Comme l'Ambaſſadeur *d'Epeiſſes* que le Roi envoioit à la Haye pour ſucceder à du Maurier étoit Catholique, il fut arrêté qu'il auroit dans ſa maiſon l'exercice libre de ſa Religion pour tous les Officiers & les ſoldats Catholiques des Regimens François que Sa Majeſté entretenoit dans les Provinces-Unies; & que cette liberté ſeroit accordée généralement à tous les autres Catholiques qui ne ſeroient pas ſujets des Etats, pourveu que ce fût dans l'enclos de l'hôtel de l'Ambaſſadeur. Par le même traité, les Etats-Généraux promirent encore d'aſſocier les ſujets du Roi aux Hollandois pour les navigations aux Indes Orientales & Occidentales; & de leur laiſſer le choix des côtes pour y trafiquer en toute liberté. Ils ſe chargerent même de la reparation du tort que les ſujets du Roi avoient ſouffert ſur l'une & l'autre mer de la part de leurs Armateurs, & ils s'engagerent à revoquer les traitez d'alliance qu'ils avoient faits avec les Corſaires de Barbarie, ou à ſe rendre leur caution.

Dans le même tems les Etats avoient envoié pareillement une Ambaſſade extraordinaire à Londres, pour faire ou plûtôt renouveller avec le Roi Jacques la ligue défenſive qui avoit déja été établie entre l'Angleterre & la Hollande. Les Ambaſſadeurs extraordinaires François Aerſſens qui avoit été autrefois ordinaire en France, & *Albert Joachim* Sieur d'Oſtende, accompagnez de *Noël de Caron* Sieur de Schonnewaal Ambaſſadeur ordinaire

des

des Etats auprès de ce Prince, signerent leur traité le 5 de Juin avec ces Commissaires. On se promit des secours mutuels tant par terre que par mer, pour repousser l'ennemi dont on seroit attaqué. Le Roi Jacques satisfait des excuses qu'on lui donna sur quelques insultes & autres mauvais traitemens que les vaisseaux des Provinces-Unies avoient faits à ceux de la nation Angloise depuis environ 3 ans, ne se contenta pas de leur fournir de l'argent: mais il leur permit encore de lever 6000 hommes dans ses Roiaumes, & d'y faire de perpetuelles recrues pour tenir toûjours ce nombre complet.

CHAPITRE X.

Siége de Breda par Spinola, & autres expeditions des Espagnols sur les Hollandois.

CE qui portoit les Etats à rechercher avec tant d'empressement l'appui des deux Rois leurs alliez, étoit le grand appareil de guerre qui se faisoit à Bruxelles, où l'on mettoit sur pied une armée de 50000 hommes pour marcher contre eux. Cette grosse armée étoit partagée en trois corps, dont le premier composé de 26000 hommes de pied & de 4500 chevaux, étoit destiné pour le siége de Breda en Brabant sous la conduite de Spinola. Le second de huit à neuf mille hommes de pied, & de près de trois mille chevaux, étoit pour le Comte Henri de Berghe qui devoit entreprendre sur les places du Duché de Cleves tenuës par l'Electeur de Brandebourg & les Hollandois. Le troisiéme faisoit le camp volant de *Jean Bravo de Laguna* qui devoit faire des courses le long de la Meuse & du Vahal pour incommoder les Provinces-Unies, & ruiner le trafic.

Ce que purent faire les Etats-Généraux pour s'opposer à ces grands desseins, fut de dresser deux corps d'armée, l'un de 13000 hommes de pied & de 4000 chevaux, commandez par le Prince d'Orange pour resister à Spinola; l'autre de 6000 fantassins & dix-huit Cornettes de cavalerie sous la conduite du Prince Fredric Henri son frere pour marcher contre le Comte Henri de Berghe, & con-

ſerver ce qu'ils poſſedoient du païs d'entre le Rhin & la Meuſe. Le Prince d'Orange ne ſçachant encore à quelle place en vouloit Spinola, envoia du canon & des munitions à Bommel, à Heuſden, à ſaint André, à Crévecœur, & renforça toutes les garniſons des places depuis l'iſle de Bommel juſqu'à Boſleduc.

Spinola étant ſorti de Bruxelles le 16 de Juillet pour ſe rendre en ſon camp, fit répandre le bruit qu'il alloit à Heuſden, dans le deſſein d'en faire le ſiége. Cette nouvelle porta le Gouverneur de la ville à faire diligemment couper les bleds du territoire, & à les retirer dans la place. Après quoi il fit rompre les écluſes de la vieille Meuſe & inonder tous les environs de la ville. La feinte de Spinola ne fut point capable de raſſurer les eſprits dans Breda où la connoiſſance qu'on avoit des ruſes de cet experimenté Capitaine, faiſoit tout apprehender de ſon voiſinage. *Juſtin de Naſſau* fils naturel de Guillaume Prince d'Orange qui en étoit Gouverneur, après avoir pourvû la ville de vivres & de munitions neceſſaires pour ſoûtenir un long ſiége, envoia le 24 de Juillet rompre les ponts & les paſſages des avenuës, ruïner les moulins des environs, détruire tout ce qui pourroit être de quelque utilité aux ennemis. Le Prince Fredric Henri, qui retenoit ſes troupes ſur les bords du Rhin, uſoit de ſemblables precautions pour aſſurer Emmeric & Rées contre les deſſeins du Comte de Berghe, & fit armer les païſans pour défendre les paſſages aux Eſpagnols.

Le Comte alla au commencement du mois d'Août aſſiéger le Château de Munderberg au païs de Cléves, où l'Electeur de Brandebourg avoit une aſſez bonne garniſon. Les aſſiégez ſe défendirent juſqu'à ce qu'aiant vû le canon des aſſiégans pointé contre la place, ils l'abandonnerent aux Eſpagnols par une honnête compoſition. De Munderberg le Comte mena ſon armée devant Cléves, où les ſoldats qui étoient emploiez par l'Electeur de Brandebourg pour la garde & la ſûreté de la ville, ſe retirerent incontinent dans le château avec le reſte de la garniſon. Cette retraite allarma les habitans, qui allerent porter les clefs de la ville au Comte, & ſe mettre ſous la pro-

protection de l'Archiducheſſe. Le château après avoir reſiſté quelque tems fut rendu au victorieux qui fit conduire la garniſon à Griethuys & à Emmeric. Les Eſpagnols ſe voiant les maîtres dans Cléves, n'eurent plus la moderation qu'ils ſembloient avoir promiſe en y entrant : & les habitans furent obligez de ſe racheter fort cherément du pillage. Le Comte Henri de Berghe établit une forte garniſon dans le château, & aiant fait prêter les ſermens au nom du Roi d'Eſpagne & de l'Archiducheſſe, il retourna avec ſon armée à Mouck ſur la Meuſe près de Grave. Il eut enſuite ſur cette derniere ville & ſur celle de Raveſtein quelques entrepriſes qui n'eurent pas de ſuccés. Mais il trouva moien de ſe ſaiſir de Calcar, de Griet & de Gennep avant que d'aller joindre Spinola.

Cependant les Hollandois qui mandoient par leurs lettres, & publioient dans leurs Gazettes, que *la ſoif avoit étranglé l'Armée de Spinola, & que les chaleurs de la canicule l'avoient étouffée*, furent ſurpris & mortifiez d'apprendre que Breda étoit inveſti. Cette Ville dont la Baronnie étoit du patrimoine du Prince d'Orange, ſituée dans le païs de Kempen au Nord du Brabant, étoit l'une des plus fortes & des plus importantes places qu'euſſent les Etats des Provinces-Unies. Durant les dernieres guerres elle avoit été fortifiée de quatorze grands boulevards ou baſtions ; de treize ravelins fort épais, de cinq gros ouvrages à cornes & de toutes les autres fortifications les plus regulières qu'euſſent pû imaginer les Ingenieurs du Prince d'Orange depuis l'an 1590, qu'il l'avoit priſe ſur les Eſpagnols par l'heureux ſtratagême du bateau plein de tourbes. La citadelle de Breda qui étoit le Palais des Barons & Seigneurs du lieu, c'eſt-à-dire de la maiſon de Naſſau au Nord de la ville, étoit environnée d'un double foſſé fort large & rempli d'eau, d'un mur très-épais & de trois gros baſtions. Elle avoit un arſenal celebre pour ſon étenduë : il étoit rempli de toutes ſortes d'armes imaginables, & d'une grande proviſion d'artillerie. La ville paroiſſoit d'autant plus aiſée à garder, qu'elle n'avoit que trois portes, ſçavoir celle de Ginneken, celle d'Anvers, & celle de Boſleduc.

Spinola parfaitement informé de l'état de la place, auroit crû risquer la perte de son armée entiére s'il prenoit le parti de l'attaquer par assaut. Pour épargner son monde & sa poudre, il disposa ses desseins sur le modéle du siége qu'il avoit fait mettre devant Juliers. Résolu de reduire la ville par la famine, ou par la disette des munitions, il commença le 27 d'Août par faire des tranchées de plus de quatre milles de circuit, afin de la fermer de tous les côtez, & d'empêcher tout secours d'y entrer. Sur la ligne de ces tranchées il fit faire des Forts & des Redoutes au nombre de quarante à cent pas de distance les uns des autres. Il prit son quartier à Ginneken au Midi de Breda. Le Comte *d'Isembourg* eut le sien à Hagen vers l'Occident; le Baron de *Balançon* à Teteringen & Terheiden vers le Septention, Paul Baglioni à Connineberg sur le descendant de la riviére de Merck où l'on fit depuis un pont de bateaux. Les Forts & les Redoutes d'entre le quartier de Spinola & celui d'Isembourg entre les deux riviéres de Merck & d'Aa qui se joignent dans Breda, étoient gardez par les Italiens du Comte *Franc. Dada*, & par les Lansquenets du Comte Jean de Nassau qui mécontent des Etats s'étoit mis au service d'Espagne; ceux d'entre le quartier d'Isembourg & celui de Baglioni par les Allemans du Comte d'Isembourg, les Irlandois & les troupes du Baron de *Beauvau*; ceux d'entre le quartier de Baglioni, celui de Balançon par les Italiens de Baglioni & les Flamans ou Wallons de Balançon; ceux d'entre le quartier de Balançon & celui de Spinola par les Allemans du Comte Jean de Nassau, & les Espagnols de *Franc. de Medina*. La Cavalerie étoit logée sur toutes les avenuës dans les villages plus éloignez.

La garnison ordinaire de la ville n'avoit été jusques-là que de 2500 hommes. Mais le Prince d'Orange sur les premieres nouvelles de l'armement de Spinola y avoit encore fait entrer 4500 fantassins avec quelques cornettes de Cavalerie, tant de François & d'Anglois que de Hollandois. Le Colonel de *Hauterive* y commanda les François, le Colonel *Morgan* les Anglois, le Colonel *Lohre* les Hollandois. Le quartier de la porte de Ginneken qui regar-

gardoit ceux de Spinola & de Jean de Naſſau vers les villages de Ginneken & d'Ypelaer échut aux François ; celui de la porte d'Anvers qui regardoit celui du Comte d'Iſembourg vers le village de Hagen fut donné aux Hollandois; celui de la porte de Boſleduc qui regardoit ceux de Balançon & de Baglioni vers les villages de Teteringen & de Terheyden échut aux Anglois.

Baglioni qui s'étoit rendu le maître de la riviére, ſe ſaiſit dés les premiers jours de trente bateaux chargez de vivres, de marchandiſes & de munitions de guerre qui montoient à Breda. Cette priſe qui fit un tort conſiderable aux aſſiégez, produiſit un double avantage aux aſſiégeans, Baglioni ſe ſervit des vivres & des munitions pour l'entretien de ſes troupes, & les bateaux furent emploiez pour faire le pont dont nous avons parlé.

Cette premiere perte reduiſit les aſſiégez dés le commencement au pain de ſeigle, à l'huile de navette & à la petite biére. Il fut reglé que l'on ne diſtribueroit point de pain de munition aux ſoldats, mais qu'on leur donneroit de l'argent dont ils acheteroient le pain des boulangers à leur volonté. Expedient qui fut loüé par le Prince d'Orange & fort approuvé par les Etats, parce que, ſi les Soldats & le peuple ſe trouvoient dans la ſuite affligez par les maladies, ceux qui reſteroient en ſanté pourroient profiter du pain que les malades laiſſeroient, & ſe pourvoiroient d'autant plus long-tems contre les calamitez du ſiége. Ainſi la vigilance des chefs conſiſtoit moins à recouvrer des vivres qu'à faire trouver de l'argent pour le païement des ſoldats. Pour cet effet, le Magiſtrat fit ſçavoir à tous les bourgeois de la ville qui auroient de l'argent à prêter, qu'on leur en feroit une remiſe avec profit en Hollande, ou en tel autre lieu qu'ils le ſouhaiteroient. Cet expédient réüſſit, pour faire trouver dequoi païer les ſoldats juſqu'à la Touſſaints.

Le Prince d'Orange qui par le moien du Prince Henri ſon frére, venoit heureuſement de reprendre le ville de Cléves ſur les Eſpagnols, étoit encore à la Haye durant les premiers travaux du ſiége, affectant de ne paroître pas fort ému de l'entrepriſe de Spinola, & ſe flatant d'une ſi-

ſuë pareille à celle du ſiége de Berg-op-zoom. Il vint néanmoins à Workum ſur la fin de Septembre : & quoiqu'il n'eût alors l'eſprit occupé que d'un nouveau deſſein ſur Anvers, il ne laiſſa pas de faire marcher ſon armée vers Breda, après s'être fait joindre par le Prince ſon frére. Il alla ſe loger au mois d'Octobre dans les villages de Maede & de Houten entre Gertrudenberg & Breda à une demilieuë des retranchemens des aſſiégans. De-là il s'avança juſqu'au village de Pannehuys, d'où il paroiſſoit aiſé de jetter des vivres dans Breda par un endroit où les lignes qui devoient unir & communiquer le quartier de Baglioni avec celui de Balançon n'étoient pas encore jointes. Mais Spinola ſe trouvant tout nouvellement renforcé des troupes des Comtes Henri de Berghe & Jean de Naſſau, alla promptement ſe mettre en bataille dans l'eſpace où étoit le défaut des retranchemens. Le Prince d'Orange qui n'avoit que 1500 chevaux & 12000 hommes de pied, ſongeoit moins à ravitailler Breda qu'à procurer de l'amuſement aux troupes de Spinola qui étoit beaucoup plus fort que lui en Cavalerie. Auſſi ne s'arrêtoit-il dans ces quartiers que pour attendre les nouvelles du ſuccés qu'auroit ſon nouveau deſſein ſur la citadelle d'Anvers, & dont il avoit commis l'execution au Colonel Ryhoven Gouverneur de Berg-op-zoom.

CHAPITRE XI.

Seconde entrepriſe ſur Anvers, ſans ſuccés.

C'Etoit la ſeconde entrepriſe de ce Prince ſur cette ville depuis la Tréve expirée. La nuit du 12 d'Octobr lorſqu'on s'attendoit à voir forcer les lignes des aſſiégeans, ce Prince fit partir quatre mille hommes tant de pied que de cheval de ſon armée, avec ſoixante chariots : & il fit répandre le bruit qu'il les renvoioit à Berg-op-zoom ſous la conduite de Ryhoven pour les faire enſuite paſſer en Friſe. Mais ce détachement n'eut pas plûtôt perdu le camp de vûë, qu'on lui fit prendre la croix Bourguignonne & la livrée rouge d'Eſpagne, pour faire croire que c'étoit un convoi qui retournoit de l'armée de Spinola à Lire. Sous cette addreſſe on eſperoit avancer ſans ſoupçon juſ-

jusques à Berchem à un quart de lieuë de la citadelle d'Anvers, où l'on devoit aussi transporter de Berg-op-zoom tous les préparatifs & les instrumens de l'entrepriſe, qui consistoient en échelles pliantes, en petites barques faites de nattes de joncs capables de porter quatre hommes sur l'eau, en lanternes, en tenailles & en d'autres outils pour arracher les pieux de la paliſſade à l'entrée des foſſez de la citadelle.

Les gens de pied s'étoient déja approchez de ces foſſez à la faveur de la nuit: la Cavalerie occupoit déja les avenuës, quatre pieux de paliſſade étoient arrachez, les barques lancées dans les foſſez, & quatre échelles deja plantées au pied des murailles, lorſque toute l'entrepriſe échoüa par la vigilance d'un ſoldat Eſpagnol de la garniſon, nommé *André Cea*. Ce ſoldat qui etoit en ſentinelle aiant tiré un coup de mouſquet ſur quelque ſoupçon que lui donna le bruit qu'il entendit deux heures après minuit, comme de quelques perſonnes qui ramoient & qui réſiſtoient au vent, répandit l'allarme dans la citadelle. Le Capitaine *Jean bravo* ſuivi de ſon Lieutenant *J. Alzega*, mit auſſi-tôt ſous les armes tous ſes ſoldats, qui bien qu'en petit nombre firent aſſez de bruit & de vacarme pour jetter l'epouvante parmi les Hollandois. Ceux-ci ſe retirerent promtement: & tous les inſtrumens qu'ils furent obligez d'abandonner dans les foſſez, firent connoître à ceux d'Anvers la grandeur du peril dont ils ſortoient. On fit arrêter trente des bourgeois de la Ville ſoupçonnez de favoriſer les Etats des Provinces-Unies, & ils furent enſuite conduits à Bruxelles. Dix jours après les Hollandois voulurent reprendre leurs deſſeins, eſperant toûjours que les longueurs du ſiége de Breda leur donneroient lieu de faire quelque nouvelle conquête par diverſion, comme la priſe de l'Ecluſe avoit été le fruit de celle du ſiége d'Oſtende. Mais cette derniere tentative fut auſſi peu heureuſe que les autres.

(*a*) Cependant les travaux que Spinola faiſoit faire devant Breda avançoient ſans que les aſſiégez puſſent en ruïner aucun. Le Prince d'Orange qui étoit à Roſendal, après

(a) *Continuation du ſiége de Breda*

après avoir renvoié ſon Frere dans le Langhſtrat avec ſes troupes, voioit paſſer & repaſſer les convois de l'Armée Eſpagnole ſans oſer les attaquer, parce qu'ils étoient eſcortez d'une Cavalerie trop nombreuſe, & maîtreſſe de toute la campagne. Aiant tenté inutilement de forcer les lignes du camp de l'ennemi par le chemin de Sprundel, il s'aviſa d'aller à Sewemberg, où la riviére deſcend de Breda vers la mer pour y faire une digue dans le deſſein d'incommoder l'armée des aſſiégeans par une inondation. Le chagrin de voir que la choſe ne réüſſiſſoit pas d'abord à ſon gré, & que la fortune traverſoit toutes ſes autres entrepriſes, le fit tomber malade au mois de Novembre d'une fiévre aſſez violente, & dont la durée l'obligea de ſe faire tranſporter à la Haye, aiant laiſſé le commandement de l'armée au Comte Erneſt Caſimir de Naſſau.

Sur la fin de ce mois les aſſiégez voiant que les Eſpagnols avoient approché leurs tranchées des baſtions, ſe mirent à faire grand feu, pour tâcher de ſe delivrer de la miſere où la longueur du ſiége commençoit à les expoſer. Le feu dura ſi long-tems qu'on crut au camp de Spinola que les aſſiégez joüoient de leur reſte, & conſumoient leurs proviſions pour ſe rendre. Mais c'étoit juger trop mal du courage & de la prudence de Juſtin de Naſſau, qui voiant le peu d'effet de ſon canon & de ſes bombes, voulut executer par le moien des eaux ce dont il ne pouvoit venir à bout par le feu. Il fit arrêter le cours de la riviére de Merck, qui par ce moien inonda toute la campagne vers le Midi où étoit le fort de l'armée des aſſiégeans. Spinola dont le quartier en fut beaucoup plus incommodé que celui des autres, eſſaya de remedier à cet inconvenient par des ſaignées. Mais les puits, les foſſez & les canaux qu'il fit creuſer pour écouler les eaux, furent bientôt remplis de telle ſorte qu'ils ſervirent de piége à ſa Cavalerie, à qui l'inondation ôtoit la connoiſſance des trous. Il ne reſtoit plus que le quartier du Comte d'Iſembourg où l'Infanterie pût aller à ſec, ſur tout depuis que les Hollandois que le Prince d'Orange avoit laiſſez à Sewemberg avoient fermé l'embouchure de la même riviére de leur côté. Ces eaux que les pluies frequentes augmente-

rent

rent encore, ſe trouvant jointes aux autres incommoditez de la ſaiſon, diminuerent tellement l'Armée des aſſiégeans, qu'à peine y avoit-il 12000 hommes capables de ſervir ſur la fin de Decembre. Ce petit nombre avoit à garder une ligne qui faiſoit un circuit de près de cinq heures de chemin: & Spinola étoit retenu dans ſon camp par la goute qui l'affligeoit depuis quelque tems. Mais la ſureté de ſes grands retranchemens, & les commoditez des contributions qu'il tiroit du Brabant par des convois qui reſſembloient à des armées, l'animoient de plus en plus à la continuation du ſiége.

Le bon ordre que les aſſiégez gardoient dans la ville ſervit à le prolonger trois ou quatre mois plus qu'il n'auroit duré par d'autres voies. On fit de ſages reglemens pour la conſervation des vivres. Le Magiſtrat aiant acheté tous les bleds & les autres grains qui ſe trouvérent dans la ville, les revendit ſous un certain prix aux Boulangers: qui ſeuls devoient cuire & vendre tout le pain aux Bourgeois & aux ſoldats ſuivant la taxe miſe par le même Magiſtrat, qui trouva le moien de paier les ſoldats du ſurplus qui reſtoit après le païement fait à ceux de qui il avoit acheté les grains. Cette ingenieuſe police dont nous ne trouvons pas beaucoup d'exemples dans l'hiſtoire fit ſubſiſter long-tems les aſſiégez depuis la Touſſaints, tandis que les aſſiégeans ne pouvoient entretenir le ſiége que par des contributions extraordinaires que leur Cavalerie exigeoit des peuples du Brabant ſoûmis à l'Archiducheſſe.

Cependant le Prince d'Orange, qui rétabliſſoit ſa ſanté à la Haye, avoit fait preparer un grand nombre de barques plates, pour porter du ſecours aux aſſiégez: & rien ne l'empêcha d'entrer le 17 Decembre dans Breda que les vents contraires qui diſſiperent ces barques. Cet accident donna tant de joie aux aſſiégeans qui ſe morfondoient dans les marécages, qu'ils reprirent les travaux qu'ils ſembloient vouloir abandonner. Spinola quoi que ſur la litiére, ne laiſſoit pas de ſe faire porter par tout. Il fit fortifier une digue que les Hollandois avoient entrepris de percer, & fit planter quantité de pieux ferrez dans les endroits par où il jugeoit qu'ils pourroient faire paſſer leurs barques

ques à la faveur des inondations, & jetter du secours dans la Ville. Il fit forger en même tems des talons de fer à crochet pour l'usage des soldats, dans l'esperance que les glaces leur faciliteroient les approches, & qu'ils profiteroient des commoditez que les eaux & les doubles marées avoient fait perdre aux Hollandois. Il se trouva aussi soulagé par l'effort de la riviére de Merck qui fit créver la digue que Justin de Nassau avoit faite à Breda, puis celle que le Prince d'Orange avoit faite à Sewemberg pour la répandre dans le camp des assiégeans. C'est ce qui lui donna lieu d'approcher son canon pour abattre les moulins de dessus les remparts, continuant toûjours dans le dessein de reduire la Ville par la necessité des vivres & des munitions, plûtôt que de la forcer par des assauts. Résolution qui avoit fait quitter la Ville dés le premier mois du siége à plusieurs Seigneurs François, qui n'y étoient entrez que pour se signaler.

(a) Le Prince Frederic Henri pour n'être pas inutile aux Etats des Provinces-Unies durant les longueurs du siége, qui occupoit toutes les forces de l'ennemi, entra dans le païs de Cléves avec ses troupes: & profitant de l'absence du Comte Henri de Berghe, il alla surprendre la petite Ville de Goch, qu'il emporta par le petard. Cette place n'étoit pas d'une grande reputation, mais elle étoit très-utile aux Hollandois. Elle avoit été prise deux ans auparavant par les Espagnols, à qui cette derniere nouvelle donna d'autant plus de chagrin, qu'ils avoient dépensé plus de 200000 écus pour la fortifier. Les Hollandois firent achever en diligence ce qui pouvoit manquer aux fortifications de cette Ville, dans la resolution de la garder mieux que n'avoient fait les Espagnols.

CHAPITRE XII.

Continuation du siege.

L'Infante Archiducheſſe aiant appris que Mansfeld devoit passer par les Païs-Bas avec des troupes Angloises, que le Roi Jacques avoit mises sous sa conduite, pour

(a) *Prise de Goch par les Hollandois.*

pour retablir ſon gendre & ſa fille dans le Palatinat, avoit fait lever beaucoup de compagnies d'ordonnance & d'autres troupes nouvelles, dont elle avoit donné le commandement à Dom Carlos Coloma Gouverneur de Cambrai au retour de ſon ambaſſade d'Angleterre, & au Prince de de Barbançon. Mais aiant ſçû que Mansfeld avoit paſſé d'Angleterre à Fleſſingues en Zélande, elle fit venir ces nouvelles levées de Namur, où étoit leur rendez-vous à Tenremonde, pour aller enſuite renforcer le camp de Spinola, qui ſe trouvoit reduit à 8000 hommes de pied avec douze à quinze cens chevaux. Le ſecours de Cavalerie que l'Empereur envoia d'Allemagne fort à propos ſous la conduite de *Spinelli*, le joignit preſque en même tems que les compagnies d'ordonnance de l'Archiducheſſe, & les Croates du Comte d'Anholt. De ſorte que ſon Armée ſe trouva compoſée de 25000 hommes de pied & de 8000 chevaux.

Ce renfort obligea les Etats-Généraux & le Prince d'Orange à faire hâter les ſecours qu'ils avoient fait demander aux Rois de France, d'Angleterre & de Danemarck. Mansfeld fut prié de retarder la marche qu'il avoit commencée vers le Rhin, & de faire ſejourner ſes troupes avec la Cavalerie qu'il attendoit d'Allemagne, dans le païs de Langhſtrat entre Gertrudenberg & Boſleduc, juſqu'à ce qu'on pût le joindre pour aller faire lever le ſiége. Le ſecours de France qui conſiſtoit preſque tout en Cavalerie ſous la conduite du Comte de *Rouſſi* & du Marquis de *Rambures*, fut embarqué à Calais le 27 jour de Février. Mais celui d'Angleterre fut traverſé par la mort du Roi Jacques I. qui arriva le 26 de Mars ſelon le ſtile ancien, aprés une maladie de quatre ſémaines. Le Prince de Galles *Charles I.* ſon Fils unique fut proclamé par les Hérauts dés le même jour Roi de la Grand'-Bretagne. Auſſi-tôt il écrivit au Roi Très-Chrétien, puis aux Etats-Généraux & au Prince d'Orange, pour leur donner avis de ſon avenement à la Couronne, & leur demander la continuation de leur alliance: & ſix ſémaines aprés il épouſa Henriette de France, Sœur du Roi Louis XIII.

Le Prince d'Orange qu'une fiévre lente retenoit toûjours

jours à la Haye, aiant reçû le secours de France & celui d'Allemagne, que le Capitaine *Daniel* avoit amené avec quelques compagnies de l'Evêque d'Halberstat venu d'Angleterre, manda au Prince Frederic Henri son Frere de joindre son corps d'Armée avec les troupes qui étoit à Rosendael & à Sewemberg sous la conduite du Comte Ernest Casimir de Nassau, & de tenter avec les Anglois de Mansfeld, les François, les Allemans & les Danois nouvellement venus, la levée du siége de Breda. Il se transporta lui-même dans la plaine d'entre Gorkum & Heusden au delà de la Meuse pour la revûë des troupes, & chargea 5000 chariots de toutes sortes de munitions, qu'il fit escorter chacun de trois soldats. Les provisions de bouche & d'artillerie étoient ou gâtées ou presque toutes consumées dans Breda, où Justin de Nassau rempliſſoit les fonctions de son commandement avec une activité & une constance infatigable. Depuis la Toussaints les Bourgeois qui avoient fait le prêt de leur argent pour païer la garnison, avoient été obligez d'apporter toute leur argenterie pour en faire de la monnoïe. On avoit été contraint d'en faire ensuite sur du cuir & sur du carton, qui avoit cours pour le même prix que celle d'argent par ordonnance du Magistrat. La peste & les autres maladies que produisoit l'infection des vivres, diminuoient de jour en jour le nombre des habitans & des soldats de la garnison: toutefois l'esperance d'un promt & puissant secours que le Gouverneur faisoit attendre d'un moment à l'autre, soûtenoit toûjours ceux qui restoient. Mais le Marquis de Spinola s'étoit tellement fortifié dans ses doubles tranchées entre les attaques de la Ville & celles de dehors, que le Prince d'Orange ne pût l'aborder sans se resoudre à l'assiéger dans ses retranchemens, qui avoient quatre ou cinq lieuës de circuit, & qu'une Armée de trois cens mille hommes n'auroit pû environner.

(*a*) Le chagrin que le Prince en conçût le fit retomber dans la maladie dont il mourut le 23 d'Avril âgé de 58 ans, aprés en avoir emploié quarante & un au commandement des Provinces-Unies. Il fut enterré à Delft auprès du

(*a*) *Mort du Prince d'Orange Maurice, son éloge.*

du Prince Guillaume ſon Pere ; & il fut regretté par les Etats comme le Reſtaurateur & le Conſervateur de la République. Le déplaiſir de voir qu'il ne pourroit ſauver la Ville de Breda, dont la Baronnie lui appartenoit en particulier comme un bien patrimonial, l'avoit porté quelques jours auparavant à ſe demettre de la Charge de Capitaine Général entre les mains du Prince ſon Frere avec l'agrément des Etats. Prevoiant que ſa recidive ſeroit mortelle, il avoit diſpoſé de beaucoup de choſes à l'avantage des Etats & du Peuple avec toute la ſageſſe d'un homme d'experience, affectionné au bien public. Outre divers legs conſiderables qu'il avoit faits aux pauvres par ſon teſtament dréſſé depuis quelques années, il leur donna encore à ſa mort, 50000 florins, & il deſtina quelques tonnes d'or pour diverſes autres œuvres de pieté.

Ce Prince étoit ſans contredit l'un des premiers hommes du ſiécle, comparable aux plus grands Conquerans de l'Antiquité. Il fut également brave, prudent, induſtrieux, intrepide & infatigable au travail. Il avoit le cœur grand & genereux, l'eſprit élevé & penetrant. Il poſſedoit parfaitement les Mathematiques & l'art militaire. Il inventa pluſieurs machines pour paſſer les rivieres, arrêter la mer & former des ſiéges. Il porta la ſcience des fortifications beaucoup au delà de ce que les Ingenieurs avoient pû imaginer juſqu'alors. Il introduiſit des reglemens excellens dans la diſcipline militaire, qu'il fit obſerver avec une exactitude toûjours égale. Il ſe rendit admirable dans l'art d'aſſiéger & de ſecourir une place, de fortifier un camp, de ſurprendre l'ennemi, & ſur tout dans le ménagement avec lequel il ſçavoit épargner la vie de ſes ſoldats, dont il fut appellé le Pere pour ce ſujet. Son camp étoit une école où la Nobleſſe de France, d'Allemagne & d'Angleterre alloit apprendre le métier de la guerre ; de même que les Italiens, les Eſpagnols & les Allemans Catholiques ſe rangeoient ſous Spinola pour faire le même apprentiſſage. Il n'étoit guere moins bon Politique que grand Guerrier, quoi-qu'on ait pretendu que Spinola ſon unique rival avoit ſur lui quelque avantage pour les negociations de la paix. C'eſt ce qui parut ſur

tout

tout par le changement qu'il fit du Gouvernement de la Republique lorſqu'il tranſporta une partie de la Souveraineté des Etats particuliers des Provinces-Unies aux Etats-Généraux. Ce coup d'autorité ſembloit devoir être fatal à la liberté du païs, ſur tout après la deſtitution violente qu'il fit des principaux membres des Etats pour y ſubſtituer ſes créatures. Mais les meſures qu'il avoit priſes pour faire paſſer enſuite la Souveraineté des Provinces & des Etats-Généraux à lui-même n'aiant pas réüſſi, il ſçût joindre heureuſement la force à la prudence, pour maintenir la revolution qu'il avoit introduite contre le parti des Arminiens qui s'étoit declaré pour l'ancien Gouvernement.

Il y avoit trois choſes dont il témoigna publiquement ſe repentir avant que de mourir. La premiere d'avoir donné la bataille de Nieuport dont la victoire quoi que fort glorieuſe pour lui & pour les Etats, ne rendit point ſa condition meilleure, & ne lui procura point d'autre avantage que celui d'avoir fait perir dix ſoldats des ennemis contre un des ſiens. La ſeconde, de ne s'être pas logé avant que le ſiége de Breda fût entierement formé, dans le quartier où Spinola avoit très-judicieuſement logé Baglioni. La troiſiéme, de n'avoir pas ſuivi l'avis qu'on lui donna, lorſqu'il prit l'Ecluſe, de faire inonder les villes que les Eſpagnols tenoient ſur le Rhin & ſur la Meuſe.

Fin du premier Tome.
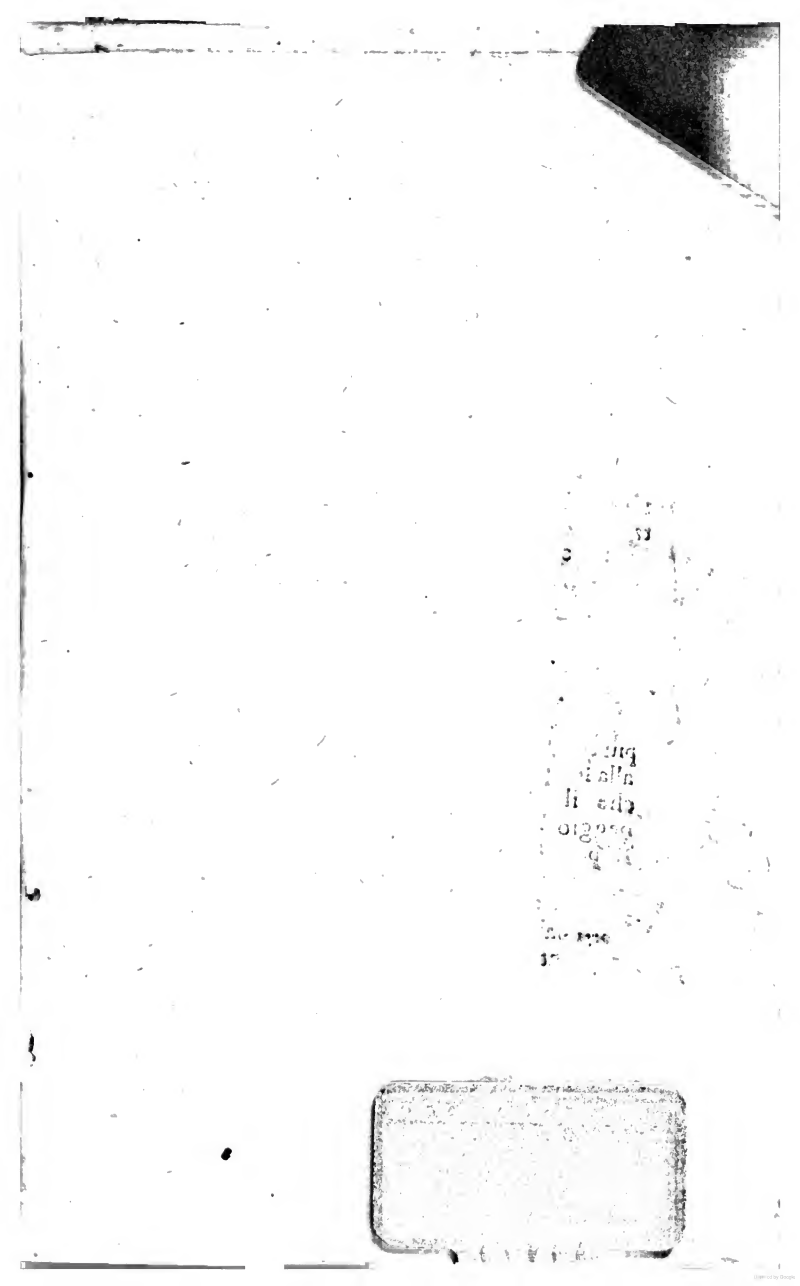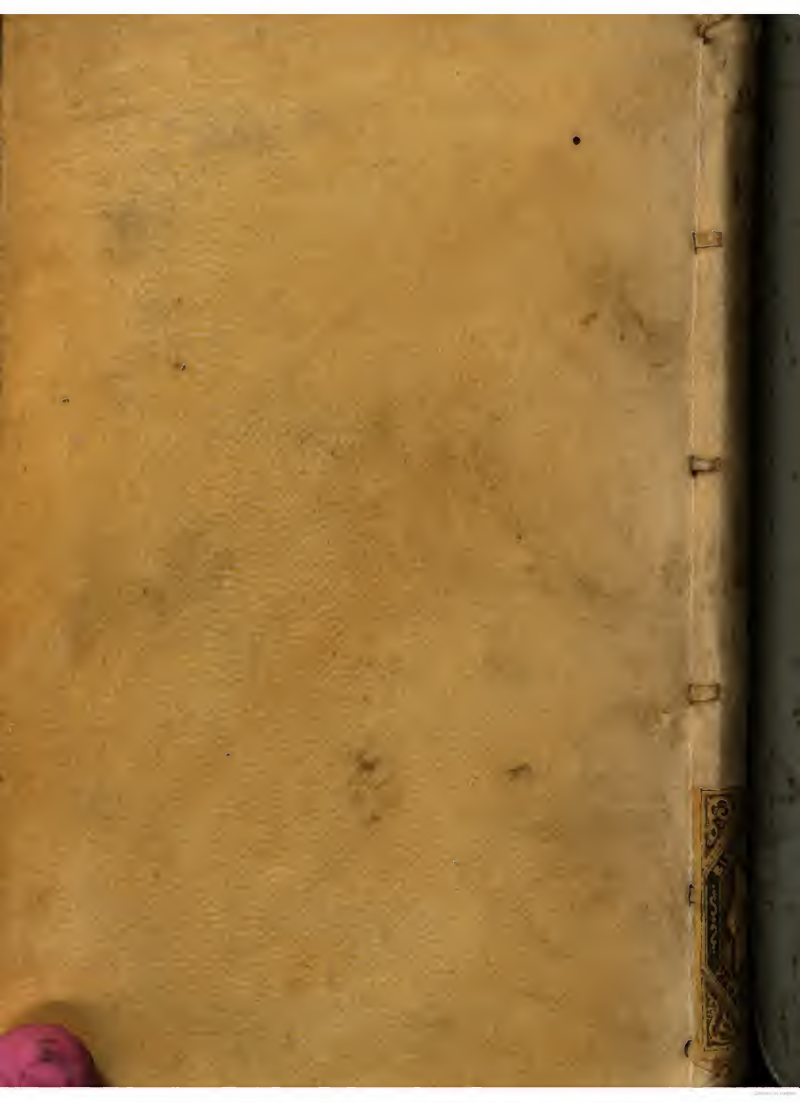
MAG 2021944